

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

CINQUIÈME SESSION DU DIX-SEPTIÈME PARLEMENT

24 GEORGE V, A.D. 1934

VOLUME LXXII



OTTAWA
J.-O. PATENAUDE
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1934

JOURNAUX

SÉNAT DU CANADA

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
Proclamations	iii
Journaux du Sénat	1
Index	379
Liste des sénateurs par ordre d'ancienneté	1
Liste alphabétique des sénateurs	5
Liste des sénateurs par province	9
Liste des comités permanents	13
Liste de répartition des sénateurs dans les comités permanents	21

PROCLAMATIONS

CANADA



LYMAN P. DUFF,

Gouverneur général suppléant.

[L.S.]

GEORGE CINQ, *par la Grâce de Dieu, Roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des Territoires Britanniques au delà des mers, défenseur de la Foi, Empereur des Indes.*

A Nos Très-Aimés et fidèles les Sénateurs du Dominion du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notredit Dominion, à tous et chacun de vous,—SALUT:

PROCLAMATIONS

ATTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé au sixième jour du mois de juillet 1933, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre cité d'Ottawa. SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil privé pour le Canada, de vous exempter tous et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant à tous et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous en Notre Parlement du Canada, en Notre cité d'Ottawa, mardi, le quinzième jour du mois d'août 1933, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notredit Dominion du Canada et y agir comme de droit. CE À QUOI VOUS NE DEVEZ PAS MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes lettres patentes et à icelle fait apposer le Grand Sceau du Canada: TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé conseiller le très honorable Lyman Poor Duff, juge en chef du Canada et suppléant de Notre très fidèle et bien-aimé cousin et conseiller, Vere Brabazon, comte de Bessborough, membres de Notre très honorable Conseil privé, Chevalier grand-croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, autrefois capitaine dans Notre armée territoriale, Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, en Notredit Dominion, ce vingt-sixième jour de juin, en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent trente-trois et de Notre Règne la vingt-quatrième.

Par ordre,

THOMAS MULVEY,

Sous-secrétaire d'Etat.

LYMAN P. DUFF,

Gouverneur général suppléant.

[L.S.]

CANADA

GEORGE CINQ, *par la Grâce de Dieu, Roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des Territoires Britanniques au delà des mers, défenseur de la Foi, Empereur des Indes.*

A Nos Très-Aimés et fidèles les Sénateurs du Dominion du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notredit Dominion, à tous et chacun de vous,—SALUT:

PROCLAMATION

ATTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé au quinzième jour du mois d'août 1933, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre cité d'Ottawa. SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil privé pour le Canada, de vous exempter tous et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant à tous et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous en Notre Parlement du Canada, en Notre cité d'Ottawa, lundi, le vingt-cinquième jour du mois de septembre 1933, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notredit Dominion du Canada et y agir comme de droit. CE À QUOI VOUS NE DEVEZ PAS MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes lettres patentes et à icelle fait apposer le Grand Sceau du Canada: TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé conseiller le très honorable Lyman Poore Duff, juge en chef du Canada et suppléant de Notre très fidèle et bien-aimé cousin et conseiller, Vere Brabazon, comte de Bessborough, membre de Notre très honorable Conseil privé, Chevalier grand-croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, autrefois capitaine dans Notre armée territoriale, Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, en Notredit Dominion, ce huitième jour d'août, en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent trente-trois et de Notre Règne la vingt-quatrième.

Par ordre,

THOMAS MULVEY,

Sous-secrétaire d'Etat.

BESSBOROUGH,

[L.S.]

CANADA

GEORGE CINQ, *par la Grâce de Dieu, Roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des Territoires Britanniques au delà des mers, défenseur de la Foi, Empereur des Indes.*

A Nos Très-Aimés et fidèles les Sénateurs du Dominion du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notredit Dominion, à tous et chacun de vous,—SALUT:

PROCLAMATION

ATTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé au vingt-cinquième jour du mois de septembre 1933, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre cité d'Ottawa. **SACHEZ MAINTENANT**, que pour diverses causes et considérations et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil privé pour le Canada, de vous exempter tous et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant à tous et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous en Notre Parlement du Canada, en Notre cité d'Ottawa, lundi, le sixième jour du mois de novembre 1933, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notredit Dominion du Canada et y agir comme de droit. **CE À QUOI VOUS NE DEVEZ PAS MANQUER.**

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes lettres patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada: **TÉMOIN:** Notre très fidèle et bien-aimé cousin et conseiller, Vere Brabazon, comte de Bessborough, membre de Notre très honorable Conseil privé, Chevalier grand-croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, autrefois capitaine dans Notre armée territoriale, Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, en Notredit Dominion, ce dix-huitième jour de septembre, en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent trente-trois et de Notre Règne la vingt-quatrième.

Par ordre,

G. R. SHIBLEY,

Sous-secrétaire d'Etat suppléant.

BESSBOROUGH,

[L.S.]

CANADA

GEORGE CINQ, *par la Grâce de Dieu, Roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des Territoires Britanniques au delà des mers, défenseur de la Foi, Empereur des Indes.*

A Nos Très-Aimés et fidèles les Sénateurs du Dominion du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notredit Dominion, à tous et chacun de vous,—SALUT:

PROCLAMATION

ATTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé au sixième jour du mois de novembre 1933, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre cité d'Ottawa. **SACHEZ MAINTENANT**, que pour diverses causes et considérations et pour la plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil privé pour le Canada, de vous exempter tous et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant à tous et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous en Notre Parlement du Canada, en Notre cité d'Ottawa, lundi, le dix-huitième jour du mois de décembre 1933, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notredit Dominion du Canada et y agir comme de droit. **CE À QUOI VOUS NE DEVEZ PAS MANQUER.**

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes lettres patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada: **TÉMOIN**: Notre très fidèle et bien-aimé cousin et conseiller, Vere Brabazon, comte de Bessborough, membre de Notre très honorable Conseil privé, Chevalier grand-croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, autrefois capitaine dans Notre armée territoriale, Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, en Notredit Dominion, ce trentième jour d'octobre, en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent trente-trois et de Notre Règne la vingt-quatrième.

Par ordre,

E. H. COLEMAN,

Sous-secrétaire d'Etat.

BESSBOROUGH,

[L.S.]

CANADA

GEORGE CINQ, *par la Grâce de Dieu, Roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des Territoires Britanniques au delà des mers, défenseur de la Foi, Empereur des Indes.*

A Nos Très-Aimés et fidèles les Sénateurs du Dominion du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notredit Dominion, à tous et chacun de vous,—SALUT:

PROCLAMATION

ATTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé au dix-huitième jour du mois de décembre prochain. NEANMOINS, pour certaines causes et considérations, Nous avons cru convenable de proroger de nouveau ledit Parlement jusqu'à JEUDI, le vingt-cinquième jour du mois de janvier prochain de nature à ce que vous et chacun de vous ne soyez tenus et contraints d'être présents le dix-huitième jour de décembre prochain en Notre cité d'Ottawa: NOUS VOULONS que vous et chacun de vous à cet égard soyez exonérés; vous commandant et par ces présentes, vous enjoignant, et à chacun de vous et à tous autres y intéressés, de vous trouver personnellement en Notre cité d'Ottawa susdit, jeudi, le vingt-cinquième jour du mois de janvier prochain, pour L'EXPÉDITION DES AFFAIRES, et y traiter, et conclure sur les matières qui, par la faveur de Dieu en Notredit Parlement du Canada, pourront par le Conseil commun de Notredit Dominion, être ordonnées.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes lettres patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada: TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé cousin et conseiller, Vere Brabazon, comte de Bessborough, membre de Notre très honorable Conseil privé, Chevalier grand-croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, autrefois capitaine dans Notre armée territoriale, Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, en Notredit Dominion, ce douzième jour de décembre, en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent trente-trois et de Notre Règne la vingt-quatrième.

Par ordre,

E. H. COLEMAN,

Sous-secrétaire d'Etat.

No 1

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Jeudi, 25 janvier 1934

Le Sénat se réunit aujourd'hui à deux heures et demie de l'après-midi, pour la cinquième session du dix-septième Parlement du Canada, convoqué par proclamation.

L'honorable P. E. BLONDIN, Président

Les membres présents sont:—

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Dandurand,	Logan,	Parent,
Ballantyne,	Dennis,	Lynch-Staunton,	Planta,
Beaubien,	Fauteux,	Macdonell,	Pope,
Béland,	Fripp,	Marcotte,	Rankin,
Bénard,	Graham,	McDonald,	Raymond,
Black,	Hardy,	McGuire,	Robinson,
Blondin,	Harmer,	McLennan,	Sharpe,
Bourque,	Hocken,	McRae,	Sinclair,
Brown,	Horner,	Meighen,	Tanner,
Calder,	Horsey,	Michener,	Taylor,
Casgrain,	Hughes,	Molloy,	Tobin,
Chapais,	Laird,	Moraud,	Turgeon,
Copp,	Lemieux,	Murdock,	White (Pembroke),
Coté,	Little,	Murphy,	Wilson
			(Rockcliffe).

PRIÈRES.

L'honorable Président informe le Sénat qu'il a reçu la communication suivante du secrétaire du Gouverneur général:—

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

OTTAWA, 10 janvier 1934.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence le Gouverneur général se rendra à la Chambre du Sénat pour ouvrir la session du Parlement de la Puissance, jeudi le 25 janvier, à trois heures de l'après-midi.

J'ai l'honneur d'être monsieur,
Votre obéissant serviteur,

A. F. LASCELLES,
Secrétaire du Gouverneur général.

A l'honorable
Président du Sénat,
Ottawa.

Ordonné: Que ladite communication soit déposée sur la table.

Le Sénat s'ajourne à loisir.

Quelque temps après, Son Excellence le Gouverneur général étant venu et ayant pris place au Trône.

L'honorable Président ordonne au gentilhomme huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des Communes et d'informer cette Chambre que c'est le plaisir de Son Excellence le Gouverneur général que les Communes se rendent immédiatement auprès d'Elle dans la salle du Sénat.

La Chambre des Communes étant venue avec son président,

Il plaît alors à Son Excellence le Gouverneur général d'ouvrir la session par le gracieux discours suivant aux deux Chambres:—

Honorables Membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Au moment où je vous réunis pour expédier les affaires du pays, de fortes raisons nous engagent à croire que le monde revient, dans un mouvement graduel, vers la stabilité économique. Cette amélioration qui se fait sentir dans les conditions mondiales se reflète au Canada par un commerce plus étendu, des recettes plus élevées, du travail plus abondant et des perspectives plus heureuses pour l'avenir. Je tiens à vous en féliciter. Le Canada occupe une position de choix parmi les pays qui montrent les signes les plus convaincants d'un retour à la prospérité.

Depuis que je collabore avec vous comme représentant de Sa Majesté au Canada, j'ai visité toutes les provinces du Dominion. J'ai été bien impressionné par la loyauté, le dévouement et les bons sentiments qui animent le peuple canadien, ainsi que par le grand courage avec lequel hommes et femmes se sont unis pour vaincre les difficultés anormales qui surgissent dans leur vie quotidienne.

Les Accords commerciaux d'Ottawa, qui sont maintenant en vigueur depuis un an au delà, ont amené cette année, dans les relations commerciales du Canada avec l'Empire, un accroissement sensible sur l'année précédente. Il est digne de remarque que les Accords se montrent avantageux pour tous les pays de l'Empire. La situation commerciale de l'Empire, au regard de celle du monde, s'est constamment améliorée. Le Canada a repris le cinquième rang dans le commerce d'exportation. Nos balances favorables nous ont permis d'acquitter nos obligations internationales et elles ont beaucoup réduit les difficultés dans la situation internationale du change.

Les accords commerciaux conclus provisoirement avec l'Allemagne et l'Autriche ont été étendus davantage. Les produits canadiens reçoivent maintenant le traitement douanier le plus favorisé dans ces pays, en retour du tarif intermédiaire que nous leur avons accordé sur leurs propres produits.

Les prix des produits agricoles, qui avaient atteint ces années dernières les niveaux les plus bas de l'histoire, ont montré, depuis quelques mois, une forte tendance vers la hausse. Mon gouvernement réalise toutefois que de nouveaux accroissements dans les niveaux des prix sont indispensables au succès des agriculteurs. Vous serez invités à étudier une loi tendant à favoriser la vente avantageuse des produits des industries animales et agricoles.

Des membres de mon Gouvernement ont participé à la Conférence monétaire et économique mondiale, tenue à Londres en juin dernier. Les rapports approuvés par la Conférence et les Résolutions adoptées par le Bureau et le Comité exécutif vous seront soumis, ainsi que certains accords auxquels mon Gouvernement a souscrit et dont l'objet est de réduire les fluctuations du prix de l'argent. La Conférence s'est ajournée sans aborder nombre d'importants sujets, mais elle est arrivée à des conclusions particulièrement intéressantes pour le Canada en ce qui concerne les banques centrales, l'étalon-or, et le pourcentage de couverture métallique essentiel au bon fonctionnement de l'or comme instrument d'échange international. Pendant la Conférence, mes ministres ont rencontré officieusement les représentants du Royaume-Uni et d'autres pays de la Communauté des nations britanniques, en vue de stimuler davantage la coopération interimpériale; ils ont adopté, en ce qui concerne les questions monétaires et de finances, certaines résolutions dont vous serez saisis.

En juillet dernier, mon Gouvernement a institué une Commission royale pour faire enquête et rapport sur le fonctionnement du régime bancaire et monétaire au Canada, en ce qui concerne surtout les dispositions et le mécanisme de la Loi des banques, de la Loi des billets du Dominion, de la Loi financière, de la loi du cours monétaire, et de l'utilité d'établir une institution centrale de banque. Vous serez invités à examiner des mesures législatives visant à l'établissement d'une Banque centrale, à l'extension et à la revision des chartes de banque qui ont été prolongées, à la dernière session du Parlement, jusqu'au 1er juillet 1934; et à étudier également de nouveaux ajoutés et amendements à notre législation bancaire et monétaire.

Mon Gouvernement, de concert avec les représentants d'autres pays exportateurs de blé, de même qu'avec les représentants de pays importateurs de blé, en est venu à un accord tendant à soulager le marché mondial de l'influence désastreuse qu'a exercée sur les prix l'excédent anormal des approvisionnements de blé. Je suis heureux de constater que les parties à cet accord ont coopéré avec une efficacité qui s'est déjà traduite par l'amélioration des prix. Cet accord sera déposé devant vous.

Depuis la prorogation des Chambres, mon Gouvernement a offert dans le Royaume-Uni une émission publique d'obligations canadiennes. Pour la première fois depuis plus de quinze ans, le Canada négociait un emprunt sur le

marché anglais. L'accueil fait à cet emprunt a été extrêmement encourageant, ce qui indique le caractère excellent du crédit canadien.

Mon Gouvernement a consacré une étude attentive à certaines mesures qui pourraient être adoptées en vue de l'établissement du crédit agricole à court et à moyen terme; il a invité les représentants des provinces à examiner les moyens par lesquels on pourrait donner un effet pratique aux recommandations faites dans ce sens par la Commission royale de la banque et de la monnaie.

Depuis la prorogation, mon Gouvernement, sous le régime de la Loi de secours de 1933, a continué d'aider financièrement les Provinces à acquitter leurs obligations constitutionnelles.

Mon Gouvernement a récemment tenu une Conférence avec les représentants de toutes les provinces, au cours de laquelle il a été décidé, à la suite d'une abondante discussion, qu'il était à désirer, dans l'intérêt national, de ne pas discontinuer entièrement les secours aux Provinces avant le retour de conditions plus normales. L'étendue de ces secours et la méthode de les procurer seront l'objet de pourparlers entre mon Gouvernement et les Gouvernements de chacune des Provinces.

Les représentants des diverses Provinces ont appuyé fortement les dispositions prises par mon Gouvernement en vue d'aider les célibataires chômeurs et sans-foyer dans les camps, en leur procurant du travail à même des entreprises d'intérêt national, jusqu'à ce que l'industrie puisse les absorber; ils ont également adhéré aux mesures adoptées en 1932 pour l'établissement de familles sur les terres; ces mesures ont été prolongées avec des résultats satisfaisants. Mon Gouvernement se propose de plus de soulager le chômage en affectant des sommes à des travaux et entreprises publics essentiels dans le Dominion.

Vous serez invités à étudier, entre autres, des mesures se rattachant à la Loi de l'accise, la Loi des compagnies, la Loi des juges, et la Loi des élections.

Membres de la Chambre des Communes,

Les comptes publics de l'année dernière vous seront présentés. Vous aurez aussi à examiner, dans un bref délai, les crédits de l'année prochaine. Ils ont été préparés en vue d'effectuer de rigoureuses économies compatibles avec les exigences du service public.

Honorables Membres du Sénat,

Membres de la Chambre des Communes,

J'implore la divine Providence de bénir vos délibérations, confiant que vous accorderez aux mesures qui vous seront soumises votre entière sollicitude.

La Chambre des Communes se retire.

Il plaît à Son Excellence le Gouverneur général de se retirer.

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance.

Le très honorable sénateur Meighen présente au Sénat un bill, intitulé: "Loi concernant les chemins de fer."

Ledit bill est lu pour la première fois.

L'honorable Président informe le Sénat qu'il a en main une copie du discours de Son Excellence le Gouverneur général prononcé du Trône, et

L'honorable Président en donne lecture.

Sur motion, il est

Ordonné: Que le discours de Son Excellence le Gouverneur général soit pris en considération à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable Président présente au Sénat le rapport du bibliothécaire parlementaire pour l'année 1933.

Ce rapport est alors lu par le greffier comme suit:

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Rapport des bibliothécaires pour 1933

A l'honorable Président du Sénat,

Les Bibliothécaires conjoints du Parlement ont l'honneur de vous présenter le rapport de la Bibliothèque pour l'année 1933.

Le Supplément au Catalogue de la Bibliothèque, contenant la liste des livres achetés et reçus en dons, est presque terminé et paraîtra plus tôt que d'habitude.

La position de Bibliothécaire Général, devenue vacante par suite de la mort de M. J. de L. Taché, a été remplie par M. Félix Desrochers, nommé à ce poste au cours de l'hiver dernier. Membre du Barreau, puis Conservateur de la Bibliothèque Municipale de Montréal, M. Desrochers a commencé l'exercice de ses nouvelles fonctions en février 1933.

"The Private Papers of James Boswell from Malahide Castle" comptent au nombre des précieuses acquisitions effectuées par la Bibliothèque au cours des dernières années. Cet ouvrage, unique en son genre, a été publié en dix-huit volumes, dont le dernier vient de nous arriver.

Parmi les dons intéressants reçus, nous relevons les suivants: d'un donateur anonyme d'Angleterre, une collection de "The Letters of Sir Walter Scott"; du Maire de Gênes, un volumineux exemplaire illustré de l'ouvrage intitulé: "Christopher Columbus—documents and proofs of his Genoese origin"; du Maire de Tokyo, un magnifique volume intitulé: "The Reconstruction of Tokyo" offert en témoignage de reconnaissance pour l'aide accordée au Japon par le Canada, lors du cataclysme de 1923.

Tout en jugeant nécessaire de s'en tenir aux coupures pratiquées en 1932 dans les prévisions budgétaires de la Bibliothèque, les Bibliothécaires se sont efforcés d'ajouter à nos rayons tous les ouvrages récents et de quelque valeur traitant de questions économiques ou autres, susceptibles d'intéresser particulièrement le Parlement.

Respectueusement soumis,

M. BURRELL,
Bibliothécaire parlementaire.

FÉLIX DESROCHERS,
Bibliothécaire général.

Ordonné, Que ledit rapport soit déposé sur la Table.

L'honorable Président informe le Sénat que le greffier a reçu de l'honorable Secrétaire d'Etat du Canada des certificats montrant que—

L'honorable Guillaume André Fauteux,
Lucien Moraud, Ecuyer,
Horatio Clarence Hocken, Ecuyer,
Alfred Ernest Fripp, Ecuyer,
Louis Côté, Ecuyer,
Ralph Byron Horner, Ecuyer, et
Walter Morley Aseltine, Ecuyer,
respectivement, ont été appelés au Sénat.

L'honorable Président informe le Sénat que des sénateurs attendent d'être présentés.

L'honorable Guillaume André Fauteux, est présenté par le très honorable sénateur Meighen et l'honorable sénateur Beaubien, et il remet le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat.

Ledit bref est lu par le greffier comme suit:

CANADA

BESSBOROUGH

[L.S.]

GEORGE CINQ, *par la grâce de Dieu, Roi de Grande-Bretagne, d'Irlande, et des Territoires britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.*

A Notre fidèle et bien-aimé l'honorable Guillaume André Fauteux, C.R., de la cité d'Outremont, dans la province de Québec, dans Notre Dominion du Canada, Membre de Notre Conseil privé pour le Canada,

SALUT:

SACHEZ QUE, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous, qu'en vue d'obtenir votre avis et assistance en toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la Défense de Notre Dominion du Canada, Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notredit Dominion et Nous vous nommons sénateur pour la division électorale de Salaberry, de notre province de Québec; et Nous vous commandons que, mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyez et comparaissez, pour les fins susdites, dans le Sénat de Notre Dominion, en tous les temps et tous les lieux où Notre Parlement pourra être convoqué et tenu en Notredit Dominion; et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres patentes et à icelles apposer le Grand Sceau du Canada.

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé cousin et conseiller, Vere Brabazon, Comte de Bessborough, membre de Notre Très honorable Conseil Privé, chevalier grand-croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, autrefois capitaine dans Notre armée territoriale, Gouverneur général et commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en notre cité d'Ottawa, dans Notre Dominion du Canada, ce trentième jour de décembre, en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent trente-trois, et de Notre Règne la vingt-quatrième.

Par ordre,

C. H. CAHAN,

Secrétaire d'Etat du Canada.

Ordonné: Que ledit bref soit inscrit au Journal.

L'honorable sénateur Fauteux s'approche de la Table et prête le serment prescrit par la loi, devant le greffier du Sénat, commissaire nommé à cet effet, et il prend son siège comme membre du Sénat.

L'honorable Président informe le Sénat que l'honorable sénateur Fauteux a fait et signé la déclaration de qualification prescrite par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, en présence du greffier du Sénat, commissaire nommé à cet effet.

L'honorable Lucien Moraud, est présenté par le très honorable sénateur Meighen et l'honorable sénateur Chapais, et il remet le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat.

Ledit bref est lu par le greffier comme suit:

CANADA

BESSBOROUGH

[L.S.]

GEORGE CINQ, *par la grâce de Dieu, Roi de Grande-Bretagne, d'Irlande, et des Territoires britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.*

A Notre fidèle et bien-aimé Lucien Moraud, de la cité de Québec, dans la province de Québec, dans Notre Dominion du Canada, un de Nos savants Conseils en loi pour la dite province,

SALUT,

SACHEZ QUE, tant pour la confiance particulière que Nos avons reposée en vous, qu'en vue d'obtenir votre avis et assistance en toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la Défense de Notre Dominion du Canada, Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notredit Dominion et Nous vous nommons sénateur pour la division électorale de LaSalle, de notre province de Québec; et Nous vous commandons que, mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyez et comparaissiez, pour les fins susdites, dans le Sénat de Notre Dominion, en tous les temps et tous les lieux où Notre Parlement pourra être convoqué et tenu en Notredit Dominion; et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres patentes et à icelles apposer le Grand Sceau du Canada.

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé cousin et conseiller, Vere Brabazon, Comte de Bessborough, membre de Notre Très honorable Conseil Privé, chevalier grand-croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, autrefois capitaine dans Notre armée territoriale, Gouverneur général et commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en notre cité d'Ottawa, dans Notre Dominion du Canada, ce trentième jour de décembre, en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent trente-trois, et de Notre Règne la vingt-quatrième.

Par ordre,

C. H. CAHAN,

Secrétaire d'Etat du Canada

Ordonné: Que ledit bref soit inscrit au Journal.

L'honorable sénateur Moraud s'approche de la Table et prête le serment prescrit par la loi, devant le greffier du Sénat, commissaire nommé à cet effet, et il prend son siège comme membre du Sénat.

L'honorable Président informe le Sénat que l'honorable sénateur Moraud a fait et signé la déclaration de qualification prescrites par l'*Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867*, en présence du greffier du Sénat, commissaire nommé à cet effet.

L'honorable Horatio Clarence Hocken, est présenté par le très honorable sénateur Meighen et l'honorable sénateur White (Pembroke), et il remet le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat.

Ledit bref est lu par le greffier comme suit:

CANADA

BESSBOROUGH

[L.S.]

GEORGE CINQ, *par la grâce de Dieu, Roi de Grande-Bretagne, d'Irlande, et des Territoires britanniques au delà de mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.*

A Notre fidèle et bien-aimé Horatio Clarence Hocken, écuyer, de la cité de Toronto, province d'Ontario, dans notre Dominion du Canada,

SALUT:

SACHEZ QUE, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous, qu'en vue d'obtenir votre avis et assistance en toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la Défense de Notre Dominion du Canada, Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notre dit Dominion; et Nous vous commandons que, mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyez et comparaissiez, pour les fins susdites, dans le Sénat de Notre dit Dominion, en tous les temps et tous les lieux où Notre Parlement pourra être convoqué et tenu en Notre dit Dominion; et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada.

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé cousin et conseiller, Vere Brabazon, Comte de Bessborough, membre de Notre Très honorable Conseil Privé, chevalier grand-croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, ancien capitaine de Notre armée territoriale, Gouverneur général et commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en notre cité d'Ottawa, dans Notre Dominion du Canada, ce trentième jour de décembre, en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent trente-trois, et de Notre Règne la vingt-quatrième.

Par ordre,

C. H. CAHAN,
Secrétaire d'Etat du Canada.

Ordonné: Que ledit bref soit inserit au Journal.

L'honorable sénateur Hocken s'approche de la Table et prête le serment prescrit par la loi, devant le greffier du Sénat, commissaire nommé à cet effet, et il prend son siège comme membre du Sénat.

L'honorable Président informe le Sénat que l'honorable sénateur Hocken a fait et signé la déclaration de qualification prescrite par *l'Acte de l'Amérique Birtannique du Nord, 1867*, en présence du greffier du Sénat, commissaire nommé à cet effet.

Le très honorable Alfred Ernest Fripp, est présenté par le très honorable sénateur Meighen et l'honorable sénateur White (Pembroke), et il remet le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat.

Ledit bref est lu par le greffier comme suit:

CANADA

BESSBOROUGH

[L.S.]

GEORGE CINQ, *par la grâce de Dieu, Roi de Grande-Bretagne, d'Irlande, et des Territoires britanniques au delà de mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.*

A Notre fidèle et bien-aimé Alfred Ernest Fripp, écuyer, de la ville d'Ottawa, province d'Ontario, dans notre Dominion du Canada, conseiller docte en loi, de Sa Majesté,

SALUT:

SACHEZ QUE, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous, qu'en vue d'obtenir votre avis et assistance en toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la Défense de Notre Dominion du Canada, Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notre dit Dominion; et Nous vous commandons que, mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyez et comparaissez, pour les fins susdites, dans le Sénat de Notre dit Dominion, en tous les temps et tous les lieux où Notre Parlement pourra être convoqué et tenu en Notre dit Dominion; et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada.

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé cousin et conseiller, Vere Brabazon, Comte de Bessborough, membre de Notre Très honorable Conseil Privé, chevalier grand-croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, ancien capitaine de Notre armée territoriale, Gouverneur général et commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en notre cité d'Ottawa, dans Notre Dominion du Canada, ce trentième jour de décembre, en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent trente-trois, et de Notre Règne la vingt-quatrième.

Par ordre,

C. H. CAHAN,
Secrétaire d'Etat du Canada.

Ordonné: Que ledit bref soit inscrit au Journal.

L'honorable sénateur Fripp s'approche de la Table et prête le serment prescrit par la loi, devant le greffier du Sénat, commissaire nommé à cet effet, et il prend son siège comme membre du Sénat.

L'honorable Président informe le Sénat que l'honorable sénateur Fripp a fait et signé la déclaration de qualification prescrite par *l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867*, en présence du greffier du Sénat, commissaire nommé à cet effet.

L'honorable Louis Coté, est présenté par le très honorable sénateur Meighen et l'honorable sénateur Chapais, et il remet le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat.

Ledit bref est lu par le greffier comme suit:

CANADA

BESSBOROUGH

[L.S.]

GEORGE CINQ, *par la grâce de Dieu, Roi de Grande-Bretagne, d'Irlande, et des Territoires britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.*

A Notre fidèle et bien-aimé Louis Coté, Ecuyer, de la ville d'Ottawa, province d'Ontario, dans notre Dominion du Canada, conseiller, docte en loi, de Sa Majesté,

SALUT:

SACHEZ QUE, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous, qu'en vue d'obtenir votre avis et assistance en toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la Défense de Notre Dominion du Canada, Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notre dit Dominion; et Nous vous commandons que, mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyez et comparaissez, pour les fins susdites, dans le Sénat de Notre dit Dominion, en tous les temps et tous les lieux où Notre Parlement pourra être convoqué et tenu en Notre dit Dominion; et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada.

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé cousin et conseiller, Vere Brabazon, Comte de Bessborough, membre de Notre Très honorable Conseil Privé, chevalier grand-croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, ancien capitaine de Notre armée territoriale, Gouverneur général et commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en notre cité d'Ottawa, dans Notre Dominion du Canada, ce trentième jour de décembre, en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent trente trois, et de Notre Règne la vingt-quatrième.

Par ordre,

C. H. CAHAN,

Secrétaire d'Etat du Canada.

Ordonné: Que ledit bref soit inscrit au Journal.

L'honorable sénateur Coté s'approche de la Table et prête le serment prescrit par la loi, devant le greffier du Sénat, commissaire nommé à cet effet, et il prend son siège comme membre du Sénat.

L'honorable Président informe le Sénat que l'honorable sénateur Coté a fait et signé la déclaration de qualification prescrite par *l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867*, en présence du greffier du Sénat, commissaire nommé à cet effet.

L'honorable Ralph Byron Horner, est présenté par le très honorable sénateur Meighen et l'honorable sénateur Marcotte, et il remet le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat.

Ledit bref est lu par le greffier comme suit:

CANADA

BESSBOROUGH

[L.S.]

GEORGE CINQ, *par la grâce de Dieu, Roi de Grande-Bretagne, d'Irlande, et des Territoires britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.*

A notre fidèle et bien-aimé Ralph Byron Horner, Ecuyer, de Blaine Lake, dans la province de Saskatchewan, dans Notre Dominion du Canada,

SALUT:

SACHEZ QUE, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous, qu'en vue d'obtenir votre avis et assistance en toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la Défense de Notre Dominion du Canada, Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notre dit Dominion; et Nous vous commandons que, mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyez et comparaissez, pour les fins susdites, dans le Sénat de Notre dit Dominion, en tous les temps et tous les lieux où Notre Parlement pourra être convoqué et tenu en Notre dit Dominion; et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada.

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé cousin et conseiller, Vere Brabazon, Comte de Bessborough, membre de Notre Très honorable Conseil Privé, chevalier grand-croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, ancien capitaine de Notre armée territoriale, Gouverneur général et commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en notre cité d'Ottawa, dans Notre Dominion du Canada, ce trentième jour de décembre, en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent trente trois, et de Notre Règne la vingt-quatrième.

Par ordre,

C. H. CAHAN,

Secrétaire d'Etat du Canada.

Ordonné: Que ledit bref soit inscrit au Journal.

L'honorable sénateur Horner s'approche de la Table et prête le serment prescrit par la loi, devant le greffier du Sénat, commissaire nommé à cet effet, et il prend son siège comme membre du Sénat.

L'honorable Président informe le Sénat que l'honorable sénateur Horner a fait et signé la déclaration de qualification prescrite par *l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867*, en présence du greffier du Sénat, commissaire nommé à cet effet.

L'honorable Walter Morley Aseltine, est présenté par le très honorable sénateur Meighen et l'honorable sénateur Marcotte, et il remet le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat.

Ledit bref est lu par le greffier comme suit:

CANADA

BESSBOROUGH

[L.S.]

GEORGE CINQ, *par la grâce de Dieu, Roi de Grande-Bretagne, d'Irlande, et des Territoires britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.*

A Notre fidèle et bien-aimé Walter Morley Aseltine, écuyer, de Rosetown, province de la Saskatchewan, dans notre Dominion du Canada, conseiller, docte en loi, de Sa Majesté,

SALUT:

SACHEZ QUE, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous, qu'en vue d'obtenir votre avis et assistance en toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la Défense de Notre Dominion du Canada, Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notre dit Dominion; et Nous vous commandons que, mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyez et comparaissiez, pour les fins susdites, dans le Sénat de Notre dit Dominion en tous les temps et tous les lieux où Notre Parlement pourra être convoqué et tenu en Notre dit Dominion; et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada.

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé cousin et conseiller, Vere Brabazon, Comte de Bessborough, membre de Notre Très honorable Conseil Privé, chevalier grand-croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, ancien capitaine de Notre armée territoriale, Gouverneur général et commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en notre cité d'Ottawa, dans Notre Dominion du Canada, ce trentième jour de décembre, en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent trente-trois, et de Notre Règne la vingt-quatrième.

Par ordre,

C. H. CAHAN,
Secrétaire d'Etat du Canada.

Ordonné: Que ledit bref soit inscrit au Journal.

L'honorable sénateur Aseltine s'approche de la Table et prête le serment prescrit par la loi, devant le greffier du Sénat, commissaire nommé à cet effet, et il prend son siège comme membre du Sénat.

L'honorable Président informe le Sénat que l'honorable sénateur Aseltine a fait et signé la déclaration de qualification prescrite par *l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867*, en présence du greffier du Sénat, commissaire nommé à cet effet.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Que le Sénat, lorsqu'il s'ajournera aujourd'hui, restera ajourné jusqu'à mardi prochain, à huit heures du soir.

Le Sénat s'ajourne.

No 2

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mardi, 30 janvier 1934

Huit heures du soir.

L'honorable P. E. BLONDIN, Président

Les membres présents sont:—

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Dennis,	L'Espérance,	Murphy,
Aylesworth	Donnelly,	Lewis,	Parent,
(sir Allen),	Fauteux,	Logan,	Planta,
Ballantyne,	Foster,	Lynch-Staunton,	Pope,
Beaubien,	Fripp,	Macdonell,	Prevost,
Béland,	Gordon,	Marcotte,	Rainville,
Black,	Graham,	McDonald,	Rankin,
Blondin,	Hardy,	McGuire,	Robinson,
Bourque,	Harmer,	McMeans,	Sharpe,
Brown,	Hocken,	McRae,	Sinclair,
Calder,	Horner,	Meighen,	Smith,
Casgrain,	Horsey,	Michener,	Tanner,
Chapais,	Hughes,	Molloy,	Taylor,
Copp,	Laird,	Moraud,	Tobin,
Coté,	Lemieux,	Murdock,	Turgeon,
Dandurand,			White (Pembroke).

PRIÈRES.

Le très honorable sénateur Meighen dépose sur la Table:—

Rapport annuel du ministère des Chemins de fer et Canaux pour l'année financière terminée le 31 mars 1933. (Editions anglaise et française).

Rapport annuel du ministère de la Marine pour l'année financière terminée le 31 mars 1933. (Editions anglaise et française).

Copie des amendements aux Règlements de la Radio.

Rapport du ministère des Pensions et de la Santé publique, le bureau des commissaires des pensions, le tribunal des pensions, la cour d'appel des pensions et le comité des allocations aux vétérans de la guerre pour l'exercice terminé le 31 mars 1933.

Etat des recettes et dépenses pour les marins malades et en détresse pour l'exercice terminé le 31 mars 1933.

Etat concernant les Règlements en vertu de l'article 6 de la Loi des Pensions et de la Santé publique.

Etat concernant les Règlements en vertu des dispositions de la Loi de Santé des Travaux publics.

Relevé concernant les règlements faits sous l'empire de la Loi concernant les spécialités pharmaceutiques ou médicaments brevetés.

Rapport annuel du ministère des Pêcheries pour l'année financière terminée le 31 mars 1933.

Rapport du ministère du Travail, pour l'exercice terminé le 31 mars 1933, lequel comprend les rapports des procès-verbaux en vertu des statuts suivants:

Loi du ministère du Travail,

Loi de conciliation et travail,

Loi des gages justes et de la journée de huit heures,

Loi des enquêtes sur les différends industriels,

Loi des annuités du gouvernement,

Loi de coordination des bureaux d'emploi,

Loi de l'éducation technique,

Loi des enquêtes sur les combines,

Loi de pension de vieillesse, et

Loi pour remédier au chômage.

Rapport du ministère de l'Agriculture pour l'année financière terminée le 31 mars 1933.

Copies des arrêtés ministériels émis en vertu de la Loi des entrepôts frigorifiques pour l'année terminée le 31 mars 1933.

Copies des Règlements émis en vertu de la Loi des insectes destructeurs et autres fléaux, pour l'année terminée le 31 mars 1933.

Rapport indiquant les ventes de terre et les baux annulés par le département des Affaires indiennes, du 1er septembre 1932 au 31 décembre 1933.

Rapport indiquant le nombre d'Indiens émancipés au cours de l'exercice terminé le 31 mars 1933, en vertu de l'article 114 de la Loi des Indiens.

Relevé indiquant le nombre de permis accordés pour transporter des liqueurs enivrantes dans les Territoires du Nord-Ouest, pour l'année solaire terminée le 31 décembre 1933.

Liste des baux, licences, permis et autres autorités annulés, en vertu des dispositions de l'article quatre-vingt-seize, chapitre cent treize du Statut révisé du Canada, 1927.

Rapport annuel du ministère de l'Intérieur pour l'année financière terminée le 31 mars 1933.

Ordonnances des Territoires du Nord-Ouest passées conformément aux prescriptions du chapitre cent quarante-deux, article treize, Statuts révisés du Canada, 1927.

Copies des Arrêtés en Conseil promulgués depuis le dernier rapport, en vertu des prescriptions de la Loi des terres fédérales, article 75, Chapitre 113, S.R.C., 1927.

Loi de la convention des oiseaux migrateurs, article 4, Chapitre 130, S.R.C., 1927.

Loi des terres fédérales, articles 4 et 75, Chapitre 113, S.R.C., 1927—les règlements pour l'arpentage, l'administration, la disposition et la gérance des terres fédérales dans la zone ferroviaire de 40 milles dans la province de la Colombie-Britannique.

Liste des répartitions et ajustements des créances relatives aux grains de semence et autres secours pour l'année 1933.

Etat des sommes remboursées sur l'autorité de Son Excellence le Gouverneur général en Conseil, en vertu des dispositions de la Loi des remboursements. (Ch. 35, 22-23 George V). (Ressources naturelles).

Rapport annuel du département des Affaires indiennes pour l'exercice terminé le 31 mars 1933.

Rapport du Commissaire des Brevets pour l'année financière terminée le 31 mars 1933.

Relevé concernant la mise à la retraite de Thomas Mulvey, écuyer, C.R.

Rapport des positions exclues de l'opération de la Loi du Service civil, du 1er octobre 1932 au 31 décembre 1933.

Etat des bons et garanties enregistrés au département du Secrétaire d'Etat du Canada depuis le dernier rapport soumis au Parlement.

Ordonnances du territoire du Yukon, rendues par le Conseil du Yukon durant l'année 1933.

Rapport annuel du département de l'imprimerie et de la papeterie publiques pour l'année financière terminée le 31 mars 1933. (Editions anglaise et française).

Rapport du Secrétaire d'Etat du Canada pour l'année financière terminée le 31 mars 1933.

Ordres navals généraux émis du 1er février au 1er décembre 1933.

Ordres généraux (Services de la Milice et de la Royale force aérienne du Canada) émis du 1er janvier au 1er décembre 1933.

Ordres de la Milice émis du 11 janvier au 15 décembre 1933.

Nominations, promotions et mises à la retraite (Milice canadienne et Royale force aérienne du Canada), du 28 janvier 1933 au 20 janvier 1934.

Avec la permission du Sénat, et

Sur motion du très honorable sénateur Meighen, il est

Ordonné: Que tous les sénateurs présents pendant cette session, composent un comité pour prendre en considération les us et coutumes du Sénat et les privilèges du Parlement et qu'il soit permis audit comité de s'assembler dans cette Chambre quand et comme il le jugera nécessaire.

Avec la permission du Sénat, et

Sur motion du très honorable sénateur Meighen, il est

Ordonné: Que conformément à la règle 77, les sénateurs dont les noms suivent forment un comité de sélection chargé de désigner les sénateurs devant composer les différents comités permanents de la présente session, savoir: Les honorables sénateurs Beaubien, Buchanan, Dandurand, Graham, Horsey, Sharpe, Tanner, White (Pembroke), et l'auteur de la motion; ledit comité devant faire rapport avec toute la diligence possible, des noms des sénateurs par lui désignés.

Conformément à l'Ordre du Jour, le Sénat prend en considération le discours prononcé du Trône par Son Excellence le Gouverneur général à l'ouverture de la présente session du Parlement.

L'honorable sénateur Hocken, appuyé par l'honorable sénateur Fauteux, propose:

Que l'Adresse suivante soit présentée à Son Excellence afin de lui offrir les humbles remerciements de cette Chambre pour le gracieux discours qu'il a plu à Son Excellence de prononcer devant les deux Chambres du Parlement, à savoir:

A Son Excellence le Capitaine Le Très Honorable Comte de Bessborough, membre du Très Honorable Conseil Privé de Sa Majesté; Chevalier Grand-croix de l'Ordre Très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, Gouverneur général et commandant en chef du Dominion du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Après débat, et

Sur motion de l'honorable sénateur Dandurand, il est

Ordonné: Que plus ample débat sur ladite motion soit remis à demain.

Le Sénat s'ajourne

No 3

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

 Mercredi, 31 janvier 1934

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable P. E. BLONDIN, Président

Les membres présents sont:—

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Dennis,	Lewis,	Planta,
Aylesworth	Donnelly,	Logan,	Pope,
(sir Allen),	Fauteux,	Lynch-Staunton,	Prevost,
Ballantyne,	Foster,	Macdonell,	Rainville,
Beaubien,	Fripp,	Marcotte,	Rankin,
Béland,	Gordon,	McDonald,	Robinson,
Black,	Graham,	McGuire,	Sharpe,
Blondin,	Hardy,	McMeans,	Sinclair,
Bourque,	Harmer,	McRae,	Smith,
Brown,	Hocken,	Meighen,	Tanner,
Calder,	Horner,	Michener,	Taylor,
Casgrain,	Horsey,	Molloy,	Tobin,
Chapais,	Hughes,	Moraud,	Turgeon,
Copp,	Laird,	Murdock,	White (Pembroke),
Coté,	Lemieux,	Murphy,	Wilson
Dandurand,	L'Espérance,	Parent,	(Rockcliffe).

PRIÈRES.

Le très honorable sénateur Meighen dépose sur la Table:—

Rapport du ministère du Revenu national, contenant les comptes du Revenu, avec états relatifs aux importations, exportations, accise et impôts du Dominion du Canada, pour l'exercice terminé le 31 mars 1933. (Editions anglaise et française).

Rapport maritime du ministère du Revenu national (division des douanes), contenant les états de la navigation et du commerce maritime du Dominion du Canada, pour l'exercice terminé le 31 mars 1933.

Conformément à l'Ordre du Jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la prise en considération du discours prononcé du Trône par Son Excellence le Gouverneur général à l'ouverture de la présente session du Parlement, et la motion de l'honorable sénateur Hocken, appuyé par l'honorable sénateur Fauteux:—

Que l'Adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, afin de lui offrir les humbles remerciements de cette Chambre pour le gracieux discours qu'il a plu à Son Excellence de prononcer devant les deux Chambres du Parlement, à savoir:

A Son Excellence le Capitaine Le Très Honorable Comte de Bessborough, membre du Très Honorable Conseil Privé de Sa Majesté; Chevalier Grand-croix de l'Ordre Très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, Gouverneur général et commandant en chef du Dominion du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Après débat, il est

Ordonné: Que plus ample débat sur ladite motion soit remis à demain.

Le Sénat s'ajourne.

No 4

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Jeudi, 1er février 1934

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable P. E. BLONDIN, Président

Les membres présents sont:—

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Dandurand,	L'Espérance,	Planta,
Aylesworth	Dennis,	Lewis,	Pope,
(sir Allen),	Donnelly,	Logan,	Prevost,
Ballantyne,	Fauteux,	Lynch-Staunton,	Rainville,
Beaubien,	Foster,	Macdonell,	Rankin,
Béland,	Fripp,	Marcotte,	Robinson,
Bénard,	Gordon,	McDonald,	Sharpe,
Black,	Graham,	McGuire,	Sinclair,
Blondin,	Hardy,	McMeans,	Smith,
Bourque,	Harmer,	McRae,	Tanner,
Brown,	Hocken,	Michener,	Taylor,
Calder,	Horner,	Molloy,	Tobin,
Casgrain,	Horsey,	Moraud,	Turgeon,
Chapais,	Hughes,	Murdock,	White (Inkerman),
Copp,	Laird,	Murphy,	White (Pembroke),
Côté,	Lemieux,	Parent,	Wilson
			(Rockcliffe).

PRIÈRES.

La pétition suivante est présentée:

Par l'honorable sénateur Foster:—
De Alfred Burton Rose et autres (*Personal Finance Corporation*).

Conformément à l'Ordre du Jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la prise en considération du discours prononcé du Trône par Son Excellence le Gouverneur général à l'ouverture de la présente session du Parlement, et la motion de l'honorable sénateur Hocken, appuyé par l'honorable sénateur Fauteux:—

Que l'Adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général afin de lui offrir les humbles remerciements de cette Chambre pour le gracieux discours qu'il a plu à Son Excellence de prononcer devant les deux Chambres du Parlement, à savoir:

A Son Excellence le Capitaine Le Très Honorable Comte de Bessborough, membre du Très Honorable Conseil Privé de Sa Majesté; Chevalier Grand-croix de l'Ordre Très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, Gouverneur général et commandant en chef du Dominion du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Le débat continue.

A six heures, l'honorable Président quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures trente.

Sept heures trente du soir.

Le Sénat reprend sa séance.

Après plus ample débat, et

La question étant posée sur ladite motion, elle est résolue dans l'affirmative, et il est

Ordonné: Que ladite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres de l'honorable Conseil Privé.

Avec la permission du Sénat, et

Sur motion de l'honorable sénateur Beaubien, il est

Ordonné: Que le Sénat, lorsqu'il s'ajournera aujourd'hui, restera ajourné jusqu'à mardi, le vingtième jour de février, à trois heures de l'après-midi.

L'honorable sénateur Beaubien, pour l'honorable sénateur Barnard, présente au Sénat un bill (A) intitulé: "Loi concernant les loteries, dites sweepstakes, pour hôpitaux."

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture à la prochaine séance du Sénat.

Le Sénat s'ajourne jusqu'à mardi, le vingtième jour de février, à trois heures de l'après-midi.

No 5

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mardi, 20 février 1934

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable P. E. BLONDIN, Président

Les membres présents sont:—

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Donnelly,	Lemieux,	Murphy,
Aylesworth	Fauteux,	Lewis,	Parent,
(sir Allen),	Foster,	Logan,	Planta,
Ballantyne,	Fripp,	MacArthur,	Pope,
Barnard,	Gillis,	Macdonald,	Prevost,
Beaubien,	Graham,	Macdonell,	Rankin,
Bénard,	Green,	Marcotte,	Riley,
Black,	Griesbach,	McCormick,	Robinson,
Blondin,	Harmer,	McGuire,	Sharpe,
Bourque,	Hocken,	McMeans,	Smith,
Buchanan,	Horsey,	McLennan,	Tanner,
Calder,	Hughes,	Meighen,	Tobin,
Chapais,	King,	Michener,	Webster,
Copp,	Lacasse,	Molloy,	White (Pembroke),
Coté,	Laird,	Moraud,	Wilson
Dandurand,		Murdock,	(Rockcliffe).

PRIÈRES.

Le très honorable sénateur Meighen dépose sur la Table:—

Le seizième rapport annuel du Conseil National des Recherches, 1932-1933.

Le rapport du ministère de la Défense nationale, pour l'exercice terminé le 31 mars 1933. (Partie I—Services de la Milice et de l'Air, Partie II—Service naval). Editions anglaise et française.

Rapport du ministère du Travail, pour l'exercice terminé le 31 mars 1933. (Edition française).

Rapport du Commissaire des brevets pour l'exercice terminé le 31 mars 1933. (Edition française).

A l'appel de l'Ordre du Jour pour la deuxième lecture du bill (A) intitulé: "Loi concernant les loteries, dites sweepstakes, pour hôpitaux", il est
Ordonné: Que cette deuxième lecture soit remise à jeudi prochain.

Le très honorable sénateur Meighen présente au Sénat un bill (B) intitulé: "Loi modifiant la Loi des compagnies d'assurance étrangères, 1932".

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture jeudi prochain.

Le très honorable sénateur Meighen présente au Sénat un bill (C) intitulé: "Loi concernant les cours de l'Amirauté".

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est, avec la permission du Sénat,

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture demain.

La Chambre des Communes transmet par son greffier un message ainsi conçu:—

LUNDI, 14 février 1934.

Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre a nommé l'honorable Orateur et messieurs Barber, Bertrand, Bourassa, Boyes, Butcher, Carmichael, Charters, Chevrier, Cotnam, Dubois, Dupuis, Factor, Ferland, Fontaine, Fortin, Fraser (Cariboo), Gagnon, Girouard, Guthrie, Hepburn, Irvine, Jones, Lafèche, Larue, LaVergne, Mac-Millan (Saskatoon), Marcil, McGillis, McGregor, McIntosh, Peck, Perley (Sir George), Pouliot, Quinn, Rhéaume, Short, Smoke, Sterling, Thauvette, Thompson (Simcoe-Est), Thompson (Lanark), White (London) et Wright pour composer un comité chargé d'aider Son Honneur l'Orateur dans l'administration de la bibliothèque du Parlement, en tant que les intérêts de la Chambre des Communes sont concernés et pour agir au nom de la Chambre des Communes comme membres d'un comité mixte de la bibliothèque.

Ordonné: Que le greffier de la Chambre porte ledit message au Sénat.

Certifié.

ARTHUR BEAUCHESNE,

Greffier de la Chambre des Communes.

Ordonné: Que ledit message soit déposé sur la Table.

La Chambre des Communes transmet par son greffier un message ainsi conçu:—

LUNDI, 14 février 1934.

Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre se joindra à eux pour former un comité mixte des Impressions du Parlement, et que les membres du comité des Impressions, savoir: Messieurs Anderson (Halton), Baribeau, Belec, Boulanger, Bourgeois, Brasset, Charters, Desrochers, Dubois, Embury, Esling, Factor, Fortin, Girouard, Gott, Gray, Hay, Heaps, Howden, Lucas, MacLean, McKenzie (Assiniboine), McLure, Maloney, Marcl, Matthews, Moore (Châteauguay-Huntingdon), Munn, Murphy, Parent, Peck, Perras, Pickel, Porteous, Price, Quinn, Rhéaume, Rinfret, Roberge, Robinson, Rowe, Ryerson, St-Père, Short, Simpson (Simcoe-Nord), Spankie, Spencer, Spotton, Taylor, Tétreault, Verville, Wilson, Woodsworth et Wright agiront de la part de la Chambre, comme membres dudit comité mixte.

Ordonné: Que le greffier de la Chambre porte ledit message au Sénat.

Certifié.

ARTHUR BEAUCHESNE,

Greffier de la Chambre des Communes.

Ordonné: Que ledit message soit déposé sur la Table.

La Chambre des Communes transmet par son greffier un message ainsi conçu:—

LUNDI, 14 février 1934.

Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre a nommé l'honorable Orateur et messieurs Ahearn, Barrette, Black (Halifax), Carmichael, Garland (Carleton), Hanbury, Howard, Howden, Laffèche, Macphail (Mlle), Mitchell, Mullins, Ryerson, Senn, Spankie, Spence, Sproule, Taylor et Thauvette, pour composer un comité chargé d'aider Son Honneur l'Orateur dans la régie du restaurant, en tant que les intérêts de la Chambre des Communes sont concernés et pour agir comme membres d'un comité mixte des deux Chambres sur le restaurant.

Ordonné: Que le greffier de la Chambre porte ledit message au Sénat.

Certifié.

ARTHUR BEAUCHESNE,

Greffier de la Chambre des Communes.

Ordonné: Que ledit message soit déposé sur la Table.

Le Sénat s'ajourne.

No 6

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

 Mercredi, 21 février 1934

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable P. E. BLONDIN, Président

Les membres présents sont:—

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Donnelly,	Lewis,	Planta,
Aylesworth	Fauteux,	MacArthur,	Pope,
(sir Allen),	Foster,	Macdonald,	Prevost,
Ballantyne,	Fripp,	Macdonell,	Rainville,
Barnard,	Gillis,	Marcotte,	Rankin,
Beaubien,	Gordon,	McCormick,	Raymond,
Bénard,	Graham,	McDonald,	Riley,
Black,	Green,	McGuire,	Robinson,
Blondin,	Griesbach,	McLennan,	Sharpe,
Bourque,	Harmer,	McMeans,	Smith,
Brown,	Hocken,	Meighen,	Tanner,
Buchanan,	Horsey,	Michener,	Tobin,
Calder,	Hughes,	Molloy,	Turgeon,
Casgrain,	King,	Moraud,	Webster,
Chapais,	Lacasse,	Murdock,	White (Pembroke),
Copp,	Laird,	Murphy,	Wilson
Coté,	Lemieux,	Parent,	(Rockcliffe).
Dandurand,	L'Espérance,		

PRIÈRES.

La pétition suivante est lue et acceptée:—

De Alfred Burton Rose et autres, de Toronto, Ontario; demandant leur constitution en une corporation portant nom: *Personal Finance Corporation*.

Le très honorable sénateur Meighen dépose sur la Table:—

Rapport des travaux exécutés et des dépenses faites au cours de l'année solaire 1933, en vertu des Lois concernant la construction de lignes du chemin de fer National-Canadien (Chapitres 19 à 21, inclusivement, Chapitre 25, Chapitres 28 à 30 inclusivement et Chapitres 32 à 36 inclusivement, 19-20 George V, et Chapitre 24, de 22-23 George V).

Rapport des Archives publiques pour l'année 1933 (Editions anglaise et française).

Le très honorable sénateur Meighen, du comité de sélection chargé de désigner les sénateurs devant composer les différents comités permanents pour la présente session, présente le rapport de ce comité.

Ledit rapport est lu par le greffier comme suit:

MERCREDI, 21 février 1934.

Le comité de sélection, chargé de désigner des sénateurs pour faire partie des différents comités permanents de la session actuelle, a l'honneur de soumettre la liste suivante des sénateurs qui ont été désignés pour composer les divers comités permanents ci-après mentionnés, à savoir:

Comité Mixte de la Bibliothèque

L'honorable président, les honorables sénateurs Aylesworth (sir Allen), Beaubien, Chapais, Fauteux, Gillis, Gordon, Griesbach, Hatfield, Laird, Lemieux, Lewis, Logan, McLennan, Prevost, Taylor et Wilson (Rockcliffe).—17.

Comité Mixte des Travaux d'Impression

Les honorables sénateurs Aylesworth (sir Allen), Buchanan, Chapais, Dennis, Donnelly, Green, Harmer, Hatfield, Hocken, Horsey, Lewis, McDonald (Shediac), McLean, McLennan, Moraud, Parent, Pope, Prevost, Taylor, White (Inkerman) et White (Pembroke).—21.

Comité des Ordres Permanents

Les honorables sénateurs Buchanan, Coté, Hardy, Lemieux, Macdonald (St. Peters), Macdonnell, Martin, Prevost et Schaffner.—9.

Comité des Banques et du Commerce

Les honorables sénateurs Aylesworth (sir Allen), Ballantyne, Beaubien, Black, Brown, Casgrain, Coté, Dandurand, Dennis, Foster, Gordon, Graham, Griesbach, Horsey, Hughes, King, Laird, Lemieux, L'Espérance, Little, McGuire, McLennan, McMeans, McRae, Meighen, Michener, Murphy, Parent, Planta, Raymond, Riley, Schaffner, Sharpe, Sinclair, Smith, Tanner, Taylor, Webster, White (Inkerman), White (Pembroke), Wilson (Rockcliffe) et Wilson (Sorel).—42.

Comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres

Les honorables sénateurs Ballantyne, Barnard, Beaubien, Béland, Black, Bourque, Buchanan, Calder, Casgrain, Copp, Dandurand, Dennis, Donnelly, Gillis, Gordon, Graham, Green, Griesbach, Hardy, Harmer, Hatfield, Horner, Lacasse, Laird, L'Espérance, Lewis, Lynch-Staunton, MacArthur, Marcotte, McDonald (Shediac), McLennan, McRae, Meighen, Michener, Molloy, Moraud, Murdock, Murphy, Parent, Pope, Rainville, Rankin, Raymond, Robinson, Sharpe, Spence, Tobin, Turgeon, Webster et Wilson (Rigaud).—50.

Comité des Bills privés

Les honorables sénateurs Barnard, Bénard, Black, Calder, Fauteux, Griesbach, Harmer, Lacasse, Little, Logan, Lynch-Staunton, McCormick, McGuire, McLean, McMeans, McRae, Parent, Planta, Rainville, Raymond, Spence, Tanner, Tobin, Wilson (Rigaud) et Wilson (Sorel).—25.

Comité de régie interne et des comptes imprévus

L'honorable président, les honorables sénateurs Chapais, Foster, Gordon, Hocken, Horsey, King, Lacasse, Laird, Lemieux, L'Espérance, Little, Logan, MacArthur, Marcotte, McRae, Meighen, Michener, Murdock, Parent, Pope, Prevost, Sharpe, Tanner et White (Pembroke).—25.

Comité des Finances

Les honorables sénateurs Aseltine, Brown, Foster, Hardy, Lacasse, L'Espérance, Martin, MacArthur, McLean, Michener, Pope, Smith, Spence, Turgeon, White (Inkerman), Wilson (Rigaud) et Wilson (Sorel).—17.

Comité des Débats et des Comptes rendus

Les honorables sénateurs Béland, Chapais, Fauteux, Gillis, Hardy, Lacasse, L'Espérance, McLean et White (Inkerman).—9.

Comité de Divorce

Les honorables sénateurs Aseltine, Copp, Horsey, Logan, McLean, McMeans, Rankin, Robinson et Schaffner.—9.

Comité de l'Agriculture et des Forêts

Les honorables sénateurs Black, Buchanan, Burns, Donnelly, Little, Raymond, Riley, Sinclair et Smith.—9.

Comité de l'Immigration et du Travail

Les honorables sénateurs Calder, Donnelly, Fripp, Hughes, Macdonell, McDonald (Shediac), McMeans, Molloy et Murdock.—9.

Comité du commerce extérieur et des relations commerciales du Canada

Les honorables sénateurs Lewis, Macdonell, McCormick, McLennan, McLean, Riley, Schaffner, Tobin et Wilson (Sorel).—9.

Comité de la salubrité publique et de l'inspection des aliments

Les honorables sénateurs Béland, Bourque, Burns, King, Lacasse, Molloy, Riley, Schaffner et Wilson (Rockcliffe).—9.

Comité d'Administration du Service civil

Les honorables sénateurs Bénard, Donnelly, Griesbach, L'Espérance, McRae, Prevost, Rankin, Robinson et Wilson (Rockcliffe).—9.

Comité des édifices et des terrains publics

Les honorables sénateurs Black, Fripp, Harmer, McGuire, McLennan, Sinclair, Smith, White (Pembroke) et Wilson (Rockcliffe).—9.

Comité mixte du Restaurant

L'honorable président, les honorables sénateurs Hardy, Logan, McMeans, Michener, Tanner et Taylor.—7.

Le tout respectueusement soumis.

ARTHUR MEIGHEN,
Président.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (2) intitulé: "Loi modifiant la Loi du poinçonnage des métaux précieux, 1928", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est, avec la permission du Sénat, *Ordonné*: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture demain.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (C) intitulé: "Loi concernant les cours d'Amirauté" est lu pour la deuxième fois, et il est

Renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

Avec la permission du Sénat, et

Sur motion du très honorable sénateur Meighen, il est

Ordonné: Que les sénateurs désignés dans le rapport du comité de sélection pour former les divers comités permanents au cours de la présente session, soient et sont par la présente motion, nommés pour former et constituer les divers comités dont ils sont nommés membres dans ledit rapport, pour prendre en considération les différents sujets qui leur seront référés de temps à autre et pour faire rapport; et le comité des ordres permanents est autorisé à assigner des personnes et à faire produire des pièces et documents lorsque requis; et aussi que le comité de régie interne et des dépenses imprévues ait le pouvoir, sans ordre spécial de la Chambre, de prendre en considération toute matière concernant la régie interne du Sénat sur laquelle l'honorable Président n'est pas appelé à agir par la Loi du Service civil, et que ce comité rapporte le résultat de ses délibérations à la Chambre pour agir.

Sur motion du très honorable sénateur Meighen, il est

Ordonné: Qu'un message soit porté à la Chambre des Communes, par un des greffiers à la table, pour informer cette Chambre que l'honorable Président et les honorables sénateurs Aylesworth (sir Allen), Beaubien, Chapais, Fauteux, Gillis, Gordon, Griesbach, Hatfield, Laird, Lemieux, Lewis, Logan, McLennan, Prevost, Taylor et Wilson (Rockcliffe), ont été nommés pour composer un comité

chargé d'aider l'honorable Président dans l'administration de la Bibliothèque du Parlement, en tant que les intérêts du Sénat sont concernés, et pour agir au nom du Sénat comme membres du comité mixte des deux Chambres dans l'administration de ladite bibliothèque.

Sur motion du très honorable sénateur Meighen, il est

Ordonné: Qu'un message soit porté à la Chambre des Communes, par un des greffiers à la table, pour informer cette Chambre que les honorables sénateurs Aylesworth (sir Allen), Buchanan, Chapais, Dennis, Donnelly, Green, Harmer, Hatfield, Hocken, Horsey, Lewis, McDonald (Shediac), McLean, McLennan, Moraud, Parent, Pope, Prevost, Taylor, White (Inkerman) et White (Pembroke), ont été nommés pour composer un comité chargé de surveiller les travaux d'impression du Sénat, pendant la présente session et d'agir au nom du Sénat comme membres du comité mixte des deux Chambres au sujet des travaux d'impression du Parlement.

Sur motion du très honorable sénateur Meighen, il est

Ordonné: Qu'un message soit porté à la Chambre des Communes, par un des greffiers à la table, pour informer cette Chambre que l'honorable Président et les honorables sénateurs Hardy, Logan, McMeans, Michener, Tanner et Taylor, ont été nommés pour former un comité chargé d'aider l'honorable Président dans l'administration du restaurant du Parlement, en tant que les intérêts du Sénat sont concernés, et pour agir au nom du Sénat comme membres du comité mixte des deux Chambres au sujet dudit restaurant.

Le Sénat s'ajourne.

No 7

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Jeudi, 22 février 1934

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable P. E. BLONDIN, Président

Les membres présents sont:—

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Donnelly,	L'Espérance,	Murphy,
Aylesworth	Foster,	Lewis,	Parent,
(sir Allen),	Fripp,	Logan,	Planta,
Ballantyne,	Gillis,	MacArthur,	Pope,
Barnard,	Gordon,	Macdonald,	Prevost,
Beaubien,	Graham,	Macdonell,	Rainville,
Bénard,	Green,	Marcotte,	Rankin,
Black,	Griesbach,	McCormick,	Riley,
Blondin,	Harmer,	McDonald,	Robinson,
Bourque,	Hocken,	McGuire,	Sharpe,
Brown,	Horsey,	McLennan,	Smith,
Buchanan,	Hughes,	McMeans,	Tanner,
Calder,	King,	Michener,	Tobin,
Chapais,	Lacasse,	Molloy,	Turgeon,
Copp,	Laird,	Moraud,	White (Pembroke),
Coté,	Lemieux,	Murdock,	Wilson
Dandurand,			(Rockcliffe).

PRIÈRES.

Le très honorable sénateur Graham, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, présente le premier rapport de ce comité.

Ce rapport est alors lu par le greffier comme suit:

MERCREDI, 21 février 1934.

Le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres demande permission de présenter son premier rapport comme suit:

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à neuf (9) membres.

Le tout respectueusement soumis.

GEO. P. GRAHAM,
Président.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté.

L'honorable sénateur Black, du comité permanent des Banques et du Commerce, présente le premier rapport de ce comité.

Ce rapport est alors lu par le greffier comme suit:

MERCREDI, 21 février 1934.

Le comité permanent des Banques et du Commerce demande permission de présenter son premier rapport comme suit:

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à neuf (9) membres.

Le tout respectueusement soumis.

F. B. BLACK,
Président.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté.

L'honorable sénateur Sharpe, du comité permanent de la régie interne et des dépenses imprévues, présente le premier rapport de ce comité:

Ce rapport est alors lu par le greffier comme suit:

MERCREDI, 21 février 1934.

Le comité permanent de la régie interne et des dépenses imprévues demande permission de présenter son premier rapport comme suit:

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à sept (7) membres.

Le tout respectueusement soumis.

W. H. SHARPE,
Président.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté.

L'honorable sénateur Buchanan, du comité permanent des Ordres permanents, présente le premier rapport de ce comité.

Ce rapport est alors lu par le greffier comme suit:

MERCREDI, 21 février 1934.

Le comité permanent des Ordres permanents demande permission de présenter son premier rapport comme suit:

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à trois (3) membres.

Le tout respectueusement soumis.

W. A. BUCHANAN,
Président.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté.

L'honorable sénateur Buchanan, du comité permanent des Ordres permanents, présente le deuxième rapport de ce comité.

Ce rapport est alors lu par le greffier comme suit:

JEUDI, 22 février 1934.

Le comité permanent des Ordres permanents demande permission de présenter son deuxième rapport comme suit:

Le comité recommande:

1. Que le délai pour la réception des pétitions en obtention de bills privés soit prolongé jusqu'au vendredi, 27 avril 1934.
2. Que le délai pour la réception des bills privés soit prolongé jusqu'au vendredi, 4 mai 1934.
3. Que le délai pour la réception des rapports d'un comité permanent ou spécial sur des bills privés soit prolongé jusqu'au vendredi, 18 mai 1934.

Le tout respectueusement soumis.

W. A. BUCHANAN,
Président.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est alors adopté.

L'honorable sénateur Buchanan, du comité permanent des Ordres permanents, présente le troisième rapport de ce comité.

Ce rapport est alors lu par le greffier comme suit:

JEUDI, 22 février 1934.

Le comité permanent des Ordres permanents demande permission de présenter son troisième rapport comme suit:

Le comité a examiné la pétition suivante et constate que les prescriptions des Règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, savoir:

De Alfred Burton Rose et autres, de Toronto, Ontario; demandant leur constitution en une corporation portant nom *Personal Finance Corporation*.

Le tout respectueusement soumis.

W. A. BUCHANAN,
Président.

Ordonné: Que ledit rapport soit déposé sur la Table.

L'honorable sénateur Donnelly, du comité permanent de l'Agriculture et des Forêts, présente le premier rapport de ce comité.

Ce rapport est alors lu par le greffier comme suit:

MERCREDI, 21 février 1934.

Le comité permanent de l'Agriculture et des Forêts demande permission de présenter son premier rapport comme suit:

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à trois (3) membres.

Le tout respectueusement soumis.

J. J. DONNELLY,
Président.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté.

L'honorable sénateur McMeans, du comité permanent de l'Immigration et du Travail, présente le premier rapport de ce comité.

Ce rapport est alors lu par le greffier comme suit:

MERCREDI, 21 février 1934.

Le comité permanent de l'Immigration et du Travail, demande permission de présenter son premier rapport comme suit:

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à trois (3) membres.

Le tout respectueusement soumis.

L. McMEANS,
Président.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté.

L'honorable sénateur McMeans, du comité permanent de Divorce, présente le premier rapport de ce comité.

Ce rapport est alors lu par le greffier comme suit:

MERCREDI, 21 février 1934.

Le comité permanent de Divorce demande permission de présenter son premier rapport comme suit:

1. Votre comité recommande que son quorum soit réduit à trois (3) membres à toutes fins, y compris la réception des dépositions sous serment relativement aux faits énoncés dans les pétitions en obtention de bills de divorce.

2. Votre comité recommande aussi que permission lui soit donnée de siéger durant tous les ajournements du Sénat, ainsi que durant les séances du Sénat.

3. Votre comité recommande aussi que, outre le président qu'il élit, il soit aussi autorisé à élire en tout temps, un vice-président, lequel sera revêtu de tous les pouvoirs du président.

Le tout respectueusement soumis.

L. McMEANS,
Président.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté.

L'honorable sénateur McLennan, du comité permanent du Commerce et des relations commerciales du Canada, présente le premier rapport de ce comité.

Ce rapport est alors lu par le greffier comme suit:

MERCREDI, 21 février 1934.

Le comité permanent du Commerce extérieur et des relations commerciales du Canada, demande permission de présenter son premier rapport comme suit:

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à trois (3) membres.

Le tout respectueusement soumis.

J. S. McLENNAN,
Président.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté.

L'honorable sénateur Tanner, du comité permanent des Bills privés, présente le premier rapport de ce comité.

Ce rapport est alors lu par le greffier comme suit:

MERCREDI, 21 février 1934.

Le comité permanent des Bills privés demande permission de présenter son premier rapport comme suit:

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à sept (7) membres.

Le tout respectueusement soumis.

CHAS. E. TANNER,
Président.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté.

L'honorable sénateur L'Espérance, du comité permanent d'Administration du service civil, présente le premier rapport de ce comité.

Ce rapport est alors lu par le greffier comme suit:

MERCREDI, 21 février 1934.

Le comité permanent d'Administration du service civil demande permission de présenter son premier rapport comme suit:

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à trois (3) membres.

Le tout respectueusement soumis.

D. O. L'ESPÉRANCE,
Président.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est alors adopté.

L'honorable sénateur Chapais, du comité permanent des Débats et des comptes rendus, présente le premier rapport de ce comité.

Ce rapport est alors lu par le greffier comme suit:

MERCREDI, 21 février 1934.

Le comité permanent des Débats et des comptes rendus demande permission de présenter son premier rapport comme suit:

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à trois (3) membres.

Le tout respectueusement soumis.

THOMAS CHAPAIS,
Président.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément:—

Par l'honorable Président du Comité de divorce:

De Lilac Violet Grumbell Reid, de Montréal, province de Québec, chanteuse de concert et à la Radio; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Clarence Dixon Reid.

De Ethel Irene Probert, du village de Beebe, comté de Standstead, province de Québec, et actuellement résidant dans le village de Walden, comté d'Orange, dans l'Etat de New-York, un des Etats-Unis d'Amérique; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Willie Salls Probert, dudit village de Beebe.

De Archibald Bruce Elliott Smart, de Lachine, province de Québec, commis; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Ruby Winifred Rennie Smart.

De Esther Liverman Kazenel, de Montréal, province de Québec; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Samuel Joshua Kazenel.

Le Lois Theresa Malcolm, de Westmount, province de Québec; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Robert Bruce Malcolm.

De William James Thistle, de Montréal, province de Québec; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Florence May Hollett Thistle.

De Williamina Muir Briggs, de Montréal, province de Québec; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Joseph Briggs.

De Hyman Stotland, de Montréal, province de Québec, manufacturier; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Ruth Rudnikoff Stotland.

De Marguerite Pearl Hopper, de Montréal, province de Québec; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Arthur Burton Hopper.

De Lucy Doris Cannon, de la cité de Sherbrooke, province de Québec, et actuellement résidant dans la cité de St. Catharines, province d'Ontario; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Edward Frederick Cannon, de la cité de Montréal, province de Québec.

De Eva Brabant Paradis, de Montréal, province de Québec; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Joseph Edgar Paradis.

De Bertha Alice Maude Maher Burke, de Montréal, province de Québec; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Emmett Rockett Burke.

De Sadye Harris Rosenberg, d'Outremont, province de Québec, commis aux écritures; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Moses Rosenberg.

De Aziz Koudsy, alias Eddie Coudsy, de Montréal, province de Québec, commis; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Marie Shahda Koudsy.

De Doris Jones Earp, de Westmount, province de Québec; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Harry James Earp.

De Clara Dingman Freeman, de Montréal, province de Québec; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Horace Freeman.

De Georgette Bouchard Durand, de Montréal, province de Québec; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Georges Durand.

De Lucille Margaret Turbin Kelly, de Montréal, province de Québec; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec George Douglas Kelly.

De Sybil Eileen Dyson Richardson, de Montréal, province de Québec; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec David Henry Richardson.

De Helen Isabelle Smith Maybee, de Montréal, province de Québec; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Gordon Royal Maybee.

De Lily Archer Watson, de Montréal, province de Québec; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec John James Egbert Watson.

De Aileen Marie Thompson Robb, de la cité de Westmount, province de Québec, et actuellement résidant en la ville de Brockville, province d'Ontario; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec William Clifton Robb, de ladite cité de Westmount.

De Grayse Irene Westlake MacLaren, de Montréal, province de Québec; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Daniel Forbes MacLaren.

De Gertrude Ethel Mosgrove Roast, de Montréal, province de Québec; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Harold James Roast.

L'honorable sénateur Ballantyne dépose sur la Table:—

Rapport des travaux exécutés et des dépenses faites jusqu'au 31 décembre 1933, ainsi que les estimés des dépenses pour 1934, en vertu des prescriptions du Chapitre 12, Statuts du Canada, 1929, construction par la compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada d'outillage de terminus et des passages à niveaux et autres travaux et dans la vicinity de la cité de Montréal.

Sur motion, il est

Ordonné: Que soient approuvés les arrêtés en conseil qui ont été publiés dans la *Gazette du Canada* entre le 9e jour de septembre 1932 et le 31e jour de décembre 1933, conformément aux dispositions de l'article 75 de la *Loi des terres fédérales*, chapitre 113, S.R. 1927, et qui ont été déposés sur la table le 30e jour de janvier 1934.

L'honorable Président informe le Sénat que, en conformité de la Règle 103, le Greffier du Sénat a déposé sur la Table les comptes et pièces justificatives du Sénat pour l'année financière terminée le 31 mars 1933.

Ordonné: Que lesdits comptes et pièces justificatives soient envoyées au comité permanent de la Régie interne et des dépenses imprévues du Sénat.

Suivant l'Ordre du Jour, l'honorable sénateur Barnard propose que le Bill (A), intitulé: "Loi concernant les loteries, dites sweepstakes, pour hôpitaux", soit lu pour la deuxième fois.

Après débat, il est

Ordonné: Que plus ample débat sur ladite motion soit remis à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du Jour, le Bill (B), intitulé: "Loi modifiant la Loi de compagnies d'assurance étrangères, 1932" est lu pour la deuxième fois, et Renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

A l'appel de l'Ordre du Jour pour la deuxième lecture du Bill (2), intitulé: "Loi modifiant la Loi du poinçonnage des métaux précieux, 1928", il est
Ordonné: Que ledit Ordre du Jour soit remis à mardi prochain.

L'honorable sénateur Wilson (Rockcliffe), du comité permanent des Edifices publics et des terrains publics, présente le premier rapport de ce comité.

Ce rapport est alors lu par le greffier comme suit:

MERCREDI, 21 février 1934.

Le comité permanent des Edifices publics et des terrains publics demande permission du présenter son premier rapport comme suit:

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à trois (3) membres.

Le tout respectueusement soumis.

CAIRINE R. WILSON,
Présidente.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté.

Avec la permission du Sénat et
Sur motion, il est

Ordonné: Que le Sénat, lorsqu'il s'ajournera aujourd'hui, restera ajourné jusqu'à mardi prochain à huit heures du soir.

Le Sénat s'ajourne.

No 8

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mardi, 27 février 1934

Huit heures du soir.

L'honorable P. E. BLONDIN, Président

Les membres présents sont:—

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Donnelly,	Logan,	Planta,
Aylesworth	Foster,	MacArthur,	Pope,
(sir Allen),	Fripp,	Macdonald,	Prevost,
Barnard,	Gillis,	Macdonell,	Rainville,
Beaubien,	Green,	Marcotte,	Rankin,
Bénard,	Griesbach,	McCormick,	Riley,
Black,	Harmer,	McDonald,	Robinson,
Blondin,	Hatfield,	McGuire,	Sharpe,
Bourque,	Hocken,	McLennan,	Sinclair,
Brown,	Horner,	McMeans,	Smith,
Buchanan,	Horsey,	McRae,	Tanner,
Calder,	Hughes,	Meighen,	Tobin,
Casgrain,	King,	Michener,	Turgeon,
Chapais,	Lacasse,	Molloy,	Webster,
Copp,	Laird,	Moraud,	White (Inkerman),
Coté,	L'Espérance,	Murdock,	White (Pembroke),
Dandurand,	Lewis,	Murphy,	Wilson
Dennis,	Little,	Parent,	(Rockcliffe).

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément:—

Par l'honorable sénateur White (Pembroke):

De John Gilbert Mitchell, et autres (*Thousand Islands Bridge Company*).

Par l'honorable sénateur Beaubien:

De la *Prudential Trust Company Limited*.

Par l'honorable sénateur Sharpe:

De *The Firth-Brearley Stainless Steel Syndicate Limited*. (Brevet).

Par l'honorable Président du comité de Divorce:

De Annie Isabel Tinning Meldrum, de Montréal, province de Québec; demandant l'adoption d'une loi qui dissolvé son mariage avec Ronald Spence Meldrum.

De Fenwick William Smith, de Montréal, province de Québec, inspecteur de banque; demandant l'adoption d'une loi qui dissolvé son mariage avec Phyllis Llewellyn Millard Smith.

De Marjorie Seymour Hammond Zavitz, de Montréal, province de Québec, sténographe; demandant l'adoption d'une loi qui dissolvé son mariage avec Douglas Zavitz.

L'honorable sénateur Gillis attire l'attention du Sénat sur l'importance de la route de la baie d'Hudson pour les provinces de l'Ouest du Canada, et il demande au gouvernement combien cette route a coûté jusqu'à date.

Après débat, et

Sur motion de l'honorable sénateur Horner, il est

Ordonné: Que plus ample débat soit remis à jeudi prochain.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (3) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'importation des boissons enivrantes", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture jeudi prochain.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (7) intitulé: "Loi modifiant la Loi des pêcheries, 1932", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est, avec la permission du Sénat,

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture demain.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (8) intitulé: "Loi autorisant un contrat entre Sa Majesté le Roi et la Corporation de la cité d'Ottawa", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est, avec la permission du Sénat,

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture demain.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (17) intitulé: "Loi concernant la nomination de vérificateurs pour les Chemins de fer Nationaux", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture jeudi prochain.

L'honorable sénateur White (Inkerman), du comité permanent des Finances, présente le premier rapport de ce comité.

Ce rapport est alors lu par le greffier comme suit:

MERCREDI, 21 février 1934.

Le comité permanent des Finances demande permission de présenter son premier rapport comme suit:

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à sept (7) membres.

Le tout respectueusement soumis.

SMEATON WHITE,
Président.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté.

L'honorable sénateur Foster, présente au Sénat un bill (D) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Personal Finance Corporation*".

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est, avec la permission du Sénat,

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture demain.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion pour la deuxième lecture du Bill (A), intitulé: "Loi concernant les loteries, dites sweepstakes, pour hôpitaux".

Après débat, il est

Ordonné: Que plus ample débat sur ladite motion, soit remis à demain.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (2) intitulé: "Loi modifiant la Loi du poinçonnage des métaux précieux, 1928" est lu pour la deuxième fois, et Renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

Le Sénat s'ajourne.

No 9

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

 Mercredi, 28 février 1934

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable P. E. BLONDIN, Président

Les membres présents sont:—

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Fauteux,	Little,	Planta,
Aylesworth	Foster,	Logan,	Pope,
(sir Allen),	Fripp,	MacArthur,	Prevost,
Barnard,	Gillis,	Macdonald,	Rainville,
Beaubien,	Gordon,	Macdonell,	Rankin,
Bénard,	Graham,	Marcotte,	Riley,
Black,	Green,	McCormick,	Robinson,
Blondin,	Griesbach,	McDonald,	Sharpe,
Bourque,	Harmer,	McGuire,	Sinclair,
Brown,	Hatfield,	McLennan,	Smith,
Buchanan,	Hocken,	McMeans,	Tanner,
Calder,	Horner,	McRae,	Tobin,
Casgrain,	Horsey,	Meighen,	Turgeon,
Chapais,	Hughes,	Michener,	Webster,
Copp,	King,	Molloy,	White (Inkerman),
Coté,	Lacasse,	Moraud,	White (Pembroke),
Dandurand,	Laird,	Murdock,	Wilson
Dennis,	L'Espérance,	Murphy,	(Rockcliffe).
Donnelly,	Lewis,	Parent,	

PRIÈRES.

Le très honorable sénateur Meighen dépose sur la Table:—

Le vingt-neuvième rapport du Bureau des commissaires des chemins de fer du Canada, pour l'année terminée le 31 décembre 1933.

L'honorable sénateur Hughes attire l'attention du Sénat sur les déclarations du très honorable premier ministre et du très honorable leader du parti libéral sur la cause ou les causes probables de la crise, de l'agitation et de la confusion mondiales, et sur les remèdes à apporter à ces maux; et il demande si le Gouvernement a l'intention de prendre de plus amples mesures destinées à soulager ces conditions ou à en éviter, autant que possible, les conséquences pour le Canada.

Débat.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (7) intitulé: "Loi modifiant la Loi des pêcheries, 1932" est lu pour la deuxième fois, et il est

Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa troisième lecture demain.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (8) intitulé: "Loi autorisant un contrat entre Sa Majesté le Roi et la Corporation de la cité d'Ottawa" est lu pour la deuxième fois, et il est

Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa troisième lecture demain.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (D) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Personal Finance Corporation*" est lu pour la deuxième fois, et Renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion pour la deuxième lecture du Bill (A), intitulé: "Loi concernant les loteries, dites sweepstakes, pour hôpitaux".

Après débat, il est

Ordonné: Que plus ample débat sur ladite motion, soit remis à mardi prochain.

Le Sénat s'ajourne.

No 10

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Jeudi, 1^{er} mars 1934

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable P. E. BLONDIN, Président

Les membres présents sont:—

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Fauteux,	Little,	Planta,
Aylesworth	Foster,	Logan,	Pope,
(sir Allen),	Fripp,	MacArthur,	Prevost,
Ballantyne,	Gillis,	Macdonald,	Rankin,
Barnard,	Gordon,	Macdonell,	Riley,
Beaubien,	Graham,	Marcotte,	Robinson,
Bénard,	Green,	McCormick,	Schaffner,
Black,	Griesbach,	McDonald,	Sharpe,
Blondin,	Harmer,	McGuire,	Sinclair,
Bourque,	Hatfield,	McLennan,	Smith,
Brown,	Hocken,	McMeans,	Tanner,
Buchanan,	Hörner,	McRae,	Tobin,
Calder,	Horsey,	Meighen,	Turgeon,
Casgrain,	Hughes,	Michener,	Webster,
Chapais,	King,	Molloy,	White (Inkerman),
Copp,	Lacasse,	Moraud,	White (Pembroke),
Coté,	Laird,	Murdock,	Wilson
Dennis,	L'Espérance,	Murphy,	(Rockcliffe).
Donnelly,	Lewis,	Parent,	

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément:—

Par l'honorable sénateur Marcotte:
De *The Discount and Loan Corporation of Canada*.

Par l'honorable sénateur Griesbach:
De la Compagnie du chemin de fer du Pacifique-Canadien.

Les pétitions suivantes sont lues séparément et agréées:—

De la *Prudential Trust Company Limited*; demandant l'adoption d'une loi réduisant le montant de son capital social autorisé.

De John Gilbert Mitchell et autre, du township de Front of Leeds and Lansdowne, comté de Leeds, province d'Ontario, et autres d'ailleurs; demandant leur constitution en une corporation portant nom *Thousand Islands Bridge Company*.

De *The Firth-Brearley Stainless Steel Syndicate Limited*; demandant l'adoption d'une loi prorogeant la durée du brevet N° 193550 relatif à un procédé perfectionné pour la production de l'acier malléable.

L'honorable sénateur Murphy attire l'attention du Gouvernement sur les travaux du Sénat et sur les efforts accomplis par le Sénat pour obtenir l'introduction de mesures ministérielles dans cette Chambre, et il demande si le Gouvernement a l'intention d'introduire au Sénat, à une date rapprochée, l'une quelconque des mesures législatives indiquées dans le discours du Trône.

Après débat, il est

Ordonné: Que plus ample débat soit remis à mardi prochain.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (7) intitulé: "Loi modifiant la Loi des pêcheries, 1932", est lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes l'informant que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (8) intitulé: "Loi autorisant un contrat entre Sa Majesté le Roi et la Corporation de la cité d'Ottawa", est lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes l'informant que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

A l'appel de l'Ordre du Jour pour la deuxième lecture du Bill (3), intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'importation des boissons enivrantes", il est

Ordonné: Que ledit Ordre du Jour soit remis à jeudi prochain.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (17) intitulé: "Loi concernant la nomination de vérificateurs pour les Chemins de fer Nationaux", est lu pour la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat,

Ledit Bill est alors lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes l'informant que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

Suivant l'Ordre du Jour le Sénat reprend le débat ajourné sur l'interpellation de l'honorable sénateur Gillis:

Qu'il attirera l'attention du Sénat sur l'importance de la route de la baie d'Hudson pour les provinces de l'Ouest du Canada, et qu'il demandera au gouvernement combien cette route a coûté jusqu'à date.

Débat.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Que le Sénat, lorsqu'il s'ajournera aujourd'hui, restera ajourné jusqu'à mardi prochain, à huit heures du soir.

Le Sénat s'ajourne.

No 11

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mardi, 6 mars 1934

Huit heures du soir.

L'honorable P. E. BLONDIN, Président

Les membres présents sont:—

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Foster,	MacArthur,	Prevost,
Aylesworth	Fripp,	Macdonald,	Rainville,
(sir Allen),	Gillis,	Marcotte,	Rankin,
Ballantyne,	Graham,	McCormick,	Raymond,
Barnard,	Green,	McDonald,	Riley,
Beaubien,	Griesbach,	McGuire,	Robinson,
Bénard,	Harmer,	McLennan,	Schaffner,
Black,	Hatfield,	McMeans,	Sharpe,
Blondin,	Hocken,	McRae,	Sinclair,
Bourque,	Horner,	Meighen,	Smith,
Brown,	Hughes,	Michener,	Tanner,
Buchanan,	King,	Molloy,	Taylor,
Burns,	Lacasse,	Moraud,	Tobin,
Calder	Laird,	Murdock,	Turgeon,
Casgrain,	Lemieux,	Murphy,	Webster,
Copp,	L'Espérance,	Parent,	White (Inkerman),
Coté,	Little,	Planta,	White (Pembroke),
Dennis,	Logan,	Pope,	Wilson
Donnelly,			(Rockcliffe).

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément:—

Par l'honorable Président du comité de Divorce:

De Mary Mabel Taylor Johnson, de Thetford Mines, province de Québec; demandant l'adoption d'une loi qui dissolvait son mariage avec Samuel John Johnson.

Par l'honorable sénateur Aseltine:

De *The Wawanesa Mutual Insurance Company*.

Par l'honorable sénateur Coté:

De la Haute Cour subsidiaire de l'Ancien Ordre des Forestiers dans le Dominion du Canada. (*Ancient Foresters' Mutual Life Insurance Company*.)

L'honorable Président présente au Sénat le message suivant de Son Excellence le Gouverneur général, sous son seing manuel:—

BESSBOROUGH.

Honorables membres du Sénat:

J'ai reçu avec grand plaisir l'adresse que vous avez votée en réponse à mon discours à l'ouverture de la session du Parlement et je vous en remercie sincèrement.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

OTTAWA,

1er mars 1934.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion pour la deuxième lecture du Bill (A), intitulé: "Loi concernant les loteries, dites sweepstakes, pour hôpitaux".

Après plus ample débat, et

Etant posée la question de savoir si ladite motion doit être adoptée,

Elle est résolue dans l'affirmative par le vote suivant:

POUR:

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Dennis,	Marcotte,	Prevost,
Aylesworth	Donnelly,	McDonald,	Rainville,
(sir Allen),	Foster,	McMeans,	Raymond,
Barnard,	Green,	McRae,	Riley,
Black,	Harmer,	Molloy,	Robinson,
Blondin,	Horner,	Morand,	Tanner,
Bourque,	Lacasse,	Murphy,	Taylor,
Burns,	Laird,	Parent,	Tobin,
Calder,	Lemieux,	Planta,	White (Inkerman),
Casgrain,	L'Espérance,	Pope,	White
Coté,			(Pembroke)—40.

CONTRE:

Les honorables sénateurs

Ballantyne,	Griesbach,	McGuire,	Sharpe,
Beaubien,	Hatfield,	Meighen,	Sinclair,
Buchanan,	Hocken,	Michener,	Smith,
Copp,	Hughes,	Murdock,	Webster,
Gillis,	Little,	Rankin,	Wilson
Graham,	McCormick,	Schaffner,	(Rockcliffe)—23.

En conséquence, ledit Bill est alors lu pour la deuxième fois, et il est *Ordonné*: Qu'il soit étudié en comité général jeudi prochain.

A l'appel de l'Ordre du Jour pour la reprise du débat ajourné sur l'interpellation faite par l'honorable sénateur Murphy:

Qu'il attirera l'attention du Gouvernement sur les travaux du Sénat et sur les efforts accomplis par le Sénat pour obtenir l'introduction de mesures ministérielles dans cette Chambre, et qu'il demandera si le Gouvernement a l'intention d'introduire au Sénat, à une date rapprochée, l'une quelconque des mesures législatives indiquées dans le discours du Trône.

Il est

Ordonné: Que ledit Ordre du Jour soit remis à demain.

Le Sénat s'ajourne

No 12

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mercredi, 7 mars 1934

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable P. E. BLONDIN, Président

Les membres présents sont:—

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Fripp,	Logan,	Prevost,
Aylesworth	Gillis,	MacArthur,	Rainville,
(sir Allen),	Gordon,	Macdonald,	Rankin,
Ballantyne,	Graham,	Macdonell,	Raymond,
Barnard,	Green,	Marcotte,	Riley,
Beaubien,	Griesbach,	McCormick,	Robinson,
Bénard,	Harmer,	McDonald,	Schaffner,
Black,	Hatfield,	McGuire,	Sharpe,
Blondin,	Hocken,	McLennan,	Sinclair,
Bourque,	Horner,	McMeans,	Smith,
Brown,	Horsey,	McRae,	Spence,
Buchanan,	Hughes,	Meighen,	Tanner,
Burns,	King,	Michener,	Taylor,
Calder,	Lacasse,	Molloy,	Tobin,
Casgrain,	Laird,	Moraud,	Turgeon,
Copp,	Lemieux,	Murdoch,	Webster,
Coté,	L'Espérance,	Murphy,	White (Inkerman),
Dennis,	Lewis,	Parent,	White (Pembroke),
Donnelly,	Little,	Planta,	Wilson
Foster.		Pope,	(Rockcliffe).

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont lues séparément et agréées:—

De la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique; demandant l'adoption d'une loi prorogeant le délai pour achever et mettre en service la ligne de chemin de fer autorisée par l'alinéa (f), article 1, du Chapitre 65 des Statuts de 1929.

De *The Discount and Loan Corporation of Canada*; demandant l'adoption d'une loi modifiant sa loi de constitution, en lui permettant d'ajouter ce qui suit à son nom de corporation: "La Corporation de Prêts et d'Escomptes du Canada" et pour autres motifs.

L'honorable sénateur Donnelly, du comité permanent de l'Agriculture et des forêts, présente le deuxième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:

MERCREDI, 7 mars 1934.

Le comité permanent de l'Agriculture et des forêts demande permission de présenter son deuxième rapport comme suit:—

Le comité recommande:—

1. Que pouvoir lui soit donné de prendre en considération les conditions de l'agriculture en général, et de faire enquête à ce sujet.

2. Qu'il soit autorisé à assigner des personnes et à faire produire des documents et pièces d'archives.

3. Qu'il soit autorisé à faire imprimer, de temps à autre, 600 exemplaires des délibérations du comité, si de l'avis du comité, cette impression est jugée utile et que la Règle 100 soit suspendue en tant qu'elle se rapporte à ladite impression.

4. Que d'ici à la fin de la présente session, le personnel du comité soit porté de neuf à quinze membres au plus.

Le tout respectueusement soumis.

J. J. DONNELLY,
Président.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté.

Le très honorable sénateur Meighen dépose sur la Table:—

Rapport de la Commission du service civil du Canada, pour l'année terminée le 31 décembre 1933

Rapport du secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, pour l'année terminée le 31 décembre 1933. (Editions anglaise et française).

Le très honorable sénateur Meighen présente au Sénat un bill (E) intitulé: "Loi concernant la marine marchande".

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est, avec la permission du Sénat,

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture demain.

A l'appel de l'Ordre du Jour pour la reprise du débat ajourné sur l'interpellation faite par l'honorable sénateur Murphy:

Qu'il attirera l'attention du Gouvernement sur les travaux du Sénat et sur les efforts accomplis par le Sénat pour obtenir l'introduction de mesures ministérielles dans cette Chambre, et qu'il demandera si le Gouvernement a l'intention d'introduire au Sénat, à une date rapprochée, l'une quelconque des mesures législatives indiquées dans le discours du Trône.

Il est

Ordonné: Que ledit Ordre du Jour soit remis à demain.

Le Sénat s'ajourne.

No 13

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Jeudi, 8 mars 1934

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable P. E. BLONDIN, Président

Les membres présents sont:—

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Foster,	Logan,	Prevost,
Aylesworth	Fripp,	MacArthur,	Rainville,
(sir Allen),	Gillis,	Macdonald,	Rankin,
Ballantyne,	Gordon,	Macdonell,	Raymond,
Barnard,	Graham,	Marcotte,	Riley,
Beaubien,	Green,	McCormick,	Robinson,
Bénard,	Griesbach,	McDonald,	Schaffner,
Black,	Harmer,	McGuire,	Sharpe,
Blondin,	Hatfield,	McLennan,	Sinclair,
Bourque,	Hocken,	McMeans,	Smith,
Brown,	Horner,	McRae,	Spence,
Buchanan,	Horsey,	Meighen,	Tanner,
Burns,	Hughes,	Michener,	Taylor,
Calder,	King,	Molloy,	Tobin,
Casgrain,	Lacasse,	Moraud,	Turgeon,
Copp,	Laird,	Murdock,	Webster,
Coté,	Lemieux,	Murphy,	White (Inkerman),
Dandurand,	L'Espérance,	Parent,	White (Pembroke),
Dennis,	Lewis,	Planta,	Wilson
Donnelly,	Little,	Pope,	(Rockcliffe).

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément:—

Par l'honorable Président du comité de Divorce:—

De Ena Beatrice Duclos Boyd, de Westmount, province de Québec; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Winnett Wornibe Boyd.

De Helen Cohen Levine, de Montréal, province de Québec; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Isadore Levine.

Les pétitions suivantes sont lues séparément et acceptées:—

De la Haute Cour Subsidiaire de l'Ancien Ordre des Forestiers dans la Puissance du Canada; demandant l'adoption d'une loi constituant en corporation les membres de sa caisse d'assurance-vie, en une compagnie mutuelle d'assurance-vie, sous le nom de *Ancient Foresters' Mutual Life Insurance Company*.

De *The Wawanesa Mutual Insurance Company*; demandant l'adoption d'une loi restreignant aux détenteurs de police sur le système de mutualité, seulement, le droit de devenir membres de la compagnie.

L'honorable sénateur Buchanan, du comité permanent des Ordres permanents, présente le quatrième rapport de ce comité.

Ce rapport est alors lu par le greffier comme suit:

JEUDI, 8 mars 1934.

Le comité permanent des Ordres permanents demande permission de présenter son quatrième rapport comme suit:

Le comité a examiné les pétitions suivantes et constate que les prescriptions des Règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, savoir:

De *The Firth-Brearley Stainless Steel Syndicate Limited*; demandant l'adoption d'une loi prorogeant la durée du brevet N° 193550 relatif à un procédé perfectionné pour la production de l'acier malléable.

De John Gilbert Mitchell et autre, du township de Front of Leeds and Lansdowne, comté de Leeds, province d'Ontario, et autres d'ailleurs; demandant leur constitution en une corporation portant nom *Thousand Islands Bridge Company*.

De la *Prudential Trust Company Limited*; demandant l'adoption d'une loi réduisant le montant de son capital social autorisé.

De la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique; demandant l'adoption d'une loi prorogeant le délai pour achever et mettre en service la ligne de chemin de fer autorisée par l'alinéa (f), article 1, du Chapitre 65 des Statuts de 1929.

Le tout respectueusement soumis.

W. A. BUCHANAN,
Président.

Ordonné: Que ledit rapport soit déposé sur la Table.

Avec la permission du Sénat, et

Sur motion du très honorable sénateur Meighen, il est

Ordonné: Que pour la présente session, les honorables sénateurs, dont les noms suivent, fassent partie du comité permanent de l'Agriculture et des forêts:

Les honorables sénateurs Bénard, Gillis, Horner, McGuire, Pope et Sharpe

A l'appel de l'Ordre du Jour pour la deuxième lecture du Bill (3), intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'importation des boissons enivrantes", il est

Ordonné: Que ledit Ordre du Jour soit remis à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier le bill (A) intitulé: "Loi concernant les loteries, dites sweepstakes, pour hôpitaux".

(En comité)

Subséquentement, le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable sénateur McLennan, dudit comité, rapporte que le comité a examiné ledit bill, qu'il rend compte de l'état de la délibération et demande l'autorisation de siéger de nouveau.

Ordonné: Que ledit bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour étude ultérieure en comité général à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (E) intitulé: "Loi concernant la marine marchande" est lu pour la deuxième fois, et

Renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

Suivant l'Ordre du Jour le Sénat reprend le débat ajourné sur l'interpellation faite par l'honorable sénateur Murphy:

Qu'il attirera l'attention du Gouvernement sur les travaux du Sénat et sur les efforts accomplis par le Sénat pour obtenir l'introduction de mesures ministérielles dans cette Chambre, et qu'il demandera si le Gouvernement a l'intention d'introduire au Sénat, à une date rapprochée, l'une quelconque des mesures législatives indiquées dans le discours du Trône.

Après débat, il est

Ordonné: Que plus ample débat soit remis jusqu'à la prochaine séance du Sénat.

Le très honorable sénateur Meighen présente au Sénat un bill (F) intitulé: "Loi modifiant la Loi concernant les compagnies d'assurance canadiennes et britanniques, 1932".

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour subir sa deuxième lecture mardi prochain. •

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Que le Sénat, lorsqu'il s'ajournera aujourd'hui restera ajourné jusqu'à mardi prochain, à trois heures de l'après-midi.

Le Sénat s'ajourne.

No 14

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mardi, 13 mars 1934

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable P. E. BLONDIN, Président

Les membres présents sont:—

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Donnelly,	Lewis,	Planta,
Aylesworth	Foster,	MacArthur,	Pope,
(sir Allen),	Fripp,	Macdonald,	Prevost,
Barnard,	Gillis,	Macdonell,	Rankin,
Beaubien,	Graham,	Marcotte,	Riley,
Bénard,	Green,	McCormick,	Robinson,
Black,	Griesbach,	McDonald,	Schaffner,
Blondin,	Harmer,	McGuire,	Sharpe,
Bourque,	Hatfield,	McLennan,	Sinclair,
Buchanan,	Hocken,	McMeans,	Smith,
Burns,	Horner,	McRae,	Taylor,
Calder,	Horsey,	Meighen,	Tobin,
Casgrain,	Hughes,	Michener,	Turgeon,
Chapais,	King,	Molloy,	Webster,
Copp,	Lacasse,	Moraud,	White (Inkerman),
Coté,	Laird,	Murdock,	White (Pembroke),
Dandurand,	Lemieux,	Murphy,	Wilson
Dennis,	L'Espérance,	Parent,	(Rockcliffe).

PRIÈRES.

La pétition suivante est présentée:

Par l'honorable Président du comité de divorce:

De Eugenie Margaret O'Reilly Stavert, de Montréal, province de Québec; demandant l'adoption d'une loi qui dissolvé son mariage avec William Stuart Stavert.

L'honorable Président, du comité permanent de Divorce, présente le deuxième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

VENDREDI, 9 mars 1934.

Le comité permanent de Divorce demande permission de présenter son deuxième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Gertrude Ethel Mosgrove Roast, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolvé son mariage avec Harold James Roast, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

L. McMEANS,
Président.

Ordonné: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du Jour pour être pris en considération jeudi prochain.

L'honorable Président, du comité permanent de Divorce, présente le troisième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

VENDREDI, 9 mars 1934.

Le comité permanent de Divorce demande permission de présenter son troisième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Clara Dingman Freeman, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolvé son mariage avec Horace Freeman, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

L. McMEANS,
Président.

Ordonné: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du Jour pour être pris en considération jeudi prochain.

L'honorable Président, du comité permanent de Divorce, présente le quatrième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

VENDREDI, 9 mars 1934.

Le comité permanent de Divorce demande permission de présenter son quatrième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Marguerite Pearl Hopper, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolvé son mariage avec Arthur Burton Hopper, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

L. McMEANS,
Président.

Ordonné: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du Jour pour être pris en considération jeudi prochain.

L'honorable Président, du comité permanent de Divorce, présente le cinquième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

VENDREDI, 9 mars 1934.

Le comité permanent de Divorce demande permission de présenter son cinquième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Sadye Harris Rosenberg, de la cité de Montréal, province de Québec, employée de bureau, demandant l'adoption d'une loi qui dissolvé son mariage avec Moses Rosenberg, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, sauf la règle 140 concernant le paiement de la taxe parlementaire.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise de la taxe parlementaire prescrite par la règle 140 moins la somme de \$50.00.

Le tout respectueusement soumis.

L. McMEANS,
Président.

Ordonné: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du Jour pour être pris en considération jeudi prochain.

L'honorable Président, du comité permanent de Divorce, présente le sixième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

VENDREDI, 9 mars 1934.

Le comité permanent de Divorce demande permission de présenter son sixième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Eva Brabant Paradis, de la cité de Montréal, province de Québec, couturière, demandant l'adoption d'une loi qui dissolvé

son mariage avec Joseph Edgar Paradis, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

L. McMEANS,
Président.

Ordonné: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du Jour pour être pris en considération jeudi prochain.

L'honorable Président, du comité permanent de Divorce, présente le septième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

VENDREDI, 9 mars 1934.

Le comité permanent de Divorce demande permission de présenter son septième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Williamina Muir Briggs, de la cité de Montréal, province de Québec, teneur de livres, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Joseph Briggs, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

L. McMEANS,
Président.

Ordonné: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du Jour pour être pris en considération jeudi prochain.

Le très honorable sénateur Meighen dépose sur la Table:—

Réponse à un Ordre du Sénat, en date du 25 avril 1933, pour la production d'un état indiquant:—

1. (a) Quel montant total en salaires a été payé par le Gouvernement du Canada pour le service civil tant de l'intérieur que de l'extérieur, y compris toutes les commissions payées par le Gouvernement, pendant l'année se terminant le 31 mars 1933; (b) quelle économie a été effectuée sur les mêmes salaires par la réduction de dix pour cent?

2. Quel est le montant total payé par le Gouvernement du Canada en pensions de guerre pendant l'année fiscale se terminant le 31 mars 1933?

L'honorable sénateur Taylor attire l'attention sur l'administration de l'industrie canadienne des pêcheries et de la chasse aux phoques dans les eaux du Pacifique; et il propose qu'un comité spécial du Sénat soit constitué pour s'enquérir des résultats des traités existants à cet égard; avec pouvoir d'assigner des témoins, de faire produire des documents et de recevoir des dépositions sous serment.

Après débat, il est

Ordonné: Que plus ample débat soit remis à mardi prochain.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (10) intitulé: "Loi concernant un certain brevet appartenant à *The Firth-Brearley Stainless Steel Syndicate Limited*", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture jeudi prochain.

A l'appel de l'Ordre du Jour pour la deuxième lecture du Bill (3), intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'importation des boissons enivrantes", il est

Ordonné: Que ledit Ordre du Jour soit remis à demain.

A l'appel de l'Ordre du Jour pour la reprise en considération, en comité général, du bill (A) intitulé: "Loi concernant les loteries, dites sweepstakes, pour hôpitaux", il est

Ordonné: Que ledit Ordre du Jour soit remis à demain.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (F) intitulé: "Loi modifiant la Loi des compagnies d'assurance canadiennes et britanniques, 1932" est lu pour la deuxième fois, et

Renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

Suivant l'Ordre du Jour le Sénat reprend le débat ajourné sur l'interpellation faite par l'honorable sénateur Murphy:

Qu'il attirera l'attention du Gouvernement sur les travaux du Sénat et sur les efforts accomplis par le Sénat pour obtenir l'introduction de mesures ministérielles dans cette Chambre, et qu'il demandera si le Gouvernement a l'intention d'introduire au Sénat, à une date rapprochée, l'une quelconque des mesures législatives indiquées dans le discours du Trône.

Après débat, il est

Ordonné: Que plus ample débat soit remis jusqu'à demain.

Le Sénat s'ajourne.

No 15

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

 Mercredi, 14 mars 1934

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable P. E. BLONDIN, Président

Les membres présents sont:—

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Dennis,	Lemieux,	Parent,
Aylesworth	Donnelly,	L'Espérance,	Planta,
(sir Allen),	Fauteux,	Lewis,	Pope,
Ballantyne,	Foster,	MacArthur,	Prevost,
Barnard,	Fripp,	Macdonald,	Rainville,
Beaubien,	Gillis,	Macdonell,	Rankin,
Bénard,	Gordon,	Marcotte,	Riley,
Black,	Graham,	McCormick,	Robinson,
Blondin,	Green,	McDonald,	Schaffner,
Bourque,	Griesbach,	McGuire,	Sharpe,
Brown,	Harmer,	McLennan,	Sinclair,
Buchanan,	Hatfield,	McMeans,	Smith,
Burns,	Hocken,	McRae,	Tanner,
Calder,	Horner,	Meighen,	Taylor,
Casgrain,	Horsey,	Michener,	Tobin,
Chapais,	Hughes,	Molloy,	Webster,
Copp,	King,	Moraud,	White (Inkerman),
Coté,	Lacasse,	Murdock,	White (Pembroke),
Dandurand,	Laird,	Murphy,	Wilson
			(Rockcliffe).

PRIÈRES.

Le très honorable sénateur Meighen dépose sur la Table:—

Amendement aux règlements de la Radiodiffusion—Forme W. 19—Licences pour bateaux.

A l'appel de l'Ordre du Jour pour la deuxième lecture du Bill (3), intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'importation des boissons enivrantes", il est

Ordonné: Que ledit Ordre du Jour sois remis à demain.

A l'appel de l'Ordre du Jour pour la reprise en considération, en comité général, du bill (A) intitulé: "Loi concernant les loteries, dites sweepstakes, pour hôpitaux", il est

Ordonné: Que ledit Ordre du Jour sois remis à demain.

Suivant l'Ordre du Jour le Sénat reprend le débat ajourné sur l'interpellation faite par l'honorable sénateur Murphy:

Qu'il attirera l'attention du Gouvernement sur les travaux du Sénat et sur les efforts accomplis par le Sénat pour obtenir l'introduction de mesures ministérielles dans cette Chambre, et qu'il demandera si le Gouvernement a l'intention d'introduire au Sénat, à une date rapprochée, l'une quelconque des mesures législatives indiquées dans le discours du Trône.

Après débat, il est

Ordonné: Que plus ample débat soit remis jusqu'à mardi prochain.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (11) intitulé: "Loi sur la *Prudential Trust Company*, à responsabilité limitée", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture mardi prochain.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (22) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la Royale gendarmerie à cheval du Canada", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est, avec la permission du Sénat,

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture demain.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (23) intitulé: "Loi ratifiant et sanctionnant la convention entre Sa Majesté le Roi et la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique pour l'usage en commun de certaines voies ferrées et terrains de Sa Majesté à Saint-Jean, N.-B.", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est, avec la permission du Sénat,

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture demain.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (24) intitulé: "Loi ratifiant et sanctionnant une convention conclue entre les compagnies dites *The Canadian Northern Ontario Railway Company* et *The Campbellford, Lake Ontario and Western Railway Company*", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est, avec la permission du Sénat,

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture demain.

Le Sénat s'ajourne.

No 16

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

 Jeudi, 15 mars 1934

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable P. E. BLONDIN, Président

Les membres présents sont:—

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Dennis,	L'Espérance,	Parent,
Aylesworth	Donnelly,	Lewis,	Planta,
(sir Allen),	Fauteux,	MacArthur,	Pope,
Ballantyne,	Foster,	Macdonald,	Prevost,
Barnard,	Fripp,	Macdonell,	Rankin,
Beaubien,	Gillis,	Marcotte,	Riley,
Bénard,	Gordon,	McCormick,	Robinson,
Black,	Graham,	McDonald,	Schaffner,
Blondin,	Green,	McGuire,	Sharpe,
Bourque,	Griesbach,	McLennan,	Sinclair,
Brown,	Harmer,	McMeans,	Smith,
Buchanan,	Hatfield,	McRae,	Tanner,
Burns,	Horner,	Meighen,	Taylor,
Calder,	Horsey,	Michener,	Tobin,
Casgrain,	Hughes,	Molloy,	Webster,
Chapais,	King,	Moraud,	White (Inkerman),
Copp,	Lacasse,	Murdock,	White (Pembroke),
Coté,	Laird,	Murphy,	Wilson
Dandurand,	Lemieux,		(Rockcliffe).

PRIÈRES.

L'honorable sénateur Buchanan, du comité permanent des Ordres permanents, présente le cinquième rapport de ce comité.

Ce rapport est alors lu par le greffier comme suit:

JEUDI, 15 mars 1934.

Le comité permanent des Ordres permanents demande permission de présenter son cinquième rapport comme suit:

Le comité a examiné les pétitions suivantes et constate que les prescriptions des Règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, savoir:

De la Haute Cour Subsidiaire de l'Ancien Ordre des Forestiers dans la Puissance du Canada; demandant l'adoption d'une loi constituant en corporation les membres de sa caisse d'assurance-vie, en une compagnie mutuelle d'assurance-vie, sous le nom de *Ancient Foresters' Mutual Life Insurance Company*.

De *The Wawanesa Mutual Insurance Company*; demandant l'adoption d'une loi restreignant aux détenteurs de police sur le système de mutualité, seulement, le droit de devenir membres de la compagnie.

Le tout respectueusement soumis.

W. A. BUCHANAN,
Président.

Ordonné: Que ledit rapport soit déposé sur la Table.

Sur motion de l'honorable sénateur Robinson, et après débat, il est

Ordonné: Que soit constitué un comité spécial chargé de présenter, après étude, un compte rendu périodique sur les rapports de l'Auditeur général, de même que sur les comptes courants, et sur les prévisions budgétaires pour l'année financière 1934-35, avec pouvoir d'assigner des personnes et de faire produire des pièces et documents; de retenir les services d'avocats, des commis aux écritures et des aides-sténographes dont il aura besoin; et que ledit comité soit composé des honorables sénateurs: Black, Buchanan, Copp, Dennis, Donnelly, Foster, Griesbach, Horner, Lacasse, L'Espérance, Murphy, McRae, Parent, Robinson, Sharpe et Tanner.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat passe à la prise en considération du deuxième rapport du comité permanent de Divorce auquel a été renvoyée la pétition de Gertrude Ethel Mosgrove Roast, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat passe à la prise en considération du troisième rapport du comité permanent de Divorce auquel a été renvoyée la pétition de Clara Dingman Freeman, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat passe à la prise en considération du quatrième rapport du comité permanent de Divorce auquel a été renvoyée la pétition de Marguerite Pearl Hopper, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sérât passe à la prise en considération du cinquième rapport du comité permanent de Divorce auquel a été renvoyée la pétition de Sadye Harris Rosenberg, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat passe à la prise en considération du sixième rapport du comité permanent de Divorce auquel a été renvoyée la pétition de Eva Brabant Paradis, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat passe à la prise en considération du septième rapport du comité permanent de Divorce auquel a été renvoyée la pétition de Williamina Muir Briggs, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (10) intitulé: "Loi concernant un certain brevet appartenant à *The Firth-Brearley Stainless Steel Syndicate Limited*" est lu pour la deuxième fois, et

Renvoyé au comité permanent des Bills privés.

A l'appel de l'Ordre du Jour pour la deuxième lecture du Bill (3), intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'importation des boissons enivrantes", il est

Ordonné: Que ledit Ordre du Jour soit remis à mardi prochain.

A l'appel de l'Ordre du Jour pour la reprise en considération, en comité général, du bill (A) intitulé: "Loi concernant les loteries, dites sweepstakes, pour hôpitaux", il est

Ordonné: Que ledit Ordre du Jour soit remis à mardi prochain.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (22) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la Royale gendarmerie à cheval du Canada" est lu pour la deuxième fois, et il est

Ordonné: Que ledit bill soit étudié en comité général, mardi prochain.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (23) intitulé: "Loi ratifiant et sanctionnant la convention entre Sa Majesté le Roi et la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique pour l'usage en commun de certaines voies ferrées et terrains de Sa Majesté à Saint-Jean, N.-B." est lu pour la deuxième fois, et

Renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (24) intitulé: "Loi modifiant et sanctionnant une convention conclue entre les compagnies dites *The Canadian Northern Ontario Railway Company* et *The Campbellford, Lake Ontario and Western Railway Company*" est lu pour la deuxième fois, et

Renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Que le Sénat, lorsqu'il s'ajournera aujourd'hui restera ajourné jusqu'à mardi prochain, à trois heures de l'après-midi.

Le Sénat s'ajourne.

No 17

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mardi, 20 mars 1934

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable P. E. BLONDIN, Président

Les membres présents sont:—

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Foster,	Little,	Planta,
Aylesworth	Fripp,	MacArthur,	Pope,
(sir Allen),	Gillis,	Macdonald,	Prevost,
Ballantyne,	Graham,	Macdonell,	Rainville,
Barnard,	Green,	Marcotte,	Rankin,
Beaubien,	Griesbach,	McCormick,	Riley,
Bénard,	Hardy,	McDonald,	Robinson,
Black,	Harmer,	McGuire,	Schaffner,
Blondin,	Hatfield,	McLennan,	Sharpe,
Bourque,	Horner,	McMeans,	Sinclair,
Buchanan,	Horsey,	McRae,	Smith,
Burns,	Hughes,	Meighen,	Spence,
Calder,	King,	Michener,	Tanner,
Casgrain,	Lacasse,	Molloy,	Taylor,
Copp,	Laird,	Moraud,	Tobin,
Coté,	Lemieux,	Murdock,	White (Inkerman),
Dandurand,	L'Espérance,	Murphy,	Wilson
Donnelly,	Lewis,		(Rockcliffe).

PRIÈRES.

L'honorable sénateur Copp, pour l'honorable Président du comité permanent de Divorce, présente le huitième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

VENDREDI, 16 mars 1934.

Le comité permanent de Divorce demande permission de présenter son huitième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Archibald Bruce Elliott Smart, de la cité de Lachine, province de Québec, commis principal, demandant l'adoption d'une loi qui dissout son mariage avec Ruby Winifred Rennie Smart, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

L. McMEANS,
Président.

Ordonné: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du Jour pour être pris en considération jeudi prochain.

L'honorable sénateur Copp, pour l'honorable Président du comité permanent de Divorce, présente le neuvième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

VENDREDI, 16 mars 1934.

Le comité permanent de Divorce demande permission de présenter son neuvième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Lilac Violet Grumbell Reid, de la cité de Montréal, province de Québec, chanteuse de concert et à la radio, demandant l'adoption d'une loi qui dissout son mariage avec Clarence Dixon Reid, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, sauf la règle 140 concernant le paiement de la taxe parlementaire.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise de la taxe parlementaire prescrite par la règle 140, moins la somme de \$50.00.

Le tout respectueusement soumis.

L. McMEANS,
Président.

Ordonné: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du Jour pour être pris en considération jeudi prochain.

L'honorable sénateur Copp, pour l'honorable Président du comité permanent de Divorce, présente le dixième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

VENDREDI, 16 mars 1934.

Le comité permanent de Divorce demande permission de présenter son dixième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Lily Archer Watson, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissout son mariage

avec John James Egbert Watson, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, sauf la règle 140 concernant le paiement de la taxe parlementaire.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise de la taxe parlementaire prescrite par la règle 140, moins la somme de \$50.00.

Le tout respectueusement soumis.

L. McMEANS,
Président.

Ordonné: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du Jour pour être pris en considération jeudi prochain.

L'honorable sénateur Copp, pour l'honorable Président du comité permanent de Divorce, présente le onzième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

VENDREDI, 16 mars 1934.

Le comité permanent de Divorce a l'honneur de présenter son onzième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Annie Isabel Tinning Meldrum, de la cité de Montréal, province de Québec, institutrice, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Ronald Spence Meldrum, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise, à la pétitionnaire, de la taxe parlementaire prescrite par la règle 140, moins la somme de \$50.00.

Le tout respectueusement soumis.

L. McMEANS,
Président.

Ordonné: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du Jour pour être pris en considération jeudi prochain.

L'honorable sénateur Copp, pour l'honorable Président du comité permanent de Divorce, présente le douzième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

VENDREDI, 16 mars 1934.

Le comité permanent de Divorce a l'honneur de présenter son douzième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Lois Theresa Malcolm, de la cité de Montréal, province de Québec, secrétaire, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Robert Bruce Malcolm, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

L. McMEANS,
Président.

Ordonné: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du Jour pour être pris en considération jeudi prochain.

L'honorable Président du comité permanent de Divorce présente au Sénat un bill (G) intitulé: "Loi pour faire droit à Gertrude Ethel Mosgrove Roast".

Première lecture dudit bill ayant été faite, sur division, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture jeudi prochain.

L'honorable Président du comité permanent de Divorce présente au Sénat un bill (H) intitulé: "Loi pour faire droit à Clara Dingman Freeman".

Première lecture dudit bill ayant été faite, sur division, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture jeudi prochain.

L'honorable Président du comité permanent de Divorce présente au Sénat un bill (I) intitulé: "Loi pour faire droit à Marguerite Pearl Hopper".

Première lecture dudit bill ayant été faite, sur division, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture jeudi prochain.

L'honorable Président du comité permanent de Divorce présente au Sénat un bill (J) intitulé: "Loi pour faire droit à Sadye Harris Rosenberg".

Première lecture dudit bill ayant été faite, sur division, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture jeudi prochain.

L'honorable Président du comité permanent de Divorce présente au Sénat un bill (K) intitulé: "Loi pour faire droit à Eva Brabant Paradis".

Première lecture dudit bill ayant été faite, sur division, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture jeudi prochain.

L'honorable Président du comité permanent de Divorce présente au Sénat un bill (L) intitulé: "Loi pour faire droit à Williamina Muir Briggs".

Première lecture dudit bill ayant été faite, sur division, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture jeudi prochain.

L'honorable sénateur Black, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (B) intitulé: "Loi modifiant la Loi des compagnies d'assurance étrangères, 1932", rapporte que le comité, ayant examiné ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat avec plusieurs amendements qu'il est prêt à soumettre dès qu'il plaira au Sénat de les recevoir.

Lesdits amendements sont alors lus par le greffier comme suit:

1. Page 1, ligne 2. Insérer ce qui suit comme clauses "A" et "B":

CLAUSE "A"

Est abrogé le troisième alinéa du préambule de la *Loi des compagnies d'assurance étrangères, 1932*, chapitre quarante-sept des Statuts de 1932, et le suivant lui est substitué:

"CONSIDÉRANT que des compagnies d'assurance étrangères sollicitent des demandes et émettent des polices d'assurance-vie qui constituent des moyens de

protection et des placements à long terme des épargnes de leurs assurés au Canada, et que ces compagnies ont actuellement en cours plus de quatre millions quatre cent mille polices au Canada formant une somme globale excédant deux milliards de dollars; et”

CLAUSE “B”

Est abrogé le quatrième alinéa du préambule de ladite Loi, et le suivant lui est substitué:

“CONSIDÉRANT que des compagnies, associations et échanges d'assurance étrangers ont actuellement en cours, contre la destruction des propriétés par l'incendie au Canada, des assurances représentant un montant de plus de quatre milliards et un quart de dollars, et des assurances qui pourvoient au paiement de fortes sommes dépendant d'autres éventualités; et”

2. Page 1, ligne 3. A la clause 1, substituer la suivante:

“1. Est modifié l'article cinq de ladite Loi, par l'abrogation des alinéas (c), (d) et (e) dudit article, et par la substitution des suivants:

“(c) Un état, dans la forme que le ministre peut prescrire, de la situation et des affaires de la compagnie au trente et unième jour de Décembre qui précède, ou à la date à laquelle la compagnie a coutume d'établir son bilan, pourvu que cette date ne soit pas antérieure de plus de douze mois à celle du dépôt de l'état, ainsi que les autres états ou renseignements que le ministre peut requérir quant à la solvabilité de la compagnie et à ses moyens de faire face à tous ses engagements; et

“(d) Une preuve, satisfaisante aux yeux du ministre, que la compagnie est autorisée, en vertu des lois du pays où est situé son siège social, à exercer en tel pays la classe d'opérations d'assurance à l'égard de laquelle la compagnie désire être enregistrée au Canada.”

3. Page 1, ligne 24. A la clause 3, substituer la suivante:

“3. Est abrogé l'article huit de ladite Loi, et le suivant lui est substitué:

“8. Toute compagnie qui, à la date de la mise en vigueur de la présente loi, détient un permis du ministre, est censée s'être conformée aux dispositions de la présente loi antérieurement à l'octroi d'un certificat d'enregistrement et être enregistrée sous son régime, et cette compagnie est assujétie aux dispositions de la présente loi.

“(2) Toute compagnie qui, à la date de la mise en vigueur de la présente loi, ne détient pas un pareil permis, mais en détient un sous l'autorité des lois d'une province et exerce les opérations d'assurance dans cette province, n'est pas tenue d'effectuer le dépôt que les dispositions de l'article précédent exigent d'effectuer à l'égard d'un certificat d'enregistrement couvrant l'assurance-incendie. Mais avant l'octroi d'un certificat d'enregistrement à cette compagnie sous le régime de la présente loi, cette compagnie doit posséder au Canada, pour les fins de la présente loi, un actif excédant son passif au Canada, tel que déterminé conformément aux dispositions de la présente loi.”

4. Amendement portant seulement sur la version anglaise du bill.

5. Page 2, ligne 32. A la suite du mot “appel”, ajouter “sauf que, partout où le mot “surintendant” se rencontre dans ledit paragraphe, le mot “ministre” doit lui être substitué”.

6. Page 2, ligne 33. Ajouter les suivants comme paragraphes (5) et (6):

“(5) De tout jugement définitif rendu par la cour de l'Echiquier du Canada sur appel porté devant ladite cour en vertu des dispositions du présent article, l'une ou l'autre des parties intéressées, y compris la Couronne, peut, dans un

délai de quinze jours à compter de la date à laquelle pareil jugement a été rendu, interjeter appel à la cour Suprême du Canada; et l'arrêt de la cour Suprême du Canada en tout pareil appel sera dans tous les cas définitif et péremptoire, et nonobstant toute prérogative royale, ou toute disposition de la *Loi d'interprétation* ou de la *Loi de la cour Suprême* ou de tout autre statut ou de toute autre loi, aucun autre appel ne pourra être interjeté ou porté d'un arrêt ainsi prononcé par la cour Suprême du Canada."

"(6) Le présent article est censé avoir été mis en vigueur, et doit être interprété et s'appliquer comme s'il avait été mis en vigueur, le vingt-sixième jour de mai 1932; et tout appel à la cour de l'Echiquier du Canada qu'une compagnie a depuis ladite date interjeté du refus du ministre d'accorder la requête de la compagnie demandant l'enregistrement en vertu de la présente loi, pour le motif d'objection au nom de la compagnie, soit qu'il en ait été finalement disposé ou non, sera instruit à nouveau et jugé au mérite sous l'autorité et en conformité des dispositions du présent article."

7. Page 2, ligne 33.—A la clause 5, substituer la suivante:

5. Est abrogé l'article treize de ladite Loi, et le suivant lui est substitué:

"13. Toute société fraternelle de bénéfiques enregistrée sous la régime de la présente loi pour exercer les opérations de quelque classe d'assurance, doit à toute époque maintenir au Canada un montant d'actif au moins égal au chiffre de ses engagements envers les assurés au Canada, aux termes des polices au Canada émises depuis le premier jour de Janvier 1920, calculé conformément aux dispositions du paragraphe deux de l'article quarante-quatre de la présente loi."

8. Page 2, ligne 35.—A la clause 6, substituer la suivante:

6. Est abrogé l'article quatorze de ladite Loi, et le suivant lui est substitué:

"14. Toute compagnie, autre qu'une société fraternelle de bénéfiques, enregistrée sous le régime de la présente loi pour exercer les opérations de quelque classe d'assurance, autre que l'assurance-vie, doit constamment maintenir un actif au Canada, à l'égard de toute pareille classe d'assurance, à un montant au moins égal aux engagements de la compagnie au Canada, y compris les engagements de la compagnie du chef de ses polices non échues et en cours au Canada, calculé en conformité des dispositions de l'article quarante-neuf de la présente loi. Toutefois, l'actif au Canada d'une compagnie d'assurance-incendie purement mutuelle ou d'un échange, doit continuer à faire partie de l'actif général de la compagnie ou de l'échange, disponible *pari passu* pour tous ses assurés ou souscripteurs au Canada ou hors du Canada, de la même manière que ses autres fonds. Mais nulle pareille compagnie ou échange ne doit, sauf du consentement du Conseil du trésor, et aux termes et conditions que le Conseil du trésor peut déterminer, réduire le montant de son actif au Canada au-dessous du montant dont la présente loi prescrit d'autre part le maintien au Canada.

(2) La restriction formulée au premier paragraphe du présent article ne s'applique pas à une telle compagnie ou à un tel échange qui dépose chez le ministre une déclaration, dans la forme approuvée par le ministre, que l'actif au Canada de telle compagnie ou de tel échange est exclusivement gardé pour la protection des assurés au Canada de cette compagnie ou de cet échange."

9. Page 2, lignes 44 à 49 inclusivement.—Biffer la clause 7.

10. Page 3, ligne 1.—A la clause 8, substituer la suivante:

8. Est abrogé le paragraphe un de l'article vingt-et-un de ladite Loi, et le suivant lui est substitué:

"21. Toute compagnie enregistrée sous le régime ou sous la réserve de la présente loi, doit dresser des états annuels de sa situation et de ses affaires, à la date de l'établissement du bilan annuel de la compagnie, et la forme de ces états et la manière de les dresser doivent, relativement aux affaires canadiennes de la

compagnie, être celles que le ministre peut, à discrétion, déterminer pour les objets de la présente loi; et relativement à ses affaires générales, ces états doivent être dans la même forme que celle que la compagnie est par la loi tenue d'observer pour les états à fournir au gouvernement du pays où est situé son siège social."

11. Page 3, ligne 18.—Après le mot "pouvoirs", insérer les mots "de la compagnie".

12. Page 3, ligne 18.—Insérer ce qui suit comme nouvelles clauses "C" et "D".

NOUVELLE CLAUSE "C"

Est abrogé le paragraphe deux de l'article vingt-quatre de ladite Loi, et le suivant lui est substitué:

"(2) Lorsqu'une compagnie qui a au Canada, outre un agent principal, un ou plusieurs agents généraux faisant rapport au siège social et non à l'agent principal, il suffit à la compagnie de garder en dépôt à l'agence principale, en sus des registres et documents nécessaires se rattachant aux opérations effectuées par l'agent principal ou par son entremise, des états annuels des opérations de chaque agent général, dûment attestés par le serment de chaque agent général, ainsi que les registres et documents supplémentaires transmis par le siège social de la compagnie et qui, pris ensemble, font connaître toutes les opérations canadiennes de la compagnie."

NOUVELLE CLAUSE "D"

Est abrogé le paragraphe un de l'article trente de ladite Loi, et le suivant lui est substitué:

"30. Le surintendant peut demander des renseignements à toute compagnie enregistrée sous le régime de la présente loi, ou au président de la compagnie, à son gérant, actuaire ou secrétaire, aux fins de déterminer la situation de la compagnie et ses moyens de satisfaire à ses engagements; et il est du devoir de toute compagnie ou de tout fonctionnaire à qui le surintendant s'adresse ainsi, de répondre promptement par écrit à ces demandes."

13. Page 3, ligne 19.—A la clause 10 substituer la suivante:

10. Est modifié le paragraphe deux de l'article trente-cinq de ladite Loi, par l'abrogation de l'alinéa (a) dudit paragraphe, et par la substitution du suivant:

"(a) Que la compagnie n'ait obtenu le rachat de ses polices en cours au Canada, ou qu'elle n'ait transféré ces polices à quelque compagnie enregistrée sous le régime de la présente loi ou à quelque corporation enregistrée sous le régime de la *Loi des compagnies d'assurance canadiennes et britanniques, 1932*; et".

14. Page 3, ligne 32.—A la clause 13, substituer la suivante:

13. Sont abrogés les paragraphes un et deux de l'article quarante-cinq de ladite Loi, et les suivants leur sont substitués:

"44. L'état annuel des affaires canadiennes que toute société fraternelle de bénéfices est tenue de déposer au département conformément aux dispositions de la présente loi, doit, dans la mesure où le ministre peut l'exiger, indiquer séparément les opérations se rapportant aux polices au Canada émises depuis le premier jour de Janvier 1920, et indiquer également les engagements qui se rapportent à ces opérations; et, pour les objets de la Partie III de la *Loi des liquidations*, les polices au Canada de la société et les porteurs de ces polices au Canada sont censés être respectivement les polices au Canada émises depuis ladite date, et les porteurs de ces polices.

(2) Pour les objets des articles treize et cinquante-trois de la présente loi, les engagements de toute pareille société envers les porteurs de ses polices au Canada d'une classe d'assurance ou d'une autre, sont censés être ses engagements

à l'égard de ses polices au Canada de pareille classe émises depuis ladite date, compris dans ces engagements une réserve basée sur telle table de mortalité ou sur telles autres tables que le surintendant estime appropriées, et un taux d'intérêt ne dépassant pas quatre pour cent par année."

15. Page 3, ligne 42. A la clause 15 substituer la suivante:

15. Est abrogé l'article cinquante et un de ladite Loi, et le suivant lui est substitué:

"50. Les dispositions des articles quarante-huit et quarante-neuf de la présente loi ne s'appliquent pas aux opérations d'assurance de titres exercées au Canada par une compagnie enregistrée sous le régime de la présente loi."

16. Page 4, ligne 1. A la clause 16, substituer la suivante:

16. Est abrogé l'article cinquante-deux de ladite Loi, et le suivant lui est substitué:

"51. Toute compagnie enregistrée sous le régime de la présente loi pour exercer les opérations d'assurance contre l'incendie a droit, dès qu'elle a rempli les conditions prescrites en la présente loi, autres que celles qui se rapportent à l'augmentation du montant déposé chez le ministre, de recevoir un certificat d'enregistrement pour l'autoriser à exercer une ou plusieurs des classes suivantes d'assurance limitées à l'assurance des mêmes biens qui sont assurés par une police d'assurance-incendie de cette compagnie, savoir: chutes d'aéronef, tremblements de terre, tornades, grêle, bris de conduites d'eau, explosions restreintes ou internes et soulèvements de peuple. Toutefois, dans le cas d'une compagnie qui n'est pas un échange, pareille classe ou pareilles classes d'assurance doivent être autorisées par sa loi constitutive ou par sa charte.

(2) Toute pareille compagnie, si elle est purement mutuelle, a le droit de bénéficier de la restriction ajoutée au premier paragraphe de l'article quatorze de la présente loi à l'égard des opérations de ces classes additionnelles d'assurance, autant que de ses opérations d'assurance-incendie."

17. Page 4, ligne 8. A la clause 19, substituer la suivante:

19. Est abrogé l'article cinquante-cinq de ladite Loi, et le suivant lui est substitué:

"53. S'il ressort des états annuels ou d'un examen, effectué selon les prescriptions de la présente loi, de la situation et des affaires d'une société fraternelle de bénéfices enregistrée sous le régime de la présente loi pour exercer les opérations d'une classe ou de quelques classes d'assurance, que ses engagements à l'égard des polices en cours au Canada émises depuis le premier jour de janvier 1920, y compris les réclamations échues et une réserve calculée conformément aux dispositions de l'article quarante-quatre de la présente loi, déduction faite de toute réclamation de la société contre ces polices, excèdent son actif au Canada, le ministre doit donner avis à la société et la requérir de combler la différence; et si elle ne comble pas cette différence dans un délai de soixante jours après en avoir été ainsi requise, le ministre peut lui retirer son certificat d'enregistrement."

18. Page 4, ligne 10. A la clause 20, substituer la suivante:

20. Est abrogé l'article cinquante-six de ladite Loi, et le suivant lui est substitué:

"54. S'il ressort des états annuels ou d'un examen, effectué selon les prescriptions de la présente loi, de la situation et des affaires d'une compagnie, autre qu'une société fraternelle de bénéfices, enregistrée sous le régime de la présente loi pour exercer toutes autres classes d'opérations que celles d'assurance-vie, que ses engagements à l'égard de toutes ses polices en cours au Canada émises dans l'exercice de toute pareille classe d'opérations, calculés conformément aux dispositions de l'article quarante-neuf de la présente loi, joints aux autres enga-

gements au Canada, excèdent son actif au Canada, le ministre doit donner avis à la compagnie et la requérir de combler la différence; et si elle ne comble pas cette différence dans un délai de soixante jours après en avoir été ainsi requise, le ministre peut lui retirer son certificat d'enregistrement."

19. Page 4, ligne 16. Aux mots "la compagnie", substituer "une compagnie".

20. Page 4, ligne 40. A la clause 24, substituer la suivante:

24. L'article soixante et un de ladite Loi est renuméroté cinquante-sept; le paragraphe trois en est abrogé et le suivant lui est substitué:

"(3) Lorsque le certificat d'enregistrement d'une compagnie manque d'être renouvelé à son expiration, sur rapport du surintendant au ministre représentant que, d'après l'état des affaires de la compagnie, la compagnie n'est pas dans une situation à faire face à ses engagements, ou lorsque le certificat d'enregistrement d'une compagnie a été retiré par l'opération de l'article cinquante-deux, de l'article cinquante-trois ou de l'article cinquante-quatre de la présente loi, et n'a pas été renouvelé dans un délai de trente jours à compter de l'expiration ou du retrait de ce certificat, cette compagnie est tenue pour insolvable, et elle est sujette à liquidation selon les prescriptions de la *Loi des liquidations*."

21. Page 5, ligne 1. A la clause 25, substituer la suivante:

25. Est abrogé l'article soixante-deux de ladite Loi, et le suivant lui est substitué:

"58. Toute compagnie, ou toute personne agissant pour le compte d'une semblable compagnie, qui exerce les opérations de quelque classe d'assurance à l'égard de laquelle la compagnie n'est pas enregistrée sous le régime de la présente loi, ou qui fait ou accomplit un acte ou des actes constituant les opérations d'assurance relativement à toute pareille classe d'assurance (sauf dans les cas prévus à l'article soixante-deux de la présente loi), est coupable d'infraction et passible, par voie de mise en accusation ou après déclaration sommaire de culpabilité, d'une peine, pour toute et chaque pareille infraction, ne dépassant pas cinq mille dollars dans le cas d'une compagnie, et ne dépassant pas mille dollars dans le cas d'une personne agissant pour le compte de telle compagnie; et, en sus, dans le cas d'un individu, d'un emprisonnement dont le terme ne doit pas dépasser six mois."

22. Page 5, ligne 32. Aux mots "deux et trois", substituer les mots "deux, trois et quatre".

23. Page 5, ligne 37. Insérer ce qui suit comme nouvelles clauses "E" et "F":

CLAUSE "E"

Sont abrogés les alinéas (a) et (b) de l'article trois de l'Annexe I de ladite Loi, et les suivants leur sont substitués:

"(a) si elles sont reçues en paiement total ou partiel des valeurs qui ont été placées en fiducie et vendues par une pareille compagnie; ou

"(b) si elles sont obtenues en vertu d'un traité de bonne foi pour la réorganisation d'une corporation dont les valeurs étaient antérieurement placées en fiducie par la compagnie, ou pour la fusion, avec une autre corporation, de la corporation dont les valeurs étaient ainsi placées en fiducie;"

CLAUSE "F"

Est modifié le Supplément à l'Annexe II de ladite Loi, par l'abrogation du quatrième alinéa du paragraphe un de (A) dudit Supplément, et par la substitution de l'alinéa suivant:

"Si la prime ordinaire nette pour les risques d'assurance-vie, encourus par la compagnie lors de l'émission de la police, n'excède pas la prime ordinaire

nette de vie entière, pour un montant semblable d'assurance de vie entière, la prime d'évaluation doit être la prime ordinaire nette, pour une police semblable, à un âge d'un an plus avancé que l'âge à l'inscription, et elle est censée exigible au commencement de la deuxième année et de chaque année subséquente de la police pour laquelle des primes sont exigibles aux termes de la police à évaluer."

Ordonné: Que lesdits amendements soient inscrits à l'Ordre du Jour pour être pris en considération demain.

Sur motion de l'honorable sénateur Casgrain, il est

Ordonné: Qu'il émane un Ordre du Sénat pour la production d'un document indiquant:—

1. Quelle a été la valeur en argent des importations au Canada pour chacune des années 1867 à 1933, les deux comprises?

2. Quelle a été la valeur en argent des exportations du Canada durant la même période?

3. Quel a été le nombre de personnes qui sont, chaque année, parties du Canada pour aller s'établir aux États-Unis, durant la même période?

Le très honorable sénateur Meighen dépose immédiatement sur la Table, la réponse à l'Ordre ci-dessus.

Sur motion de l'honorable sénateur Gillis, il est

Ordonné: Qu'il émane un Ordre du Sénat pour la production d'un relevé faisant connaître:

1. La dette totale des ports de Montréal et de Québec respectivement, sous l'administration des Commissions de ports.

(a) Le montant dépensé par ces administrations respectives, en améliorations, entretien, frais généraux et frais d'emprunts, durant les dix dernières années.

(b) Si quelqu'une de ces dépenses d'établissement a été liquidée, quel en est le montant, par qui et quand a-t-elle été liquidée?

(c) Si les frais d'intérêts n'ont pas été intégralement acquittés, combien est resté impayé pour chaque port; et si le Gouvernement fédéral a acquitté une partie de ces frais d'intérêts, combien a-t-il payé pour chaque port?

2. Le nombre des élévateurs à grain entre la tête des Lacs jusqu'à et y compris la cité de Québec, appartenant respectivement au Gouvernement fédéral, aux Commissions de ports, ou subventionnés par le Gouvernement fédéral.

(a) Le nom et la désignation de chacun de ces élévateurs, ainsi que le coût, les frais d'entretien annuel et les frais généraux.

3. La dépense totale, de toute provenance, afférente aux travaux de dragage de récupération dans le fleuve Saint-Laurent, entre l'extrémité orientale du canal Lachine, Montréal, et le golfe Saint-Laurent.

(a) Le montant supposé avoir été dépensé par tous les départements de l'Administration pour l'année 1934, en dragage dans le fleuve Saint-Laurent, à partir du lac Ontario jusqu'au golfe Saint-Laurent.

(b) Le nombre et la valeur des dragues et auxiliaires appartenant au Gouvernement fédéral ou mis en service sous sa direction.

(c) Les frais annuels d'entretien, de service et de réparation de ces dragues, durant chacune des dix dernières années.

4. Le nombre et la valeur des navires brise-glaces mis en service par le Gouvernement fédéral entre la tête des Lacs et Sydney, N.-E.

(a) Les frais approximatifs de service, d'entretien et de réparation de ces navires, durant chacune des dix dernières années.

5. Le nombre des navires, y compris les brise-glaces, en service entre le lac Ontario jusqu'à et y compris le bas du Saint-Laurent, entre octobre et le 31 décembre 1933, afin de tenir les ports du Saint-Laurent ouverts à la navigation, dans l'intérêt de la navigation et d'autres services.

(a) Le coût total pour la période susmentionnée.

(b) Le Gouvernement fédéral a-t-il payé la totalité de ce coût. S'il n'en a pas payé la totalité, combien en a-t-il payé.

(c) Les compagnies de navigation ont-elles contribué au coût de ces services. Si elle y ont contribué, pour combien.

6. Le nombre des accidents de navigation sur le fleuve Saint-Laurent au cours de l'année financière 1933-34.

(a) Le nombre de ces accidents qui ont été des sinistres majeurs.

(b) Le nombre des navires océaniques et des navires de cabotage prêts à prendre la mer et qui n'ont pu, à cause des conditions météorologiques, partir du fleuve Saint-Laurent.

(c) Le nombre de ces navires qui sont encore au Canada.

7. La valeur approximative des phares fixes et flottants et des autres aides à la navigation, y compris l'aide radiotélégraphique et les bateaux de sauvetage, mais non compris les dragues et les brise-glaces sur le Saint-Laurent.

(a) Les frais de service et d'entretien, en général, des susdits durant les dix dernières années.

8. Le taux du transport ferroviaire par boisseau de blé, de Saskatoon à Churchill en 1933.

9. Le taux du transport ferroviaire par boisseau de blé, de Saskatoon à Montréal en 1933.

10. Le taux du transport ferroviaire par boisseau de blé, de Saskatoon à Fort-William en 1933.

11. Le taux du transport ferroviaire par boisseau de blé, de Fort-William à Montréal en 1933.

12. Le taux du transport par eau, par boisseau de blé *via* les voies navigables du Saint-Laurent, de Fort-William à Montréal entre 1923 et 1934.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Taylor:

Qu'il attirera l'attention sur l'administration de l'industrie canadienne des pêcheries et de la chasse aux phoques dans les eaux du Pacifique; et qu'il proposera qu'un comité spécial du Sénat soit constitué pour s'enquérir des résultats des traités existants à cet égard; avec pouvoir d'assigner des témoins, de faire produire des documents et de recevoir des dépositions sous serment.

Après plus ample débat,

L'honorable sénateur McRae propose en amendement que tous les mots après le mot "Pacifique", soient retranchés et remplacés par les suivants:

"et qu'un comité spécial du Sénat soit constitué pour faire une étude approfondie de toutes les conditions de l'industrie canadienne des pêcheries et de la chasse aux phoques, avec pouvoir d'assigner des personnes, de faire produire des dossiers et documents, de se procurer les commis aux écritures et sténographes dont il aura besoin, et de faire rapport à discrétion."

Après débat, il est

Ordonné: Que plus ample débat soit remis à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du Jour le Sénat reprend le débat ajourné sur l'interpellation faite par l'honorable sénateur Murphy:

Qu'il attirera l'attention du Gouvernement sur les travaux du Sénat et sur les efforts accomplis par le Sénat pour obtenir l'introduction de mesures ministérielles dans cette Chambre, et qu'il demandera si le Gouvernement a l'intention d'introduire au Sénat, à une date rapprochée, l'une quelconque des mesures législatives indiquées dans le discours du Trône.

Après débat, il est

Ordonné: Que plus ample débat soit remis jusqu'à demain.

A l'appel de l'Ordre du Jour pour la deuxième lecture du Bill (11), intitulé: "Loi sur la *Prudential Trust Company*, à responsabilité limitée", il est

Ordonné: Que ledit Ordre du Jour soit remis à demain.

A l'appel de l'Ordre du Jour pour la deuxième lecture du Bill (3), intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'importation des boissons enivrantes", il est

Ordonné: Que ledit Ordre du Jour soit remis à demain.

A l'appel de l'Ordre du Jour pour la reprise en considération, en comité général, du bill (A) intitulé: "Loi concernant les loteries, dites sweepstakes, pour hôpitaux", il est

Ordonné: Que ledit Ordre du Jour soit remis à demain.

A l'appel de l'Ordre du Jour pour la prise en considération, en comité général, du bill (22) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la Royale gendarmerie à cheval du Canada", il est

Ordonné: Que ledit Ordre du Jour soit remis à demain.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (32) intitulé: "Loi modifiant la Loi d'enseignement technique", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est, avec la permission du Sénat,

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture demain.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (25) intitulé: "Loi ratifiant et sanctionnant une convention relative à l'usage en commun par Sa Majesté et les Commissaires du chemin de fer Transcontinental de certaines voies ferrées et terrains de la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique à Québec", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Ledit bill est lu pour la première fois, et

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu pour la deuxième fois et

Référé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Le Sénat s'ajourne.

No 18

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mercredi, 21 mars 1934

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable P. E. BLONDIN, Président

Les membres présents sont:—

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Foster,	Lewis,	Planta,
Aylesworth	Fripp,	Little,	Pope,
(sir Allen),	Gillis,	MacArthur,	Prevost,
Ballantyne,	Gordon,	Macdonald,	Rainville,
Barnard,	Graham,	Macdonell,	Rankin,
Beaubien,	Green,	Marcotte,	Riley,
Bénard,	Griesbach,	McCormick,	Robinson,
Black,	Hardy,	McDonald,	Schaffner,
Blondin,	Harmer,	McGuire,	Sharpe,
Brown,	Hatfield,	McLennan,	Sinclair,
Buchanan,	Horner,	McRae,	Smith,
Burns,	Horsey,	Meighen,	Spence,
Calder,	Hughes,	Michener,	Tanner,
Casgrain,	King,	Molloy,	Taylor,
Copp,	Lacasse,	Moraud,	Tobin,
Coté,	Laird,	Murdock,	White (Inkerman),
Dandurand,	Lemieux,	Murphy,	White (Pembroke),
Donnelly,	L'Espérance,	Parent,	Wilson
Fauteux,			(Rockcliffe).

PRIÈRES.

L'honorable sénateur Black, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (D) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Personal Finance Corporation*", rapporte que le comité, ayant examiné ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat avec un amendement qu'il est prêt à soumettre dès qu'il plaira au Sénat de le recevoir.

Ledit amendement est alors lu par le greffier comme suit:

Page 2, ligne 41. Après "dollars" insérer: "sauf que, dans le cas d'un prêt au montant de cent dollars ou moins, ledit compte pour dépenses de justice et autres dépenses réelles déboursées par la compagnie à l'égard du prêt, mais n'excédant pas la somme de dix dollars, tiendra lieu du compte autorisé par le sous-alinéa (ii) du présent alinéa;"

Ledit amendement est adopté, et il est

Ordonné: Que ledit Bill, tel qu'amendé, soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa troisième lecture demain.

L'honorable sénateur Casgrain attire l'attention du Sénat au sujet des nouveaux régisseurs des Chemins de fer Nationaux du Canada et demande que des renseignements soient déposés sur la table du Sénat au sujet de la mise en commun des trains.

Débat.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat prend en considération les amendements apportés par le comité permanent des Banques et du Commerce, au Bill (B), intitulé: "Loi modifiant la Loi des compagnies d'assurance étrangères, 1932".

Lesdits amendements sont adoptés, et il est

Ordonné: Que ledit Bill, tel qu'amendé, soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa troisième lecture demain.

Suivant l'Ordre du Jour, deuxième lecture ayant été faite du bill (32) intitulé: "Loi modifiant la Loi d'enseignement technique", il est

Ordonné: Que ce bill soit étudié en comité général demain.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Taylor:

Qu'il attirera l'attention sur l'administration de l'industrie canadienne des pêcheries et de la chasse aux phoques dans les eaux du Pacifique; et qu'il proposera qu'un comité spécial du Sénat soit constitué pour s'enquérir des résultats des traités existants à cet égard; avec pouvoir d'assigner des témoins, de faire produire des documents et de recevoir des dépositions sous serment.

Et la motion, en amendement, de l'honorable sénateur McRae:—

Que tous les mots après le mot "proposera", soient retranchés et remplacés par les suivants:

"qu'un comité spécial du Sénat soit constitué pour faire une étude approfondie de toutes les conditions de l'industrie canadienne des pêcheries et de la chasse aux phoques, avec pouvoir d'assigner des personnes, de faire produire des dossiers et documents, de se procurer les commis aux écritures et sténographes dont il aura besoin, et de faire rapport à discrétion."

Après débat, il est

Ordonné: Que plus ample débat soit remis à demain.

A l'appel de l'Ordre du Jour pour la reprise du débat ajourné sur l'interpellation faite par l'honorable sénateur Murphy:

Qu'il attirera l'attention du Gouvernement sur les travaux du Sénat et sur les efforts accomplis par le Sénat pour obtenir l'introduction de mesures ministérielles dans cette Chambre, et qu'il demandera si le Gouvernement a l'intention d'introduire au Sénat, à une date rapprochée, l'une quelconque des mesures législatives indiquées dans le discours du Trône.

Il est

Ordonné: Que ledit Ordre du Jour soit remis à demain.

A l'appel de l'Ordre du Jour pour la deuxième lecture du Bill (11), intitulé: "Loi sur la *Prudential Trust Company*, à responsabilité limitée", il est

Ordonné: Que ledit Ordre du Jour soit remis à demain.

A l'appel de l'Ordre du Jour pour la deuxième lecture du Bill (3), intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'importation des boissons enivrantes", il est

Ordonné: Que ledit Ordre du Jour soit remis à demain.

A l'appel de l'Ordre du Jour pour la reprise en considération, en comité général, du bill (A) intitulé: "Loi concernant les loteries, dites sweepstakes, pour hôpitaux", il est

Ordonné: Que ledit Ordre du Jour soit remis à demain.

A l'appel de l'Ordre du Jour pour la prise en considération, en comité général, du bill (22) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la Royale gendarmerie à cheval du Canada", il est

Ordonné: Que ledit Ordre du Jour soit remis à demain.

Le Sénat s'ajourne.

No 19

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Jeudi, 22 mars 1934

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable P. E. BLONDIN, Président

Les membres présents sont:—

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Fauteux,	Lewis,	Planta,
Aylesworth	Foster,	Little,	Pope,
(sir Allen),	Fripp,	MacArthur,	Prevost,
Ballantyne,	Gillis,	Macdonald,	Rainville,
Barnard,	Graham,	Macdonell,	Rankin,
Beaubien,	Green,	Marcotte,	Riley,
Bénard,	Griesbach,	McCormick,	Robinson,
Black,	Hardy,	McDonald,	Schaffner,
Blondin,	Harmer,	McGuire,	Sharpe,
Bourque,	Hatfield,	McLennan,	Sinclair,
Brown,	Horner,	McMeans,	Smith,
Buchanan,	Horsey,	Meighen,	Spence,
Burns,	Hughes,	Michener,	Tanner,
Calder,	King,	Molloy,	Taylor,
Casgrain,	Lacasse,	Moraud,	Tobin,
Copp,	Laird,	Murdock,	Webster,
Coté,	Lemieux,	Murphy,	White (Pembroke),
Dandurand,	L'Espérance,	Parent,	Wilson
Donnelly,			(Rockcliffe).

PRIÈRES.

L'honorable sénateur Black, du comité permanent des Banques et du Commerce, présente le rapport ci-dessous.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:

JEUDI, 22 mars 1934.

Le comité permanent des Banques et du Commerce demande permission de présenter le rapport suivant:

1. Le comité recommande qu'il soit autorisé à siéger durant les ajournements du Sénat.

Le tout respectueusement soumis.

F. B. BLACK,
Président.

Avec la permission du Sénat,

Ledit rapport est adopté.

L'honorable sénateur Copp, pour le très honorable sénateur Graham, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (23) intitulé: "Loi ratifiant et sanctionnant la convention entre Sa Majesté le Roi et la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique pour l'usage en commun de certaines voies ferrées et terrains de Sa Majesté à Saint-Jean, N.-B.", rapporte que le comité, ayant examiné ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport, sans amendement, au Sénat.

Avec la permission du Sénat,

Ledit Bill est alors lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes l'informant que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

L'honorable sénateur Copp, pour le très honorable sénateur Graham, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (24) intitulé: "Loi ratifiant et sanctionnant une convention conclue entre les compagnies dites *The Canadian Northern Ontario Railway Company* et *The Campbellford, Lake Ontario and Western Railway Company*", rapporte que le comité, ayant examiné ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport, sans amendement, au Sénat.

Avec la permission du Sénat,

Ledit Bill est alors lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes l'informant que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

L'honorable Président, du comité permanent de Divorce, présente le treizième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

MERCREDI, 21 mars 1934.

Le comité permanent de Divorce a l'honneur de présenter son treizième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Aziz Koudsy, alias Eddie Coudsy, de la cité de Montréal, province de Québec, commis, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Marie Shahda Koudsy.

2. Le comité recommande que la somme de \$50.00 soit prélevée sur la taxe parlementaire versée en vertu de la Règle 140, et remise à la partie défenderesse à compte de la conduite de sa défense.

Le tout respectueusement soumis.

C. W. ROBINSON,
Faisant fonctions de Président.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté.

L'honorable sénateur Robinson, du comité spécial des Comptes publics du Canada, etc., présente le premier rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:

JEUDI, 22 mars 1934.

Le comité spécial institué pour étudier les Comptes publics du Canada, etc.; et pour faire rapport de temps à autre, demande permission de présenter son premier rapport, comme suit:

1. Le comité recommande que son quorum soit réduit à sept (7) membres. Le tout respectueusement soumis.

C. W. ROBINSON,
Président.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté.

Suivant l'Ordre du Jour, l'honorable sénateur Foster, propose que le Bill (D), intitulé: "Loi constituant en corporation la *Personal Finance Corporation*" soit maintenant lu pour la troisième fois.

En amendement, l'honorable sénateur Murdock propose que tous les mots après le mot "soit" soient supprimés et remplacés par ce qui suit:

"référé à un comité général de la Chambre, à la prochaine séance du Sénat."

Après débat, et

Etant posée la question de savoir si ladite motion en amendement doit être adoptée,

Elle est résolue dans l'affirmative et

Il est ordonné en conséquence.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (B) intitulé: "Loi modifiant la Loi des compagnies d'assurance étrangères, 1932", est lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des Communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill pour lequel il sollicite son agrément.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier le bill (32) intitulé: "Loi modifiant la Loi d'enseignement technique".

(En comité)

Subséquentement, le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable sénateur Donnelly, dudit comité, rapporte que le comité, ayant examiné ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport, sans amendement, au Sénat.

Avec la permission du Sénat,
Ledit bill est alors lu pour la troisième fois.
Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes l'informant que le Sénat a adopté ce bill, sans amendement.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Taylor:

Qu'un comité spécial du Sénat soit constitué pour s'enquérir des résultats des traités existants à l'égard de l'administration de l'industrie canadienne des pêcheries et de la chasse aux phoques dans les eaux du Pacifique; avec pouvoir d'assigner des témoins, de faire produire des documents et de recevoir des dépositions sous serment.

Et la motion, en amendement, de l'honorable sénateur McRae:—

Que tous les mots après le mot "Qu'un", soient retranchés et remplacés par les suivants:

"comité spécial du Sénat soit constitué pour faire une étude approfondie de toutes les conditions de l'industrie canadienne des pêcheries et de la chasse aux phoques, avec pouvoir d'assigner des personnes, de faire produire des dossiers et documents, de se procurer les commis aux écritures et sténographes dont il aura besoin, et de faire rapport à discrétion."

Après débat, et

Etant posée la question de savoir si la motion en amendement doit être adoptée,

Elle est résolue dans la négative.

Etant posée la question de savoir si la motion principale doit être adoptée,

Elle est résolue dans l'affirmative, et il est

Ordonné en conséquence.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur l'interpellation faite par l'honorable sénateur Murphy:

Qu'il attirera l'attention du Gouvernement sur les travaux du Sénat et sur les efforts accomplis par le Sénat pour obtenir l'introduction de mesures ministérielles dans cette Chambre, et qu'il demandera si le Gouvernement a l'intention d'introduire au Sénat, à une date rapprochée, l'une quelconque des mesures législatives indiquées dans le discours du Trône.

Débat.

A l'appel de l'Ordre du Jour pour la deuxième lecture du Bill (11), intitulé: "Loi sur la *Prudential Trust Company*, à responsabilité limitée", il est

Ordonné: Que ledit Ordre du Jour soit remis à demain.

A l'appel de l'Ordre du Jour pour la deuxième lecture du Bill (3), intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'importation des boissons enivrantes", il est

Ordonné: Que ledit Ordre du Jour soit remis à demain.

A l'appel de l'Ordre du Jour pour la reprise en considération, en comité général, du bill (A), intitulé: "Loi concernant les loteries, dites sweepstakes, pour hôpitaux", il est

Ordonné: Que ledit Ordre du Jour soit remis à demain.

A l'appel de l'Ordre du Jour pour la prise en considération, en comité général, du bill (22) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la Royale gendarmerie à cheval du Canada", il est

Ordonné: Que ledit Ordre du Jour soit remis à demain.

A l'appel de l'Ordre du Jour, pour la prise en considération du huitième rapport du comité permanent de Divorce auquel a été renvoyée la pétition de Archibald Bruce Elliott Smart, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité, il est

Ordonné: Que la prise en considération de ce rapport soit remise à demain.

A l'appel de l'Ordre du Jour, pour la prise en considération du neuvième rapport du comité permanent de Divorce auquel a été renvoyée la pétition de Lilac Violet Grumbell Reid, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité, il est

Ordonné: Que la prise en considération de ce rapport soit remise à demain.

A l'appel de l'Ordre du Jour, pour la prise en considération du dixième rapport du comité permanent de Divorce auquel a été renvoyée la pétition de Lily Archer Watson, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité, il est

Ordonné: Que la prise en considération de ce rapport soit remise à demain.

A l'appel de l'Ordre du Jour, pour la prise en considération du onzième rapport du comité permanent de Divorce auquel a été renvoyée la pétition de Annie Isabel Tinning Meldrum, ainsi que les témoignages rendus devant ledit comité, il est

Ordonné: Que la prise en considération de ce rapport soit remise à demain.

A l'appel de l'Ordre du Jour, pour la prise en considération du douzième rapport du comité permanent de Divorce auquel a été renvoyée la pétition de Lois Theresa Malcolm, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité, il est

Ordonné: Que la prise en considération de ce rapport soit remise à demain.

A l'appel de l'Ordre du Jour pour la deuxième lecture du bill (G) intitulé: "Loi pour faire droit à Gertrude Ethel Mosgrove Roast", il est

Ordonné: Que ledit Ordre du Jour soit remis à demain.

A l'appel de l'Ordre du Jour pour la deuxième lecture du bill (H) intitulé: "Loi pour faire droit à Clara Dingmam Freeman", il est

Ordonné: Que ledit Ordre du Jour soit remis à demain.

A l'appel de l'Ordre du Jour pour la deuxième lecture du bill (I) intitulé: "Loi pour faire droit à Marguerite Pearl Hopper", il est

Ordonné: Que ledit Ordre du Jour soit remis à demain.

A l'appel de l'Ordre Jour pour la deuxième lecture du bill (J) intitulé: "Loi pour faire droit à Sadye Harris Rosenberg", il est

Ordonné: Que ledit Ordre du Jour soit remis à demain.

A l'appel de l'Ordre du Jour pour la deuxième lecture du bill (K) intitulé:
"Loi pour faire droit à Eva Brabant Paradis", il est
Ordonné: Que ledit Ordre du Jour soit remis à demain.

A l'appel de l'Ordre du Jour pour la deuxième lecture du bill (L) intitulé:
"Loi pour faire droit à Williamina Muir Briggs", il est
Ordonné: Que ledit Ordre du Jour soit remis à demain.

Le Sénat s'ajourne.

No 20

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Vendredi, 23 mars 1934

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable P. E. BLONDIN, Président

Les membres présents sont:—

Les honorables sénateurs

Aylesworth (sir Allen),	Dandurand,	Lemieux,	Murphy,
Ballantyne,	Donnelly,	L'Espérance,	Planta,
Barnard,	Foster,	Lewis,	Pope,
Bénard,	Fripp,	Little,	Rainville.
Black,	Gillis,	MacArthur,	Rankin,
Blondin,	Green,	Macdonald,	Riley,
Bourque,	Griesbach,	Macdonell,	Robinson,
Brown,	Hardy,	McCormick,	Schaffner,
Buchanan,	Harmer,	McDonald,	Sharpe,
Burns,	Horner,	McGuire,	Smith,
Calder,	Horsey,	McMeans,	Tanner,
Casgrain,	Hughes,	Meighen,	Taylor,
Copp,	King,	Michener,	Tobin,
Coté,	Lacasse,	Molloy,	White (Pembroke).
	Laird,	Murdock,	

PRIÈRES.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Que le Sénat, lorsqu'il s'ajournera aujourd'hui, restera ajourné jusqu'à mardi prochain à trois heures de l'après-midi.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier le bill (D) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Personal Finance Corporation*".

(*En comité*)

Subséquentement, le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable sénateur Donnelly, dudit comité, rapporte que le comité, ayant examiné ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport, sans amendement, au Sénat.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors, sur division, lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des Communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill, pour lequel il sollicite son agrément.

A l'appel de l'Ordre du Jour pour la deuxième lecture du bill (11), intitulé: "Loi sur la *Prudential Trust Company*, à responsabilité limitée", il est

Ordonné: Que ledit Ordre du Jour soit remis à mardi prochain.

A l'appel de l'Ordre du Jour pour la deuxième lecture du bill (3), intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'importation des boissons enivrantes", il est

Ordonné: Que ledit Ordre du Jour soit remis à vendredi, le 13 avril prochain.

A l'appel de l'Ordre du Jour pour la reprise en considération, en comité général, du bill (A), intitulé: "Loi concernant les loteries, dites sweepstakes, pour hôpitaux", il est

Ordonné: Que ledit Ordre du Jour soit remis à mercredi, le 11 avril prochain.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier le bill (22) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la Royale gendarmerie à cheval du Canada".

(*En comité*)

Subséquentement, le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable sénateur Donnelly, dudit comité, rapporte que le comité a examiné ledit bill, qu'il rend compte de l'état de la délibération et demande l'autorisation de siéger de nouveau.

Ordonné: Que ledit bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour étude ultérieure en comité général, mardi prochain.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat passe à la prise en considération du huitième rapport du comité permanent de Divorce auquel a été renvoyée la pétition de Archibald Bruce Elliott Smart, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat passe à la prise en considération du neuvième rapport du comité permanent de Divorce auquel a été renvoyée la pétition de Lilac Violet Grumbell Reid, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat passe à la prise en considération du dixième rapport du comité permanent de Divorce auquel a été renvoyée la pétition de Lily Archer Watson, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat passe à la prise en considération du onzième rapport du comité permanent de Divorce auquel a été renvoyée la pétition de Annie Isabel Tinning Meldrum, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat passe à la prise en considération du douzième rapport du comité permanent de Divorce auquel a été renvoyée la pétition de Lois Theresa Malcolm, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (G) intitulé: "Loi pour faire droit à Gertrude Ethel Mosgrove Roast" est, sur division, lu pour la deuxième fois, et avec la permission du Sénat,

Ledit Bill est, sur division, lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill sera adopté,

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des Communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill auquel il sollicite son agrément et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent de Divorce ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (H) intitulé: "Loi pour faire droit à Clara Dingman Freeman" est, sur division, lu pour la deuxième fois, et avec la permission du Sénat,

Ledit Bill est, sur division, lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill sera adopté,

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des Communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill auquel il sollicite son agrément et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent de Divorce ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (I) intitulé: "Loi pour faire droit à Marguerite Pearl Hopper" est, sur division, lu pour la deuxième fois, et avec la permission du Sénat,

Ledit Bill est, sur division, lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill sera adopté,

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des Communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill auquel il sollicite son agrément et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent de Divorce ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (J) intitulé: "Loi pour faire droit à Sadye Harris Rosenberg" est, sur division, lu pour la deuxième fois, et avec la permission du Sénat,

Ledit Bill est, sur division, lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill sera adopté,

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des Communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill auquel il sollicite son agrément et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent de Divorce ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (K) intitulé: "Loi pour faire droit à Eva Brabant Paradis" est, sur division, lu pour la deuxième fois, et avec la permission du Sénat,

Ledit Bill est, sur division, lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill sera adopté,

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des Communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill auquel il sollicite son agrément et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent de Divorce ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (L) intitulé: "Loi pour faire droit à Wiliamina Muir Briggs" est, sur division, lu pour la deuxième fois, et avec la permission du Sénat,

Ledit Bill est, sur division, lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill sera adopté,

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des Communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill auquel il sollicite son agrément et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent de Divorce ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

L'honorable sénateur Black, du comité permanent des Banques et du Commerce, présente le rapport ci-dessous:—

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:

VENDREDI, 23 mars 1934.

Le comité permanent des Banques et du Commerce demande permission de présenter le rapport suivant:—

1. Le comité recommande qu'il soit autorisé à siéger durant les ajournements du Sénat.

Le tout respectueusement soumis.

F. B. BLACK,
Président.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (41) intitulé: "Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1935", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture mardi prochain.

Avec la permission du Sénat, et

Sur motion de l'honorable sénateur Taylor, il est

Ordonné: Que les honorables sénateurs dont les noms suivent, constituent un comité spécial du Sénat établi pour s'enquérir des résultats des traités existants à l'égard de l'administration de l'industrie canadienne des pêcheries et de la chasse aux phoques dans les eaux du Pacifique:

Les honorables sénateurs: Bourque, Foster, Horsey, King, Little, Moraud, McCormick, McRae, Sinclair, Tanner et Taylor.

Le très honorable sénateur Meighen dépose sur la Table:

Rapport sur la Conférence pour la réduction et la limitation des armements, Genève, 1932-1934. (Editions anglaise et française).

Le Sénat s'ajourne.

No 21

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mardi, 27 mars 1934

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable P. E. BLONDIN, Président

Les membres présents sont:—

Les honorables sénateurs

Barnard,	Fripp,	Little,	Murphy,
Beaubien,	Gillis,	MacArthur,	Parent,
Black,	Graham,	Macdonald,	Pope,
Blondin,	Green,	Macdonell,	Rainville,
Bourque,	Griesbach,	Marcotte,	Riley,
Brown,	Hardy,	McCormick,	Robinson,
Calder,	Harmer,	McDonald,	Schaffner,
Chapais,	Horsey,	Meighen,	Sharpe,
Copp,	King,	Molloy,	Tanner,
Coté,	Laird,	Murdock,	Tobin,
Dandurand,			White (Pembroke).

PRIÈRES.

La pétition suivante est présentée:—

Par l'honorable sénateur Griesbach:

Du très révérend Archibald Lang Fleming, évêque des régions arctiques (Constitution en corporation).

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (35) intitulé: "Loi modifiant le Code criminel (Réunions de courses)", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est, avec la permission du Sénat,

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (11) intitulé: "Loi sur la *Prudential Trust Company*, à responsabilité limitée" est lu pour la deuxième fois, et

Renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier le bill (22) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la Royale gendarmerie à cheval du Canada".

(*En comité*)

Subséquentement, le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable sénateur Beaubien, dudit comité, rapporte que le comité, ayant examiné ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport, sans amendement, au Sénat.

Avec la permission du Sénat.

Ledit bill est alors lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes l'informant que le Sénat a adopté ce bill, sans amendement.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (41), intitulé: "Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1935", est lu pour la deuxième fois, et

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes l'informant que le Sénat a adopté ce bill.

Le très honorable sénateur Meighen dépose sur la Table:—

Rapport annuel du Chemin de fer National du Canada, pour l'année terminée le 31 décembre 1933. (Editions anglaise et française).

Rapport annuel de la Marine marchande du gouvernement canadien Limitée et de la *Canadian National (West Indies) Steamships, Limited*, pour l'année terminée le 31 décembre 1933. (Editions anglaise et française).

Le Sénat s'ajourne.

No 22

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

 Mercredi, 28 mars 1934

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable P. E. BLONDIN, Président

Les membres présents sont:—

Les honorables sénateurs

Barnard,	Dandurand,	Lemieux,	Molloy,
Beaubien,	Fripp,	L'Espérance,	Murdock,
Black,	Gillis,	Little,	Murphy,
Blondin,	Graham,	MacArthur,	Parent,
Bourque,	Green,	Macdonald,	Pope,
Brown,	Griesbach,	Macdonell,	Riley,
Calder,	Hardy,	Marcotte,	Robinson,
Casgrain,	Harmer,	McCormick,	Schaffner,
Chapais,	Horsey,	McDonald,	Sharpe,
Copp,	King,	Meighen,	Tanner,
Coté,	Laird,	Michener,	Tobin,
			White (Pembroke).

PRIÈRES.

La pétition suivante est présentée:

Par l'honorable sénateur White (Pembroke):

De la *Buffalo and Fort Erie Public Bridge Company*.

Avec la permission du Sénat, et

Sur motion de l'honorable sénateur White (Pembroke), il est

Ordonné: Que la pétition de la *Buffalo and Fort Erie Public Bridge Company* soit maintenant lue et acceptée.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (52) intitulé: "Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1934", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Ledit bill est lu pour la première fois, et

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu pour les deuxième et troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes l'informant que le Sénat a adopté ce bill.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (26) intitulé: "Loi concernant les fruits et le miel", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture à la prochaine séance du Sénat.

Son Honneur le Président informe le Sénat qu'il a reçu une communication du sous-secrétaire adjoint du Gouverneur général.

Ladite communication est lue par Son Honneur le Président, comme suit:

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

CANADA

OTTAWA, 28 mars 1934.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que le très honorable Sir Lyman P. Duff, Juge-en-chef du Canada, en sa qualité de Député de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat, aujourd'hui, le 28 mars, à cinq heures de l'après-midi, afin de donner la sanction royale à certains bills.

Veuillez agréer,

Monsieur l'Orateur,

l'assurance de ma haute considération,

F. L. C. PEREIRA,

Sous-secrétaire adjoint du Gouverneur général.

A l'honorable

L'Orateur du Sénat,

Ottawa.

Ordonné: Que cette communication soit déposée sur la Table.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (35) intitulé: "Loi modifiant le Code criminel (Réunions de courses)", est lu pour la deuxième fois, et

Renvoyé au comité permanent des Bills privés.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Que le Sénat, lorsqu'il s'ajournera aujourd'hui, restera ajourné jusqu'à mercredi, le onze avril prochain, à trois heures de l'après-midi.

Le Sénat s'ajourne à loisir.

Le Sénat reprend sa séance.

L'honorable sénateur Hardy, du comité permanent des Ordres permanents, présente le sixième rapport de ce comité.

Ce rapport est alors lu par le greffier comme suit:

MERCREDI, 28 mars 1934.

Le comité permanent des Ordres permanents demande permission de présenter son sixième rapport comme suit:

Le comité a examiné les pétitions suivantes et constate que les prescriptions des Règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, savoir:

De la *Buffalo and Fort Erie Public Bridge Company*; demandant l'adoption d'une loi l'autorisant de transmettre tous ses biens et actif à la *Buffalo and Fort Erie Public Bridge Authority*.

De *The Discount and Loan Corporation of Canada*; demandant l'adoption d'une loi modifiant sa Loi de constitution en ajoutant à son nom de corporation le nom de "La Corporation de Prêts et d'escomptes du Canada", et pour autres fins.

Le tout respectueusement soumis.

A. C. HARDY,

Faisant fonctions de Président.

Ordonné: Que ledit rapport soit déposé sur la Table.

L'honorable sénateur Marcotte présente au Sénat un bill (M) intitulé: "Loi modifiant la Loi constituant en corporation *The Discount and Loan Corporation of Canada*".

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est

Ordonné: Que ce bill soit inserit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture à la prochaine séance du Sénat.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (13) intitulé: "Loi concernant la *Buffalo and Fort Erie Public Bridge Company*", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Ledit bill est lu pour la première fois, et

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu pour les deuxième et troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes l'informant que le Sénat a adopté ce bill, sans amendement.

Le Sénat s'ajourne à loisir.

Quelque temps après, le très honorable Sir Lyman Poore Duff, Juge-en-chef du Canada, délégué du Gouverneur général, étant venu et étant assis au pied du trône,

L'honorable Président ordonne au gentilhomme huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des Communes et d'informer cette Chambre que c'est le plaisir du très honorable délégué du Gouverneur général, que les Communes se rendent immédiatement auprès de lui dans la salle du Sénat.

La Chambre des Communes étant venue, •

Le greffier lit les titres des bills à sanctionner, comme suit:

Loi modifiant la Loi des pêcheries, 1932.

Loi autorisant un contrat entre Sa Majesté le Roi et la Corporation de la cité d'Ottawa.

Loi concernant la nomination de vérificateurs pour les Chemins de fer Nationaux.

Loi modifiant la Loi d'enseignement technique.

Loi ratifiant et sanctionnant la convention entre Sa Majesté le Roi et la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique pour l'usage en commun de certaines voies ferrées et terrains de Sa Majesté à Saint-Jean, N.-B.

Loi ratifiant et sanctionnant une convention conclue entre les compagnies dites *The Canadian Northern Ontario Railway Company* et *The Campbellford, Lake Ontario and Western Railway Company*.

Loi modifiant la Loi de la Royale gendarmerie à cheval du Canada.

Loi concernant la *Buffalo and Fort Erie Public Bridge Company*.

Le greffier du Sénat proclame dans les termes suivants que ces bills sont sanctionnés:

"Au nom de Sa Majesté, le très honorable délégué du Gouverneur général sanctionne ces bills."

Alors l'honorable président de la Chambre des Communes adresse la parole au très honorable délégué du Gouverneur général comme suit:

QU'IL PLAISE À VOTRE HONNEUR:

Les Communes du Canada ont voté certains subsides nécessaires pour permettre au gouvernement de faire face aux dépenses du service public.

Au nom des Communes je présente à Votre Honneur les bills suivants:

Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1934.

Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1935.

Que je prie humblement Votre Honneur de sanctionner.

Le greffier lit le titre de ces bills.

A ces bills la sanction royale est donnée par le greffier du Sénat, dans les termes suivants:

“Au nom de Sa Majesté le très honorable délégué du Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ces bills.”

Après quoi il plaît au très honorable délégué du Gouverneur général de se retirer.

Les Communes se retirent.

Le Sénat reprend sa séance.

Le Sénat s'ajourne jusqu'à mercredi, le onze avril prochain, à trois heures de l'après-midi.

No 23

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mercredi, 11 avril 1934

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable P. E. BLONDIN, Président

Les membres présents sont:—

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Donnelly,	Lewis,	Murdock,
Aylesworth	Fauteux,	Little,	Murphy,
(sir Allen),	Fripp,	Logan,	Prevost,
Ballantyne,	Gillis,	Lynch-Staunton,	Rankin,
Barnard,	Graham,	MacArthur,	Riley,
Beaubien,	Green,	Macdonald,	Robinson,
Black,	Griesbach,	Macdonell,	Schaffner,
Blondin,	Hardy,	Marcotte,	Sharpe,
Brown,	Harmer,	McDonald,	Sinclair,
Buchanan,	Hocken,	McGuire,	Smith,
Calder,	Horsey,	McLennan,	Spence,
Casgrain,	King,	Meighen,	Tanner,
Copp,	Lacasse,	Michener,	Tobin,
Coté,	Laird,	Molloy,	Turgeon,
Dandurand,	L'Espérance,	Moraud,	White (Inkerman),
Dennis,			White (Pembroke).

PRIÈRES.

La pétition suivante est lue et acceptée:

Du très révérend Archibald Lang Fleming, évêque des régions arctiques; demandant sa constitution en une corporation portant nom "L'évêque des régions arctiques".

Sur motion, il est

Ordonné: Qu'il émane un Ordre du Sénat pour la production d'un rapport en réponse aux questions suivantes:—

1. Quel était le traitement du conseiller canadien de la Société des Nations, et quelles étaient les dépenses de son bureau pour l'année 1932-33?

2. Quelles furent les dépenses totales des délégués canadiens à l'Assemblée et à toutes les autres réunions ou conférences se rapportant à la Société des Nations, durant 1932-33?

3. Quelle a été la contribution du Canada aux publications émises, par la Société des Nations, durant l'année 1932-33?

4. Quel est le total des sommes que le Canada a dépensées relativement à la Société des Nations durant l'année 1932-33, en comprenant la Conférence du désarmement?

5. Quel montant, s'il en est, le Canada a-t-il contribué à la Cour permanente de la Justice Internationale, durant l'année 1932-33?

6. Le Gouvernement a-t-il quelque document qui ressemble à un bilan annuel de la Société des Nations, montrant les recettes et les dépenses, soit pour l'année 1932, soit pour l'année 1933; dans l'affirmative, ce document sera-t-il déposé sur le bureau?

7. Quel est le total des sommes d'argent perçues par la Société des Nations, les noms des Etats contributeurs et le montant de la contribution de chacun?

8. Quelle est la base de la cotisation des Etats adhérents à la Société, pour couvrir les dépenses de la Société, et comment cette base est-elle établie?

9. De fournir un état indiquant la répartition des fonds reçus par la Société des Nations, et le montant payé à chaque division ou département de la Société?

10. Le nombre total des employés de la Société, et de ses départements qui reçoivent l'aide de la Société, et le nombre d'employés dans chaque département?

11. Quelle proportion des dépenses de la Société ont payé: (a) l'Allemagne, et (b) le Japon, avant de se retirer de la Société?

12. Une liste des adhérents, et la cotisation en dollars payée par chaque adhérent pour l'année 1932-33?

13. Les noms des Etats, adhérents de la Société, qui ont délégué des représentants à quelque Assemblée de la Société durant l'année 1933?

14. Des dix-neuf Etats arriérés dans leur cotisation à la Société, d'après un rapport du 31 janvier 1933:

(a) Quelques-uns de ces Etats se sont-ils retirés de la Société, et, dans l'affirmative, quels sont ces Etats?

(b) Quelques-uns de ces Etats ont-ils soldé leurs arrérages; et, dans l'affirmative, quels sont ces Etats?

(c) Quelques-uns de ces Etats ont-ils, sans avoir soldé leurs arrérages, assisté et pris part aux délibérations de la Société en 1933; et, dans l'affirmative, quels sont ces Etats?

15. Quelque Etat a-t-il été radié de la Société pour non paiement de sa cotisation?

16. Quelque prélèvement a-t-il été opéré, durant l'année 1933, à même les crédits casuels de quelque département, pour couvrir les dépenses de délégués

à diverses Conférences et Commissions outre-mer; et, dans l'affirmative, dans quel département ce prélèvement a-t-il été opéré, et quel montant d'argent a-t-il été imputé à chaque département?

Le rapport, tel que requis ci-dessus est immédiatement déposé sur la Table par le très honorable sénateur Meighen.

Le très honorable sénateur Meighen dépose sur la Table:

Rapport de la Commission du service civil du Canada, pour l'année terminée le 31 décembre 1933. (Edition française).

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme de nouveau en comité général, pour étudier le bill (A), intitulé: "Loi concernant les loteries, dites sweepstakes, pour hôpitaux".

(*En comité*)

Le titre est lu et l'étude en est remise.

Le préambule est lu et l'étude en est remise.

La clause 1 est lue et agréée.

La clause 2 est lue et il est proposé par l'honorable sénateur Beaubien, qu'elle soit amendée par l'insertion, ligne 11, après le mot "d'hôpitaux", des mots "institutions d'éducation ou de charité".

Un point de Règlement est soulevé par l'honorable sénateur Murdock, à l'effet que l'amendement proposé est irrégulier, pour le motif qu'il change le principe du bill.

Le Président décide que le point de Règlement est mal fondé.

L'honorable sénateur Murdock en appelle à la Chambre de la décision du Président.

En conséquence, le comité lève la séance et le Président fait rapport qu'un point de Règlement est soulevé, savoir:

Que l'amendement proposé change le principe du bill.

Etant posée la question de savoir si la décision du Président sera maintenue,

Elle est résolue dans l'affirmative par le vote suivant:

POUR:

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Dandurand,	Lacasse,	Murphy,
Aylesworth	Dennis,	Laird,	Prevost,
(sir Allen),	Donnelly,	L'Espérance,	Riley,
Ballantyne,	Fripp,	Little,	Robinson,
Barnard,	Gillis,	Macdonald,	Sharpe,
Beaubien,	Graham,	Marcotte,	Smith,
Black,	Green,	McDonald,	Tanner,
Brown,	Griesbach,	Meighen,	Tobin,
Buchanan,	Harmer,	Michener,	Turgeon,
Calder,	Hocken,	Molloy,	White (Inkerman),
Casgrain,	King,	Moraud,	White
Coté,			(Pembroke)—44.

CONTRE:

Les honorables sénateurs

Copp,	Lewis,	McGuire,	Rankin,
Hardy,	MacArthur,	McLennan,	Schaffner,
Horsey,	Macdonell,	Murdock,	Sinclair,
			Spence—13.

Le comité général reprend la séance.

(*En comité*)

Etant posée la question de savoir, si l'amendement doit être adopté,

Elle est résolue dans la négative par la division suivante:

Pour, 28—Contre, 28.

La clause 2 est lue de nouveau et agréée.

Les clauses 3 à 7, les deux comprises, sont lues et agréées.

La clause 8 est lue et amendée par l'addition de ce qui suit comme sous-clause (2):—

“La présente Loi restera en vigueur jusqu'au premier jour de janvier 1939, alors qu'elle expirera.”

La clause 8, telle qu'amendée, est lue de nouveau et agréée.

Le préambule est lu de nouveau et agréé.

Le titre est lu de nouveau et agréé.

Subséquentement, le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable sénateur Donnelly, dudit comité, rapporte que le comité, ayant examiné ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat avec un amendement qu'il est prêt à soumettre dès qu'il plaira au Sénat de le recevoir.

Ledit amendement est alors lu par le greffier.

Ledit amendement est agréé, et, il est

Ordonné: Que ledit bill, tel qu'amendé, soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa troisième lecture demain.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (26) intitulé: “Loi concernant les fruits et le miel” est lu pour la deuxième fois, et

Renvoyé au comité permanent de l'Agriculture et des forêts.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (M) intitulé: “Loi modifiant la Loi constituant en corporation *The Discount and Loan Corporation of Canada*” est lu pour la deuxième fois, et

Renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

Le Sénat s'ajourne.

No 24

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Jeudi, 12 avril 1934

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable P. E. BLONDIN, Président

Les membres présents sont:—

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Donnelly,	Little,	Pope,
Aylesworth	Fauteux,	Logan,	Prevost,
(sir Allen),	Fripp,	Lynch-Staunton,	Rainville,
Ballantyne,	Gillis,	MacArthur,	Rankin,
Barnard,	Graham,	Macdonald,	Riley,
Beaubien,	Green,	Macdonell,	Robinson,
Black,	Griesbach,	Marcotte,	Schaffner,
Blondin,	Hardy,	McDonald,	Sharpe,
Bourque,	Harmer,	McGuire,	Sinclair,
Brown,	Hocken,	McLennan,	Smith,
Buchanan,	Horsey,	Meighen,	Spence,
Calder,	King,	Michener,	Tanner,
Casgrain,	Lacasse,	Molloy,	Tobin,
Copp,	Laird,	Moraud,	Turgeon,
Coté,	L'Espérance,	Murdock,	White (Inkerman),
Dandurand,	Lewis,	Murphy,	White (Pembroke).
Dennis,			

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément:—

Par l'honorable sénateur Lynch-Staunton:

De la *American Dairy Supply Company*. (Brevet).

De la *Duplate Safety Glass Company of Canada Limited*. (Brevets).

L'honorable sénateur Buchanan, du comité permanent des Ordres permanents, présente le septième rapport de ce comité.

Ce rapport est alors lu par le greffier comme suit:

JEUDI, 12 avril 1934.

Le comité permanent des Ordres permanents demande permission de présenter son septième rapport comme suit:

Le comité a examiné la pétition suivante et constate que les prescriptions des Règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, savoir:

Du très révérend Archibald Lang Fleming, évêque des régions arctiques; demandant sa constitution en une corporation portant nom "L'évêque des régions arctiques".

Le tout respectueusement soumis.

W. A. BUCHANAN,
Président.

Ordonné: Que ledit rapport soit déposé sur la Table.

L'honorable sénateur White (Inkerman), du comité permanent des Débats et des Comptes rendus, présente le deuxième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

JEUDI, 12 avril 1934.

Le comité permanent des Débats et des Comptes rendus demande permission de présenter son deuxième rapport, comme suit:—

Le comité recommande que MM. Thomas Blacklock et J. A. Fortier, continuent à faire partie, pour la présente session du Parlement, du personnel des comptes rendus du Sénat, aux conditions fixées dans le rapport du comité des Débats et des Comptes rendus du 3 juin 1913 et de plus, que les appointements de M. Fortier soient de \$20 par semaine.

Le tout respectueusement soumis.

SMEATON WHITE,
Faisant fonctions de Président.

Ordonné: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du Jour pour être pris en considération à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Copp, pour le très honorable sénateur Graham, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (25) intitulé: "Loi ratifiant et sanctionnant une convention relative à l'usage en commun par Sa Majesté et les Commissaires du chemin de fer

Transcontinental de certaines voies ferrées et terrains de la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique à Québec”, rapporte que le comité, ayant examiné ledit bill, l’a chargé d’en faire rapport, sans amendement, au Sénat.

Ordonné: Que ledit bill soit inscrit à l’Ordre du Jour pour subir sa troisième lecture à la prochaine séance du Sénat.

L’honorable sénateur Black, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (11) intitulé: “Loi sur la *Prudential Trust Company*, à responsabilité limitée”, rapporte que le comité, ayant examiné ledit bill, l’a chargé d’en faire rapport, sans amendement, au Sénat.

Ordonné: Que ledit bill soit inscrit à l’Ordre du Jour pour subir sa troisième lecture demain.

Suivant l’Ordre du Jour,

L’honorable sénateur Barnard propose que le bill (A), intitulé: “Loi concernant les loteries, dites sweepstakes, pour hôpitaux” soit maintenant lu pour la troisième fois.

En amendement, il est proposé par l’honorable sénateur Rainville, appuyé par l’honorable sénateur Dandurand, que le bill ne soit pas lu maintenant pour la troisième fois, mais que la clause 2, dudit bill, soit amendée par l’addition, après le mot “d’hôpitaux”, ligne 11, des mots suivants:

“institutions d’éducation ou de charité”.

Etant posée la question de savoir si ladite motion en amendement doit être adoptée,

Elle est résolue dans la négative par le vote suivant:

POUR:

Les honorables sénateurs

Aylesworth	Fauteux,	Little,	Murphy,
(sir Allen),	Harmer,	Macdonald,	Pope,
Blondin,	King,	Marcotte,	Prevost,
Calder,	Lacasse,	McLennan,	Rainville,
Dandurand,	L’Espérance,	Moraud,	Robinson,
			Tobin—20.

CONTRE:

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Gillis,	McDonald,	Sharpe,
Barnard,	Green,	McGuire,	Sinclair,
Black,	Hardy,	Meighen,	Smith,
Bourque,	Hocken,	Michener,	Spence,
Buchanan,	Laird,	Molloy,	Tanner,
Copp,	Logan,	Murdock,	Turgeon,
Dennis,	Lynch-Staunton,	Rankin,	White (Inkerman),
Donnelly,	MacArthur,	Riley,	White
Fripp,	Macdonell,	Schaffner,	(Pembroke)—35.

Etant posée la question de savoir si la motion principale doit être adoptée,
Elle est résolue dans l'affirmative par le vote suivant:

POUR:

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Fauteux,	Macdonald,	Rainville,
Aylesworth	Fripp,	Macdonell,	Riley,
(sir Allen),	Green,	Marcotte,	Robinson,
Barnard,	Harmer,	McDonald,	Tanner,
Black,	Lacasse,	McLennan,	Tobin,
Blondin,	Laird,	Molloy,	Turgeon,
Bourque,	L'Espérance,	Moraud,	White (Inkerman),
Calder,	Lewis,	Murphy,	White
Dennis,	Logan,	Pope,	(Pembroke)—37.
Donnelly,	Lynch-Staunton,	Prevost,	

CONTRE:

Les honorables sénateurs

Ballantyne,	Hardy,	McGuire,	Schaffner,
Buchanan,	Hocken,	Meighen,	Sharpe,
Copp,	King,	Michener,	Sinclair,
Dandurand,	Little,	Murdock,	Smith,
Gillis,	MacArthur,	Rankin,	Spence—20.

Ledit bill est alors lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des Communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill pour lequel il sollicite son agrément.

Le Sénat s'ajourne à loisir.

Le Sénat reprend sa séance.

L'honorable sénateur Black, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (2) intitulé: "Loi modifiant la Loi du poinçonnage des métaux précieux, 1928", rapporte que le comité, ayant examiné ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat avec un amendement qu'il est prêt à soumettre dès qu'il plaira au Sénat de le recevoir.

Ledit amendement est alors lu par le greffier comme suit:

1. Page 1, ligne 20. Insérer ce qui suit comme nouvelle Clause "A":

Nouvelle Clause "A"

"Est modifié l'article sept de ladite loi, par l'abrogation de l'alinéa (a) du paragraphe deux dudit article, et son remplacement par le suivant:

(a) Une marque de commerce ou des marques de commerce enregistrées en conformité de la *Loi sur la concurrence déloyale, 1932*; et".

Ledit amendement est adopté, et

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill, tel qu'amendé, est alors lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill, tel qu'amendé, doit être adopté,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des Communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill avec un amendement pour lequel il sollicite son agrément.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (9) intitulé: "Loi constituant en corporation l'évêque des régions arctiques de l'Eglise anglicane au Canada", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture à la prochaine séance du Sénat.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Que le Sénat, lorsqu'il s'ajournera aujourd'hui, restera ajourné jusqu'à mardi prochain à trois heures de l'après-midi.

Le Sénat s'ajourne.

No 25

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mardi, 17 avril 1934

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable P. E. BLONDIN, Président

Les membres présents sont:—

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Fauteux,	Logan,	Parent,
Aylesworth	Foster,	Lynch-Staunton,	Pope,
(sir Allen),	Fripp,	MacArthur,	Prevost,
Ballantyne,	Gillis,	Macdonald,	Rankin,
Barnard,	Green,	Macdonell,	Riley,
Beaubien,	Griesbach,	Marcotte,	Robinson,
Bénard,	Hardy,	McCormick,	Schaffner,
Black,	Harmer,	McDonald,	Sharpe,
Blondin,	Hocken,	McLennan,	Sinclair,
Bourque,	Horsey,	McMeans,	Smith,
Buchanan,	Hughes,	McRae,	Spence,
Calder,	King,	Meighen,	Tanner,
Copp,	Lacasse,	Michener,	Taylor,
Coté,	Laird,	Molloy,	Tobin,
Dandurand,	L'Espérance,	Moraud,	Turgeon,
Dennis,	Lewis,	Murdock,	White (Pembroke).
Donnelly,	Little,	Murphy,	

PRIÈRES.

L'honorable sénateur Copp, faisant fonctions de Président du comité permanent de Divorce, présente le quatorzième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

VENDREDI, 13 avril 1934.

Le comité permanent de Divorce a l'honneur de présenter son quatorzième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Lucy Doris Cannon, de la cité de St. Catharines, province d'Ontario, commis aux ventes, demandant l'adoption d'une loi qui dissolvé son mariage avec Edward Frederick Cannon, de la cité de Montréal, province de Québec, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, sauf la règle 140 concernant le paiement de la taxe parlementaire.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise de la taxe parlementaire prescrite par la règle 140, moins la somme de \$50.00.

Le tout respectueusement soumis.

A. B. COPP,

Faisant fonctions de Président.

Ordonné: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du Jour pour être pris en considération jeudi prochain.

L'honorable sénateur Copp, faisant fonctions de Président du comité permanent de Divorce, présente le quinzième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

VENDREDI, 13 avril 1934.

Le comité permanent de Divorce a l'honneur de présenter son quinzième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Helen Isabelle Smith Maybee, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolvé son mariage avec Gordon Royal Maybee, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise, à la pétitionnaire, de la taxe parlementaire prescrite par la règle 140, moins la somme de \$50.00.

Le tout respectueusement soumis.

A. B. COPP,

Faisant fonctions de Président.

Ordonné: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du Jour pour être pris en considération jeudi prochain.

L'honorable sénateur Copp, faisant fonctions de Président du comité permanent de Divorce, présente le seizième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

VENDREDI, 13 avril 1934.

Le comité permanent de Divorce a l'honneur de présenter son seizième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Sybil Eileen Dyson Richardson, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolvait son mariage avec David Henry Richardson, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise, à la pétitionnaire, de la taxe parlementaire prescrite par la règle 140, moins la somme de \$50.00.

Le tout respectueusement soumis.

A. B. COPP,

Faisant fonctions de Président.

Ordonné: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du Jour pour être pris en considération jeudi prochain.

L'honorable sénateur Copp, faisant fonctions de Président du comité permanent de Divorce, présente le dix-septième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

VENDREDI, 13 avril 1934.

Le comité permanent de Divorce a l'honneur de présenter son dix-septième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Bertha Alice Maude Maher Burke, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolvait son mariage avec Emmett Rockett Burke, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, sauf la règle 140 concernant le paiement de la taxe parlementaire.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise de la taxe parlementaire prescrite par la règle 140, moins la somme de \$50.00.

Le tout respectueusement soumis.

A. B. COPP,

Faisant fonctions de Président.

Ordonné: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du Jour pour être pris en considération jeudi prochain.

L'honorable sénateur Copp, faisant fonctions de Président du comité permanent de Divorce, présente le dix-huitième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

VENDREDI, 13 avril 1934.

Le comité permanent de Divorce a l'honneur de présenter son dix-huitième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de William James Thistle, de la cité de Montréal, province de Québec, messenger de banque, demandant l'adoption d'une loi

qui dissolvent son mariage avec Florence May Hollett Thistle, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, sauf la règle 140 concernant le paiement de la taxe parlementaire.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise de la taxe parlementaire prescrite par la règle 140, moins la somme de \$50.00.

Le tout respectueusement soumis.

A. B. COPP,

Faisant fonctions de Président.

Ordonné: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du Jour pour être pris en considération jeudi prochain.

Sur motion de l'honorable sénateur Hughes, il est

Ordonné: Que soit émis un Ordre du Sénat pour la production d'un état montrant:

1. Quel est le coût estimatif pour le Dominion, aux termes des divers traités conclus avec les Indiens, de l'extinction des droits et intérêts de ces Indiens dans les terres décrites dans ces traités?

2. Dans quelles provinces ces terres étaient-elles ou sont-elles situées?

3. Quels montants annuels en espèces ou en nature sont aujourd'hui payables, aux termes de ces traités?

4. Ces terres ont-elles, en tout ou partie, été plus tard vendues, si elles l'ont été, de quelle manière et à qui ont-elles été vendues?

5. Quel montant total le Dominion a-t-il reçu de la vente ou de l'aliénation de ces terres; quel est le coût estimatif de leur administration?

6. Ces terres ont-elles, en tout ou partie, été transférées aux provinces, si elles l'ont été, à quels termes et conditions?

L'honorable sénateur McRae propose:—

Que cette Chambre est d'opinion que le Canada devrait cesser d'être membre de la Ligue des nations et qu'aucun autre argent ne devrait être voté pour la ligue.

Après débat, il est

Ordonné: Que plus ample débat sur ladite motion soit remis à jeudi prochain.

Sur motion du très honorable sénateur Meighen, il est

Ordonné: Que la règle 114 soit modifiée en retranchant les mots suivants qui apparaissent aux lignes 3 et 4: "huit jours avant l'ouverture du Parlement".

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (G) intitulé: "Loi pour faire droit à Gertrude Ethel Mosgrove Roast", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (H) intitulé: "Loi pour faire droit à Clara Dingman Freeman", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (I) intitulé: "Loi pour faire droit à Marguerite Pearl Hopper", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (J) intitulé: "Loi pour faire droit à Sadye Harris Rosenberg", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (K) intitulé: "Loi pour faire droit à Eva Brabant Paradis", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (L) intitulé: "Loi pour faire droit à Williamina Muir Briggs", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message ainsi conçu:

VENDREDI, 13 avril 1934.

Résolu,—Que soit transmis au Sénat un message par lequel les Communes transmettent à cette Chambre la preuve, etc., faite devant le comité permanent des Divorces au Sénat, auquel ont été référées les pétitions de Gertrude Ethel Mosgrove Roast, Clara Dingman Freeman, Marguerite Pearl Hopper, Sadye Harris Rosenberg, Eva Brabant Paradis et Williamina Muir Briggs, demandant respectivement un bill de divorce.

Ordonné: Que le greffier de la Chambre transmette ledit message au Sénat.

Certifié.

ARTHUR BEAUCHESNE,

Greffier des Communes.

Ordonné: Que ledit message soit déposé sur la Table.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (42) intitulé: "Loi concernant des-mesures de secours", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est, avec la permission du Sénat,

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture demain.

L'honorable Président du comité permanent de Divorce présente au Sénat un bill (N) intitulé: "Loi pour faire droit à Archibald Bruce Elliott Smart".

Première lecture dudit bill ayant été faite, sur division, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture jeudi prochain.

L'honorable Président du comité permanent de Divorce présente au Sénat un bill (O) intitulé: "Loi pour faire droit à Lilac Violet Grumbell Reid".

Première lecture dudit bill ayant été faite, sur division, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture jeudi prochain.

L'honorable Président du comité permanent de Divorce présente au Sénat un bill (P) intitulé: "Loi pour faire droit à Lily Archer Watson".

Première lecture dudit bill ayant été faite, sur division, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture jeudi prochain.

L'honorable Président du comité permanent de Divorce présente au Sénat un bill (Q) intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Isabel Tinning Meldrum".

Première lecture dudit bill ayant été faite, sur division, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture jeudi prochain.

L'honorable Président du comité permanent de Divorce présente au Sénat un bill (R) intitulé: "Loi pour faire droit à Lois Theresa Malcolm".

Première lecture dudit bill ayant été faite, sur division, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture jeudi prochain.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (11) intitulé: "Loi sur la *Prudential Trust Company*, à responsabilité limitée", est lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes l'informant que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

Suivant l'Ordre du Jour, le très honorable sénateur Meighen propose que le bill (25), intitulé: "Loi ratifiant et sanctionnant une convention relative à l'usage en commun par Sa Majesté et les Commissaires du chemin de fer Transcontinental de certaines voies ferrées et terrains de la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique à Québec", soit lu maintenant pour la troisième fois.

En amendement, il est proposé par l'honorable sénateur Parent, que ledit bill ne soit pas lu maintenant, mais que la troisième lecture en soit remise à six mois de ce jour.

Après débat, il est

Ordonné: Que plus ample débat soit remis à demain.

A l'appel de l'Ordre du Jour pour la prise en considération du deuxième rapport du comité permanent des débats et des comptes rendus, il est

Ordonné: Que ledit Ordre du Jour soit remis à demain.

A l'appel de l'Ordre du Jour pour la deuxième lecture du bill (3), intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'importation des boissons enivrantes", il est

Ordonné: Que ledit Ordre du Jour soit remis à demain.

A l'appel de l'Ordre du Jour pour la deuxième lecture du bill (9), intitulé: "Loi constituant en corporation l'évêque des régions arctiques de l'Eglise anglicane au Canada", il est

Ordonné: Que ledit Ordre du Jour soit remis à demain.

Le Sénat s'ajourne.

No 26

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

 Mercredi, 18 avril 1934

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable P. E. BLONDIN, Président

Les membres présents sont:—

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Fauteux,	Lewis,	Murdock,
Aylesworth	Foster,	Little,	Murphy,
(sir Allen),	Fripp,	Logan,	Parent,
Ballantyne,	Gillis,	Lynch-Staunton,	Pope,
Barnard,	Graham,	MacArthur,	Prevost,
Beaubien,	Green,	Macdonald,	Rainville,
Bénard,	Griesbach,	Macdonell,	Rankin,
Black,	Hardy,	Marcotte,	Riley,
Blondin,	Harmer,	McCormick,	Robinson,
Bourque,	Hatfield,	McDonald,	Schaffner,
Brown,	Hocken,	McGuire,	Sharpe,
Buchanan,	Horsey,	McLennan,	Sinclair,
Burns,	Hughes,	McMeans,	Smith,
Calder,	King,	McRae,	Spence,
Copp,	Lacasse,	Meighen,	Tanner,
Coté,	Laird,	Michener,	Taylor,
Dandurand,	Lemieux,	Molloy,	Tobin,
Dennis,	L'Espérance,	Moraud,	Turgeon,
Donnelly,			White (Pembroke).

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont lues séparément et adoptées:—

De la *Duplate Safety Glass Company of Canada, Limited*; demandant l'adoption d'une loi autorisant le Commissaire des brevets à émettre certains brevets d'invention concernant la fabrication du verre telle que décrite dans certains brevets britanniques, nonobstant toute limite de délai contenue dans l'article 7 de la Loi des brevets.

De la *American Dairy Supply Company*, de Washington, district de Columbia, Etats-Unis d'Amérique; demandant l'adoption d'une loi autorisant le Commissaire des brevets à remettre en vigueur le brevet n° 190739 relatif à certaines améliorations nouvelles et utiles concernant les capsules de fermeture.

L'honorable sénateur Black, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (M) intitulé: "Loi modifiant la Loi constituant en corporation *The Discount and Loan Corporation of Canada*", rapporte que le comité, ayant examiné ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat avec deux amendements qu'il est prêt à soumettre dès qu'il plaira au Sénat de les recevoir.

Lesdits amendements sont alors lus par le greffier comme suit:

Page 1, ligne 28. Après "gage" insérer:

"toutefois, le prix de revente auquel la Compagnie peut vendre des biens mobiliers autres que des documents négociables à la personne de qui ils ont été achetés par la Compagnie, ne doit pas dépasser le prix d'achat d'un montant excédant le total des déductions, charges et honoraires auxquels la Compagnie aurait droit en vertu des dispositions de l'alinéa (b) du présent paragraphe à l'égard d'un prêt d'un montant de principal égal à ce prix de revente;"

Page 2, ligne 22. Après "arriérés" insérer "sur le capital".

Lesdits amendements sont adoptés, et il est

Ordonné: Que ledit bill, tel qu'amendé, soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa troisième lecture demain.

L'honorable sénateur Tanner, du comité permanent des Bills privés, auquel a été renvoyé le bill (35) intitulé: "Loi modifiant le Code criminel (Réunions de courses)", rapporte que le comité, ayant examiné ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport, sans amendement, au Sénat.

Ordonné: Que ledit bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa troisième lecture demain.

Le très honorable sénateur Meighen dépose sur la Table:—

Copie des Règles et Ordonnances générales de la cour de l'Echiquier du Canada.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (38) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'industrie laitière", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Ledit bill est lu pour la première fois, et

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu pour la deuxième fois, et il est

Renvoyé au comité permanent de l'Agriculture et des forêts.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (39) intitulé: "Loi modifiant la Loi des insectes destructeurs et autres fléaux", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Ledit bill est lu pour la première fois, et

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu pour la deuxième fois, et il est

Renvoyé au comité permanent de l'Agriculture et des forêts.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion pour la troisième lecture du bill (25), intitulé: "Loi ratifiant et sanctionnant une convention relative à l'usage en commun par Sa Majesté et les Commissaires du chemin de fer Transcontinental de certaines voies ferrées et terrains de la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique à Québec", et la motion, en amendement, de l'honorable sénateur Parent, que ledit bill ne soit pas lu maintenant, mais que la troisième lecture en soit remise à six mois de ce jour.

Après plus ample débat, et

Avec la permission du Sénat,

La motion en amendement est retirée.

Etant, de nouveau, posée la question de savoir si la motion principale doit être adoptée,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ledit bill est alors lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes l'informant que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat prend en considération le deuxième rapport du comité permanent des Débats et des Comptes rendus.

Ledit rapport est adopté.

A l'appel de l'Ordre du Jour pour la deuxième lecture du bill (3), intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'importation des boissons enivrantes", il est

Ordonné: Que ledit Ordre du Jour soit remis à demain.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (9) intitulé: "Loi constituant en corporation l'évêque des régions arctiques pour l'Église anglicane au Canada" est lu pour la deuxième fois, et

Renvoyé au comité permanent des bills privés.

Suivant l'Ordre du Jour, deuxième lecture ayant été faite du bill (42) intitulé: "Loi concernant des mesures de secours", il est

Ordonné: Que ce bill soit étudié en comité général demain.

Le Sénat s'ajourne.

No 27

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Jeudi, 19 avril 1934

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable P. E. BLONDIN, Président

Les membres présents sont:—

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Donnelly,	L'Espérance,	Moraud,
Aylesworth	Fauteux,	Lewis,	Murdock,
(sir Allen),	Foster,	Little,	Murphy,
Ballantyne,	Fripp,	Logan,	Parent,
Barnard,	Gillis,	Lynch-Staunton,	Pope,
Beaubien,	Graham,	MacArthur,	Prevost,
Bénard,	Green,	Macdonald,	Rankin,
Black,	Griesbach,	Macdonell,	Riley,
Blondin,	Hardy,	Marcotte,	Robinson,
Bourque,	Harmer,	McCormick,	Schaffner,
Brown,	Hatfield,	McDonald,	Sharpe,
Buchanan,	Hocken,	McGuire,	Sinclair,
Burns,	Horsey,	McLennan,	Smith,
Calder,	Hughes,	McMeans,	Spence,
Casgrain,	King,	McRae,	Tanner,
Copp,	Lacasse,	Meighen,	Taylor,
Coté,	Laird,	Michener,	Tobin,
Dennis,	Lemieux,	Molloy,	Turgeon,
			White (Pembroke).

PRIÈRES.

L'honorable sénateur Buchanan, du comité permanent des Ordres permanents, présente le huitième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:

MERCREDI, 18 avril 1934.

Le comité permanent des Ordres permanents demande permission de présenter son huitième rapport, comme suit:

Le comité a examiné les pétitions suivantes et constate que les prescriptions des Règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, savoir:

De la *Duplate Safety Glass Company of Canada, Limited*; demandant l'adoption d'une loi autorisant le Commissaire des brevets à émettre certains brevets d'invention concernant la fabrication du verre telle que décrite dans certains brevets britanniques, nonobstant toute limite de délai contenue dans l'article 7 de la Loi des brevets.

De la *American Dairy Supply Company*, de Washington, district de Columbia, Etats-Unis d'Amérique; demandant l'adoption d'une loi autorisant le Commissaire des brevets à remettre en vigueur le brevet n° 190739 relatif à certaines améliorations nouvelles et utiles concernant les capsules de fermeture.

Le tout respectueusement soumis.

W. A. BUCHANAN,
Président.

Ordonné: Que ledit rapport soit déposé sur la Table.

L'honorable sénateur Donnelly, du comité permanent de l'Agriculture et des forêts, auquel a été renvoyé le bill (26) intitulé: "Loi concernant les fruits et le miel", rapporte que le comité, ayant examiné ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport, sans amendement au Sénat.

Sur motion du très honorable sénateur Meighen, il est

Ordonné: Que ledit bill soit étudié en comité général immédiatement.

En conséquence, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier ledit bill.

(*En comité*)

Subséquemment, le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable sénateur McLennan, dudit comité, rapporte que le comité a examiné ledit bill, qu'il rend compte de l'état de la délibération et demande l'autorisation de siéger de nouveau.

Ordonné: Que ledit bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour étude ultérieure en comité général, à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Donnelly, du comité permanent de l'Agriculture et des forêts auquel a été renvoyé le bill (38) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'industrie laitière", rapporte que le comité, ayant examiné ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport, sans amendement, au Sénat.

Ordonné: Que ledit bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa troisième lecture à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Donnelly, du comité permanent de l'Agriculture et des forêts auquel a été renvoyé le bill (39) intitulé: "Loi modifiant la Loi des insectes destructeurs et autres fléaux", rapporte que le comité, ayant examiné ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport, sans amendement, au Sénat.

Ordonné: Que ledit bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa troisième lecture à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Black, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (F) intitulé: "Loi modifiant la Loi des compagnies d'assurance canadiennes et britanniques, 1932", rapporte que le comité, ayant examiné ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat avec plusieurs amendements qu'il est prêt à soumettre dès qu'il plaira au Sénat de les recevoir.

Lesdits amendements sont alors lus par le greffier comme suit:

1. Page 2, ligne 3. Retrancher "un".
2. Page 2, ligne 6. Insérer ce qui suit comme nouvelle clause "A":

Nouvelle Clause "A"

"Est abrogé l'article vingt-six de ladite Loi, et le suivant lui est substitué:

"26. (1) Les dispositions du présent article s'étendent et s'appliquent à toute compagnie mutuelle et à toute compagnie, autre qu'une compagnie autorisée à exercer l'assurance-vie, ayant un capital social, que ce capital porte le nom de capital social, de fonds de garantie, ou tout autre nom, nonobstant toute disposition contraire de quelque loi spéciale relative à pareille compagnie, ou des statuts ou d'un règlement de ladite compagnie.

(2) A toutes assemblées où des porteurs d'actions du capital social ou du capital de garantie, des assurés ou des membres ont droit de voter, le vote peut respectivement s'exercer par fondé de pouvoirs, et tout fondé de pouvoirs doit être lui-même un actionnaire, un assuré ou un membre et avoir droit de voter.

(3) Toute compagnie mutuelle d'assurance-vie peut, par règlement, établir que tous les administrateurs seront élus pour une, deux ou trois années. Si le règlement fixe à deux années ou à trois années la durée des fonctions, il peut aussi établir, ou bien (a) que la durée des fonctions sera ininterrompue pour tous les administrateurs, ou bien (b) qu'une certaine proportion d'entre eux, un tiers au moins, se retireront chaque année."

3. L'amendement ne concerne que la version anglaise.

4. Page 3, lignes 22 et 23. Après "compagnie" insérer "ou par quelque association de ces personnes;"

5. Page 5, lignes 35 et 36. Après "soixante et onze" insérer "de ladite Loi".

6. Page 6, ligne 8. Après "quatre-vingt-un" insérer "de ladite Loi".

7. L'amendement ne concerne que la version anglaise.

8. Page -3, ligne 13. Ajouter ce qui suit comme sous-clause (3) de la nouvelle clause 120:

"(3) Les adaptations et modifications suivantes des dispositions de la présente loi s'appliquent à l'égard des membres de la Lloyd's enregistrés sous le régime de la présente loi, savoir:

(a) Dans la liste que le Ministre est tenu de publier trimestriellement en conformité des dispositions de l'article cinquante-quatre de la présente loi, sera inclus l'état sommaire concernant les membres de la Lloyd's enregistrés sous le régime de la présente loi, que le Ministre pourra juger suffisant et approprié;

(b) Dans la préparation de son rapport annuel pour le Ministre en conformité des dispositions de l'article soixante-huit de la présente loi, le surintendant doit inclure un état ou des états sommaires couvrant les opérations au Canada de tous les membres de la Lloyd's enregistrés sous le régime de la présente loi, que le Ministre pourra requérir;

(c) Lorsqu'une personne est agent principal au Canada pour plus d'un membre de la Lloyd's enregistrés, il suffira à cet agent principal, dans la préparation de l'état annuel qu'il est tenu de dresser en conformité des dispositions de l'article cent vingt-sept de la présente loi, de préparer l'état ou les états couvrant les opérations de tous les membres de la Lloyd's pour qui cette personne est l'agent principal, que le Ministre pourra requérir; et

(d) Telles autres adaptations et modifications que le Gouverneur en conseil pourra, à l'occasion, prescrire par arrêté; et tout arrêté ainsi rendu sera publié dans l'édition suivante de la *Gazette du Canada*."

Page 14, ligne 17. Ajouter ce qui suit comme sous-clause (5) de la nouvelle clause 122:

"(5) De tout jugement définitif prononcé par la cour de l'Echiquier du Canada sur appel interjeté devant ladite cour en vertu des dispositions du présent article, l'une ou l'autre des parties intéressées, y compris la Couronne, pourra, dans un délai de quinze jours à compter de la date du prononcé de ce jugement, interjeter appel à la Cour suprême du Canada, et le jugement de la Cour suprême du Canada sur cet appel sera, dans tous les cas, définitif et péremptoire, et nonobstant toute prérogative royale ou toute disposition contenue dans la *Loi d'interprétation* ou dans la *Loi de la cour suprême* ou dans tout autre statut ou législation, aucun autre appel ne pourra intervenir ni être interjeté d'un jugement ainsi prononcé par la Cour suprême du Canada."

10. L'amendement ne concerne que la version anglaise.

11. L'amendement ne concerne que la version anglaise.

12. L'amendement ne concerne que la version anglaise.

13. Page 16, ligne 29. Après "soixante-quatorze" insérer "de la présente loi".

14. L'amendement ne concerne que la version anglaise.

15. Page 21, ligne 12. Ajouter ce qui suit comme sous-clause (5) de la nouvelle clause 149:

"(5) De tout jugement définitif prononcé par la cour de l'Echiquier du Canada sur appel interjeté devant ladite cour en vertu des dispositions du présent article, l'une ou l'autre des parties intéressées, y compris la Couronne, pourra, dans un délai de quinze jours à compter de la date du prononcé de ce jugement, interjeter appel à la Cour suprême du Canada, et le jugement de la Cour suprême du Canada sur cet appel sera, dans tous les cas, définitif et péremptoire, et nonobstant toute prérogative royale ou toute disposition contenue dans la *Loi d'interprétation* ou dans la *Loi de la Cour suprême* ou dans tout autre statut ou législation, aucun autre appel ne pourra intervenir ni être interjeté d'un jugement ainsi prononcé par la Cour suprême du Canada."

16. Page 21, lignes 27 et 28. Après "inclusivement" insérer "de la présente loi".

17. L'amendement ne concerne que la version anglaise.

18. Page 22, ligne 3. Remplacer "la présente" par "ladite".

Ordonné: Que lesdits amendements soient inscrits à l'Ordre du Jour pour être pris en considération à la prochaine séance du Sénat.

La pétition suivante est présentée:—

Par l'honorable sénateur Robinson:
De la *Central Finance Corporation*.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier le bill (42) intitulé: "Loi concernant des mesures de secours".

(En comité)

Subséquentement, le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable sénateur Gillis, dudit comité, rapporte que le comité, ayant examiné ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport, sans amendement, au Sénat.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes l'informant que le Sénat a adopté ce bill, sans amendement.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (M) intitulé: "Loi modifiant la Loi constituant en corporation *The Discount and Loan Corporation of Canada*", est lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des Communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill pour lequel il sollicite son agrément.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (35) intitulé: "Loi modifiant le Code criminel (Réunions de courses)", est lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes l'informant que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

A l'appel de l'Ordre du Jour pour la deuxième lecture du bill (3), intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'importation des boissons enivrantes", il est

Ordonné: Que ledit Ordre du Jour soit remis à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat passe à la prise en considération du quatorzième rapport du comité permanent de Divorce auquel a été renvoyée la pétition de Lucy Doris Cannon, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat passe à la prise en considération du quinzième rapport du comité permanent de Divorce auquel a été renvoyée la pétition de Helen Isabelle Smith Maybee, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat passe à la prise en considération du seizième rapport du comité permanent de Divorce auquel a été renvoyée la pétition de Sybil Eileen Dyson Richardson, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat passe à la prise en considération du dix-septième rapport du comité permanent de Divorce auquel a été renvoyée la pétition de Bertha Alice Maud Maher Burke, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat passe à la prise en considération du dix-huitième rapport du comité permanent de Divorce auquel a été renvoyée la pétition de William James Thistle, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (N) intitulé: "Loi pour faire droit à Archibald Bruce Elliott Smart" est, sur division, lu pour la deuxième fois.

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa troisième lecture à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (O) intitulé: "Loi pour faire droit à Lilac Violet Grumbell Reid" est, sur division, lu pour la deuxième fois.

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa troisième lecture à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (P) intitulé: "Loi pour faire droit à Lily Archer Watson" est, sur division, lu pour la deuxième fois.

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa troisième lecture à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (Q) intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Isabel Tinning Meldrum" est, sur division, lu pour la deuxième fois.

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa troisième lecture à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (R) intitulé: "Loi pour faire droit à Lois Theresa Malcolm" est, sur division, lu pour la deuxième fois.

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa troisième lecture à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du Jour pour la reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur McRae:—

Que cette Chambre est d'opinion que le Canada devrait cesser d'être membre de la Ligue des nations et qu'aucun autre argent ne devrait être voté pour la ligue,

Il est ordonné,—Que ledit Ordre du Jour soit remis à mardi prochain.

L'honorable Président du comité permanent de Divorce présente au Sénat un bill (S) intitulé: "Loi pour faire droit à Lucy Doris Cannon."

Première lecture dudit bill ayant été faite, sur division, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture mardi prochain.

L'honorable Président du comité permanent de Divorce présente au Sénat un bill (T) intitulé: "Loi pour faire droit à Helen Isabelle Smith Maybee."

Première lecture dudit bill ayant été faite, sur division, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture mardi prochain.

L'honorable Président du comité permanent de Divorce présente au Sénat un bill (U) intitulé: "Loi pour faire droit à Sybil Eileen Dyson Richardson."

Première lecture dudit bill ayant été faite, sur division, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture mardi prochain.

L'honorable Président du comité permanent de Divorce présente au Sénat un bill (V) intitulé: "Loi pour faire droit à Bertha Alice Maud Maher Burke."

Première lecture dudit bill ayant été faite, sur division, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture mardi prochain.

L'honorable Président du comité permanent de Divorce présente au Sénat un bill (W) intitulé: "Loi pour faire droit à William James Thistle."

Première lecture dudit bill ayant été faite, sur division, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture mardi prochain.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie au Sénat le bill (2) intitulé: "Loi modifiant la Loi du poinçonnage des métaux précieux, 1928", et l'informe qu'elle a agréé, sans y en apporter d'autre l'amendement du Sénat audit bill.

Le Sénat s'ajourne.

No 28

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Vendredi, 20 avril 1934

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable P. E. BLONDIN, Président

Les membres présents sont:—

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Donnelly,	L'Espérance,	Moraud,
Aylesworth	Fauteux,	Lewis,	Murdock,
(sir Allen),	Foster,	Little,	Murphy,
Ballantyne,	Fripp,	Logan,	Parent,
Barnard,	Gillis,	Lynch-Staunton,	Pope,
Beaubien,	Graham,	MacArthur,	Prevost,
Bénard,	Green,	Macdonald,	Rankin,
Black,	Griesbach,	Macdonell,	Riley,
Blondin,	Hardy,	Marcotte,	Robinson,
Bourque,	Harmer,	McCormick,	Schaffner,
Brown,	Hatfield,	McDonald,	Sharpe,
Buchanan,	Hocken,	McGuire,	Sinclair,
Burns,	Horsey,	McLennan,	Smith,
Calder,	Hughes,	McMeans,	Spence,
Casgrain,	King,	McRae,	Tanner,
Copp,	Lacasse,	Meighen,	Taylor,
Coté,	Laird,	Michener,	Tobin,
Dennis,	Lemieux,	Molloy,	Turgeon,
			White (Pembroke).

PRIÈRES.

Son Honneur le Président informe le Sénat qu'il a reçu une communication du sous-secrétaire adjoint du Gouverneur général.

Ladite communication est lue par Son Honneur le Président, comme suit:

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

CANADA

OTTAWA, 20 avril 1934.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que le très honorable sir Lyman P. Duff, Juge-en-chef du Canada, en sa qualité de Député de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat, aujourd'hui, à cinq heures de l'après-midi, afin de donner la sanction royale à certains bills.

Veillez agréer,

Monsieur l'Orateur,

l'assurance de ma haute considération,

F. L. C. PEREIRA,

Sous-secrétaire adjoint du Gouverneur général.

A l'honorable

L'Orateur du Sénat,
Ottawa.

Ordonné: Que cette communication soit déposée sur la Table.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (40) intitulé: "Loi modifiant la Loi des animaux de ferme et leurs produits", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est, avec la permission du Sénat,

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (38) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'industrie laitière", est lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes l'informant que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (39) intitulé: "Loi modifiant la Loi des insectes destructeurs et autres fléaux", est lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes l'informant que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (N) intitulé: "Loi pour faire droit à Archibald Bruce Elliott Smart" est, sur division, lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill sera adopté,

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des Communes pour l'informant que le Sénat a adopté ce bill auquel il sollicite son agrément et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (O) intitulé: "Loi pour faire droit à Lilac Violet Grumbell Reid" est, sur division, lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill sera adopté,

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des Communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill auquel il sollicite son agrément et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (P) intitulé: "Loi pour faire droit à Lily Archer Watson" est, sur division, lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill sera adopté,

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des Communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill auquel il sollicite son agrément et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (Q) intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Isabel Tinning Meldrum" est, sur division, lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill sera adopté,

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des Communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill auquel il sollicite son agrément et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (R) intitulé: "Loi pour faire droit à Lois Theresa Malcolm" est, sur division, lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill sera adopté,

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des Communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill auquel il sollicite son agrément et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

A l'appel de l'Ordre du Jour, pour la reprise en considération en comité général du bill (26), intitulé: "Loi concernant les fruits et le miel", il est

Ordonné: Que ledit Ordre du Jour soit remis à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du Jour, pour la prise en considération des amendements apportés par le comité permanent des Banques et du Commerce, au bill (F), intitulé: "Loi modifiant la Loi des compagnies d'assurance canadiennes et britanniques, 1932", il est

Ordonné: Que ledit Ordre du Jour soit remis à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du Jour pour la deuxième lecture du bill (3), intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'importation des boissons enivrantes", il est
Ordonné: Que ledit Ordre du Jour soit remis à la prochaine séance du Sénat.

Le Sénat s'ajourne à loisir.

Quelque temps après le très honorable sir Lyman Poore Duff, Juge-en-chef du Canada, Délégué du Gouverneur général, étant venu et étant assis au pied du trône,

L'honorable Président ordonne au gentilhomme huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des Communes et d'informer cette Chambre que c'est le plaisir du très honorable délégué du Gouverneur général, que les Communes se rendent immédiatement auprès de lui dans la salle du Sénat.

La Chambre des Communes étant venue,

Le greffier lit les titres des bills à sanctionner, comme suit:

Loi pour faire droit à Gertrude Ethel Mosgrove Roast.

Loi pour faire droit à Clara Dingman Freeman.

Loi pour faire droit à Marguerite Pearl Hopper.

Loi pour faire droit à Sadye Harris Rosenberg.

Loi pour faire droit à Eva Brabant Paradis.

Loi pour faire droit à Williamina Muir Briggs.

Loi sur la *Prudential Trust Company*, à responsabilité limitée.

Loi ratifiant et sanctionnant une convention relative à l'usage en commun par Sa Majesté et les Commissaires du chemin de fer Transcontinental de certaines voies ferrées et terrains de la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique à Québec.

Loi concernant des mesures de secours.

Loi modifiant le Code criminel (Réunions de courses).

Loi modifiant la Loi du poinçonnage des métaux précieux, 1928.

Loi modifiant la Loi de l'industrie laitière.

Loi modifiant la Loi des insectes destructeurs et autres fléaux.

Le greffier du Sénat proclame dans les termes suivants que ces bills sont sanctionnés:

"Au nom de Sa Majesté, le très honorable délégué du Gouverneur général sanctionne ces bills."

Après quoi il plaît au très honorable délégué du Gouverneur général de se retirer.

Les Communes se retirent.

Le Sénat reprend sa séance.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Que le Sénat, lorsqu'il s'ajournera aujourd'hui, restera ajourné jusqu'à mardi prochain à huit heures du soir.

Le Sénat s'ajourne.

No 29

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mardi, 24 avril 1934

Huit heures du soir.

L'honorable P. E. BLONDIN, Président

Les membres présents sont:—

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Fauteux,	Lewis,	Murphy,
Barnard,	Foster,	Little,	Parent,
Beaubien,	Fripp,	Lynch-Staunton,	Pope,
Bénard,	Gillis,	MacArthur,	Prevost,
Black,	Graham,	Macdonald,	Rainville,
Blondin,	Green,	Macdonell,	Rankin,
Bourque,	Griesbach,	Marcotte,	Riley,
Brown,	Harmer,	McCormick,	Robinson,
Buchanan,	Hatfield,	McDonald,	Schaffner,
Burns,	Hocken,	McGuire,	Sharpe,
Casgrain,	Horsey,	McLennan,	Sinclair,
Chapais,	Hughes,	McMeans,	Tanner,
Copp,	King,	Meighen,	Taylor,
Coté,	Lacasse,	Michener,	Tobin,
Dandurand,	Laird,	Molloy,	Turgeon,
Dennis,	Lemieux,	Moraud,	Webster,
Donnelly,	L'Espérance,	Murdock,	White (Inkerman),
			White (Pembroke).

PRIÈRES.

La pétition suivante est lue et acceptée:

De la *Central Finance Corporation*; demandant l'adoption d'une loi modifiant sa Loi de constitution par l'addition de ce qui suit à son nom de corporation: "Corporation Centrale de Finance", et pour autres fins.

L'honorable Président, du comité permanent de Divorce, présente le dix-neuvième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

VENDREDI, 13 avril 1934.

Le comité permanent de Divorce a l'honneur de présenter son dix-neuvième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Aziz Koudsy, alias Eddie Coudsy, de la cité de Montréal, province de Québec, commis, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Marie Shahda Koudsy, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

3. Le comité recommande, que soit remise au pétitionnaire, la somme de \$110.00, prise sur le reliquat de la taxe parlementaire versée.

Le tout respectueusement soumis.

A. B. COPP,

Faisant fonctions de Président.

Ordonné: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du Jour pour être pris en considération jeudi prochain.

L'honorable Président, du comité permanent de Divorce, présente le vingtième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

VENDREDI, 20 avril 1934.

Le comité permanent de Divorce a l'honneur de présenter son vingtième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Marjorie Seymour Hammond Zavitz, de la cité de Montréal, province de Québec, sténographe, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Richard Douglas Zavitz, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, sauf la règle 140 concernant le paiement de la taxe parlementaire.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise de la taxe parlementaire prescrite par la règle 140, moins la somme de \$50.00.

Le tout respectueusement soumis.

L. McMEANS,

Président.

Ordonné: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du Jour pour être pris en considération jeudi prochain.

L'honorable Président, du comité permanent de Divorce, présente le vingt et unième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit.

VENDREDI, 20 avril 1934.

Le comité permanent de Divorce a l'honneur de présenter son vingt et unième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Lucille Margaret Turbin Kelly, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolvait son mariage avec George Douglas Kelly, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

L. McMEANS,
Président.

Ordonné: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du Jour pour être pris en considération jeudi prochain.

L'honorable Président, du comité permanent de Divorce, présente le vingt-deuxième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

VENDREDI, 20 avril 1934.

Le comité permanent de Divorce a l'honneur de présenter son vingt-deuxième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Esther Liverman Kazenel, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolvait son mariage avec Samuel Joshua Kazenel, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

L. McMEANS,
Président.

Ordonné: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du Jour pour être pris en considération jeudi prochain.

L'honorable Président, du comité permanent de Divorce, présente le vingt-troisième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

VENDREDI, 20 avril 1934.

Le comité permanent de Divorce demande permission de présenter son vingt-troisième rapport comme suit:

1. Le comité recommande que la limite pour la réception des pétitions en obtention de bills de divorce, soit prolongée jusqu'au mardi, 1er mai 1934.

Le tout respectueusement soumis.

L. McMEANS,
Président.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (S) intitulé: "Loi pour faire droit à Lucy Doris Cannon", est, sur division, lu pour la deuxième fois.

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa troisième lecture jeudi prochain.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (T) intitulé: "Loi pour faire droit à Helen Isabelle Smith Maybee", est, sur division, lu pour la deuxième fois.

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa troisième lecture jeudi prochain.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (U) intitulé: "Loi pour faire droit à Sybil Eileen Dyson Richardson", est, sur division, lu pour la deuxième fois.

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa troisième lecture jeudi prochain.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (V) intitulé: "Loi pour faire droit à Bertha Alice Maude Maher Burke", est, sur division, lu pour la deuxième fois.

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa troisième lecture jeudi prochain.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (W) intitulé: "Loi pour faire droit à William James Thistle", est, sur division, lu pour la deuxième fois.

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa troisième lecture jeudi prochain.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur McRae:—

"Que cette Chambre est d'opinion que le Canada devrait cesser d'être membre de la Ligue des nations et qu'aucun autre argent ne devrait être voté pour la ligue."

Après débat, il est

Ordonné: Que plus ample débat soit ajourné jusqu'à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (40), intitulé: "Loi modifiant la Loi des animaux de ferme et leurs produits", est lu pour la deuxième fois, et il est Renvoyé au comité permanent de l'Agriculture et des forêts.

A l'appel de l'Ordre du Jour, pour la reprise en considération en comité général du bill (26), intitulé: "Loi concernant les fruits et le miel", il est

Ordonné: Que ledit Ordre du Jour soit remis à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat prend en considération les amendements apportés, par le comité permanent des Banques et du Commerce au bill (F), intitulé: "Loi modifiant la Loi des compagnies d'assurance canadiennes et britanniques, 1932".

Lesdits amendements sont adoptés.

Le très honorable sénateur Meighen propose que ledit bill soit lu maintenant pour la troisième fois.

En amendement, il est proposé par l'honorable sénateur Beaubien, que le bill ne soit pas lu maintenant pour la troisième fois, mais qu'il soit amendé comme suit:

Page 2, ligne 3. Immédiatement après la clause 2, insérer ce qui suit comme nouvelle clause "B":

NOUVELLE CLAUSE "B"

Est abrogé le paragraphe deux de l'article trois de ladite Loi, et le suivant lui est substitué:

"(2) Les dispositions de la Partie II, autres que *les dispositions* de l'article cinq, s'appliquent également à toute compagnie constituée en corporation par une loi spéciale dudit Parlement à ou avant ladite date, mais non munie d'un permis du ministre, à ou avant ladite date, et dans tous les cas où les dispositions de ladite Partie II sont incompatibles avec *les dispositions* de la loi spéciale ainsi adoptée à ou avant ladite date, les dispositions de la Partie II prévalent."

Etant posée la question de savoir si la motion en amendement doit être adoptée,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Etant posée de nouveau la question de savoir si la motion pour la troisième lecture du bill, tel qu'amendé, doit être adoptée

Il est, après débat,

Ordonné: Que plus ample débat sur ladite motion soit remis à demain.

A l'appel de l'Ordre du Jour pour la deuxième lecture du bill (3), intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'importation des boissons enivrantes", il est

Ordonné: Que ledit Ordre du Jour soit remis à demain.

Le Sénat s'ajourne.

No 30

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mercredi, 25 avril 1934

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable P. E. BLONDIN, Président

Les membres présents sont:—

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Fauteux,	Lewis,	Murphy,
Barnard,	Foster,	Little,	Parent,
Beaubien,	Fripp,	Lynch-Staunton,	Pope,
Bénard,	Gillis,	MacArthur,	Prevost,
Black,	Graham,	Macdonald,	Rainville,
Blondin,	Green,	Macdonell,	Rankin,
Bourque,	Griesbach,	Marcotte,	Riley,
Brown,	Hardy,	McCormick,	Robinson,
Buchanan,	Harmer,	McDonald,	Schaffner,
Burns,	Hatfield,	McGuire,	Sharpe,
Calder,	Hocken,	McLennan,	Sinclair,
Casgrain,	Horsey,	McMeans,	Tanner,
Chapais,	Hughes,	McRae,	Taylor,
Copp,	King,	Meighen,	Tobin,
Coté,	Lacasse,	Michener,	Turgeon,
Dandurand,	Laird,	Molloy,	Webster,
Dennis,	Lemieux,	Morand,	White (Inkerman),
Donnelly,	L'Espérance,	Murdock,	White (Pembroke).

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément:—

Par l'honorable Président du comité de Divorce:

De Edward Headley Acland, de Montréal, province de Québec, vendeur; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Dorothea Margaret Chalmers Acland.

De Jean Gordon Worden Ellis, de Montréal, province de Québec; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Christopher Herbert Evelyn Ellis.

De Mary Alice Beatrice Featherston Moxon, de Montréal, province de Québec; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Thomas Fonsbee Moxon.

De Blanche Marjorie Short Hanson, de Montréal, province de Québec; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Robin Byan Lewes Hanson.

De Austin Eugene Stansfield, de Montréal, province de Québec, commis; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Laura Lougheed Stansfield.

De Hilda High de Boissière, de Montréal, province de Québec; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Vernon de Boissière.

De George Harold Allen, de Montréal, province de Québec, sous-agent proposé aux achats; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Marjorie Nelson Allen.

De Ella Gertrude Bush Adamson, de Montréal, province de Québec; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec James Kilgour Black Adamson.

De Williamina Muir Briggs, de Montréal, province de Québec, teneur de livres; demandant la remise de la taxe parlementaire versée avec sa pétition en obtention d'un bill de divorce.

De Annie Rosner, de Montréal, province de Québec; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Solomon Rosner.

De Naomi Lyman Willard Robertson, de Westmount, province de Québec; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec John Morris Henry Robertson.

De Violet Charlotte Dyke Duiven, de Montréal, province de Québec, teneur de livres; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Claas Duiven.

L'honorable Président, du comité permanent de Divorce, présente le vingt-quatrième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

VENDREDI, 20 avril 1934.

Le comité permanent de Divorce a l'honneur de présenter son vingt-quatrième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Williamina Muir Briggs, de Montréal, province de Québec, demandant la remise de la taxe parlementaire versée avec sa pétition en obtention d'un bill de divorce,

Le comité recommande que la demande de la pétitionnaire ne soit pas accordée.

Le tout respectueusement soumis.

L. McMEANS,
Président.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté.

L'honorable sénateur Tanner, du comité permanent des bills privés, présente le rapport suivant:—

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

MERCREDI, 25 avril 1934.

Le comité permanent des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (10 de la Chambre des Communes), intitulé: "Loi concernant un certain brevet appartenant à *The Firth-Brearley Stainless Steel Syndicate Limited*", a, conformément à l'Ordre de renvoi en date du 15 mars 1934, étudié ledit bill, et demande maintenant permission d'en faire rapport comme suit:

1. Votre comité est d'avis que le préambule dudit bill, n'a pas été établi à sa satisfaction.

2. Votre comité en est arrivé à cette décision pour le motif que l'adoption dudit bill ne serait pas dans l'intérêt public.

Le tout respectueusement soumis.

CHAS. E. TANNER,
Président.

Ordonné: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du Jour pour être pris en considération demain.

L'honorable sénateur Donnelly, du comité permanent de l'Agriculture et des forêts, auquel a été renvoyé le bill (40) intitulé: "Loi modifiant la Loi des animaux de ferme et leurs produits", rapporte que le comité, ayant examiné ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport, sans amendement, au Sénat.

Ordonné: Que ledit bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa troisième lecture demain.

L'honorable sénateur Tanner, du comité permanent des bills privés, auquel a été renvoyé le bill (9) intitulé: "Loi constituant en corporation l'évêque des régions arctiques de l'Eglise anglicane au Canada", rapporte que le comité, ayant examiné ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport, sans amendement, au Sénat.

Ordonné: Que ledit bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa troisième lecture demain.

L'honorable sénateur Dennis attire l'attention du Sénat sur les immenses possibilités de l'industrie du tourisme, et il demande s'il est possible pour le Gouvernement d'obtenir la coopération des autorités provinciales et des compagnies de transport en vue d'un plus grand développement de cette industrie.

Débat.

A l'appel de l'Ordre du Jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur McRae: "Que cette Chambre est d'opinion que le Canada devrait cesser d'être membre de la Ligue des nations et qu'aucun autre argent ne devrait être voté pour la ligue", il est

Ordonné: Que ledit Ordre du Jour soit remis à demain et qu'il soit le premier article à l'Ordre du Jour.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme de nouveau en comité général pour étudier le bill (26), intitulé: "Loi concernant les fruits et le miel".

(En comité)

Le titre est lu, et l'étude en est remise.

Le préambule est lu, et l'étude en est remise.

La clause 1 est lue, et l'étude en est remise.

La clause 2 est lue et agréée.

La clause 3 est lue et amendée comme suit:

Page 3, ligne 4. Après le mot "prescrire" insérer les mots "sauf l'approbation du Gouverneur en conseil".

Ladite clause, ainsi amendée, est agréée.

Les clauses 4 à 35, les deux comprises, sont lues et agréées.

Le Titre de la Partie III est lu et amendé comme suit:

Après les mots "CLASSEMENT, INSPECTION ET ACCUMULATION DU MIEL EN VUE DE L'EXPORTATION" ajouter les mots "ET DU COMMERCE INTERPROVINCIAL".

Ledit titre, ainsi amendé, est agréé.

Les clauses 36, 37, 38, 39, 40, 41 et 42 sont lues et amendées comme suit:

Page 9, ligne 8. Après le mot "exportation" insérer les mots "et commerce interprovincial".

Ligne 20. Après le mot "l'exportation" insérer les mots "et au commerce interprovincial".

Ligne 27. Après le mot "l'exportation" insérer les mots "et du commerce interprovincial".

Lignes 29 et 30. Après le mot "l'exportation" insérer les mots "et au commerce interprovincial".

Page 10, ligne 15. Après le mot "l'exportation" insérer les mots "et du commerce interprovincial".

Ligne 18. Après le mot "l'exportation" insérer les mots "et du commerce interprovincial".

Ligne 29. Après le mot "l'exportation" insérer les mots "et le commerce interprovincial".

Ligne 35. Après le mot "l'exportation" insérer les mots "et au commerce interprovincial".

Ligne 39. Après le mot "l'exportation" insérer les mots "et au commerce interprovincial".

Ligne 43. Après le mot "l'exportation" insérer les mots "et du commerce interprovincial".

Page 11, ligne 4. Après le mot "l'exportation" insérer les mots "et au commerce interprovincial".

Lesdites clauses, ainsi amendées, sont agréées.

La clause 37 est lue de nouveau et amendée de nouveau comme suit:

Page 10, ligne 23. Après le mot "déterminer" insérer les mots "sauf approbation du Gouverneur en conseil".

La clause 37, ainsi amendée de nouveau, est agréée.

La clause 1 est lue de nouveau et agréée.

Le préambule est lu de nouveau et agréé.

Le titre est lu de nouveau et agréé.

Subséquentement, le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable sénateur McLennan, dudit comité, rapporte que le comité, ayant examiné ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat avec plusieurs amendements qu'il est prêt à soumettre dès qu'il plaira au Sénat de les recevoir.

Lesdits amendements sont alors lus par le greffier.

Lesdits amendements sont agréés.

Le très honorable sénateur Meighen propose que ledit bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

En amendement, il est proposé par l'honorable sénateur Sinclair que le bill ne soit pas maintenant lu pour la troisième fois, mais qu'il soit de nouveau amendé comme suit:

Page 2, ligne 1. Après le mot "Ministre" insérer les mots "sauf approbation du Gouverneur en conseil".

Page 8, ligne 21. Après le mot "Ministre" insérer les mots "sauf approbation du Gouverneur en conseil".

Page 9, ligne 11. Après le mot "Ministre" insérer les mots "sauf approbation du Gouverneur en conseil".

Etant posée la question de savoir si la motion en amendement doit être adoptée,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Etant posée la question de savoir si la motion principale, pour la troisième lecture dudit bill, tel qu'amendé, doit être adoptée,

En amendement, il est proposé par l'honorable sénateur Donnelly que le bill soit de nouveau amendé par le retranchement des mots de l'amendement "sauf approbation du Gouverneur en conseil" insérés, en comité général, dans la clause 3, page 3, ligne 4; et aussi dans la clause 37, page 10, ligne 23.

Etant posée la question de savoir si la motion en amendement doit être adoptée,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Etant posée de nouveau la question de savoir si la motion pour la troisième lecture dudit bill, tel qu'amendé, doit être adoptée,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ledit bill, tel qu'amendé, est alors lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill, tel qu'amendé, doit être adopté,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des Communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill avec plusieurs amendements et pour solliciter l'agrément de la Chambre des Communes à ces amendements.

A l'appel de l'Ordre du Jour pour la reprise du débat ajourné sur la motion pour la troisième lecture du bill (F), intitulé: "Loi modifiant la Loi des compagnies d'assurance canadiennes et britanniques", tel qu'amendé, il est

Ordonné: Que ledit Ordre du Jour soit remis à demain.

A l'appel de l'Ordre du Jour pour la deuxième lecture du bill (3), intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'importation des boissons enivrantes", il est

Ordonné: Que ledit Ordre du Jour soit remis à demain.

Le Sénat s'ajourne.

No 31

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Jeudi, 26 avril 1934

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable P. E. BLONDIN, Président

Les membres présents sont:—

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Fripp,	Little,	Murphy,
Barnard,	Gillis,	Lynch-Staunton,	Parent,
Beaubien,	Graham,	MacArthur,	Pope,
Bénard,	Green,	Macdonald,	Prevost,
Black,	Griesbach,	Macdonell,	Rainville,
Blondin,	Hardy,	Marcotte,	Rankin,
Bourque,	Harmer,	McCormick,	Riley,
Brown,	Hatfield,	McDonald,	Robinson,
Buchanan,	Hocken,	McGuire,	Schaffner,
Burns,	Horsey,	McLennan,	Sharpe,
Calder,	Hughes,	McMeans,	Sinclair,
Copp,	King,	McRae,	Tanner,
Coté,	Lacasse,	Meighen,	Taylor,
Dandurand,	Laird,	Michener,	Tobin,
Donnelly,	Lemieux,	Molloy,	Turgeon,
Fauteux,	L'Espérance,	Moraud,	Webster,
Foster,	Lewis,	Murdock,	White (Inkerman),
			White (Pembroke).

PRIÈRES.

L'honorable sénateur Sharpe, du comité permanent de la régie interne et des dépenses imprévues, présente le deuxième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

JEUDI, 26 avril 1934.

Le comité permanent de la régie interne et des dépenses imprévues a l'honneur de présenter son deuxième rapport, comme suit.

Votre comité recommande que soit modifié le plan d'organisation du Sénat, par l'addition des titres de classe suivants:

- 20. (a) Premier traducteur—Débats;
- 20. (b) Traducteur parlementaire—Débats;
- 20. (c) Traducteur parlementaire—Débats.

Le tout respectueusement soumis.

W. H. SHARPE,
Président.

Avec le consentement du Sénat, ledit rapport est adopté.

L'honorable sénateur Robinson, du comité spécial des comptes publics du Canada, etc., présente le deuxième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

JEUDI, 12 avril 1934.

Le comité spécial établi pour étudier les comptes publics du Canada, etc., et faire rapport de temps à autre, demande permission de présenter son deuxième rapport, comme suit:

Le comité recommande qu'il soit autorisé à faire imprimer, de temps à autre, 600 exemplaires des délibérations du comité, si de l'avis du comité, cette impression est jugée utile et que la Règle 100 soit suspendue en tant qu'elle se rapporte à ladite impression.

Le tout respectueusement soumis.

C. W. ROBINSON,
Président.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté.

Sur motion du très honorable sénateur Meighen, il est

Ordonné: Qu'un comité spécial composé de six sénateurs soit nommé pour étudier les grandes possibilités de l'industrie du tourisme, de s'enquérir des moyens pris par le gouvernement en vue de son encouragement et de son expansion, et de faire rapport à cette Chambre, et que ledit comité soit composé des honorables sénateurs Buchanan, Dennis, Foster, Green, Hocken et Parent.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat passe à la prise en considération du dix-neuvième rapport du comité permanent de Divorce auquel a été renvoyée la pétition de Aziz Koudsy, alias Eddie Coudsy, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat passe à la prise en considération du vingtième rapport du comité permanent de Divorce auquel a été renvoyée la pétition de Marjorie Seymour Hammond Zavitz, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat passe à la prise en considération du vingt et unième rapport du comité permanent de Divorce auquel a été renvoyée la pétition de Lucille Margaret Turbin Kelly, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat passe à la prise en considération du vingt-deuxième rapport du comité permanent de Divorce auquel a été renvoyée la pétition de Esther Liverman Kazenel, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Sur motion, il est

Ordonné: Que l'article 10 de l'Ordre du Jour soit, maintenant, pris en considération.

En conséquence, le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion pour la troisième lecture du Bill (F), intitulé: "Loi modifiant la Loi des compagnies d'assurance canadiennes et britanniques, 1932".

Après plus ample débat,

L'honorable sénateur Foster propose que ledit bill ne soit pas lu maintenant pour la troisième fois, mais que la clause 34 du bill soit amendée comme suit:—

Page 10, ligne 32. Retrancher les mots "autre qu'un membre de la Lloyd's".

Etant posée, la question de savoir si la motion en amendement doit être adoptée,

Elle est résolue dans la négative.

Etant posée, de nouveau, la question de savoir si la motion pour la troisième lecture du bill doit être adoptée,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ledit bill est alors lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des Communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill pour lequel il sollicite son agrément.

Le Sénat retourne à l'article 1 de l'Ordre du Jour.

A l'appel de l'Ordre du Jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur McRae: "Que cette Chambre est d'opinion que le Canada devrait cesser d'être membre de la Ligue des nations et qu'aucun autre argent ne devrait être voté pour la Ligue", il est

Ordonné: Que ledit Ordre du Jour soit remis à mardi prochain et qu'il soit le premier article à l'Ordre du Jour.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (40) intitulé: "Loi modifiant la Loi des animaux de ferme et leurs produits", est lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes l'informant que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (9) intitulé: "Loi constituant en corporation l'évêque des régions arctiques pour l'Eglise anglicane au Canada", est lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes l'informant que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat prend en considération le rapport du comité permanent des bills privés auquel a été renvoyé le bill (10), intitulé: "Loi concernant un certain brevet appartenant à *The Firth-Brearley Stainless Steel Syndicate Limited*".

Ledit rapport est adopté.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (S) intitulé: "Loi pour faire droit à Lucy Doris Cannon", est, sur division, lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill sera adopté,
Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des Communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill auquel il sollicite son agrément et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (T) intitulé: "Loi pour faire droit à Helen Isabelle Smith Maybee", est, sur division, lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill sera adopté,
Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des Communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill auquel il sollicite son agrément et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent de Divorce ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (U) intitulé: "Loi pour faire droit à Sybil Eileen Dyson Richardson", est, sur division, lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill sera adopté,
Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des Communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill auquel il sollicite son agrément et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent de Divorce ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (V) intitulé: "Loi pour faire droit à Bertha Alice Maude Maher Burke", est, sur division, lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill sera adopté,

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des Communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill auquel il sollicite son agrément et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent de Divorce ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (W) intitulé: "Loi pour faire droit à William James Thistle", est, sur division, lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill sera adopté,

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des Communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill auquel il sollicite son agrément et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent de Divorce ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

A l'appel de l'Ordre du Jour pour la deuxième lecture du bill (3), intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'importation des boissons enivrantes", il est

Ordonné: Que ledit Ordre du Jour soit remis à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable Président du comité permanent de Divorce présente au Sénat un bill (X) intitulé: "Loi pour faire droit à Aziz Koudsy, alias Eddie Coudsy".

Première lecture dudit bill ayant été faite, sur division, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable Président du comité permanent de Divorce présente au Sénat un bill (Y) intitulé: "Loi pour faire droit à Marjorie Seymour Hammond Zavitz".

Première lecture dudit bill ayant été faite, sur division, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable Président du comité permanent de Divorce présente au Sénat un bill (Z) intitulé: "Loi pour faire droit à Lucille Margaret Turbin Kelly".

Première lecture dudit bill ayant été faite, sur division, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable Président du comité permanent de Divorce présente au Sénat un bill (A2) intitulé: "Loi pour faire droit à Esther Liverman Kazenel".

Première lecture dudit bill ayant été faite, sur division, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture à la prochaine séance du Sénat.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Que le Sénat, lorsqu'il s'ajournera aujourd'hui, restera ajourné jusqu'à mardi prochain, à huit heures du soir (Heure avancée).

Le Sénat s'ajourne.

No 32

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mardi, 1er mai 1934

Huit heures du soir.

L'honorable P. E. BLONDIN, Président

Les membres présents sont:—

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Gillis,	Lynch-Staunton,	Prevost,
Ballantyne,	Graham,	MacArthur,	Rankin,
Barnard,	Green,	Macdonald,	Raymond,
Beaubien,	Griesbach,	Macdonell,	Riley,
Bénard,	Hardy,	Marcotte,	Robinson,
Black,	Hatfield,	McCormick,	Schaffner,
Blondin,	Hocken,	McDonald,	Sharpe,
Bourque,	Horsey,	McGuire,	Sinclair,
Brown,	Hughes,	McLennan,	Spence,
Burns,	King,	McMeans,	Tanner,
Calder,	Lacasse,	McRae,	Taylor,
Casgrain,	Laird,	Meighen,	Tobin,
Chapais,	Lemieux,	Michener,	Turgeon,
Copp,	L'Espérance,	Moraud,	Webster,
Coté,	Lewis,	Murdock,	White (Inkerman),
Dandurand,	Little,	Murphy,	White (Pembroke)
Fripp,	Logan,	Pope,	Wilson
			(Rockcliffe).

PRIÈRES.

La pétition suivante est présentée:—

Par l'honorable Président du comité de Divorce:

De Paul Herbert Addy, de la ville de Montréal West, province de Québec, agent d'assurance; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Beattie O'Hagan Addy.

L'honorable Président, du comité permanent de Divorce, présente le vingt-cinquième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

VENDREDI, 27 avril 1934.

Le comité permanent de Divorce a l'honneur de présenter son vingt-cinquième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Aileen Marie Thompson Robb, de la ville de Brockville, province d'Ontario; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec William Clifton Robb, de la cité de Westmount, province de Québec, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

L. McMEANS,
Président.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du Jour pour être pris en considération demain.

L'honorable Président, du comité permanent de Divorce, présente le vingt-sixième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

VENDREDI, 27 avril 1934.

Le comité permanent de Divorce a l'honneur de présenter son vingt-sixième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Doris Jones Earp, de la cité de Westmount, province de Québec, sténographe; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Harry James Earp, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

L. McMEANS,
Président.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du Jour pour être pris en considération demain.

L'honorable Président, du comité permanent de Divorce, présente le vingt-septième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

VENDREDI, 27 avril 1934.

Le comité permanent de Divorce a l'honneur de présenter son vingt-septième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Jean Gordon Worden Ellis, de la cité de Montréal, province de Québec; demandant l'adoption d'une loi qui dissout son mariage avec Christopher Herbert Evelyn Ellis, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

L. McMEANS,
Président.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du Jour pour être pris en considération demain.

L'honorable Président, du comité permanent de Divorce, présente le vingt-huitième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

VENDREDI, 27 avril 1934.

Le comité permanent de Divorce a l'honneur de présenter son vingt-huitième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Mary Alice Beatrice Featherston Moxon, de la cité de Montréal, province de Québec; demandant l'adoption d'une loi qui dissout son mariage avec Thomas Fonsbee Moxon, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, sauf la règle 140 concernant le paiement de la taxe parlementaire.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise de la taxe parlementaire prescrite par la règle 140, moins la somme de \$100.00.

Le tout respectueusement soumis.

L. McMEANS,
Président.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du Jour pour être pris en considération demain.

L'honorable Président, du comité permanent de Divorce, présente le vingt-neuvième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

VENDREDI, 27 avril 1934.

Le comité permanent de Divorce a l'honneur de présenter son vingt-neuvième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Ethel Irene Probert, résidant actuellement au village de Georgeville, dans le comté de Stanstead, province de Québec; de-

mandant l'adoption d'une loi qui dissolvent son mariage avec Willi Salls Probert, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, sauf la règle 140 concernant le paiement de la taxe parlementaire.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise de la taxe parlementaire prescrite par la règle 140, moins la somme de \$50.00.

Le tout respectueusement soumis.

L. McMEANS,
Président.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du Jour pour être pris en considération demain.

Sur motion de l'honorable sénateur McDonald, il est

Ordonné: Qu'il émane un Ordre du Sénat pour la production d'un document, indiquant:—

1. Quelle aide, s'il en est, le Gouvernement a-t-il offerte aux opérateurs des aéronefs de commerce, en 1933?

2. Quelle nouvelle aide, s'il en est, se propose-t-on de leur donner en 1934?

3. Quels subsides le Gouvernement a-t-il donnés, en 1933, aux clubs aéronautiques, en aéronefs et en espèces?

4. Ces subsides ont-ils été augmentés pour l'année 1934? S'ils ont été augmentés, pourquoi l'ont-ils été?

5. Les opérateurs de commerce reçoivent-ils les mêmes subsides pour le même travail que font les clubs aéronautiques? Sinon, pourquoi ne reçoivent-ils pas les mêmes subsides?

6. Des aérodromes ont-ils été fermés au Canada? Dans l'affirmative, pour quels motifs?

7. Le Gouvernement affecte-t-il quelques subsides à l'encouragement des opérateurs d'aérodrome?

8. Que fait le Gouvernement pour encourager l'établissement de services interurbains de voyageurs?

9. Le Gouvernement a-t-il arrêté un plan pour le développement de l'aviation commerciale au Canada? Dans l'affirmative, quel est ce plan?

10. Le Gouvernement a-t-il adopté le principe d'exploiter les services aériens au Canada comme entreprise de l'Etat, ou encourage-t-il les entreprises privées dans cette direction?

11. Combien la Royale Force aérienne du Canada a-t-elle fait, en 1930, 1931, 1932 et 1933, d'envolées pour opérer des relevées photographiques, cartographiques et autres, et combien ces envolées ont-elles coûté?

12. Ce travail aurait-il pu être exécuté par des opérateurs de commerce? Dans l'affirmative, pourquoi des opérateurs de commerce n'ont-ils pas été employés à ce travail?

13. En quoi a consisté le service aéro-postal effectué par la Royale Force aérienne du Canada en 1930, 1931, 1932 et 1933, sur un trajet régulier, et combien ce service a-t-il coûté? Pourquoi ce service n'a-t-il pas été effectué par des opérateurs de commerce?

14. Un comité indépendant, partiellement composé d'opérateurs dans le commerce actif, pourrait-il rendre des services au pays en se renseignant sur l'ensemble de l'industrie aéronautique au Canada, et en présentant des recommandations au Gouvernement?

15. Dans quelle mesure le Royal Corps canadien de Signaux a-t-il pris charge du service radiotélégraphique ci-devant maintenu par des compagnies commerciales de transport aérien dans les territoires du Nord-Ouest?

16. Se propose-t-on de développer cette pratique dans un avenir rapproché?

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (27) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Thousand Islands Bridge Company*", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est, avec la permission du Sénat,

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture demain.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (29) intitulé: "Loi concernant *The Wawanese Mutual Insurance Company*", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est, avec la permission du Sénat,

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture demain.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur McRae:—

"Que cette Chambre est d'opinion que le Canada devrait cesser d'être membre de la Ligue des nations et qu'aucun autre argent ne devrait être voté pour la ligue."

Après débat, il est

Ordonné: Que plus ample débat soit ajourné jusqu'à demain.

A l'appel de l'Ordre du Jour pour la deuxième lecture du bill (3), intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'importation des boissons enivrantes", il est

Ordonné: Que ledit Ordre du Jour soit remis à demain.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (X) intitulé: "Loi pour faire droit à Aziz Koudsy, alias Eddie Coudsy", est, sur division, lu pour la deuxième fois.

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa troisième lecture demain.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (Y) intitulé: "Loi pour faire droit à Marjorie Seymour Hammond Zavitz", est, sur division, lu pour la deuxième fois.

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa troisième lecture demain.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (Z) intitulé: "Loi pour faire droit à Lucille Margaret Turbin Kelly", est, sur division, lu pour la deuxième fois.

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa troisième lecture demain.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (A2) intitulé: "Loi pour faire droit à Esther Liverman Kazenel", est, sur division, lu pour la deuxième fois.

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa troisième lecture demain.

Le Sénat s'ajourne.

No 33

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mercredi, 2 mai 1934

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable P. E. BLONDIN, Président

Les membres présents sont:—

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Gillis,	Logan,	Prevost,
Ballantyne,	Graham,	Lynch-Staunton,	Rainville,
Barnard,	Green,	MacArthur,	Rankin,
Beaubien,	Griesbach,	Macdonald,	Raymond,
Bénard,	Hardy,	Macdonell,	Riley,
Black,	Harmer,	Marcotte,	Robinson,
Blondin,	Hatfield,	McCormick,	Schaffner,
Bourque,	Hocken,	McDonald,	Sharpe,
Brown,	Horner,	McGuire,	Sinclair,
Burns,	Horsey,	McLennan,	Spence,
Calder,	Hughes,	McMeans,	Tanner,
Chapais,	King,	McRae,	Taylor,
Copp,	Lacasse,	Meighen,	Tobin,
Coté,	Laird,	Michener,	Turgeon,
Dandurand,	Lemieux,	Moraud,	Webster,
Dennis,	L'Espérance,	Murdock,	White (Inkerman),
Fauteux,	Lewis,	Murphy,	White (Pembroke),
Fripp,	Little,	Pope,	Wilson
			(Rockcliffe).

PRIÈRES.

Le très honorable sénateur Meighen dépose sur la Table:—

Réponse à un Ordre du Sénat, en date du 17 avril 1934, pour la production d'un état montrant:

1. Quel est le coût estimatif pour le Dominion, aux termes des divers traités conclus avec les Indiens, de l'extinction des droits et intérêts de ces Indiens dans les terres décrites dans ces traités?
2. Dans quelles provinces ces terres étaient-elles ou sont-elles situées?
3. Quels montants annuels en espèces ou en nature sont aujourd'hui payables, aux termes de ces traités?
4. Ces terres ont-elles, en tout ou partie, été plus tard vendues, si elles l'ont été, de quelle manière et à qui ont-elles été vendues?
5. Quel montant total le Dominion a-t-il reçu de la vente ou de l'aliénation de ces terres; quel est le coût estimatif de leur administration?
6. Ces terres ont-elles, en tout ou partie, été transférées aux provinces, si elles l'ont été, à quels termes et conditions?

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (X) intitulé: "Loi pour faire droit à Aziz Koudsy, alias Eddie Coudsy" est, sur division, lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill sera adopté,

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des Communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill auquel il sollicite son agrément et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent de Divorce ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (Y) intitulé: "Loi pour faire droit à Marjorie Seymour Hammond Zavitz" est, sur division, lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill sera adopté,

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des Communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill auquel il sollicite son agrément et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent de Divorce ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (Z) intitulé: "Loi pour faire droit à Lucille Margaret Turbin Kelly" est, sur division, lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill sera adopté,

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des Communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill auquel il sollicite son agrément et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent de Divorce ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (A2) intitulé: "Loi pour faire droit à Esther Liverman Kazenel" est, sur division, lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill sera adopté,

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des Communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill auquel il sollicite son agrément et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent de Divorce ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur McRae:—

"Que cette Chambre est d'opinion que le Canada devrait cesser d'être membre de la Ligue des nations et qu'aucun autre argent ne devrait être voté pour la ligue."

Après débat, il est

Ordonné: Que plus ample débat soit ajourné jusqu'à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du Jour pour la deuxième lecture du bill (3), intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'importation des boissons enivrantes", il est

Ordonné: Que ledit Ordre du Jour soit remis à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (27) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Thousand Islands Bridge Company*" est lu pour la deuxième fois, et Renvoyé au comité permanent des Bills privés.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (29) intitulé: "Loi concernant *The Wawanesa Mutual Insurance Company*" est lu pour la deuxième fois, et

Renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat passe à la prise en considération du vingt-cinquième rapport du comité permanent de Divorce auquel a été renvoyée la pétition de Aileen Marie Thompson Robb, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat passe à la prise en considération du vingt-sixième rapport du comité permanent de Divorce auquel a été renvoyée la pétition de Doris Jones Earp, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat passe à la prise en considération du vingt-septième rapport du comité permanent de Divorce auquel a été renvoyée la pétition de Jean Gordon Worden Ellis, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat passe à la prise en considération du vingt-huitième rapport du comité permanent de Divorce auquel a été renvoyée la pétition de Mary Alice Beatrice Featherston Moxon, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat passe à la prise en considération du vingt-neuvième rapport du comité permanent de Divorce auquel a été renvoyée la pétition de Ethel Irene Probert, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

L'honorable Président du comité permanent de Divorce présente au Sénat un bill (B2) intitulé: "Loi pour faire droit à Aileen Marie Thompson Robb".

Première lecture dudit bill ayant été faite, sur division, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable Président du comité permanent de Divorce présente au Sénat un bill (C2) intitulé: "Loi pour faire droit à Doris Jones Earp".

Première lecture dudit bill ayant été faite, sur division, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable Président du comité permanent de Divorce présente au Sénat un bill (D2) intitulé: "Loi pour faire droit à Jean Gordon Worden Ellis".

Première lecture dudit bill ayant été faite, sur division, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable Président du comité permanent de Divorce présente au Sénat un bill (E2) intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Alice Beatrice Featherston Moxon".

Première lecture dudit bill ayant été faite, sur division, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable Président du comité permanent de Divorce présente au Sénat un bill (F2) intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel Irene Probert".

Première lecture dudit bill ayant été faite, sur division, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture à la prochaine séance du Sénat.

Avec la permission du Sénat, et

Sur motion, il est

Ordonné: Que les noms des honorables sénateurs Horner et MacArthur soient ajoutés à la liste des membres du comité spécial nommé pour étudier les grandes possibilités de l'industrie du tourisme, de s'enquérir des moyens pris par le gouvernement en vue de son encouragement et de son expansion et de faire rapport au Sénat.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Que le Sénat, lorsqu'il s'ajournera aujourd'hui, restera ajourné jusqu'à mardi prochain à huit heures du soir. (Heure avancée).

Le Sénat s'ajourne.

No 34

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mardi, 8 mai 1934

Huit heures du soir.

L'honorable P. E. BLONDIN, Président

Les membres présents sont:—

Les honorables sénateurs

Aylesworth	Donnelly,	Lemieux,	Murphy,
(sir Allen),	Fauteux,	L'Espérance,	Parent,
Ballantyne,	Foster,	Lewis,	Prevost,
Barnard,	Fripp,	Little,	Rankin,
Beaubien,	Gillis,	MacArthur,	Riley,
Bénard,	Graham,	Macdonald,	Robinson,
Black,	Green,	Macdonell,	Schaffner,
Blondin,	Griesbach,	Marcotte,	Sharpe,
Brown,	Hardy,	McCormick,	Spence,
Buchanan,	Harmer,	McDonald,	Tanner,
Burns,	Hatfield,	McGuire,	Taylor,
Calder,	Hocken,	McLennan,	Tobin,
Casgrain,	Horner,	McMeans,	Turgeon,
Chapais,	Hughes,	McRae,	Webster,
Copp,	King,	Meighen,	White (Inkerman),
Côté,	Lacasse,	Michener,	White (Pembroke),
Dandurand,	Laird,	Murdock,	Wilson
Dennis,			(Rockcliffe).

PRIÈRES.

L'honorable sénateur Dennis, du comité spécial nommé pour étudier les grandes possibilités de l'industrie du tourisme, de s'enquérir des moyens pris par le gouvernement en vue de son encouragement et de son expansion, présente le premier rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

MARDI, 8 mai 1934.

Le comité spécial nommé pour étudier les grandes possibilités de l'industrie du tourisme, de s'enquérir des moyens pris par le gouvernement en vue de son encouragement et de son expansion, demande permission de présenter son premier rapport, comme suit:—

Le comité recommande:—

1. Que son quorum soit réduit à quatre (4) membres.
2. Qu'il soit autorisé à assigner des personnes et à faire produire des pièces et documents.
3. Qu'il soit autorisé à faire imprimer de temps à autre 1,000 exemplaires de ses délibérations et que la Règle 100 soit suspendue en tant qu'elle s'applique à ces impressions.

Le tout respectueusement soumis.

W. H. DENNIS,
Président.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (37) intitulé: "Loi modifiant la Loi des lettres de change", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est, avec la permission du Sénat,

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture demain.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (54) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu (Impôt spécial)", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est, avec la permission du Sénat,

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture demain.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (55) intitulé: "Loi portant déduction sur la rémunération dans le service public", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est, avec la permission du Sénat,

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture demain.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (57) intitulé: "Loi modifiant la Loi des serments d'allégeance", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est, avec la permission du Sénat,

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture demain.

Le très honorable sénateur Meighen dépose sur la Table:—

Rapport de George A. Touche et Compagnie, experts-comptables brevetés, en date du 15 mars 1934, concernant la vérification des comptes financiers du réseau des chemins de fer Nationaux du Canada, pour l'année terminée le 31 décembre 1933, en vertu des prescriptions des articles 13 et 15, chapitre 33, de la Loi du National-Canadien et du Pacifique-Canadien, 1933. (Anglais et Français).

Réponse à un Ordre du Sénat, en date du 20 mars 1934, pour la production d'un relevé faisant connaître:

1. La dette totale des ports de Montréal et de Québec respectivement, sous l'administration des Commissions de ports.

- (a) Le montant dépensé par ces administrations respectives, en améliorations, entretien, frais généraux et frais d'emprunts, durant les dix dernières années.
- (b) Si quelqu'une de ces dépenses d'établissement a été liquidée, quel en est le montant, par qui et quand a-t-elle été liquidée?
- (c) Si les frais d'intérêts n'ont pas été intégralement acquittés, combien est resté impayé pour chaque port; et si le Gouvernement fédéral a acquitté une partie de ces frais d'intérêts, combien a-t-il payé pour chaque port?

2. Le nombre des élévateurs à grain entre la tête des Lacs jusqu'à et y compris la cité de Québec, appartenant respectivement au Gouvernement fédéral, aux Commissions de ports, ou subventionnés par le Gouvernement fédéral,

- (a) Le nom et la désignation de chacun de ces élévateurs, ainsi que le coût, les frais d'entretien annuel et les frais généraux.

3. La dépense totale, de toute provenance, afférentes aux travaux de dragage de récupération dans le fleuve Saint-Laurent, entre l'extrémité orientale du canal Lachine, Montréal, et le golfe Saint-Laurent.

- (a) Le montant supposé avoir été dépensé par tous les départements de l'Administration pour l'année 1934, en dragage dans le fleuve Saint-Laurent, à partir du lac Ontario jusqu'au golfe Saint-Laurent.
- (b) Le nombre et la valeur des dragues et auxiliaires appartenant au Gouvernement fédéral ou mis en service sous sa direction.
- (c) Les frais annuels d'entretien, de service et de réparation de ces dragues, durant chacune des dix dernières années.

4. Le nombre et la valeur des navires brise-glaces mis en service par le Gouvernement fédéral entre la tête des Lacs et Sydney, N.-E.

- (a) Les frais approximatifs de service, d'entretien et de réparation de ces navires, durant chacune des dix dernières années.

5. Le nombre des navires, y compris les brise-glaces, en service entre le lac Ontario jusqu'à et y compris le bas du Saint-Laurent, entre octobre et le 31

décembre 1933, afin de tenir les ports du Saint-Laurent ouverts à la navigation, dans l'intérêt de la navigation et d'autres services.

- (a) Le coût total pour la période susmentionnée.
- (b) Le Gouvernement fédéral a-t-il payé la totalité de ce coût. S'il n'en a pas payé la totalité, combien en a-t-il payé.
- (c) Les compagnies de navigation ont-elles contribué au coût de ces services. Si elles y ont contribué, pour combien.

6. Le nombre des accidents de navigation sur le fleuve Saint-Laurent au cours de l'année financière 1933-34.

- (a) Le nombre de ces accidents qui ont été des sinistres majeurs.
- (b) Le nombre des navires océaniques et des navires de cabotage prêts à prendre la mer et qui n'ont pu, à cause des conditions météorologiques, partir du fleuve Saint-Laurent.
- (c) Le nombre de ces navires qui sont encore au Canada.

7. La valeur approximative des phares fixes et flottants et des autres aides à la navigation, y compris l'aide radiotélégraphique et les bateaux de sauvetage, mais non compris les dragues et les brise-glaces sur le Saint-Laurent.

- (a) Les frais de service et d'entretien, en général, des susdits durant les dix dernières années.

8. Le taux du transport ferroviaire par boisseau de blé, de Saskatoon à Churchill en 1933.

9. Le taux du transport ferroviaire par boisseau de blé, de Saskatoon à Montréal en 1933.

10. Le taux du transport ferroviaire par boisseau de blé, de Saskatoon à Fort-William en 1933.

11. Le taux du transport ferroviaire par boisseau de blé, de Fort-William à Montréal en 1933.

12. Le taux du transport par eau, par boisseau de blé *via* les voies navigables du Saint-Laurent, de Fort-William à Montréal entre 1923 et 1934.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur McRae:—

“Que cette Chambre est d'opinion que le Canada devrait cesser d'être membre de la Ligue des nations et qu'aucun autre argent ne devrait être voté pour la ligue.”

Après débat, il est

Ordonné: Que plus ample débat soit ajourné jusqu'à demain.

A l'appel de l'Ordre du Jour pour la deuxième lecture du bill (3), intitulé: “Loi modifiant la Loi de l'importation des boissons enivrantes”, il est

Ordonné: Que ledit Ordre du Jour soit remis à demain.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (B2) intitulé: “Loi pour faire droit à Aileen Marie Thompson Robb”, est, sur division, lu pour la deuxième fois.

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa troisième lecture demain.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (C2) intitulé: "Loi pour faire droit à Doris Jones Earp", est, sur division, lu pour la deuxième fois.

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa troisième lecture demain.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (D2) intitulé: "Loi pour faire droit à Jean Gordon Worden Ellis", est, sur division, lu pour la deuxième fois.

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa troisième lecture demain.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (E2) intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Alice Beatrice Featherston Moxon", est, sur division, lu pour la deuxième fois.

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa troisième lecture demain.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (F2) intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel Irene Probert", est, sur division, lu pour la deuxième fois.

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa troisième lecture demain.

Le Sénat s'ajourne.

No 35

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mercredi, 9 mai 1934

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable P. E. BLONDIN, Président

Les membres présents sont:—

Les honorables sénateurs

Aylesworth (sir Allen),	Donnelly,	L'Espérance,	Parent,
Ballantyne,	Fauteux,	Lewis,	Pope,
Barnard,	Foster,	Little,	Prevost,
Beaubien,	Fripp,	Logan,	Rainville,
Bénard,	Gillis,	MacArthur,	Rankin,
Black,	Graham,	Macdonald,	Riley,
Blondin,	Green,	Macdonell,	Robinson,
Brown,	Griesbach,	Marcotte,	Schaffner,
Buchanan,	Hardy,	McCormick,	Sharpe,
Burns,	Harmer,	McDonald,	Spence,
Calder,	Hatfield,	McGuire,	Tanner,
Casgrain,	Hocken,	McLennan,	Taylor,
Chapais,	Horner,	McMeans,	Tobin,
Copp,	Hughes,	McRae,	Turgeon,
Coté,	King,	Meighen,	Webster,
Dandurand,	Lacasse,	Michener,	White (Inkerman),
Dennis,	Laird,	Murdock,	White (Pembroke),
	Lemieux,	Murphy,	Wilson
			(Rockcliffe).

PRIÈRES.

L'honorable sénateur Dennis, du comité spécial nommé pour étudier les grandes possibilités de l'industrie du tourisme, de s'enquérir des moyens pris par le gouvernement en vue de son encouragement et de son expansion, présente le deuxième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

MERCREDI, 9 mai 1934.

Le comité spécial nommé pour étudier les grandes possibilités de l'industrie du tourisme, de s'enquérir des moyens pris par le gouvernement en vue de son encouragement et de son expansion, demande permission de présenter son deuxième rapport, comme suit:—

1. Le comité recommande qu'il soit autorisé à siéger durant les séances du Sénat.

Le tout respectueusement soumis.

W. H. DENNIS,
Président.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté.

L'honorable sénateur Buchanan, du comité permanent des Ordres permanents, présente le neuvième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:

MERCREDI, 9 mai 1934.

Le comité permanent des Ordres permanents demande permission de présenter son neuvième rapport, comme suit:

Le comité a examiné la pétition suivante et constate que les prescriptions des Règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, savoir:

De la *Central Finance Corporation*; demandant l'adoption d'une loi modifiant sa Loi de constitution par l'addition de ce qui suit à son nom de corporation: "Corporation Centrale de Finance", et pour autres fins.

Le tout respectueusement soumis.

W. A. BUCHANAN,
Président.

Ordonné: Que ledit rapport soit déposé sur la Table.

L'honorable sénateur Buchanan, du comité permanent des Ordres permanents, présente le dixième rapport de ce comité.

Ce rapport est alors lu par le greffier, comme suit:

MERCREDI, 9 mai 1934.

Le comité permanent des Ordres permanents demande permission de présenter son dixième rapport comme suit:

Le comité recommande:

1. Que le délai pour la réception des pétitions en obtention de bills privés soit prolongé jusqu'au vendredi, 8 juin 1934.

2. Que le délai pour la présentation de bills privés soit prolongé jusqu'au vendredi, 22 juin 1934.

3. Que le délai pour la réception des rapports d'un comité permanent ou spécial sur des bills privés soit prolongé jusqu'au vendredi, 29 juin 1934.

Le tout respectueusement soumis.

W. A. BUCHANAN,
Président.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est alors adopté.

L'honorable sénateur Black, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (29) intitulé: "Loi concernant *The Wawanese Mutual Insurance Company*", rapporte que le comité, ayant examiné ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport, sans amendement, au Sénat.

Ordonné: Que ledit bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa troisième lecture à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Tanner, du comité permanent des Bills privés, auquel a été renvoyé le bill (27) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Thousand Islands Bridge Company*", rapporte que le comité, ayant examiné ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat avec plusieurs amendements qu'il est prêt à soumettre dès qu'il plaira au Sénat de les recevoir.

Lesdits amendements sont alors lus par le greffier comme suit:

1. Page 4, ligne 11. Remplacer "ces deux" par "tous lesdits".
2. Page 4, ligne 20. Après "plans" insérer "de l'un quelconque".
3. Page 4, ligne 31. Après "l'un" insérer "quelconque".
4. Page 6. Ajouter ce qui suit comme sous-clause (2) de la clause 17:

"(2) La construction desdits ponts ne doit pas être commencée tant que la Compagnie n'a pas démontré à la satisfaction de la Commission des chemins de fer du Canada qu'elle est financièrement en état d'exécuter et achever l'entière entreprise conformément aux plans approuvés par le Gouverneur en son conseil."

5. Page 7. Disjoindre la sous-clause (2) de la clause 18, et la remplacer par la suivante:

"(2) Lorsque les obligations et actions corporatives de la Compagnie et de l'une quelconque des compagnies ou autorités mentionnées aux articles quinze et seize de la présente loi, avec lesquels cette Compagnie s'est unie ou est devenue fusionnée, auront été retirées de la manière prescrite dans leurs statuts, alors lesdits ponts et leurs abords ainsi que toutes les structures, propriétés, droits de propriété et privilèges qui en dépendent, en tant que situés dans les Etats-Unis d'Amérique, doivent être transportés sans frais ni dépens, par ladite Compagnie, ses successeurs et ayants droit, à l'Etat de New-York ou selon que la Législature dudit Etat pourra l'indiquer; et tous lesdits ponts et leurs abords ainsi que toutes les structures, propriétés, droits de propriété et privilèges qui en dépendent, situés dans le Dominion du Canada, doivent être transportés sans frais ni dépens à la province d'Ontario ou autrement selon que le lieutenant-gouverneur en son conseil de ladite province pourra l'indiquer; et tous les droits, titres et intérêts de ladite Compagnie, de ses successeurs et ayants droit dans iceux, ou dans l'une quelconque de ces entreprises dans le Dominion du Canada, doivent alors s'éteindre et prendre fin."

6. Page 8. Ajouter ce qui suit comme sous-clause (3) de la clause 20:

“(3) Des matériaux canadiens, autant qu’il s’en trouve au Canada, doivent être employés dans la construction du pont canadien.”

Avec la permission du Sénat, et

Sur motion, il est

Ordonné: Que le Sénat se forme maintenant en comité général pour prendre en considération lesdits amendements.

En conséquence, le Sénat s’ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier lesdits amendements.

(*En comité*)

Les amendements numéros 1, 2 et 3 sont lus et adoptés.

L’amendement numéro 4 est retranché.

Les amendements numéros 5 et 6 sont lus et adoptés.

Subséquemment, le Sénat reprend sa séance, et

L’honorable sénateur McLennan, dudit comité, rapporte que le comité ayant étudié lesdits amendements, l’a chargé de faire rapport que les 1er, 2ème, 3ème, 5ème et 6ème amendements sont adoptés et que le 4ème amendement n’est pas adopté.

Le rapport dudit comité est adopté.

L’honorable sénateur White (Pembroke), propose que le bill, tel qu’amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

En amendement, le très honorable sénateur Meighen propose que le bill ne soit pas lu maintenant pour la troisième fois, mais qu’il soit renvoyé au comité permanent des Bills privés avec instructions de reprendre en considération l’aspect financier du bill.

Etant posée la question de savoir si la motion en amendement doit être adoptée, elle est

Résolue dans l’affirmative et il est

Ordonné en conséquence.

L’honorable sénateur Robinson présente au Sénat un bill (G2) intitulé: “Loi modifiant la Loi constituant en corporation la *Central Finance Corporation* et ses lois modificatrices”.

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est, avec la permission du Sénat,

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l’Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture à la prochaine séance du Sénat.

La Chambre des Communes transmet par son greffier, un message ainsi conçu:

JEUDI, 3 mai 1934.

Résolu,—Qu’un message soit envoyé au Sénat informant Leurs Honneurs que la Chambre n’acquiesce pas à leurs 1er, 2e et 5e amendements au Bill No 26, Loi concernant les fruits et le miel pour les raisons suivantes:

“Attendu que les clauses modifiées sont identiques aux clauses dans les bills suivants:

La Loi des semences,

La Loi des plantes racines-potagères,

il est essentiel que ces trois lois soient uniformes dans une telle législation.”

Et acquiesce à leurs 3e, 4e, 6e, 7e, 8e, 9e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e et 15e amendements sans amendement.

Ordonné: Que le greffier de la Chambre porte ledit message au Sénat.

Certifié.

ARTHUR BEAUCHESNE,
Greffier des Communes.

Ordonné: Que ledit message soit pris en considération à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (B2) intitulé: "Loi pour faire droit à Aileen Marie Thompson Robb", est, sur division, lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill sera adopté,

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des Communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill auquel il sollicite son agrément et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent de Divorcee ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (C2) intitulé: "Loi pour faire droit à Doris Jones Earp", est, sur division, lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill sera adopté,

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des Communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill auquel il sollicite son agrément et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent de Divorcee ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (D2) intitulé: "Loi pour faire droit à Jean Gordon Worden Ellis", est, sur division, lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill sera adopté,

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des Communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill auquel il sollicite son agrément et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent de Divorcee ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (E2) intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Alice Beatrice Featherston Moxon", est, sur division, lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill sera adopté,

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des Communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill auquel il sollicite son agrément et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent de Divorcee ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (F2) intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel Irene Probert", est, sur division, lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill sera adopté,

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des Communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill auquel il sollicite son agrément et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent de Divorce ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (37) intitulé: "Loi modifiant la Loi des lettres de change" est lu pour la deuxième fois, et

Renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (54) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu (Impôt spécial)" est lu pour la deuxième fois, et

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes l'informant que le Sénat a adopté ce bill, sans amendement.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (55) intitulé: "Loi portant déduction sur la rémunération dans le service public" est lu pour la deuxième fois, et

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes l'informant que le Sénat a adopté ce bill, sans amendement.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (57) intitulé: "Loi modifiant la Loi des serments d'allégeance" est lu pour la deuxième fois, et

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes l'informant que le Sénat a adopté ce bill, sans amendement.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur McRae:—

"Que cette Chambre est d'opinion que le Canada devrait cesser d'être membre de la Ligue des nations et qu'aucun autre argent ne devrait être voté pour la ligue."

Après débat, il est

Ordonné: Que plus ample débat soit ajourné jusqu'à mardi prochain.

A l'appel de l'Ordre du Jour pour la deuxième lecture du bill (3), intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'importation des boissons enivrantes", il est

Ordonné: Que ledit Ordre du Jour soit remis à mercredi, le vingt-troisième jour de mai prochain.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Que le Sénat, lorsqu'il s'ajournera aujourd'hui, restera ajourné jusqu'à vendredi prochain à trois heures de l'après-midi.

Le Sénat s'ajourne.

No 36

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

 Vendredi, 11 mai 1934

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable P. E. BLONDIN, Président

Les membres présents sont:—

Les honorables sénateurs

Aylesworth	Fauteux,	L'Espérance,	Parent,
(sir Allen),	Foster,	Lewis,	Pope,
Ballantyne,	Fripp,	Little,	Prevost,
Barnard,	Gillis,	Logan,	Rainville,
Beaubien,	Graham,	MacArthur,	Rankin,
Bénard,	Green,	Macdonald,	Riley,
Black,	Griesbach,	Macdonell,	Robinson,
Blondin,	Hardy,	Marcotte,	Schaffner,
Brown,	Harmer,	McCormick,	Sharpe,
Buchanan,	Hatfield,	McDonald,	Spence,
Burns,	Hocken,	McGuire,	Tanner,
Calder,	Horner,	McLennan,	Taylor,
Casgrain,	Horsey,	McMeans,	Tobin,
Chapais,	Hughes,	McRae,	Turgeon,
Copp,	King,	Meighen,	Webster,
Coté,	Lacasse,	Michener,	White (Inkerman),
Dandurand,	Laird,	Murdock,	White (Pembroke),
Dennis,	Lemieux,	Murphy,	Wilson
Donnelly,			(Rockcliffe).

PRIÈRES.

La pétition suivante est présentée:—

Par l'honorable sénateur Coté:

De John Hutton Riddell et autres (*Security National Insurance Company*).

L'honorable sénateur Tanner, du comité permanent des Bills privés, auquel a été renvoyé le bill (27) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Thousand Islands Bridge Company*", rapporte que le comité, ayant, conformément à l'Ordre du Sénat, examiné de nouveau l'aspect financier dudit bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat avec un amendement additionnel qu'il est prêt à soumettre dès qu'il plaira au Sénat de le recevoir.

Ledit amendement est alors lu par le greffier comme suit:

Page 6, ligne 43. Ajouter ce qui suit comme sous-clause (2) de la clause 17:

"(2) La Compagnie ne doit pas commencer ses opérations ni contracter d'engagement avant qu'une somme d'au moins cinquante mille dollars ait été versée au trésor du Dominion du Canada, laquelle somme ne doit pas être retirée avant qu'aient été construits les ponts projetés, ainsi que leurs abords, constructions et toutes les autres dépendances utilisées en rapport avec les susdits, et cette somme doit être confisquée au profit de Sa Majesté si ce projet n'est pas achevé."

Ledit amendement est adopté, et

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill, tel qu'amendé, est alors lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill, tel qu'amendé, doit être adopté, Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des Communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill avec plusieurs amendements pour lesquels il sollicite son agrément.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (29), intitulé: "Loi concernant *The Wawanesa Mutual Insurance Company*", est lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes l'informant que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (G2) intitulé: "Loi modifiant la Loi constituant en corporation la *Central Finance Corporation* et les lois modificatrices", est lu pour la deuxième fois, et

Renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat prend en considération le message de la Chambre des Communes, par lequel cette Chambre n'acquiesce pas aux 1er, 2ème et 5ème amendements apportés par le Sénat au bill (26), intitulé: "Loi concernant les fruits et le miel".

Sur motion, il est

Résolu,—Que le Sénat n'insiste pas sur ses premier, deuxième et cinquième amendements apportés au bill (26), intitulé: "Loi concernant les fruits et le miel", auxquels la Chambre des Communes n'a pas acquiescé.

Ordonné: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes, en conséquence.

Avec la permission du Sénat, il est
Ordonné: Que le Sénat, lorsqu'il s'ajournera aujourd'hui, restera ajourné
jusqu'à mardi prochain à trois heures de l'après-midi.

Le Sénat s'ajourne.

No 37

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mardi, 15 mai 1934

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable P. E. BLONDIN, Président

Les membres présents sont:—

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Dennis,	Lewis,	Moraud,
Aylesworth	Donnelly,	Little,	Murdock,
(sir Allen),	Fripp,	Logan,	Murphy,
Ballantyne,	Gillis,	Lynch-Staunton,	Planta,
Barnard,	Graham,	MacArthur,	Rankin,
Beaubien,	Green,	Macdonald,	Riley,
Bénard,	Griesbach,	Macdonell,	Schaffner,
Black,	Hardy,	Marcotte,	Sharpe,
Blondin,	Harmer,	McCormick,	Spence,
Bourque,	Hatfield,	McDonald,	Tanner,
Burns,	Hocken,	McGuire,	Taylor,
Calder,	Horsey,	McLennan,	Tobin,
Casgrain,	Hughes,	McMeans,	Turgeon,
Copp,	King,	McRae,	Webster,
Coté,	Laird,	Meighen,	White (Pembroke),
Dandurand,	L'Espérance,	Michener,	Wilson
			(Rockcliffe).

PRIÈRES.

L'honorable Président, du comité permanent de Divorce, présente le trentième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

VENDREDI, 11 mai 1934.

Le comité permanent de Divorce a l'honneur de présenter son trentième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Mary Mabel Taylor Johnson, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolvent son mariage avec Samuel John Johnson, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. B. COPP,

Faisant fonctions de Président.

Ordonné: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du Jour pour être pris en considération jeudi prochain.

L'honorable Président, du comité permanent de Divorce, présente le trente et unième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

VENDREDI, 11 mai 1934.

Le comité permanent de Divorce a l'honneur de présenter son trente et unième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Blanche Marjorie Short Hanson, de la cité de Montréal, province de Québec, commis de bureau, demandant l'adoption d'une loi qui dissolvent son mariage avec Robin Ryan Lewes Hanson, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. B. COPP,

Faisant fonctions de Président.

Ordonné: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du Jour pour être pris en considération jeudi prochain.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (N) intitulé: "Loi pour faire droit à Archibald Bruce Elliott Smart", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (O) intitulé: "Loi pour faire droit à Lilac Violet Grumbell Reid", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (P) intitulé: "Loi pour faire droit à Lily Archer Watson", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (Q) intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Isabel Tinning Meldrum", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (R) intitulé: "Loi pour faire droit à Lois Theresa Malcolm", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (S) intitulé: "Loi pour faire droit à Lucy Doris Cannon", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (T) intitulé: "Loi pour faire droit à Helen Isabelle Smith Maybee", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (U) intitulé: "Loi pour faire droit à Sybil Eileen Dyson Richardson", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (V) intitulé: "Loi pour faire droit à Bertha Alice Maude Maher Burke", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (W) intitulé: "Loi pour faire droit à William James Thistle", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message ainsi conçu:

VENDREDI, 11 mai 1934.

Résolu,—Que soit transmis au Sénat un message par lequel les Communes transmettent à cette Chambre la preuve, etc., faite devant le comité permanent des Divorces au Sénat, auquel ont été référées les pétitions de Archibald Bruce Elliott Smart, Lilac Violet Grumbell Reid, Lily Archer Watson, Annie Isabel Tinning Meldrum, Lois Theresa Malcolm, Helen Isabelle Smith Maybee, Sybil Eileen Dyson Richardson, Lucy Doris Cannon, Bertha Alice Maude Maher Burke et William James Thistle, demandant respectivement un bill de divorce.

Ordonné: Que le greffier de la Chambre transmette ledit message au Sénat.

Certifié.

ARTHUR BEAUCHESNE,
Greffier des Communes.

Ordonné: Que ledit message soit déposé sur la Table.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (82) intitulé: "Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1935", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Ledit bill est lu pour la première fois, et

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être lu pour la deuxième fois, il est

Ordonné: Que la deuxième lecture de ce bill soit remise à plus tard au cours de la présente séance.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur McRae:—

"Que cette Chambre est d'opinion que le Canada devrait cesser d'être membre de la Ligue des nations et qu'aucun autre argent ne devrait être voté pour la ligue."

Après débat, il est

Ordonné: Que plus ample débat soit ajourné jusqu'à demain.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie au Sénat le bill (27) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Thousand Islands Bridge Company*", et l'informe qu'elle a agréé, sans y en apporter d'autre, les amendements du Sénat audit bill.

Suivant l'Ordre du Sénat,

Le très honorable sénateur Meighen propose que le bill (82), intitulé: "Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1935", soit maintenant lu pour la deuxième fois.

Etant posée la question de savoir si ladite motion doit être adoptée, elle est Résolue dans l'affirmative.

Ledit bill est alors lu pour la deuxième fois, et il est

Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa troisième lecture demain.

Le Sénat s'ajourne.

No 38

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mercredi, 16 mai 1934

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable P. E. BLONDIN, Président

Les membres présents sont:—

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Dennis,	L'Espérance,	Murphy,
Aylesworth	Donnelly,	Lewis,	Planta,
(sir Allen),	Fauteux,	Little,	Prevost,
Ballantyne,	Fripp,	Logan,	Rankin,
Barnard,	Gillis,	Lynch-Staunton,	Raymond,
Beaubien,	Graham,	MacArthur,	Riley,
Bénard,	Green,	Macdonald,	Schaffner,
Black,	Griesbach,	Macdonell,	Sharpe,
Blondin,	Harmer,	Marcotte,	Spence,
Bourque,	Hatfield,	McCormick,	Tanner,
Brown,	Hocken,	McGuire,	Taylor,
Burns,	Horner,	McLennan,	Tobin,
Calder,	Horsey,	McMeans,	Turgeon,
Casgrain,	Hughes,	McRae,	Webster,
Chapais,	King,	Meighen,	White (Inkerman),
Copp,	Lacasse,	Michener,	White (Pembroke),
Coté,	Laird,	Moraud,	Wilson
Dandurand,	Lemieux,	Murdock,	(Rockcliffe).

PRIÈRES.

La pétition suivante est lue et acceptée:—

De John Hutton Riddel et autres, de Toronto, province d'Ontario; demandant leur constitution en une corporation portant nom *Security National Insurance Company*.

L'honorable Président, du comité permanent de Divorce, présente le trente-deuxième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

VENDREDI, 11 mai 1934.

Le comité permanent de Divorce a l'honneur de présenter son trente-deuxième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Fenwick William Smith, de la cité de Montréal, province de Québec, inspecteur de banque, demandant l'adoption d'une loi qui dissout son mariage avec Phyllis Llewellyn Millard Smith, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

L. McMEANS,
Président.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du Jour pour être pris en considération à la prochaine séance du Sénat.

Son Honneur le Président informe le Sénat qu'il a reçu une communication du sous-secrétaire adjoint du Gouverneur général.

Ladite communication est lue par Son Honneur le Président, comme suit:

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

CANADA

OTTAWA, 16 mai 1934.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que le très honorable sir Lyman P. Duff, Juge-en-chef du Canada, en sa qualité de Député de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat, aujourd'hui, à cinq heures de l'après-midi, afin de donner la sanction royale à certains bills.

Veillez agréer,

Monsieur l'Orateur,

l'assurance de ma haute considération,

F. L. C. PEREIRA,

Sous-secrétaire adjoint du Gouverneur général.

A l'honorable

L'Orateur du Sénat,
Ottawa.

Ordonné: Que cette communication soit déposée sur la Table.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (82), intitulé: "Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1935", est lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes l'informant que le Sénat a adopté ce bill.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur McRae:—

"Que cette Chambre est d'opinion que le Canada devrait cesser d'être membre de la Ligue des nations et qu'aucun autre argent ne devrait être voté pour la ligue."

Après débat, il est

Ordonné: Que plus ample débat soit remis à plus tard au cours de la présente séance.

Le Sénat s'ajourne à loisir.

Le Sénat reprend sa séance.

L'honorable sénateur Griesbach, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (37) intitulé: "Loi modifiant la Loi des lettres de change", rapporte que le comité, ayant examiné ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport, sans amendement, au Sénat.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes l'informant que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

Le Sénat s'ajourne à loisir.

Quelque temps après, le très honorable sir Lyman Poore Duff, juge-en-chef du Canada, délégué du Gouverneur général, étant venu et étant assis au pied du trône,

L'honorable Président ordonne au gentilhomme huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des Communes et d'informer cette Chambre que c'est le plaisir du très honorable Délégué du Gouverneur général, que les Communes se rendent immédiatement auprès de lui dans la salle du Sénat.

La Chambre des Communes étant venue,

Le greffier lit les titres des bills à sanctionner, comme suit:

Loi modifiant la Loi des animaux de ferme et leurs produits.

Loi constituant en corporation l'évêque des régions arctiques pour l'Eglise anglicane au Canada.

Loi modifiant la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu (Impôt spécial).

Loi portant déduction sur la rémunération dans le service public.

Loi modifiant la Loi des serments d'allégeance.

Loi concernant *The Wawanesa Mutual Insurance Company*.

Loi concernant les fruits et le miel.

Loi pour faire droit à Archibald Bruce Elliott Smart.

Loi pour faire droit à Lilac Violet Grumbell Reid.

Loi pour faire droit à Lily Archer Watson.

Loi pour faire droit à Annie Isabel Tinning Meldrum.

Loi pour faire droit à Lois Theresa Malcolm.

Loi pour faire droit à Helen Isabelle Smith Maybee.

Loi pour faire droit à Sybil Eileen Dyson Richardson.

Loi pour faire droit à Lucy Doris Cannon.

Loi pour faire droit à Bertha Alice Maude Maher Burke.

Loi pour faire droit à William James Thistle.

Loi constituant en corporation la *Thousand Islands Bridge Company*.

Loi modifiant la Loi des lettres de change.

Le greffier du Sénat proclame dans les termes suivants que ces bills sont sanctionnés:

"Au nom de Sa Majesté, le très honorable délégué du Gouverneur général sanctionne ces bills."

Alors l'honorable président de la Chambre des Communes adresse la parole au très honorable Délégué du Gouverneur général comme suit:—

QU'IL PLAISE À VOTRE HONNEUR:

Les Communes du Canada ont voté certains subsides nécessaires pour permettre au gouvernement de faire face aux dépenses du service public.

Au nom des Communes je présente à Votre Honneur le bill suivant:—

Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1935.

Que je prie humblement Votre Honneur de sanctionner.

Le greffier lit le titre de ce bill.

A ce bill la sanction royale est donnée par le greffier du Sénat, dans les termes suivants:—

"Au nom de Sa Majesté le très honorable Délégué du Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill."

Après quoi il plaît au très honorable Délégué du Gouverneur général de se retirer.

Les Communes se retirent.

Le Sénat reprend sa séance.

Suivant l'Ordre du Sénat, l'honorable sénateur Hughes reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur McRae:—

“Que cette Chambre est d'opinion que le Canada devrait cesser d'être membre de la Ligue des nations et qu'aucun autre argent ne devrait être voté pour la ligue.”

Après débat, il est

Ordonné: Que plus ample débat soit ajourné jusqu'à la prochaine séance du Sénat.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Que le Sénat, lorsqu'il s'ajournera aujourd'hui, restera ajourné jusqu'à mardi prochain à trois heures de l'après-midi.

Le Sénat s'ajourne.

No 39

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mardi, 22 mai 1934

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable P. E. BLONDIN, Président

Les membres présents sont:—

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Donnelly,	Little,	Planta,
Aylesworth	Foster,	Lynch-Staunton,	Prevost,
(sir Allen),	Fripp,	MacArthur,	Rankin,
Ballantyne,	Gillis,	Macdonald,	Riley,
Beaubien,	Graham,	Macdonell,	Schaffner,
Black,	Green,	Marcotte,	Sharpe,
Blondin,	Griesbach,	McCormick,	Smith,
Bourque,	Hardy,	McDonald,	Spence,
Brown,	Harmer,	McGuire,	Tanner,
Buchanan,	Horner,	McLennan,	Taylor,
Burns,	Horsey,	McMeans,	Tobin,
Chapais,	King,	Meighen,	Turgeon,
Coté,	Lacasse,	Michener,	Webster,
Dandurand,	Laird,	Murdock,	White (Inkerman),
Dennis,	Lewis,	Parent,	White (Pembroke),
			Wilson (Sorel).

PRIÈRES.

L'honorable sénateur Sharpe, du comité permanent de la Régie interne et des comptes imprévus, présente le troisième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

MARDI, 22 mai 1934.

Le comité de la Régie interne et des comptes imprévus, demande permission de présenter son troisième rapport comme suit:—

Le comité recommande:—

1. Que Norman McL. Wood, chef des messagers parlementaires, soit nommé pour faire fonction de chef du bureau de la papeterie.

2. Que Abraham Dallaire, chef adjoint des messagers parlementaires, soit nommé pour faire fonction de chef des messagers parlementaires.

3. Que Robert Brown, messenger, soit nommé pour faire fonction de chef adjoint des messagers parlementaires.

4. Que le titre de la position "Massier et huissier adjoint de la Verge noire", soit amendé par le retranchement des mots "Huissier adjoint de la Verge noire" et leur remplacement par les mots "Huissier Yeoman de la Verge Noire", et que le plan d'organisation soit modifié en conséquence.

Le tout respectueusement soumis.

W. H. SHARPE,
Président.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du Jour pour être pris en considération à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Sharpe, du comité permanent de la Régie interne et des comptes imprévus, présente le quatrième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

MARDI, 22 mai 1934.

Le comité permanent de la Régie interne et des comptes imprévus demande permission de présenter son quatrième rapport comme suit:

Votre comité a vérifié les comptes et les pièces justificatives du greffier du Sénat pour l'année financière 1932-33 et il les a trouvés exacts.

Votre comité a aussi examiné les comptes du Sénat pour la période du 1er avril au 31 décembre 1933, et il les a trouvés exacts.

Ci-joint un état détaillé des comptes pour l'année financière 1932-33:

Etat des dépenses, 1932-33

Indemnité du Président.	\$ 5,400 00
Indemnité et frais de transport (statutaires)	544,550 95
Crédit spécial d'indemnité.	7,200 00
Frais de transport—Crédit spécial.	4,974 70
Appointements du personnel permanent.	\$ 70,861 50
Messagers et portiers de la session.	30,805 76
Sténographes et commis de la session.	12,056 40
Services de ménage.	22,937 52
Pages.	2,001 65
Journaux, etc., pour salle de lecture.	1,452 07
Papeterie et fournitures de bureaux.	6,640 78

Débats—Imprimeur du Roi	13,183 09	
Frais de port et transport des courriers	804 61	
Secrétaire particulier du Président du Sénat	540 00	
Secrétaire particulier du leader du gouvernement au Sénat	540 00	
Secrétaire particulier du leader du parti libéral au Sénat	262 75	
Beauharnois, dépenses du Comité	14,002 16	
Dépenses générales	7,080 27	
Indemnité de résidence du Président	2,000 00	
		\$185,168 56
		\$747,294 21

Etat des recettes, 1932-33

Droits sur bills d'intérêt privé	\$ 5,312 50
Droit pour copies certifiées	242 97
Déposé au crédit du receveur général	\$ 5,555 47
Droits remis et imputations diverses sur le revenu	1,486 12
Revenu net	\$ 4,069 35

Le tout respectueusement soumis.

W. H. SHARPE,
Président.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du Jour pour être pris en considération à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Dennis, du comité spécial institué pour étudier les grandes possibilités de l'industrie du tourisme, de s'enquérir des moyens pris par le gouvernement en vue de son encouragement et de son expansion, présente le troisième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

MARDI, 22 mai 1934.

Le comité spécial institué pour étudier les grandes possibilités de l'industrie du tourisme, de s'enquérir des moyens pris par le gouvernement en vue de son encouragement et de son expansion, demande permission de présenter son troisième rapport, comme suit:—

Au cours des diverses réunions tenues par le comité, des témoins ont été entendus et interrogés par le comité. Leurs noms sont rapportés dans l'ordre alphabétique et les pages (texte anglais) où leurs témoignages figurent sont indiquées à la suite de leurs noms respectifs:

TÉMOINS	PAGE
Apps, J. O., Administrateur général adjoint, Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique	89
Badgley, F. C., Directeur, Bureau de la cinématographie du gouvernement fédéral, Ministère du Commerce	150
Baldwin, F. W., M.A.L., Baddeck, Nouvelle-Ecosse	231
Bergeron, Arthur, Québec, P.Q., Sous-ministre de la Voirie, province de Québec	91

TÉMOINS	PAGE
Bonter, C. C., Montréal, P.Q., Gérant du trafic-voyageurs, <i>Canada Steamship Lines, Ltd.</i>	127
Campbell, J. C., Directeur de la publicité, Division des parcs fédéraux, Ministère de l'Intérieur.	103
Charlesworth, Hector, Président de la Commission canadienne de radiodiffusion.	193
Chisholm, H. E. M., Directeur de la publicité, Ministère du Commerce.	132
Dolan, D. Léo, Directeur du Bureau de renseignements et de tourisme du Nouveau-Brunswick.	26
Dolan, D. Léo, rappelé.	89
Eastman, Morgan, Toronto, Ontario, Ancien directeur de la publicité du plus Grand Vancouver.	145
Enderby, T. R., Montréal, Qué., Gérant général, <i>Canada Steamship Lines, Ltd.</i>	122
Gibbon, J. Murray, Directeur de la publicité, Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.	71
Graham, George E., Kentville, Nouvelle-Ecosse, Gérant général, <i>Dominion Atlantic Railway Company</i>	201
Harkin, J. B., Commissaire des parcs fédéraux, Ministère de l'Intérieur.	4
Hele, C. C., Toronto, Ontario, Directeur du Bureau du tourisme et de la publicité de l'Ontario.	128
Howard, C. K., Montréal, P.Q., Gérant du Bureau de tourisme et des congrès, Chemins de fer Nationaux du Canada.	82
Longstreth, T. Morris, Ottawa, Ontario, Journaliste.	23
Marshall, H. D., Echevin, Ottawa, Ontario, Président de la commission d'industrie et de publicité.	142
Matthews, H. F., Montréal, P.Q., Gérant des hôtels, Compagnie du chemin de fer du Canadien-Pacifique.	90
McCallum, H. A., Bureau général de tourisme, Division des parcs nationaux, Ministère de l'Intérieur.	206
McLennan, l'honorable sénateur.	235
McNamee, G. A., Secrétaire-trésorier, Bureau de tourisme et des congrès de Montréal.	58
Morgan, Théodore G., Montréal, P.Q., Président du comité exécutif, Association canadienne des Bureaux de tourisme et de publicité.	55
Parker, R. U., New-York, Gérant du trafic-voyageurs, <i>Eastern Steamship Lines</i> , constituée en corporation.	236
Peters, F. H., Arpenteur général du Canada, Ministère de l'Intérieur.	228
Shipman, H. C., Ottawa, Ontario.	109
Stead, R. J. C., Directeur de la publicité, Ministère de l'Immigration et de la Colonisation.	221
Van Allen, W. H., Adjoint au Directeur de la publicité, Ministère du Commerce.	18
Van Wyck, J., Ottawa, Ontario, Gérant général, Division des hôtels, Chemins de fer Nationaux du Canada.	66

Outre les témoins ci-dessus, les personnes et associations indiquées ci-dessous ont déposé des dossiers, rapports et mémoires qui se trouvent aux pages (texte anglais) du compte rendu des témoignages.

DOSSIERS, RAPPORTS ET MÉMOIRES	PAGE
Bowes, C. F., Halifax, Nouvelle-Ecosse, Secrétaire, Association hôtelière de Halifax.	160
Bureau provincial de renseignements et de publicité de la Colombie-Britannique.	261
<i>British Empire Reference Series</i>	254
Buchanan, D. W., Ottawa, Ontario.	269
Association canadienne de l'automobile.	249
Association canadienne des Bureaux de tourisme et de publicité, recommandations.	156
Chambre canadienne de commerce.	169
Association canadienne des journaux quotidiens.	273
Coats, R. H., Statisticien fédéral.	51
Halifax, J. W. R.	110
Harkin, J. B., Commissaire des parcs nationaux, "Industrie du tourisme, Plan quinquennal".	274

DOSSIERS, RAPPORTS ET MÉMOIRES	PAGE
Harkin, J. B., Commissaire des parcs nationaux, "Trafic touristique, mesures d'urgences pour 1934"	279
Hopkins, T. G., Glace-Bay, Nouvelle-Ecosse	253
Association hôtelière du Canada	280
Howard, C. K., et J. M. Gibbon, Compagnies des chemins de fer Nationaux du Canada et du chemin de fer Canadien du Pacifique, Mémoire conjoint <i>re</i> Publicité gouvernementale	162
Howland, L. B., Peterborough, Ontario	167
Association de tourisme de la terre d'Évangéline	251
MacMillan, l'honorable W. J. P., Premier ministre de l'Île du Prince-Édouard	48
MacMillan, l'honorable A. S., Premier ministre suppléant de la Nouvelle-Ecosse	113
McCawley, Stuart, Glace-Bay, Nouvelle-Ecosse	168
McInnis, T. A., Régina, Saskatchewan, Commissaire du Bureau des publications, Gouvernement de la Saskatchewan	281
Michener, l'honorable sénateur	162
Nouveau-Brunswick, Association des guides	161
Arts et métiers du pays canadien, et leur relation avec le trafic touristique, Mémoire <i>re</i> Parcs nationaux, état des dépenses	187
Parcs nationaux, état des dépenses	157
Robins, S. J., Toronto, Ontario, Directeur-gérant, Association hôtelière d'Ontario	165
Shaw, H. B., Winnipeg, Manitoba, Président général et Président du Conseil d'administration, Bureau de tourisme et des congrès de Winnipeg et du Manitoba	158
Voyage de tourisme dans les provinces Maritimes	282
Vancouver, Bureau de publicité	284
Wharton, S. E., Montréal, P.Q., Directeur du trafic-voyageur, <i>Clarke Steamship Company, Ltd.</i>	164

A la suite de son enquête-étude, et vu l'unanimité des témoignages rendus et des faits exposés, votre comité en est définitivement arrivé aux conclusions suivantes:

1. Que l'industrie du tourisme au Canada se prête à un grand développement.
2. Que la question revêt une importance nationale, car elle intéresse l'ensemble du Dominion.
3. Qu'il est nécessaire d'établir, le plus tôt possible, un organisme central à Ottawa, en vue de coordonner les efforts des nombreuses agences de tourisme, publiques et privées, dans toutes les provinces, ainsi que l'œuvre des départements et services fédéraux qui s'intéressent au développement du tourisme, tant à l'intérieur du pays que de l'extérieur.

Votre comité propose que cet organisme soit appelé "Office canadien de voyage"—qui aurait un directeur à sa tête et serait un service du ministère fédéral dont il relèverait régulièrement; l'Office agirait de concert avec un Comité consultatif qui comprendrait:

Les directeurs des services de renseignements de tous les gouvernements provinciaux;

Les représentants des départements et services fédéraux qui s'intéressent au développement du tourisme, et les membres du Comité exécutif de l'Association canadienne des Bureaux de tourisme et de publicité.

De plus, pour compléter l'œuvre de l'Office et du Comité consultatif dont l'établissement est projeté, un comité permanent de cette Chambre (où toutes les provinces seraient représentées) pourrait être d'un précieux concours; il se réunirait périodiquement chaque année, et étudierait les voies et moyens de développer le tourisme canadien. Ce comité tiendrait le Parlement au courant de cette entreprise, et les membres du comité pourraient rendre d'utiles services

dans leurs provinces respectives, en s'intéressant non pas uniquement à la publicité touristique, mais aux mouvements qui auraient pour but de rendre le pays et ses commodités plus attrayants pour les visiteurs.

Votre comité a entendu des témoignages qui indiquent un chevauchement et un empiétement considérables dans les efforts des différentes divisions des services fédéraux, de même que dans les agences provinciales et privées, en ce qui concerne la propagande publicitaire. Il en est arrivé à la conclusion que, par la coordination des efforts, du genre de celle qui est projetée, il serait possible de réaliser une importante économie de temps, d'argent et d'énergie—ce qui produirait les résultats actuels en faisant réaliser une plus grande économie, et de plus importants résultats en proportion de la dépense additionnelle de fonds et d'activité. Mais quelle que soit l'action que le Gouvernement et le Parlement du Dominion puissent exercer, sur le plan du présent rapport, il devrait être nettement entendu que cette action revêt un caractère national, indépendamment des dépenses engagées et projetées par les agences existantes, et qu'elle tendrait à compléter l'œuvre déjà accomplie et non pas à s'y substituer.

Les estimations dressées par le Bureau fédéral de la statistique révèlent que, dans l'année culminante (1929), l'industrie du tourisme au Canada représentait une valeur de \$309,379,000. En 1933, ce chiffre s'était abaissé à \$117,124,000.

On a fait ressortir devant le comité (et sur ce point le témoignage des experts a été remarquablement unanime) qu'il était possible de fixer à \$500,000,-000 le revenu à retirer du tourisme, comme objectif d'un programme permanent et progressif du développement du tourisme au Canada—à la condition de se mettre immédiatement à l'œuvre.

Des témoignages d'experts ont aussi démontré que les résultats ont été en proportion directe du volume et de la nature de la publicité touristique employée.

Une étude attentive des témoignages soumis à votre comité l'a convaincu de la nécessité de prendre bientôt, au cours de la présente session du Parlement, une initiative pour lancer un vaste programme national en vue d'encourager l'industrie du tourisme.

Le comité n'est pas sans connaître l'état des finances publiques, mais il n'en croit pas moins qu'un crédit modéré qui serait voté au cours de la présente session constituerait un excellent placement. Ce crédit servirait à entreprendre ce qu'on pourrait appeler une campagne d'"urgence" afin d'attirer le touriste au moyen d'une publicité qui serait faite tant à l'intérieur qu'en dehors du Canada. Il ressort des délibérations du comité que \$150,000 seraient considérés comme le montant minimum nécessaire à cette entreprise durant l'année civile 1934 et les trois premiers mois de 1935 qui s'écouleront avant la clôture de la présente année financière. Pour être effective, cette campagne publicitaire d'"urgence" ne devrait pas être inaugurée plus tard que le 15 juin, et il faudrait la mener avec une vigueur inusitée. Il est manifeste que le grand fléchissement accusé dans l'industrie du tourisme canadien a créé une situation critique et qu'il faudrait sans plus tarder organiser, ainsi qu'on l'a proposé, les efforts positifs pour regagner le terrain perdu, et pour que les revenus du tourisme arrivent un jour à dépasser le chiffre de 1929.

Comme simple exemple de l'importance de l'industrie du tourisme pour l'ensemble de la population, votre comité a devant lui la preuve que les produits agricoles représentent approximativement 65 p. 100 des dépenses des touristes. Rien ne pourrait mieux servir à souligner le caractère national de cette industrie et la nécessité vitale de prendre promptement des mesures effectives en vue de la développer.

Des témoignages rendus devant votre comité indiquent que le gouvernement fédéral a dépensé un total de \$22,703,724 dans l'établissement et l'entretien de parcs nationaux au Canada. Bien que votre comité soit d'avis que cette dépense était désirable et louable, il se croit tenu de noter les faits suivants:

- (a) L'établissement de ces parcs nationaux a été presque exclusivement concentré sur une seule partie du Dominion—la province de Québec et les provinces Maritimes n'ont pas de semblables parcs relevant de l'autorité fédérale; et
- (b) Après avoir établi ces parcs nationaux, nous avons négligé de faire la propagande voulue pour y attirer la population du Canada et celle des autres pays.

Votre comité se range aux énergiques représentations de témoins à l'effet qu'il serait de politique vraiment nationale d'établir d'autres parcs nationaux, de façon à embrasser toutes les provinces; et que ces décors idéals pour les attractions scéniques et historiques du Canada justifient un effort plus grand et plus efficace pour amener les visiteurs à les voir et à en jouir.

C'est le moment d'insister sur le besoin de procurer les plus grandes facilités routières possibles. Si les résultats doivent correspondre à une dépense de \$22,000,000, les routes qui mènent aux abords des parcs devraient être sans poussière; et à cette fin, on pourrait logiquement espérer que le Dominion coopère avec les autorités provinciales pour faire disparaître ce qui constitue un grand inconvénient pour le tourisme.

Votre comité ne peut approuver l'idée que "le Dominion devrait obtenir et administrer, comme parc national du Canada, une île convenable dans les Antilles". Il est plutôt d'avis qu'il serait désirable et nécessaire d'élargir au Canada le réseau de nos parcs nationaux comme richesse d'une immense valeur pour stimuler le tourisme.

Dans les mois d'été et d'automne des quatre dernières années, plus de 70,000 visiteurs ont en moyenne visité notre Palais du Parlement fédéral. Les chiffres se répartissent ainsi qu'il suit:

1930..	83,976
1931..	81,573
1932..	64,129
1933..	66,147

Il serait difficile d'exagérer la signification de ces chiffres ou de ne pas en constater l'importance manifeste.

Votre comité tient à proposer que durant la saison du tourisme une salle soit mise à la disposition des visiteurs dans cet édifice. Les visiteurs pourraient être invités à s'y procurer des renseignements sur le Canada, et des imprimés qui exposeraient les attractions de toutes les provinces.

Un appareil de synchronisation cinématographique est en voie d'installation pour subvenir aux services fédéraux, et les visiteurs pourraient être conviés à assister dans ce Parlement à des représentations cinématographiques de panoramas canadiens et de scènes de notre vie nationale.

Et de ce point de vue central, ces visiteurs pourraient être dirigés vers les parties du pays qu'ils choisiraient eux-mêmes comme but de leur itinéraire.

Frappés des avantages qu'offrent les vues animées et sonores comme facteur de publicité de voyage, les membres de votre comité recommandent la représentation fréquente de vues canadiennes officielles dans les théâtres du Dominion et autres endroits publics dans toutes les provinces. Cela pourrait servir de

campagne d'éducation, aussi bien pour les enfants que pour les adultes, et serait une entreprise nationale en vue d'encourager les Canadiens à voyager dans leur propre pays. Cette campagne pourrait s'intituler "Le Canada se montre", et être menée dans l'atmosphère patriotique voulue.

Etant donné le grand nombre de Canadiens de naissance et d'origine qui résident aux Etats-Unis, il ne devrait pas être difficile d'amener les propriétaires de théâtres à donner de fréquentes représentations cinématographiques dans ce pays-là. En outre, ces vues canadiennes officielles pourraient être représentées dans les Iles Britanniques et dans les Antilles anglaises. Votre comité croit que l'occasion s'offre d'une vaste et précieuse publicité touristique, à un minimum de frais.

Votre comité tient également à proposer l'utilisation de représentations cinématographiques officielles pour l'information du Parlement même. Bien que cette proposition ne relève qu'indirectement du sujet de la présente enquête, elle ne s'y rattache pas moins, et à un haut point.

S'il était donné dans cet édifice, au cours des vacances parlementaires, des représentations cinématographiques parlantes et muettes de l'activité industrielle au Canada, tous ceux qui ont affaire au Parlement pourraient recevoir des impressions et des précisions de grande valeur, particulièrement en des temps où le Parlement a besoin de ces indications dans l'étude de mesures afin de rectifier une situation fortuite.

De l'avis du comité, il est aussi désirable de faciliter, au moyen de règlements, la prise de vues animées au Canada par des agences situées hors de notre pays, et d'encourager cette activité comme un important moyen de publicité.

Des représentants de compagnies de transport ont rendu devant votre comité d'importants témoignages concernant les taux d'excursions spéciales et touristiques, par voie ferrée et par voie d'eau, et concernant les détails de voyages et services spéciaux. Il est certain que ces avantages ont fortement contribué à stimuler le tourisme, et il serait encore possible de les étendre. Les compagnies d'hôtels et de transport ont accompli une œuvre à la fois importante et excellente dans le développement du tourisme; il faut les louer de leurs efforts, et les encourager à élargir leur champ d'activité.

Le comité croit qu'on ne peut trop prêter attention à la possibilité de fortement accroître le tourisme le long de nos côtes et sur nos eaux intérieures, en conjonction avec les chemins de fer et les autres modes de transport par voie de terre. L'entreprise est d'une importance particulière, vu la popularité des courts voyages maritimes sur les côtes, tant de l'Atlantique que du Pacifique.

Un vaste champ s'offre encore au développement du tourisme d'outre-mer à attirer vers le Canada. Le comité a reçu des renseignements concernant un nouveau mouvement touristique, encouragé par les taux modérés de transport océanique, et partant de villes d'Europe pour se diriger vers ce continent. Le comité est assuré que ce mouvement est destiné à prendre de l'envergure.

Il ne faut pas négliger non plus la possibilité d'accroître le nombre des visiteurs venant des Bermudes et des Antilles durant les mois d'été et d'automne. Nombre de citoyens de ces Iles ont déjà acheté des villas d'été au Canada, et votre comité croit que les occasions d'accroître ce mouvement sont avantageuses.

Il n'est pas nécessaire de reconnaître ici l'importance vitale des bonnes routes comme facteur dominant dans le voyage de tourisme; mais votre comité se croit tenu de souligner deux impressions qui se dégagent de son enquête:

1. Les inconvénients de la poussière qui est une nuisance et une menace sur les grandes routes; et
2. La menace des dangereux passages à niveau.

Tout en recommandant aux autorités de faire disparaître ces inconvénients partout où elles le peuvent, le comité croit que la coopération fédérale à l'égard des grandes routes pourrait utilement s'étendre dans cette direction.

Votre comité est d'avis que la construction d'une route transcanadienne est de la plus haute importance pour le tourisme; et la coopération fédérale avec les provinces en vue d'éliminer la nuisance et la menace de la poussière, durant la saison du tourisme, dans les localités où il est impossible d'entreprendre immédiatement le pavage des routes, serait un grand avantage national.

Votre comité est convaincu de la possibilité immédiate de développer le tourisme canadien dans notre propre territoire, et augure les meilleurs résultats d'un mouvement plus intensif de voyage interprovincial. Le témoignage rendu par le secrétaire d'une Association hôtelière provinciale a démontré que si le nombre des visiteurs venant de l'extérieur du Canada a lourdement fléchi dans les quelques dernières années, le nombre des visiteurs venant des autres provinces du Canada s'est accru.

D'égale importance est l'étude de l'aviation dans le voyage touristique. Avant le recul commercial qui s'est produit il y a quelques années, ce mode de voyage, tant international que national, avait pris un remarquable essor et acquis une grande popularité; et dans un avenir rapproché nous assisterons à une reprise de cette activité. Par conséquent, il faudrait explorer la possibilité du transport aérien dans sa relation avec l'industrie du tourisme; et chaque fois que la chose serait possible, il faudrait profiter de son utilité et de ses attractions.

De la même manière, il faut tenir compte de l'importance croissante de la radiodiffusion dans son rapport avec l'industrie du tourisme. Le comité recommande que la plus étroite coopération devrait exister entre la Commission canadienne de radiodiffusion et les agences qui s'occupent d'encourager le tourisme. La radiodiffusion de scènes et d'événements canadiens au Canada et hors du Canada devrait faire l'objet d'une attention minutieuse et constante.

Parmi les plus importants motifs d'action, votre comité souligne le besoin impérieux de conservation—et de campagnes d'éducation pour bien pénétrer le public de ce besoin—conservation des ressources du Canada en poisson et gibier, conservation des merveilles panoramiques du Canada, et conservation des forêts du Canada, qui constituent notre plus grande richesse nationale.

De l'avis de votre comité, il est à souhaiter que le tourisme en territoire canadien et le tourisme venant de l'extérieur soient encouragés par tous les moyens compatibles avec une juste et équitable application des règlements et avec le bien-être et la dignité du pays en général. Il est d'une importance fondamentale que les visiteurs reçoivent une bonne impression du Canada; qu'ils aient droit de s'attendre à la courtoisie et à l'assistance de tous ceux avec qui ils viennent en contact, que ce soit à titre officiel ou privé; et que des précisions et indications leur soient fournies avec empressement et cordialité. De plus, chaque citoyen du Canada devrait se constituer le gardien de la bonne réputation de notre pays, et s'efforcer de rendre le Canada encore plus attrayant et plus accueillant.

Les taux des passages d'eau ont un sérieux effet sur le tourisme, particulièrement sur la circulation des automobiles. Le comité a été frappé de cet inconvénient. En ce qui concerne l'Île du Prince-Edouard, on a cité comme exemple le taux des transports des autos, aux passages d'eau. La plus petite de toutes les provinces, l'Île du Prince-Edouard est la seule province du Canada qui soit séparée de la terre ferme, et il n'est pas difficile de reconnaître l'importance de la question pour cette partie-là du Dominion. De plus, ainsi qu'on l'a fait observer, il est essentiel, dans la fédération canadienne, d'établir des taux

de passage d'eau et des services de transport à destination et en provenance de l'Île du Prince-Edouard, afin d'écartier, autant que possible, les inconvénients de sa situation insulaire; sans quoi, ce serait l'insularité.

De la même manière, et tenant compte de la situation canadienne en général, c'est un axiome, qu'il faudrait accorder la plus grande facilité possible au mouvement des automobiles, aux passages d'eau et ailleurs, vu le rôle important que l'automobile joue à l'heure actuelle dans le voyage de tourisme.

Cadrant avec l'exposé ci-dessus, les principales conclusions et recommandations de votre comité se résument ainsi qu'il suit:

1. Que le tourisme du Canada est une question qui revêt une importance nationale, autant que provinciale, municipale et privée.
2. Que le tourisme du Canada se prête à un grand développement.
3. Qu'il faudrait sans délai lancer une énergique campagne en vue de développer l'industrie du tourisme, comme effort national et en coopération avec les agences de tourisme et de publicité, publiques et privées, dans tout le Dominion.
4. Qu'un "Office canadien de voyage" soit établi comme service du ministère du gouvernement fédéral dont il relèverait régulièrement; cet Office devant avoir à sa tête un directeur et agir de concert avec un Comité consultatif composé des directeurs des services de renseignements des divers gouvernements provinciaux, des représentants des départements et services fédéraux qui s'intéressent au développement du tourisme, et des membres du Comité exécutif de l'Association canadienne des Bureaux de tourisme et de publicité.
5. Qu'une somme d'au moins \$150,000 soit votée au cours de la présente session du Parlement pour financer cette campagne durant l'année financière en cours.
6. Qu'un programme progressif et permanent en vue de développer le tourisme canadien soit mis sur pied, la plus étroite coopération devant exister entre toutes les agences s'occupant de cette œuvre, et la part d'effort et de dépense du Dominion devant **consister à coordonner et à compléter l'œuvre déjà entreprise et proposée** par toutes les agences, et ne devant en aucune façon **consister à s'arroger cette entreprise ni à se substituer aux organisations qui s'en occupent.**
7. Qu'un comité permanent de cette Chambre (où toutes les provinces seraient représentées) soit institué afin de tenir le Parlement au courant de cette importante question nationale, de diriger une étude annuelle du tourisme, et de trouver les moyens de favoriser et d'encourager ce tourisme.
8. Que le réseau canadien des parcs fédéraux soit étendu, comme politique vraiment nationale, de façon à embrasser toutes les provinces; et que de plus grands efforts soient déployés pour attirer les visiteurs vers ces magnifiques panoramas et ces pittoresques lieux de récréation.
9. Le comité recommande, de plus, que deux mille exemplaires des délibérations du comité soient imprimés sous forme de livre bleu pour distribution générale, et que l'article 100 du Règlement soit suspendu en tant qu'il se rapporte auxdites impressions.

Le comité a consigné au présent rapport plusieurs des propositions qu'il a reçues à la suite de son enquête de portée nationale, et il a présenté maintes conclusions et recommandations. Le comité détient une très vaste documentation, contenant d'importants avis d'experts, qu'il adressera à toute organisation qui sera créée en conséquence du présent rapport.

Le comité désire consigner son appréciation de l'appui unanime de la Presse canadienne; de la précieuse aide et coopération des représentants de tous les

départements et services des gouvernements intéressés, tant fédéraux que provinciaux; des précieux conseils d'experts donnés par de nombreuses associations et agences touristiques, hôtelières et publicitaires; ainsi que du sincère intérêt et du précieux concours de la population canadienne, comme en témoigne la grande quantité de communications.

Le tout respectueusement soumis.

W. H. DENNIS,
Président.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du Jour pour être pris en considération à la prochaine séance du Sénat.

Le très honorable sénateur Meighen dépose sur la Table:—

Réponse à un Ordre du Sénat, en date du 1er mai 1934, pour la production d'un document, indiquant:—

1. Quelle aide, s'il en est, le Gouvernement a-t-il offerte aux opérateurs des aéronefs de commerce, en 1933?

2. Quelle nouvelle aide, s'il en est, se propose-t-on de leur donner en 1934?

3. Quels subsides le Gouvernement a-t-il donnés, en 1933, aux clubs aéronautiques, en aéronefs et en espèces?

4. Ces subsides ont-ils été augmentés pour l'année 1934? S'ils ont été augmentés, pourquoi l'ont-ils été?

5. Les opérateurs de commerce reçoivent-ils les mêmes subsides pour le même travail que font les clubs aéronautiques? Sinon, pourquoi ne reçoivent-ils pas les mêmes subsides?

6. Des aérodromes ont-ils été fermés au Canada? Dans l'affirmative, pour quels motifs?

7. Le Gouvernement affecte-t-il quelques subsides à l'encouragement des opérateurs d'aérodrome?

8. Que fait le Gouvernement pour encourager l'établissement de services interurbains de voyageurs?

9. Le Gouvernement a-t-il arrêté un plan pour le développement de l'aviation commerciale au Canada? Dans l'affirmative, quel est ce plan?

10. Le Gouvernement a-t-il adopté le principe d'exploiter les services aériens au Canada comme entreprise de l'Etat, ou encourage-t-il les entreprises privées dans cette direction?

11. Combien la Royale Force aérienne du Canada a-t-elle fait, en 1930, 1931, 1932 et 1933, d'envolées pour opérer des relevées photographiques, cartographiques et autres, et combien ces envolées ont-elles coûté?

12. Ce travail aurait-il pu être exécuté par des opérateurs de commerce? Dans l'affirmative, pourquoi des opérateurs de commerce n'ont-ils pas été employés à ce travail?

13. En quoi a consisté le service aéro-postal effectué par la Royal Force aérienne du Canada en 1930, 1931, 1932 et 1933, sur un trajet régulier, et combien ce service a-t-il coûté? Pourquoi ce service n'a-t-il pas été effectué par des opérateurs de commerce?

14. Un comité indépendant, partiellement composé d'opérateurs dans le commerce actif, pourrait-il rendre des services au pays en se renseignant sur l'ensemble de l'industrie aéronautique au Canada, et en présentant des recommandations au Gouvernement?

15. Dans quelle mesure le Royal Corps canadien de Signaux a-t-il pris charge du service radiotélégraphique ci-devant maintenu par des compagnies commerciales de transport aérien dans les territoires du Nord-Ouest?

16. Se propose-t-on de développer cette pratique dans un avenir rapproché?

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur McRae:—

“Que cette Chambre est d'opinion que le Canada devrait cesser d'être membre de la Ligue des nations et qu'aucun autre argent ne devrait être voté pour la ligue.”

Après débat, il est

Ordonné: Que plus ample débat soit ajourné jusqu'à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat passe à la prise en considération du trentième rapport du comité permanent de Divorce auquel a été renvoyée la pétition de Mary Mabel Taylor Johnson, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat passe à la prise en considération du trente et unième rapport du comité permanent de Divorce auquel a été renvoyée la pétition de Blanche Marjorie Short Hanson, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat passe à la prise en considération du trente-deuxième rapport du comité permanent de Divorce auquel a été renvoyée la pétition de Fenwick William Smith, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

L'honorable Président du comité permanent de Divorce présente au Sénat un bill (H2) intitulé: “Loi pour faire droit à Mary Mabel Taylor Johnson.”

Première lecture dudit bill ayant été faite, sur division, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable Président du comité permanent de Divorce présente au Sénat un bill (I2) intitulé: “Loi pour faire droit à Blanche Marjorie Short Hanson.”

Première lecture dudit bill ayant été faite, sur division, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable Président du comité permanent de Divorce présente au Sénat un bill (J2) intitulé: “Loi pour faire droit à Fenwick William Smith.”

Première lecture dudit bill ayant été faite, sur division, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture à la prochaine séance du Sénat.

Le Sénat s'ajourne.

No 40

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

 Mercredi, 23 mai 1934

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable P. E. BLONDIN, Président

Les membres présents sont:—

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Foster,	Little,	Planta,
Aylesworth	Fripp,	Lynch-Staunton,	Prevost,
(sir Allen),	Gillis,	MacArthur,	Rainville,
Beaubien,	Graham,	Macdonald,	Riley,
Blondin,	Green,	Macdonell,	Schaffner,
Bourque,	Griesbach,	Marcotte,	Sharpe,
Brown,	Hardy,	McCormick,	Smith,
Buchanan,	Harmer,	McDonald,	Spence,
Burns,	Horner,	McGuire,	Tanner,
Casgrain,	Horsey,	McLennan,	Taylor,
Chapais,	King,	McMeans,	Tobin,
Coté,	Lacasse,	Meighen,	Webster,
Dandurand,	Laird,	Michener,	White (Pembroke),
Dennis,	L'Espérance,	Murdock,	Wilson (Sorel),
Donnelly,	Lewis,	Parent,	Wilson
Fauteux,			(Rockcliffe).

PRIÈRES.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (16) intitulé: "Loi concernant la Compagnie de chemin de fer Canadien du Pacifique", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture mardi prochain.

A l'appel de l'Ordre du Jour pour la deuxième lecture du bill (3), intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'importation des boissons enivrantes", il est

Ordonné: Que ledit Ordre du Jour soit remis à mardi, le cinquième jour de juin prochain.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (H2) intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Mabel Taylor Johnson", est, sur division, lu pour la deuxième fois.

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa troisième lecture à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (I2) intitulé: "Loi pour faire droit à Blanche Marjorie Short Hanson", est, sur division, lu pour la deuxième fois.

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa troisième lecture à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (J2) intitulé: "Loi pour faire droit à Fenwick William Smith", est, sur division, lu pour la deuxième fois.

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa troisième lecture à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du Jour pour la prise en considération du troisième rapport du comité permanent de la Régie interne et des comptes imprévus, il est

Ordonné: Que la prise en considération de ce rapport soit remise à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat passe à la prise en considération du quatrième rapport du comité permanent de la Régie interne et des comptes imprévus,

Ledit rapport est adopté.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat passe à la prise en considération du troisième rapport du comité spécial nommé pour étudier les grandes possibilités de l'industrie du tourisme, de s'enquérir des moyens pris par le gouvernement en vue de son encouragement et de son expansion.

Ledit rapport est adopté.

A l'appel de l'Ordre du Jour, pour la reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur McRae:—

“Que cette Chambre est d'opinion que le Canada devrait cesser d'être membre de la Ligue des nations et qu'aucun autre argent ne devrait être voté pour la ligue”,

Il est

Ordonné: Que ledit Ordre du Jour soit remis à la prochaine séance du Sénat.

Sur motion, il est

Ordonné: Que le Sénat, lorsqu'il s'ajournera aujourd'hui, restera ajourné jusqu'à mardi prochain à trois heures de l'après-midi.

Le Sénat s'ajourne.

No 41

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mardi, 29 mai 1934

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable P. E. BLONDIN, Président

Les membres présents sont:—

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Fripp,	Logan,	Prevost,
Aylesworth	Gillis,	Macdonald,	Rainville,
(sir Allen),	Green,	Macdonell,	Riley,
Ballantyne,	Griesbach,	Marcotte,	Schaffner,
Barnard,	Hardy,	McCormick,	Sharpe,
Bénard,	Harmer,	McDonald,	Smith,
Black,	Hatfield,	McGuire,	Spence,
Blondin,	Hocken,	McMeans,	Tanner,
Bourque,	Horner,	McRae,	Taylor,
Buchanan,	Horsey,	Meighen,	Tobin,
Casgrain,	Hughes,	Michener,	Turgeon,
Chapais,	King,	Moraud,	White (Inkerman),
Copp,	Laird,	Murdock,	White (Pembroke),
Donnelly,	Lewis,	Planta,	Wilson
Foster,	Little,	Pope,	(Rockcliffe).

PRIÈRES.

L'honorable sénateur Griesbach, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (C), intitulé: "Loi concernant les cours d'Amirauté", fait rapport comme suit:—

JEUDI, 24 mai 1934.

Le comité permanent des Banques et du Commerce auquel a été renvoyé le bill (C), intitulé: "Loi concernant les cours d'Amirauté", a, conformément à l'Ordre de renvoi en date du 21 février 1934, étudié ledit bill, et demande maintenant permission d'en faire rapport avec plusieurs amendements qui sont incorporés dans le bill réimprimé et soumis ci-joint.

Le tout respectueusement soumis.

W. A. GRIESBACH,
Faisant fonctions de Président.

Ordonné: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du Jour pour être pris en considération à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Horsey, du comité spécial établi pour s'enquérir des résultats des traités existant à l'égard de l'administration de l'industrie canadienne des pêcheries et de la chasse au phoque dans les eaux du Pacifique, présente le premier rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

VENDREDI, 25 mai 1934.

Le comité spécial établi pour s'enquérir des résultats des traités existant à l'égard de l'administration de l'industrie canadienne des pêcheries et de la chasse au phoque dans les eaux du Pacifique, demande permission de présenter son premier rapport, comme suit:—

1. Le comité recommande qu'il soit autorisé à faire imprimer de temps à autre 600 exemplaires de ses délibérations et que la Règle 100 soit suspendue en tant qu'elle s'applique à ces impressions.

Le tout respectueusement soumis.

H. H. HORSEY,
Président.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté.

L'honorable sénateur Griesbach, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (E), intitulé: "Loi concernant la marine marchande", fait rapport, comme suit:—

JEUDI, 24 mai 1934.

Le comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (E), intitulé: "Loi concernant la marine marchande", a, conformément à l'Ordre de renvoi en date du 8 mars 1934, étudié ledit bill et demande maintenant permission d'en faire rapport avec plusieurs amendements qui sont incorporés dans le bill réimprimé et soumis ci-joint.

Le tout respectueusement soumis.

W. A. GRIESBACH,
Faisant fonctions de Président.

Ordonné: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du Jour pour être pris en considération à la prochaine séance du Sénat.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (4) intitulé: "Loi concernant le Bureau des traductions", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture à la prochaine séance du Sénat.

Le très honorable sénateur Meighen dépose sur la Table:—

Copie de l'arrêté en Conseil C.P. 1042, du 21 mai 1934, ordonnant que la copie complète pour l'imprimeur, de tous les rapports des départements, sur copie dactylographiée révisée, soit en français, soit en anglais, soit livrée à l'imprimeur du Roi, le ou avant le 1er juillet de chaque année.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (H2) intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Mabel Taylor Johnson" est, sur division, lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill sera adopté,

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des Communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill auquel il sollicite son agrément et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent de Divorce ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (I2) intitulé: "Loi pour faire droit à Blanche Marjorie Short Hanson" est, sur division, lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill sera adopté,

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des Communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill auquel il sollicite son agrément et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent de Divorce ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (J2) intitulé: "Loi pour faire droit à Fenwick William Smith" est, sur division, lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill sera adopté,

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des Communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill auquel il sollicite son agrément et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent de Divorce ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (16) intitulé: "Loi concernant la Compagnie de chemin de fer Canadien du Pacifique" est lu pour la deuxième fois, et Renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat prend en considération le troisième rapport du comité permanent de la Régie interne et des comptes imprévus.

L'honorable sénateur Sharpe propose que ledit rapport soit adopté.

En amendement, le très honorable sénateur Meighen propose que le rapport ne soit pas adopté maintenant mais qu'il soit renvoyé au comité permanent de la Régie interne et des comptes imprévus avec instructions de reprendre en considération la clause 4 dudit rapport.

Etant posée la question de savoir si la motion en amendement doit être adoptée, elle est

Résolue dans l'affirmative, et il est

Ordonné en conséquence.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur McRae:—

“Que cette Chambre est d'opinion que le Canada devrait cesser d'être membre de la Ligue des nations et qu'aucun autre argent ne devrait être voté pour la ligue”,

Après débat, il est

Ordonné: Que la continuation du débat soit remise à demain.

Le Sénat s'ajourne.

No 42

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mercredi, 30 mai 1934

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable P. E. BLONDIN, Président

Les membres présents sont:—

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Donnelly,	Lewis,	Parent,
Aylesworth	Fauteux,	Little,	Planta,
(sir Allen),	Foster,	Logan,	Pope,
Ballantyne,	Fripp,	Macdonald,	Prevost,
Barnard,	Gillis,	Macdonell,	Riley,
Beaubien,	Green,	Marcotte,	Schaffner,
Bénard,	Griesbach,	McCormick,	Sharpe,
Black,	Hardy,	McDonald,	Smith,
Blondin,	Harmer,	McGuire,	Spence,
Bourque,	Hatfield,	McLennan.	Tanner,
Brown,	Hocken,	McMeans,	Taylor,
Buchanan,	Horner,	McRae,	Tobin,
Calder,	Horsey,	Meighen,	Turgeon,
Casgrain,	Hughes,	Michener,	Webster,
Chapais,	King,	Moraud,	White (Inkerman),
Copp,	Lacasse,	Murdock,	White (Pembroke),
Coté,	Laird,	Murphy,	Wilson
Dandurand,			(Rockcliffe).

PRIÈRES.

L'honorable sénateur Sharpe, du comité permanent de la Régie interne et des comptes imprévus, présente le cinquième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

MERCREDI, 30 mai 1934.

Le comité de la Régie interne et des comptes imprévus, demande permission de présenter son cinquième rapport comme suit:—

Le comité, conformément aux instructions du Sénat, en date du 29 mai courant, a repris en considération son troisième rapport et recommande maintenant ce qui suit:—

1. Que Norman McL. Wood, chef des messagers parlementaires, soit nommé pour faire fonction de chef du bureau de la papeterie.

2. Que Abraham Dallaire, chef adjoint des messagers parlementaires, soit nommé pour faire fonction de chef des messagers parlementaires.

3. Que Robert Brown, messenger, soit nommé pour faire fonction de chef adjoint des messagers parlementaires.

4. Que le titre de la position "Massier et Huissier adjoint de la Verge noire" soit supprimé et remplacé par ce qui suit: "Gentilhomme Huissier adjoint de la Verge noire" et que le plan d'organisation soit modifié en conséquence.

Le tout respectueusement soumis.

W. H. SHARPE,
Président.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (28) intitulé: "Loi constituant en corporation *Ancient Foresters' Mutual Life Insurance Company*", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est, avec la permission du Sénat,

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat prend en considération le rapport du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (E), intitulé: "Loi concernant la marine marchande".

Après débat, il est

Ordonné: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du Jour pour plus ample considération, demain.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat prend en considération le rapport du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (C), intitulé: "Loi concernant les cours d'Amirauté".

Ledit rapport est adopté, et

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill, tel qu'amendé, est alors lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des Communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill pour lequel il sollicite son agrément.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (4), intitulé: "Loi concernant le Bureau des traductions", est lu pour la deuxième fois, et

Sur motion, il est

Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du Jour pour être pris en considération en comité général demain.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur McRae:—

"Que cette Chambre est d'opinion que le Canada devrait cesser d'être membre de la Ligue des nations et qu'aucun autre argent ne devrait être voté pour la ligue",

Après plus ample débat,

L'honorable sénateur Tanner propose, en amendement, que tous les mots de la motion, après le premier mot "Que", à la première ligne, soient rayés et remplacés par ce qui suit:—

"considérant que diverses nations ont retiré leur appui à la Société des nations, le Sénat du Canada, regrettant l'impression défavorable par là créée, reconnaissant que la Société a, dans nombre de ces travaux, obtenu d'importants et de salutaires résultats, exprime l'avis que le Canada devrait continuer à faire partie de la Société des nations et à agir de concert avec le Royaume-Uni et avec les Dominions frères; et devrait exercer son influence pour amener en ce qui concerne l'autorité, les fonctions et la procédure constitutionnelles de la Société des nations, la révision qui peut être utile et propre à recruter la coopération des Grandes Puissances et des autres nations du globe pour maintenir la paix et améliorer en général les conditions mondiales."

Un point d'ordre est soulevé à l'effet que dans l'amendement proposé, les mots "devrait continuer d'être membre de la Ligue", rejette directement la motion qui est sous considération depuis quelques semaines, et qu'en conséquence l'amendement n'est pas recevable.

L'honorable Président informe le Sénat qu'il désire avoir quelque temps afin de prendre le point d'ordre en considération.

Après débat, il est

Ordonné: Que plus ample débat soit remis à demain.

Le Sénat s'ajourne.

No 43

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Jeudi, 31 mai 1934

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable P. E. BLONDIN, Président

Les membres présents sont:—

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Donnelly,	L'Espérance,	Murphy,
Aylesworth	Foster,	Lewis,	Parent,
(sir Allen),	Fripp,	Little,	Planta,
Ballantyne,	Gillis,	Logan,	Pope,
Barnard,	Graham,	Macdonald,	Prevost,
Beaubien,	Green,	Macdonell,	Riley,
Bénard,	Griesbach,	Marcotte,	Schaffner,
Black,	Hardy,	McCormick,	Sharpe,
Blondin,	Harmer,	McDonald,	Smith,
Bourque,	Hatfield,	McGuire,	Tanner,
Buchanan,	Hocken,	McLennan,	Taylor,
Calder,	Horner,	McMeans,	Turgeon,
Casgrain,	Horsey,	McRae,	Webster,
Chapais,	Hughes,	Meighen,	White (Inkerman),
Copp,	King,	Michener,	White (Pembroke),
Coté,	Lacasse,	Moraud,	Wilson
Dandurand,	Laird,	Murdock,	(Rockcliffe).

PRIÈRES.

A l'appel de l'Ordre du Jour pour la reprise en considération du rapport du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le Bill (E), intitulé: "Loi concernant la marine marchande", et

La question étant posée de savoir si ledit rapport doit être adopté,

L'honorable sénateur Ballantyne propose en amendement, que ledit rapport ne soit pas adopté maintenant; que l'amendement à la clause 89 du bill, qui substituait les mots "une feuille d'érable en vert" aux mots "les armoiries du Canada", ne soit pas agréé, et que lesdits mots "les armoiries du Canada" soient rétablis dans ladite clause.

Après débat, et la question étant posée de savoir si la motion en amendement doit être adoptée, elle est résolue dans l'affirmative par le vote suivant:

POUR:

Les honorables sénateurs

Azeltine,	Donnelly,	Marcotte,	Planta,
Ballantyne,	Gillis,	McCormick,	Schaffner,
Barnard,	Green,	McDonald,	Sharpe,
Beaubien,	Griesbach,	McLennan,	Smith,
Bénard,	Horner,	McMeans,	Tanner,
Black,	Hughes,	McRae,	Taylor,
Blondin,	Laird,	Meighen,	Webster,
Calder,	Macdonald,	Michener,	White (Inkerman),
Chapais,	Macdonell,	Murdock,	White
Coté,			(Pembroke)—37.

CONTRE:

Les honorables sénateurs

Casgrain,	Harmer,	Lewis,	Parent,
Copp,	Hatfield,	Little,	Prevost,
Dandurand,	King,	Logan,	Turgeon,
Graham,	Lacasse,	Murphy,	Wilson
Hardy,			(Rockcliffe)—17.

Etant, de nouveau, posée la question de savoir si le rapport doit être adopté, Ledit rapport est adopté.

Avec la permission du Sénat, et

Sur motion du très honorable sénateur Meighen, il est

Ordonné: Que le bill, tel qu'amendé, soit étudié en comité général immédiatement.

En conséquence, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier ledit bill.

(En comité)

Subséquentment, le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable sénateur Black, dudit comité, rapporte que le comité, ayant examiné ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport sans autre amendement, au Sénat.

Avec la permission du Sénat,
Ledit bill, tel qu'amendé, est alors lu pour la troisième fois.
Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des Communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill, pour lequel il sollicite son agrément.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (28) intitulé: "Loi constituant en corporation *Ancient Foresters' Mutual Life Insurance Company*", est lu pour la deuxième fois, et

Renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

A l'appel de l'Ordre du Jour pour la prise en considération en comité général, du bill (4), intitulé: "Loi concernant le Bureau des traductions",

Le très honorable sénateur Meighen propose que le bill ne soit pas maintenant envoyé au comité général, mais qu'il soit envoyé au comité permanent de la Régie interne et des comptes imprévus.

Etant posée la question de savoir si ladite motion doit être adoptée, elle est Résolue dans l'affirmative, et il est Ordonné en conséquence.

A l'appel de l'Ordre du Jour pour la reprise du débat ajourné, sur la motion de l'honorable sénateur McRae:—

"Que cette Chambre est d'opinion que le Canada devrait cesser d'être membre de la Ligue des nations et qu'aucun autre argent ne devrait être voté pour la ligue", et la motion en amendement, de l'honorable sénateur Tanner, que tous les mots de la motion, après le premier mot "Que", à la première ligne, soient rayés et remplacés par ce qui suit:—

"considérant que diverses nations ont retiré leur appui à la Société des nations, le Sénat du Canada, regrettant l'impression défavorable par là créée, reconnaissant que la Société a, dans nombre de ces travaux, obtenu d'importants et de salutaires résultats, exprime l'avis que le Canada devrait continuer à faire partie de la Société des nations et à agir de concert avec le Royaume-Uni et avec les Dominions frères; et devrait exercer son influence pour amener en ce qui concerne l'autorité, les fonctions et la procédure constitutionnelles de la Société des nations, la révision qui peut être utile et propre à recruter la coopération des Grandes Puissances et des autres nations du globe pour maintenir la paix et améliorer en général les conditions mondiales", et un débat ayant lieu sur une question du Règlement soulevée hier par l'honorable sénateur Murdock.

Après plus ample débat,

L'honorable Président dit:

L'honorable sénateur McRae a fait la motion suivante:

"Que cette Chambre est d'opinion que le Canada devrait cesser d'être membre de la Ligue des nations et qu'aucun autre argent ne devrait être voté pour la ligue".

En amendement à cette motion, l'honorable sénateur Tanner a proposé: que tous les mots de la motion, après le premier mot "Que", à la première ligne, soient rayés et remplacés par ce qui suit:—

"considérant que diverses nations ont retiré leur appui à la Société des nations, le Sénat du Canada, regrettant l'impression défavorable par là créée, reconnaissant que la Société a, dans nombre de ces travaux, obtenu d'importants

et de salutaires résultats, exprime l'avis que le Canada devrait continuer à faire partie de la Société des nations et à agir de concert avec le Royaume-Uni et avec les Dominions frères; et devrait exercer son influence pour amener en ce qui concerne l'autorité, les fonctions et la procédure constitutionnelles de la Société des nations, la révision qui peut être utile et propre à recruter la coopération des Grandes Puissances et des autres nations du globe pour maintenir la paix et améliorer en général les conditions mondiales."

L'honorable sénateur Murdock a soulevé un point du Règlement à l'effet que les mots dans l'amendement proposé "devrait continuer à faire partie de la Société des nations" est une négative directe à la motion qui est sous considération depuis quelques semaines et que par conséquent, elle n'est pas recevable. J'ai consulté l'ouvrage de May *Parliamentary Practice* et autres autorités:

May, à la page 283, dit:

"That amendments that are merely an expanded negative cannot be put from the chair."

Peel, à la page 9 de ses Décisions, dit:

"A mere negative cannot be moved as an amendment, and a proposed amendment which is merely an expanded negative is not in order."

Dans les Décisions de Denison et Brand, page 9, je trouve ce qui suit:

"Amendments in the nature of substantive resolution and not of amendment to the resolution before the House cannot be moved."

A mon avis, l'amendement proposé par l'honorable sénateur Tanner est non seulement de la nature d'une motion de fond, mais c'est une négative motivée de la motion principale et elle ne peut être proposée.

Par conséquent, je décide que la question du Règlement est bien fondée.

Le Sénat reprend le débat sur la motion principale, et
Après plus ample débat,
Etant posée la question de savoir si ladite motion principale doit être adoptée, elle est
Résolue dans la négative.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (84) intitulé: "Loi modifiant la Loi des enquêtes", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture à la prochaine séance du Sénat.

Sur motion, il est

Ordonné: Que le Sénat, lorsqu'il s'ajournera aujourd'hui, restera ajourné jusqu'à mardi prochain à huit heures du soir.

Le Sénat s'ajourne.

No 44

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mardi, 5 juin 1934

Huit heures du soir.

L'honorable P. E. BLONDIN, Président

Les membres présents sont:—

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Foster,	Lewis,	Parent,
Aylesworth	Fripp,	Little,	Planta,
(sir Allen),	Gillis,	Logan,	Prevost,
Barnard,	Graham,	Macdonald,	Riley,
Beaubien,	Green,	Marcotte,	Robinson,
Bénard,	Griesbach,	McCormick,	Schaffner,
Black,	Hardy,	McDonald,	Sharpe,
Blondin,	Harmer,	McGuire,	Sinclair,
Brown,	Hatfield,	McLennan,	Smith,
Buchanan,	Hocken,	McMeans,	Spence,
Calder,	Horner,	McRae,	Tanner,
Casgrain,	Horsey,	Meighen,	Taylor,
Chapais,	Hughes,	Michener,	Tobin,
Copp,	King,	Molloy,	Webster,
Coté,	Lacasse,	Moraud,	White (Inkerman),
Dandurand,	Laird,	Murdock,	White (Pembroke),
Fauteux,	L'Espérance,	Murphy,	Wilson
			(Rockcliffe).

PRIÈRES.

L'honorable sénateur Griesbach, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (G2) intitulé: "Loi modifiant la Loi constituant en corporation la *Central Finance Corporation* et les lois modificatives", rapporte que le comité, ayant examiné ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat avec plusieurs amendements qu'il est prêt à soumettre dès qu'il plaira au Sénat de les recevoir.

Lesdit amendements sont alors lus par le greffier comme suit:

1. Page 2, lignes 30 à 35. Remplacer le sous-alinéa (ii) de la clause 3 par le suivant:

"(ii) exiger, en sus de l'intérêt susdit, deux pour cent sur le principal de la somme prêtée, en couverture de toutes dépenses que la Compagnie a contractées par nécessité et de bonne foi dans l'opération ou le renouvellement du prêt autorisé par le sous-alinéa (i) précédent, y compris tous les frais pour enquête et recherche sur la réputation de l'emprunteur, de ses endosseurs, de ses souscripteurs conjoints ou de ses cautions, et sur les circonstances de l'emprunt, pour taxes, correspondance et avis professionnels, ainsi que pour tous documents et pièces nécessaires;"

2. Page 2, lignes 36 à 44, et page 3, lignes 1 à 10. Remplacer le sous-alinéa (iii) par le suivant:

"(iii) par dérogation aux dispositions des deux sous-alinéas (i) et (ii) précédents, lorsqu'un prêt autorisé par ledit sous-alinéa (i) a été effectué ou renouvelé sur la garantie d'une hypothèque mobilière, ou d'une subrogation de taxes, ou d'une convention écrite, avec ou sans garantie, la Compagnie a droit d'exiger et de déduire un honoraire additionnel égal aux dépenses légales et autres dépenses réelles faites par la Compagnie relativement à ce prêt, mais ne dépassant pas la somme de dix dollars."

Dans le titre

Retrancher tous les mots depuis le premier mot "Loi" jusqu'à la fin du titre, et les remplacer par "concernant la Corporation Centrale de Finance".

Ordonné: Que lesdits amendements soient inscrits à l'Ordre du Jour pour être pris en considération demain.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (X) intitulé: "Loi pour faire droit à Aziz Koudsy, alias Eddie Coudsy", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (Y) intitulé: "Loi pour faire droit à Marjorie Seymour Hammond Zavitz", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (Z) intitulé: "Loi pour faire droit à Lucille Margaret Turbin Kelly", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (A2) intitulé: "Loi pour faire droit à Esther Liverman Kazenel", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (B2) intitulé: "Loi pour faire droit à Aileen Marie Thompson Robb", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (C2) intitulé: "Loi pour faire droit à Doris Jones Earp", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (D2) intitulé: "Loi pour faire droit à Jean Gordon Worden Ellis", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (E2) intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Alice Beatrice Featherston Moxon", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (F2) intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel Irene Probert", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message ainsi conçu:

VENDREDI, 1er juin 1934.

Résolu,—Que soit transmis au Sénat un message par lequel les Communes transmettent à cette Chambre la preuve, etc., faite devant le comité permanent des Divorces au Sénat, auquel ont été référées les pétitions de Aziz Koudsy, alias Eddie Coudsy, Marjorie Seymour Hammond Zavitz, Lucille Margaret Turbin Kelly, Esther Liverman Kazenel, Aileen Marie Thompson Robb, Doris Jones Earp, Jean Gordon Worden Ellis, Mary Alice Beatrice Featherston Moxon et Ethel Irene Probert, demandant respectivement un bill de divorce.

Ordonné: Que le greffier de la Chambre transmette ledit message au Sénat.

Certifié.

ARTHUR BEAUCHESNE,
Greffier des Communes.

Ordonné: Que ledit message soit déposé sur la Table.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (C) intitulé: "Loi concernant les cours d'Amirauté", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

A l'appel de l'Ordre du Jour pour la deuxième lecture du bill (3) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'importation des boissons enivrantes",
Avec la permission du Sénat,
Ledit bill est retiré.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (84) intitulé: "Loi modifiant la Loi des enquêtes", est lu pour la deuxième fois, et il est

Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa troisième lecture à la prochaine séance du Sénat.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (64) intitulé: "Loi concernant les compagnies à charte fédérale", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Ledit bill est lu pour la première fois, et

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu pour la deuxième fois, et il est

Envoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (90) intitulé: "Loi concernant la réserve de Caughnawaga et modifiant la Loi des Indiens", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est, avec la permission du Sénat,

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture à la prochaine séance du Sénat.

Le Sénat s'ajourne.

No 45

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

 Mercredi, 6 juin 1934

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable P. E. BLONDIN, Président

Les membres présents sont:—

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Foster,	Little,	Prevost,
Aylesworth	Fripp,	Logan,	Rainville,
(sir Allen),	Gillis,	Macdonald,	Riley,
Ballantyne,	Graham,	Marcotte,	Robinson,
Barnard,	Green,	McCormick,	Schaffner,
Beaubien,	Griesbach,	McDonald,	Sharpe,
Bénard,	Hardy,	McGuire,	Sinclair,
Black,	Harmer,	McLennan,	Smith,
Blondin,	Hatfield,	McMeans,	Spence,
Brown,	Hocken,	McRae,	Tanner,
Buchanan,	Horner,	Meighen,	Taylor,
Calder,	Horsey,	Michener,	Tobin,
Casgrain,	Hughes,	Molloy,	Webster,
Chapais,	King,	Moraud,	White (Inkerman),
Copp,	Lacasse,	Murdock,	White (Pembroke),
Coté,	Laird,	Murphy,	Wilson (Sorel),
Dandurand,	L'Espérance,	Parent,	Wilson
Fauteux,	Lewis,	Planta,	(Rockcliffe).

PRIÈRES.

La pétition suivante est présentée:—

Par l'honorable sénateur Little:

De la *St. Clair Transit Company* (Prolongation de délai).

L'honorable Président, du comité permanent de Divorce, présente le trente-troisième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

VENDREDI, 1er juin 1934.

Le comité permanent de Divorce a l'honneur de présenter son trente-troisième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Edward Headley Acland, de la cité de Montréal, province de Québec, vendeur, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Dorothea Margaret Chalmers Acland, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

L. McMEANS,
Président.

Ordonné: Que ledit rapport soit inserit à l'Ordre du Jour pour être pris en considération demain.

L'honorable Président, du comité permanent de Divorce, présente le trente-quatrième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

VENDREDI, 1er juin 1934.

Le comité permanent de Divorce a l'honneur de présenter son trente-quatrième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Ella Gertrude Bush Adamson, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec James Kilgour Black Adamson, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

L. McMEANS,
Président.

Ordonné: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du Jour pour être pris en considération demain.

L'honorable Président, du comité permanent de Divorce, présente le trente-cinquième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

VENDREDI, 1er juin 1934.

Le comité permanent de Divorce a l'honneur de présenter son trente-cinquième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Helen Cohen Levine, de la cité de Montréal, province de Québec, caissière, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son

mariage avec Isidore Levine, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, sauf la règle 140 concernant le paiement de la taxe parlementaire.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise de la taxe parlementaire prescrite par la règle 140, moins la somme de \$50.00.

Le tout respectueusement soumis.

L. McMEANS,
Président.

Ordonné: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du Jour pour être pris en considération demain.

L'honorable Président, du comité permanent de Divorce, présente le trentesixième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

VENDREDI, 1er juin 1934.

Le comité permanent de Divorce a l'honneur de présenter son trentesixième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Annie Rosner, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Salomon Rosner, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, sauf la règle 140 concernant le paiement de la taxe parlementaire.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise de la taxe parlementaire prescrite par la règle 140, moins la somme de \$50.00.

Le tout respectueusement soumis.

L. McMEANS,
Président.

Ordonné: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du Jour pour être pris en considération demain.

L'honorable Président, du comité permanent de Divorce, présente le trenteseptième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

VENDREDI, 1er juin 1934.

Le comité permanent de Divorce a l'honneur de présenter son trenteseptième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Grayse Irene Westlake MacLaren, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Daniel Forbes MacLaren, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

L. McMEANS,
Président.

Ordonné: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du Jour pour être pris en considération demain.

L'honorable Président, du comité permanent de Divorce, présente le trente-huitième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

VENDREDI, 1er juin 1934.

Le comité permanent de Divorce a l'honneur de présenter son trente-huitième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Naomi Willard Lyman Robertson, de la cité de Westmount, province de Québec, commis aux ventes, demandant l'adoption d'une loi qui dissolvent son mariage avec John Morris Henry Robertson, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

L. McMEANS,
Président.

Ordonné: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du Jour pour être pris en considération demain.

Le très honorable sénateur Graham, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (16) intitulé: "Loi concernant la Compagnie de chemin de fer Canadien du Pacifique", rapporte que le comité, ayant examiné ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport, sans amendement, au Sénat.

Ordonné: Que ledit bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa troisième lecture à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Griesbach attire l'attention du Gouvernement sur la question de la protection du commerce maritime du Canada, et il demande quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour assurer adéquatement la protection du commerce maritime du Canada.

Après débat, il est

Ordonné: Que la continuation du débat soit ajournée jusqu'à demain.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat prend en considération les amendements apportés par le comité permanent des Banques et du Commerce au bill (G2), intitulé: "Loi modifiant la Loi constituant en corporation la *Central Finance Corporation* et les lois modificatives".

Lesdits amendements sont adoptés, et

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill, tel qu'amendé, est alors lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des Communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill pour lequel il sollicite son agrément.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (90) intitulé: "Loi concernant la réserve de Caughnawaga et modifiant la Loi des Indiens", est lu pour la deuxième fois, et

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes l'informant que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (84) intitulé: "Loi modifiant la Loi des enquêtes", est lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes l'informant que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

Le Sénat s'ajourne.

No 46

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Jeudi, 7 juin 1934

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable P. E. BLONDIN, Président

Les membres présents sont:—

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Gillis,	Logan,	Prevost,
Aylesworth	Graham,	MacArthur,	Riley,
(sir Allen),	Green,	Macdonald,	Robinson,
Ballantyne,	Griesbach,	Marcotte,	Schaffner,
Barnard,	Hardy,	McCormick,	Sharpe,
Beaubien,	Harmer,	McDonald,	Sinclair,
Bénard,	Hatfield,	McGuire,	Smith,
Black,	Hocken,	McLennan,	Spence,
Blondin,	Horner,	McMeans,	Tanner,
Brown,	Horsey,	McRae,	Taylor,
Buchanan,	Hughes,	Meighen,	Tobin,
Calder,	King,	Michener,	Turgeon,
Casgrain,	Lacasse,	Molloy,	Webster,
Chapais,	Laird,	Moraud,	White (Inkerman),
Copp,	L'Espérance,	Murdock,	White (Pembroke),
Coté,	Lewis,	Parent,	Wilson (Sorel),
Dandurand,	Little,	Planta,	Wilson
Foster,			(Rockcliffe).

PRIÈRES.

L'honorable Président, du comité permanent de Divorce, présente le trente-neuvième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

JEUDI, 7 juin 1934.

Le comité permanent de Divorce a l'honneur de présenter son trente-neuvième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Hyman Stotland, de la cité de Montréal, province de Québec, gérant des ventes, demandant l'adoption d'une loi qui dissolvait son mariage avec Ruth Rudnikoff Stotland, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

L. McMEANS,
Président.

Ordonné: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du Jour pour être pris en considération à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Black, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (28) intitulé: "Loi constituant en corporation *Ancient Foresters' Mutual Life Insurance Company*", rapporte que le comité, ayant examiné ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport, sans amendement, au Sénat.

Ordonné: Que ledit bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa troisième lecture à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur McDonald attire l'attention du Sénat sur la très peu satisfaisante situation de l'aviation au Canada, et il demande quelles mesures le Gouvernement prend en vue d'améliorer cette situation.

Débat.

Le très honorable sénateur Meighen dépose sur la Table:

Copie des Règles de la Cour du Banc du roi, province de Québec, concernant les appels en matières criminelles, annulant les Règles actuellement en vigueur. (Anglais et français).

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (16) intitulé: "Loi concernant la Compagnie de chemin de fer Canadien du Pacifique", est lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes l'informant que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat passe à la prise en considération du trente-troisième rapport du comité permanent de Divorce auquel a été renvoyée la pétition de Edward Headley Aeland, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat passe à la prise en considération du trente-quatrième rapport du comité permanent de Divorce auquel a été renvoyée la pétition de Ella Gertrude Bush Adamson, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat passe à la prise en considération du trente-cinquième rapport du comité permanent de Divorce auquel a été renvoyée la pétition de Helen Cohen Levine, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat passe à la prise en considération du trente-sixième rapport du comité permanent de Divorce auquel a été renvoyée la pétition de Annie Rosner, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat passe à la prise en considération du trente-septième rapport du comité permanent de Divorce auquel a été renvoyée la pétition de Grayse Irene Westlake MacLaren, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat passe à la prise en considération du trente-huitième rapport du comité permanent de Divorce auquel a été renvoyée la pétition de Naomi Willard Lyman Robertson, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

A l'appel de l'Ordre du Jour pour la reprise du débat ajourné, sur l'interpellation de l'honorable sénateur Griesbach:

Qu'il attirera l'attention du Gouvernement sur la question de la protection du commerce maritime du Canada, et demandera quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour assurer adéquatement la protection du commerce maritime du Canada, il est

Ordonné: Que ledit Ordre du Jour soit remis jusqu'à la prochaine séance du Sénat.

Sur motion, il est

Ordonné: Que le Sénat, lorsqu'il s'ajournera aujourd'hui, restera ajourné jusqu'à mardi prochain à trois heures de l'après-midi.

Le Sénat s'ajourne.

No 47

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mardi, 12 juin 1934

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable P. E. BLONDIN, Président

Les membres présents sont:—

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Dennis,	Macdonald,	Riley,
Aylesworth	Donnelly,	Marcotte,	Robinson,
(sir Allen),	Fripp,	McCormick,	Schaffner,
Barnard,	Gillis,	McDonald,	Sharpe,
Beaubien,	Graham,	McGuire,	Sinclair,
Bénard,	Green,	McLennan,	Smith,
Black,	Griesbach,	McMeans,	Tanner,
Blondin,	Hatfield,	Meighen,	Taylor,
Bourque,	Hocken,	Michener,	Tobin,
Buchanan,	Horsey,	Molloy,	Turgeon,
Casgrain,	Lacasse,	Murdock,	Webster,
Chapais,	L'Espérance,	Murphy,	White (Inkerman),
Copp,	Lewis,	Planta,	White (Pembroke),
Coté,	Little,	Pope,	Wilson
Dandurand,	Logan,	Prevost,	(Rockcliffe).

PRIÈRES.

La pétition suivante est lue et acceptée:—

De la *St. Clair Transit Company*; demandant l'adoption d'une loi prolongeant le délai pour commencer et compléter la construction d'un pont autorisée par sa Loi d'incorporation.

L'honorable sénateur Sharpe, du comité permanent de la Régie interne et des comptes imprévus, auquel a été envoyé le Bill (4), intitulé: "Loi concernant le Bureau des traductions", rapporte que le comité, ayant examiné ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport, sans amendement, au Sénat.

Ordonné: Que ledit bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa troisième lecture demain.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (51) intitulé: "Loi visant à l'amélioration des méthodes et usages suivis pour la mise sur le marché des produits naturels au Canada et dans le commerce d'exportation, ainsi qu'à l'établissement d'autres dispositions s'y rattachant", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est, avec la permission du Sénat,

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture demain.

L'honorable sénateur Michener attire l'attention de la Chambre sur la question du chômage, et il demande quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour assurer adéquatement un travail d'une nature productive afin de soulager le chômage occasionné par la mécanisation de l'industrie et de l'agriculture, et accentuée par la longue crise économique actuelle.

Débat.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (28) intitulé: "Loi constituant en corporation *Ancient Foresters' Mutual Life Insurance Company*", est lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes l'informant que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat passe à la prise en considération du trentième rapport du comité permanent de Divorce auquel a été renvoyée la pétition de Hyman Stotland, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

A l'appel de l'Ordre du Jour pour la reprise du débat ajourné, sur l'interpellation de l'honorable sénateur Griesbach:

Qu'il attirera l'attention du Gouvernement sur la question de la protection du commerce maritime du Canada, et demandera quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour assurer adéquatement la protection du commerce maritime du Canada, il est

Ordonné: Que ledit Ordre du Jour soit remis jusqu'à la prochaine séance du Sénat.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (94) intitulé: "Loi modifiant la Loi d'établissement de soldats", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est, avec la permission du Sénat,

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture demain.

Le Sénat s'ajourne.

No 48

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

 Mercredi, 13 juin 1934

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable P. E. BLONDIN, Président

Les membres présents sont:—

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Dandurand,	Little,	Riley,
Aylesworth	Dennis,	Logan,	Robinson,
(sir Allen),	Donnelly,	Macdonald,	Schaffner,
Ballantyne,	Fripp,	Marcotte,	Sharpe,
Barnard,	Gillis,	McCormick,	Sinclair,
Beaubien,	Graham,	McGuire,	Smith,
Béland,	Green,	McLennan,	Spence,
Bénard,	Griesbach,	McMeans,	Tanner,
Black,	Hardy,	Meighen,	Taylor,
Blondin,	Harmer,	Michener,	Tobin,
Bourque,	Hatfield,	Molloy,	Turgeon,
Buchanan,	Hocken,	Murdock,	Webster,
Casgrain,	Horsey,	Murphy,	White (Inkerman),
Chapais,	Lacasse,	Planta,	White (Pembroke),
Copp,	L'Espérance,	Pope,	Wilson
Coté,	Lewis,	Prevost,	(Rockcliffe).

PRIÈRES.

L'honorable sénateur Buchanan, du comité permanent des Ordres permanents, présente le onzième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:

MERCREDI, 13 juin 1934.

Le comité permanent des Ordres permanents demande permission de présenter son onzième rapport, comme suit:

Le comité a examiné la pétition suivante et constate que les prescriptions des Règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, savoir:

De John Hutton Riddell et autres, de Toronto, Ontario; demandant l'adoption d'une loi les constituant en corporation sous le nom de *Security National Insurance Company*.

Le tout respectueusement soumis.

W. A. BUCHANAN,
Président.

Ordonné: Que ledit rapport soit déposé sur la Table.

L'honorable Président du comité permanent de Divorce présente au Sénat un bill (K2) intitulé: "Loi pour faire droit à Edward Headley Acland".

Première lecture dudit bill ayant été faite, sur division, il est, avec la permission du Sénat,

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture demain.

L'honorable Président du comité permanent de Divorce présente au Sénat un bill (L2) intitulé: "Loi pour faire droit à Ella Gertrude Bush Adamson".

Première lecture dudit bill ayant été faite, sur division, il est, avec la permission du Sénat,

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture demain.

L'honorable Président du comité permanent de Divorce présente au Sénat un bill (M2) intitulé: "Loi pour faire droit à Helen Cohen Levine".

Première lecture dudit bill ayant été faite, sur division, il est, avec la permission du Sénat,

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture demain.

L'honorable Président du comité permanent de Divorce présente au Sénat un bill (N2) intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Rosner".

Première lecture dudit bill ayant été faite, sur division, il est, avec la permission du Sénat,

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture demain.

L'honorable Président du comité permanent de Divorce présente au Sénat un bill (O2) intitulé: "Loi pour faire droit à Grayse Irene Westlake MacLaren".

Première lecture dudit bill ayant été faite, sur division, il est, avec la permission du Sénat,

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture demain.

L'honorable Président du comité permanent de Divorce présente au Sénat un bill (P2) intitulé: "Loi pour faire droit à Naomi Willard Lyman Robertson".

Première lecture dudit bill ayant été faite, sur division, il est, avec la permission du Sénat,

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture demain.

L'honorable Président du comité permanent de Divorce présente au Sénat un bill (Q2) intitulé: "Loi pour faire droit à Hyman Stotland".

Première lecture dudit bill ayant été faite, sur division, il est, avec la permission du Sénat,

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture demain.

L'honorable sénateur Coté présente au Sénat un bill (R2) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Security National Insurance Company*".

Première lecture dudit bill ayant été faite, il est, avec la permission du Sénat,

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture demain.

Sur motion du très honorable sénateur Meighen, il est

Ordonné: Que la règle 78 soit modifiée, par l'addition de ce qui suit:

18. Le comité du tourisme, composé d'au moins neuf et d'au plus quinze membres.

Sur motion du très honorable sénateur Meighen, il est

Ordonné: Que le comité permanent du tourisme soit composé des honorables sénateurs: Buchanan, Dennis, Foster, Green, Hocken, MacArthur, Parent, Sharpe et Horner.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (33) intitulé: "Loi modifiant la Loi des banques d'épargne de Québec", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est, avec la permission du Sénat,

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture demain.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (71) intitulé: "Loi sur les chemins de fer Nationaux du Canada, autorisant la prestation de fonds pour couvrir les dépenses effectuées et les dettes contractées pendant l'année civile 1934 et pourvoyant au remboursement de certaines obligations financières à échoir", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est, avec la permission du Sénat, *Ordonné*: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture demain.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (89) intitulé: "Loi modifiant et codifiant la Loi de l'accise", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est, avec la permission du Sénat, *Ordonné*: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture demain.

Suivant l'Ordre du Jour, le très honorable sénateur Meighen propose que le bill (4), intitulé: "Loi concernant le Bureau des traductions", soit lu maintenant pour la troisième fois.

Comme amendement, l'honorable sénateur Prévost propose que le bill ne soit pas maintenant lu pour la troisième fois, mais que la clause 4 soit modifiée par le retranchement, après le mot "public", quatrième ligne, des mots "y compris tous les fonctionnaires du Sénat et de la Chambre des communes du Canada"; par le retranchement, après le mot "documents", huitième ligne, des mots "débat, bills, lois, procès-verbaux"; ainsi que par le retranchement, après le mot "correspondance", neuvième ligne, des mots "y compris la traduction en anglais ou en français des débats et procès-verbaux du Sénat et de la Chambre des communes".

Etant posée la question de savoir si la motion en amendement doit être adoptée,

Elle est résolue dans la négative.

Etant posée de nouveau la question de savoir si ce bill sera lu pour la troisième fois,

L'honorable sénateur Tobin propose:—

Que la clause 4 soit modifiée, par l'addition de la sous-clause (3) suivante, à la fin de ladite clause:

"(3) Toutefois, les traducteurs du Sénat et de la Chambre des communes qui jouissent des droits et privilèges auxquels ils sont admis, et que spécifient et définissent les articles 61 et 62 de la Loi du service civil, continueront de les posséder comme par le passé et sur le même pied que tous les autres fonctionnaires, commis et employés des deux Chambres du Parlement."

Etant posée la question de savoir si la motion en amendement doit être adoptée,

Elle est résolue dans la négative.

Etant posée de nouveau la question de savoir si la motion principale, pour la troisième lecture du bill, sera adoptée,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ledit bill est alors lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes l'informant que le Sénat a adopté ce bill, sans amendement.

Suivant l'Ordre du Jour, le très honorable sénateur Meighen propose que le bill (51), intitulé: "Loi visant à l'amélioration des méthodes et usages suivis pour la mise sur le marché des produits naturels au Canada et dans le commerce d'exportation, ainsi qu'à l'établissement d'autres dispositions s'y rattachant", soit maintenant lu pour la deuxième fois.

Après débat, il est

Ordonné: Que la continuation du débat sur ladite motion soit remise à demain.

A l'appel de l'Ordre du Jour pour la deuxième lecture du bill (94), intitulé: "Loi modifiant la Loi d'établissement de soldats", il est

Ordonné: Que ledit Ordre du Jour soit remis à demain.

A l'appel de l'Ordre du Jour pour la reprise du débat ajourné, sur l'interpellation de l'honorable sénateur Griesbach:

Qu'il attirera l'attention du Gouvernement sur la question de la protection du commerce maritime du Canada, et demandera quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour assurer adéquatement la protection du commerce maritime du Canada, il est

Ordonné: Que ledit Ordre du Jour soit remis à demain.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (18) intitulé: "Loi concernant les banques et le commerce de banque", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est, avec la permission du Sénat,

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture demain.

Le Sénat s'ajourne.

No 49

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Jeudi, 14 juin 1934

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable P. E. BLONDIN, Président

Les membres présents sont:—

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Coté,	Lewis,	Prevost,
Aylesworth	Dandurand,	Little,	Riley,
(sir Allen),	Dennis,	Logan,	Robinson,
Ballantyne,	Donnelly,	Macdonald,	Schaffner,
Barnard,	Fripp,	Marcotte,	Sharpe,
Beaubien,	Gillis,	McCormick,	Sinclair,
Béland,	Graham,	McGuire,	Smith,
Bénard,	Green,	McLennan,	Spence,
Black,	Griesbach,	McMeans,	Tanner,
Blondin,	Hardy,	Meighen,	Taylor,
Bourque,	Harmer,	Michener,	Tobin,
Buchanan,	Hatfield,	Molloy,	Turgeon,
Calder,	Hocken,	Murdock,	Webster,
Casgrain,	Horner,	Murphy,	White (Inkerman),
Chapais,	Horsey,	Planta,	White (Pembroke),
Copp,	L'Espérance,	Pope,	Wilson (Rockcliffe).

PRIÈRES.

L'honorable sénateur Black, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (64) intitulé: "Loi concernant les compagnies à charte fédérale", rapporte que le comité, ayant examiné ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat avec plusieurs amendements qu'il est prêt à soumettre dès qu'il plaira au Sénat de les recevoir.

Lesdits amendements sont alors lus par le greffier comme suit:

Page 1, ligne 14. Insérer ce qui suit comme alinéa (d) de la clause 2:

"(d) Toutes les compagnies constituées en corporation en vertu de la Loi des compagnies, chapitre soixante-dix-neuf des Statuts révisés du Canada, 1906, ou auxquelles ladite Loi s'applique;"

Page 1, ligne 15. L'alinéa (d) devient l'alinéa (e).

Page 3, lignes 38 et 39. Retrancher "1932, chapitre quarante-six du Statut de 1932,".

Page 5, ligne 14. Remplacer "administrateurs provisoires" par "premiers administrateurs".

Page 5, ligne 34. Remplacer "ou" par "et".

Page 7, ligne 30. Retrancher le mot "jusqu'ici".

Page 7, ligne 31. Après le mot "distribuable" insérer les mots "avant la date de l'entrée en vigueur de la présente loi".

Page 11, ligne 32. Après le mot "actions" insérer les mots "débentures ou autres obligations".

Page 14, ligne 1. Remplacer la sous-clause (3) de la clause 15 par la suivante:

"(3) Si un prêt est fait par la compagnie en violation des dispositions qui précèdent, tous les administrateurs et fonctionnaires de la compagnie qui l'ont effectué ou y ont consenti, sont, jusqu'au remboursement dudit prêt, conjointement et solidairement responsables envers la compagnie des dettes de la compagnie alors existantes ou contractées subséquemment; mais cette responsabilité est limitée au montant dudit prêt avec intérêts."

Page 17, ligne 39. Remplacer la clause 24 par la suivante:

"24. Tout administrateur, gérant ou fonctionnaire d'une compagnie, et toute personne agissant au nom de la compagnie, qui

- (a) fait usage ou autorise l'usage d'un sceau paraissant être celui de la compagnie et sur lequel le nom de la compagnie n'est pas gravé en caractères lisibles;
- (b) émet ou autorise à émettre quelque avis, annonce ou autre publication officielle de la compagnie; ou
- (c) signe ou autorise à signer au nom de la compagnie, quelque lettre de change, billet à ordre, endossement, chèque, mandat d'argent ou commande de marchandises; ou
- (d) émet ou autorise à émettre quelque état de compte, facture ou quittance de la compagnie;

sans que le nom de la compagnie y soit mentionné en caractères lisibles, encourt une amende de deux cents dollars, et est, en outre, responsable personnellement envers le porteur de la lettre de change, du billet à ordre, du chèque, du mandat d'argent ou de la commande de marchandises, du montant y déclaré, à moins que l'effet ne soit dûment acquitté par la compagnie."

Page 20, ligne 12. Après "partage", insérer "conjointement et solidairement".

Page 23, ligne 14. Remplacer les mots "dans les vingt-quatre heures" par les mots "au cours d'une semaine à compter".

Page 23, ligne 25. Remplacer les mots "des actions" par les mots "de l'action".

Page 24, ligne 37. Retrancher les mots "par règlement ou".

Page 27, lignes 2 et 3. Remplacer les mots "même si le nombre autorisé de ces actions est réduit" par les mots "de manière que le nombre de ces actions soit réduit".

Page 27, lignes 39 et 40. Remplacer les mots "des pouvoirs qui précèdent" par les mots "du pouvoir qui précède".

Page 31, ligne 43. Après le mot "chef", insérer "ou directement affectées".

Page 32, ligne 36. Après le mot "capital", insérer les mots "versé de la compagnie".

Page 33, ligne 17. Après le mot "actions", insérer les mots "et l'excédent résultant de ce rachat ou de cet achat pour annulation est désigné comme excédent de capital, lequel ne doit pas être réduit ni réparti par la compagnie, sauf de la manière prévue aux articles quarante-neuf à cinquante-huit, les deux compris, de la présente loi".

Page 37, ligne 10. Remplacer les mots "l'enregistrement est exigé" par les mots "la remise des détails au secrétaire d'Etat est exigée".

Page 38, ligne 5. Retrancher les mots "sciemment et délibérément".

Page 38, lignes 20 à 23. Retrancher tous les mots depuis "En" inclusivement jusqu'à "refus" inclusivement, et les remplacer par les mots "Si l'examen desdites copies ou dudit registre est refusé, tout fonctionnaire de la compagnie qui refuse à tort l'examen, et tout administrateur ou fonctionnaire de la compagnie qui délibérément autorise ou permet un pareil refus".

Page 53, ligne 23. Après le mot "soi" insérer "agissant pour le compte ou au nom d'une compagnie".

Page 53, ligne 24. Retrancher les mots "ou en vente".

Page 53, ligne 25. Remplacer "d'une" par "de telle".

Page 54, ligne 36. Après "appartiennent" insérer "ou sur lesquelles elle a la haute main".

Page 54, ligne 40. Après "sont" insérer "jusqu'au remboursement des dividendes ainsi déclarés et payés, conjointement et solidairement responsables envers la compagnie et ses créanciers des dettes de la compagnie alors existantes ou contractées subséquemment; mais cette responsabilité est limitée au montant de ces dividendes et intérêts, qui n'ont pas été remboursés à la compagnie".

Page 54, lignes 40 à 46. Retrancher tous les mots depuis "conjointement" inclusivement jusqu'à "respectivement" inclusivement.

Page 55, ligne 2. Remplacer les mots "dans les vingt-quatre heures" par les mots "au cours d'une semaine à compter".

Page 60, ligne 22. Remplacer le mot "l'année" par "les six mois".

Page 61, lignes 45 et 46. Après le mot "affaires" insérer "dont la nature générale est spécifiée dans l'avis de convocation".

Page 63, ligne 1. Retrancher les mots "tenue en conformité de la présente loi ou de règles établies sous son empire, ou en conformité des stipulations contenues, selon le cas, dans toute débenture ou tout acte de fiducie" et les remplacer par les mots "nantis ou non nantis ou de quelque catégorie d'entre eux, selon le cas".

Page 63, ligne 10. Retrancher les mots "créancière, ou porteur de débentures", et les remplacer par les mots "ou créancière nantie ou non nantie, selon le cas".

Page 64, ligne 24. Remplacer les mots "peut faire tenir" par les mots "doit faire tenir au Canada", et retrancher les mots "au Canada", ligne 25.

Page 65, ligne 27. Retrancher les mots "dans le cas d'une compagnie."

Page 67, ligne 22. Retrancher les mots "de marchandises."

Page 67, ligne 24. Après l'alinéa (c) insérer ce qui suit comme nouvel alinéa (d) :

"(d) Toutes les autres transactions affectant la situation financière de la compagnie."

Page 67, ligne 26. Après le mot "endroit" insérer les mots "au Canada".

Page 68, ligne 20. Retrancher les mots "(b) Les dettes de clients envers la compagnie;".

Page 68, ligne 21. L'alinéa (c) devient l'alinéa (b).

Page 68, ligne 22. Insérer ce qui suit comme alinéa (c) :

"(c) Les autres dettes envers la compagnie;".

Page 68, ligne 36. Retrancher les mots "impôts sur le revenu" et les remplacer par les mots "taxes imposées par quelque autorité taxatrice au Canada".

Page 69, ligne 16. Après le mot "compagnie" insérer "faits après la date de l'entrée en vigueur de la présente loi ou dans une période de trois ans avant ladite date;".

Page 70, lignes 21 et 22. Remplacer les mots "impôts sur le revenu" par les mots "taxes imposées sur le revenu par quelque autorité taxatrice au Canada".

Page 75, ligne 23. Remplacer le mot "et" par le mot "afin".

Page 85, ligne 26. Remplacer les mots "administrateurs provisoires" par les mots "premiers administrateurs".

Page 87, ligne 12. Remplacer le premier mot "compagnie" par les mots "la compagnie ou une compagnie".

Page 87, ligne 12. Remplacer "la compagnie" par "une compagnie".

Page 89, ligne 10. L'amendement ne concerne que la version anglaise.

Page 92, ligne 7. Retrancher le mot "seulement".

Page 93, ligne 13. Après "d'actions" insérer "de chaque catégorie".

Page 94, lignes 1 à 9 inclusivement. Remplacer la clause 170 par la suivante:

"170. Tout administrateur, fonctionnaire ou employé de la compagnie qui refuse ou manque de permettre l'exercice du droit d'examen et de faire des extraits conféré par l'article cent soixant-neuf de la présente loi, est passible d'une amende de deux cents dollars. S.R., c. 27, art. 179, mod."

Page 94, lignes 10 à 13 inclusivement. Remplacer la clause 171 par la suivante:

"171. Quiconque, étant administrateur, gérant ou fonctionnaire d'une compagnie ou agissant au nom d'une compagnie, commet un acte contraire aux dispositions de la présente Partie, ou manque ou néglige d'observer quelque'une de ces dispositions, sera, si la présente Partie ne prescrit expressément aucune peine pour cet acte, ce manquement ou cette négligence, passible, après déclaration sommaire de culpabilité, d'une peine de mille dollars au maximum ou d'un emprisonnement ne dépassant pas une année, ou à la fois de cette amende et de cet emprisonnement. Toutefois, aucune poursuite ne pourra être exercée sous l'autorité du présent article sans le consentement écrit du Secrétaire d'Etat. R.S., c. 27, art. 146, mod."

Page 96, ligne 15. Remplacer les mots "du capital souscrit" par "des actions souscrites".

Page 97, lignes 40 et 41. Remplacer les mots "dans les vingt-quatre heures" par les mots "ou cours d'une semaine à compter".

Page 98, ligne 14. Remplacer les mots "dans les vingt-quatre heures" par les mots "au cours d'une semaine à compter".

Page 102, ligne 14. Remplacer les mots "bureau d'enregistrement et de transfert", par les mots "dispositions d'application générale".

Page 102, ligne 18. Après le mot "Canada", ajouter: "et "corporation", signifie une corporation à laquelle s'applique la partie II de la présente loi".

Page 103, ligne 22. Ajouter ce qui suit, comme nouvelle clause 207:

"207. (1) Les personnes auxquelles le présent article s'applique sont: les administrateurs d'une compagnie ou corporation; les gérants d'une compagnie ou corporation; les fonctionnaires d'une compagnie ou corporation; les personnes employées par une compagnie ou corporation comme vérificateurs, que ces personnes soient ou ne soient pas fonctionnaires de la compagnie ou corporation.

(2) Si, dans une poursuite pour violation ou inobservation de quelque disposition de la présente loi, ou pour violation ou inobservation de quelque disposition des lettres patentes, lettres patentes supplémentaires, loi spéciale ou statuts d'une compagnie ou corporation, contre une personne à laquelle le présent article s'applique, il paraît à la cour qui instruit l'affaire que cette personne est ou peut être responsable à l'égard d'une telle violation ou inobservation, mais qu'elle a agi d'une façon honnête et raisonnable et que, compte tenu de toutes les circonstances du cas, y compris les circonstances de sa nomination, elle pourrait équitablement être excusée d'avoir commis une telle violation ou inobservation, la cour peut dégager en tout ou en partie la responsabilité de cette personne aux termes que la cour peut juger convenables.

(3) Lorsqu'une personne à laquelle le présent article s'applique a des raisons pour appréhender qu'une réclamation sera faite ou pourrait être faite contre elle à l'égard d'une telle violation ou inobservation, elle peut s'adresser à la cour, définie à l'alinéa (d) de l'article trois de la présente loi (d), de la province dans laquelle est situé le siège ou la principale place d'affaires de la compagnie ou corporation, afin d'obtenir justice; et, pour juger une telle demande, la cour aura le même pouvoir de faire droit à cette personne qu'elle aurait sous l'autorité du présent article si elle était une cour devant laquelle une poursuite avait été instituée contre cette personne pour une telle violation ou inobservation.

(4) Lorsqu'est instruite par un juge avec un jury une cause à laquelle s'applique le deuxième paragraphe du présent article, le juge, après avoir entendu la preuve, peut, s'il s'est assuré que le défendeur devrait, conformément audit

paragraphe, être dégagé entièrement ou partiellement de la responsabilité qu'on cherche à lui faire porter, retire en tout ou en partie la cause au jury et ordonne immédiatement l'inscription d'un jugement pour le défendeur aux termes, relativement aux frais ou à d'autres égards, que le juge peut estimer légitime."

Page 103, ligne 23. Renuméroter 208 la clause 207.

Page 103, ligne 34. Renuméroter 209 la clause 208.

Lesdits amendements sont adoptés, et

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill, tel qu'amendé, est alors lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill, tel qu'amendé, doit être adopté, Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des Communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill, avec plusieurs amendements, pour lesquels il sollicite son agrément.

L'honorable sénateur Béland, du comité permanent de la Salubrité publique et de l'inspection des aliments, présente le premier rapport de ce comité.

Ce rapport est alors lu par le greffier comme suit:

MERCREDI, 21 février 1934.

Le comité permanent de la Salubrité publique et de l'inspection des aliments demande permission de présenter son premier rapport comme suit:

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à trois (3) membres.

Le tout respectueusement soumis.

HENRI S. BÉLAND,
Président.

Avec la permission du Sénat,

Ledit rapport est adopté.

Sur motion du très honorable sénateur Meighen, il est

Ordonné: Que les bills inscrits à l'Ordre du Jour pour deuxième lecture soient pris en considération maintenant et qu'ensuite on suive l'Ordre du Jour pour les autres articles.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (94), intitulé: "Loi modifiant la Loi d'établissement de soldats", est lu pour la deuxième fois, et

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes l'informant que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (K2) intitulé: "Loi pour faire droit à Edward Headley Acland", est, sur division, lu pour la deuxième fois.

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa troisième lecture à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (L2) intitulé: "Loi pour faire droit à Ella Gertrude Bush Adamson", est, sur division, lu pour la deuxième fois.

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa troisième lecture à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (M2) intitulé: "Loi pour faire droit à Helen Cohen Levine", est, sur division, lu pour la deuxième fois.

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa troisième lecture à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (N2) intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Rosner", est, sur division, lu pour la deuxième fois.

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa troisième lecture à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (O2) intitulé: "Loi pour faire droit à Grayse Irene Westlake MacLaren", est, sur division, lu pour la deuxième fois.

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa troisième lecture à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (P2) intitulé: "Loi pour faire droit à Naomi Willard Lyman Robertson", est, sur division, lu pour la deuxième fois.

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa troisième lecture à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (Q2) intitulé: "Loi pour faire droit à Hyman Stotland", est, sur division, lu pour la deuxième fois.

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa troisième lecture à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (R2) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Security National Insurance Company*", est lu pour la deuxième fois, et il est envoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

A l'appel de l'Ordre du Jour pour la deuxième lecture du bill (33), intitulé: "Loi modifiant la Loi des banques d'épargne de Québec", il est

Ordonné: Que ledit Ordre du Jour soit remis jusqu'à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (89) intitulé: "Loi modifiant et codifiant la Loi de l'accise", est lu pour la deuxième fois, et

Renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (71) intitulé: "Loi sur les chemins de fer Nationaux du Canada, autorisant la prestation de fonds pour couvrir les dépenses effectuées et les dettes contractées pendant l'année civile 1934 et pourvoyant au remboursement de certaines obligations financières à échoir", est lu pour la deuxième fois, et

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes l'informant que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (18) intitulé: "Loi concernant les banques et le commerce de banque", est lu pour la deuxième fois, et

Renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

L'honorable sénateur Griesbach attire l'attention du Sénat sur le besoin de prendre des mesures adéquates pour établir des forces nécessaires au maintien de la neutralité du Canada en certaines éventualités, et il demande au Gouvernement quelles mesures il entend prendre pour s'assurer le moyen de maintenir cette neutralité.

Débat.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion pour la deuxième lecture du bill (51), intitulé: "Loi visant à l'amélioration des méthodes et usages suivis pour la mise sur le marché des produits naturels au Canada et dans le commerce d'exportation, ainsi qu'à l'établissement d'autres dispositions s'y rattachant".

Après débat.

A six heures, l'honorable Président quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures trente.

Sept heures trente du soir.

Le Sénat reprend sa séance.

Le débat continuant,

Après plus ample débat,

Ledit bill est, sur division, lu pour la deuxième fois, et

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Qu'il soit étudié en comité général immédiatement.

En conséquence, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier ledit bill.

(En comité)

Subséquentement, le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable sénateur Black, dudit comité, rapporte que le comité a examiné ledit bill, qu'il rend compte de l'état de la délibération et demande l'autorisation de siéger de nouveau.

Ordonné: Que ledit bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour étude ultérieure en comité général, à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du Jour pour la reprise du débat ajourné, sur l'interpellation de l'honorable sénateur Griesbach:

Qu'il attirera l'attention du Gouvernement sur la question de la protection du commerce maritime du Canada, et demandera quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour assurer adéquatement la protection du commerce maritime du Canada, il est

Ordonné: Que ledit Ordre du Jour soit remis jusqu'à la prochaine séance du Sénat.

Le Sénat s'ajourne.

No 50

JOURNAUX
DU
SÉNAT DU CANADA

 Vendredi, 15 juin 1934

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable P. E. BLONDIN, Président

Les membres présents sont:—

Les honorables sénateurs

Aylesworth (sir Allen),	Fripp,	MacArthur,	Riley,
Barnard,	Gillis,	Macdonald,	Robinson,
Black,	Graham,	McCormick,	Schaffner,
Blondin,	Green,	McGuire,	Sharpe,
Bourque,	Griesbach,	McLennan,	Sinclair,
Calder,	Harmer,	McMeans,	Smith,
Chapais,	Hatfield,	Meighen,	Tanner,
Copp,	Hocken,	Michener,	Taylor,
Coté,	Horsey,	Molloy,	Turgeon,
Dandurand,	King,	Murdock,	White (Pembroke),
Dennis,	Little,	Murphy,	Wilson
	Logan,	Planta;	(Rockcliffe).

PRIÈRES.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (K2) intitulé: "Loi pour faire droit à Edward Headley Acland", est, sur division, lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill sera adopté,

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des Communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill auquel il sollicite son agrément et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (L2) intitulé: "Loi pour faire droit à Ella Gertrude Bush Adamson", est, sur division, lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill sera adopté,

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des Communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill auquel il sollicite son agrément et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (M2) intitulé: "Loi pour faire droit à Helen Cohen Levine", est, sur division, lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill sera adopté,

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des Communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill auquel il sollicite son agrément et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (N2) intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Rosner", est, sur division, lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill sera adopté,

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des Communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill auquel il sollicite son agrément et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (O2) intitulé: "Loi pour faire droit à Grayse Irene Westlake MacLaren", est, sur division, lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill sera adopté,

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des Communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill auquel il sollicite son agrément et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (P2) intitulé: "Loi pour faire droit à Naomi Willard Lyman Robertson", est, sur division, lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill sera adopté,
Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des Communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill auquel il sollicite son agrément et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (Q2) intitulé: "Loi pour faire droit à Hyman Stotland", est, sur division, lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill sera adopté,
Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des Communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill auquel il sollicite son agrément et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme de nouveau en comité général pour étudier le bill (51), intitulé: "Loi visant à l'amélioration des méthodes et usages suivis pour la mise sur le marché des produits naturels au Canada et dans le commerce d'exportation, ainsi qu'à l'établissement d'autres dispositions s'y rattachant.

(*En comité*)

Le titre est lu, et l'étude en est remise.

Le préambule est lu, et l'étude en est remise.

La clause 1 est lue et agréée.

La clause 2 est lue, et amendée comme suit:

Page 1, ligne 19. Après le mot "céréales", insérer les mots "autres que le blé".

Page 1, ligne 23. Après le mot "ferme", insérer les mots "à l'exception du blé".

Ladite clause, ainsi amendée, est agréée.

Les clauses 3 et 4 sont lues et agréées.

La clause 5 est lue, et il est proposé de l'amender, par l'insertion, après le mot "et", ligne 48, des mots "peut alors déposer devant le Parlement ledit projet, et si le Parlement décide que le projet doit être approuvé, le gouverneur en son conseil peut".

Etant posée la question de savoir si ladite motion doit être adoptée,
Elle est résolue dans la négative.

La clause 5 est lue de nouveau, et agréée.

Les clauses 6 à 26, les deux comprises, sont lues et agréées.

Le préambule est lu de nouveau et agréé.

Le titre est lu de nouveau et agréé.

Subséquentement, le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable sénateur Black, dudit comité, rapporte que le comité, ayant examiné ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat avec deux amendements qu'il est prêt à soumettre dès qu'il plaira au Sénat de les recevoir.

Lesdits amendements sont alors lus par le greffier.

Lesdits amendements sont agréés, et il est

Ordonné: Que ledit bill, tel qu'amendé, soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa troisième lecture, à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur l'interpellation de l'honorable sénateur Griesbach:—

Qu'il attirera l'attention du Gouvernement sur la question de la protection du commerce maritime du Canada, et demandera quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour assurer adéquatement la protection du commerce maritime du Canada.

Débat.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (33) intitulé: "Loi modifiant la Loi des banques d'épargne de Québec", est lu pour la deuxième fois, et

Renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Que le Sénat, lorsqu'il s'ajournera aujourd'hui, restera ajourné jusqu'à mardi prochain à huit heures du soir.

Le Sénat s'ajourne.

No 51

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mardi, 19 juin 1934

Huit heures du soir.

L'honorable P. E. BLONDIN, Président

Les membres présents sont:—

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Foster,	Marcotte,	Riley,
Ballantyne,	Fripp,	McCormick,	Robinson,
Barnard,	Gillis,	McLennan,	Schaffner,
Bénard,	Green,	McMeans,	Sharpe,
Black,	Griesbach,	Meighen,	Sinclair,
Blondin,	Hatfield,	Michener,	Tanner,
Buchanan,	Hocken,	Molloy,	Taylor,
Casgrain,	Horsey,	Moraud,	Tobin,
Chapais,	Hughes,	Murdock,	Turgeon,
Copp,	L'Espérance,	Murphy,	White (Inkerman),
Côté,	Little,	Parent,	Wilson (Sorel),
Dandurand,	Logan,	Planta,	Wilson
Dennis,	MacArthur,	Pope,	(Rockcliffe)
Fauteux,	Macdonald,	Rainville,	

PRIÈRES.

L'honorable sénateur Black, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (89) intitulé: "Loi modifiant et codifiant la Loi de l'accise", rapporte que le comité, ayant examiné ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat avec plusieurs amendements qu'il est prêt à soumettre dès qu'il plaira au Sénat de les recevoir.

Lesdits amendements sont alors lus par le greffier comme suit:

1. Page 41, lignes 35 et 36. Retrancher les mots "et d'au moins cinquante dollars".

2. Page 41, ligne 37. Après "mois" insérer "au maximum".

3. Page 68, ligne 40. Après "sont" insérer "saisis comme".

4. Page 68, ligne 41. Insérer ce qui suit comme nouvelle clause 169A:

"169A. (1) Lorsque des chevaux, véhicules, vaisseaux ou autres appareils ont été saisis comme confisqués sous l'autorité de la présente loi, quiconque (autre que la personne accusée d'une infraction qui a eu pour résultat cette saisie, ou que la personne en la possession de qui ces chevaux, véhicules, vaisseaux ou autres appareils ont été saisis) réclame, à l'égard de ces chevaux, véhicules, vaisseaux ou autres appareils, un intérêt à titre de propriétaire, créancier hypothécaire, détenteur de gage ou détenteur d'un intérêt similaire, peut, dans un délai de trente jours à compter de cette saisie, s'adresser à un juge d'une cour supérieure d'une province du Canada ou à un juge de la cour de l'Échiquier afin de faire rendre une ordonnance déclarant son intérêt.

(2) Si, après la notification au commissaire que le juge peut exiger, il est démontré, à la satisfaction de ce juge,

(a) que le réclamant est innocent de toute complicité dans l'infraction qui a eu pour résultat cette saisie, ou de toute collusion avec l'infracteur en l'espèce, et

(b) qu'il a pris tout le soin raisonnable dans le choix de la personne qui a reçu permission d'obtenir la possession de ces chevaux, véhicules, vaisseaux ou autres appareils, afin de s'assurer qu'ils ne devaient vraisemblablement pas être utilisés contrairement aux dispositions de la présente loi, ou, si le réclamant est un créancier hypothécaire ou détenteur de gage, que le vendeur au débiteur hypothécaire ou donneur de gage a pris ce soin;

il a droit de faire rendre une ordonnance déclarant que son intérêt n'est pas affecté par cette saisie."

Lesdits amendements sont adoptés, et

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill, tel qu'amendé, est alors lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill, tel qu'amendé, doit être adopté,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des Communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill, avec plusieurs amendements, pour lesquels il sollicite son agrément.

L'honorable Président, du comité permanent de Divorce, présente le quarantième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

VENDREDI, 15 juin 1934.

Le comité permanent de Divorce a l'honneur de présenter son quarantième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Eugenie Margaret O'Reilly Stavert, de la cité de Montréal, province de Québec, commis de bureau, demandant l'adoption d'une loi qui dissout son mariage avec William Stuart Stavert, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. B. COPP,

Faisant fonctions de Président.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du Jour pour être pris en considération à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable Président, du comité permanent de Divorce, présente le quarante et unième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

VENDREDI, 15 juin 1934.

Le comité permanent de Divorce a l'honneur de présenter son quarante et unième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de George Harold Allen, de la cité de Montréal, province de Québec, agent-adjoint préposé aux achats, demandant l'adoption d'une loi qui dissout son mariage avec Marjorie Nelson Allen, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

L. McMEANS,

Président.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du Jour pour être pris en considération à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable Président, du comité permanent de Divorce, présente le quarante-deuxième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

VENDREDI, 15 juin 1934.

Le comité permanent de Divorce a l'honneur de présenter son quarante-deuxième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Ena Beatrice Duclos Boyd, de la cité de Westmount, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissout son mariage avec Winnett Wornibe Boyd, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

L. McMEANS,

Président.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du Jour pour être pris en considération à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable Président, du comité permanent de Divorce, présente le quarante-troisième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

VENDREDI, 15 juin 1934.

Le comité permanent de Divorce a l'honneur de présenter son quarante-troisième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Paul Herbert Addy, de la ville de Montréal Ouest, province de Québec, agent d'assurance, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Bettie O'Hagan Addy, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

L. McMEANS,
Président.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du Jour pour être pris en considération à la prochaine séance du Sénat.

Sur motion de l'honorable sénateur Little, il est

Ordonné: Qu'il émane un ordre du Sénat pour la production de copie de toute la correspondance échangée entre le Département du Commerce et ses fonctionnaires et d'autres personnes, concernant le projet de la formation d'une Compagnie hollandaise de prêt et de placement en l'année ou les années 1910-1911, ou vers cette époque-là, et ayant pour objet d'avancer des fonds aux agriculteurs dans les provinces de l'Ouest du Canada.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (6) intitulé: "Loi modifiant la Loi des viandes et conserves alimentaires", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est, avec la permission du Sénat,

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture à la prochaine séance du Sénat.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (53) intitulé: "Loi modifiant la Loi des grains du Canada", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est, avec la permission du Sénat,

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture à la prochaine séance du Sénat.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (70) intitulé: "Loi modifiant la Loi des aliments et drogues", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est, avec la permission du Sénat,

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture à la prochaine séance du Sénat.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (95) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la Royale gendarmerie à cheval du Canada", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est, avec la permission du Sénat,

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture à la prochaine séance du Sénat.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (97) intitulé: "Loi modifiant la Loi spéciale des revenus de guerre", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est, avec la permission du Sénat,

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture à la prochaine séance du Sénat.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (98) intitulé: "Loi modifiant le Tarif des douanes", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est, avec la permission du Sénat,

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture à la prochaine séance du Sénat.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie au Sénat le bill (64) intitulé: "Loi concernant les compagnies à charte fédérale", et l'informe qu'elle a agréé, sans y en apporter d'autre, les amendements du Sénat audit bill.

Avec la permission du Sénat, et

Sur motion du très honorable sénateur Meighen, il est

Ordonné: Que le nom de l'honorable sénateur Spence, soit ajouté à la liste des membres composant le comité permanent du tourisme.

Suivant l'Ordre du Jour, le très honorable sénateur Meighen propose que le bill (51), intitulé: "Loi visant à l'amélioration des méthodes et usages suivis pour la mise sur le marché des produits naturels au Canada et dans le commerce d'exportation, ainsi qu'à l'établissement d'autres dispositions s'y rattachant", tel qu'amendé, soit lu maintenant pour la troisième fois.

En amendement, l'honorable sénateur Turgeon propose que le bill ne soit pas lu maintenant pour la troisième fois, mais que la clause 2 soit amendée par l'insertion, après le mot "rivières", ligne 24, page 1, des mots "excepté les produits de la mer en ce qui concerne la Nouvelle-Ecosse, le Nouveau-Brunswick et l'Île du Prince-Edouard".

Etant posée la question de savoir si la motion en amendement doit être adoptée,

Elle est résolue dans la négative.

Etant de nouveau posée la question de savoir si la motion, pour la troisième lecture du bill, tel qu'amendé, doit être adoptée,

L'honorable sénateur Dandurand propose:

Que la clause 5 soit amendée par l'insertion, après le mot "et", ligne 48, des mots "peut alors déposer devant le Parlement ledit projet, et si le Parlement décide que le projet doit être approuvé, le gouverneur en son conseil peut".

Etant posée la question de savoir si la motion en amendement doit être adoptée, elle est résolue dans la négative.

Etant posée, de nouveau, la question de savoir si la motion principale doit être adoptée,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ledit bill, tel qu'amendé, est alors lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill, tel qu'amendé, doit être adopté,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des Communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill avec deux amendements pour lesquels il sollicite son agrément.

Le Sénat s'ajourne.

No 52

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

 Mercredi, 20 juin 1934

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable P. E. BLONDIN, Président

Les membres présents sont:—

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Dennis,	Little,	Pope,
Aylesworth	Donnelly,	Logan,	Rainville,
(sir Allen),	Fauteux,	MacArthur,	Riley,
Ballantyne,	Foster,	Macdonald,	Robinson,
Barnard,	Fripp,	Marcotte,	Schaffner,
Beaubien,	Gillis,	McCormick,	Sharpe,
Béland,	Green,	McLennan,	Sinclair,
Bénard,	Griesbach,	McMeans,	Smith,
Black,	Hardy,	Meighen,	Tanner,
Blondin,	Hatfield,	Michener,	Taylor,
Buchanan,	Hocken,	Molloy,	Tobin,
Burns,	Horsey,	Moraud,	Turgeon,
Casgrain,	Hughes,	Murdock,	White (Inkerman),
Chapais,	King,	Murphy,	White (Pembroke),
Copp,	L'Espérance,	Parent,	Wilson (Sorel),
Coté,	Lewis,	Planta,	Wilson
Dandurand,			(Rockcliffe).

PRIÈRES.

L'honorable sénateur Black, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (33) intitulé: "Loi modifiant la Loi des banques d'épargne de Québec", rapporte que le comité, ayant examiné ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport, sans amendement, au Sénat.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes l'informant que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

L'honorable sénateur Black, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (R2) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Security National Insurance Company*", rapporte que le comité, ayant examiné ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport, sans amendement, au Sénat.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des Communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill pour lequel il sollicite son agrément.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (E) intitulé: "Loi concernant la marine marchande", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill avec plusieurs amendements pour lesquels elle sollicite l'agrément du Sénat.

Lesdits amendements sont alors lus par le greffier comme suit:

1. Page 1, lignes 20 à 25 inclusivement. Biffer la définition (3); et renu-
méroter, conformément à cette modification, les définitions (4) à (25) inclusive-
ment. Insérer ce qui suit comme définition (25):

"(25) "Contrat d'engagement avec l'équipage a la signification indi-
quée à l'article cent soixante-trois de la présente loi; (2)."

2. Page 12, ligne 6. Retrancher tous les mots qui suivent "signifie", jus-
qu'à la fin de la définition (111) et substituer les mots "un voyage s'étendant
au delà des limites d'un voyage de commerce intérieur et qui n'est pas un voyage
de navigation intérieure ni un voyage dans des eaux secondaires; (26)".

3. Page 11, lignes 50 et 51. Retrancher "au nord du 60e parallèle de
latitude nord ni".

4. Page 11, ligne 51. Après "nord", insérer "ou ne passe pas par le détroit
de Behring".

5. Page 11, lignes 29 à 36 inclusivement. Remplacer la définition (107)
par la suivante:

"(107) "Voilier" ou "navire à voile" (sauf dans les cas que peuvent
prévoir les règles sur les lignes de charge) signifie un navire mû par la
voile seule; et comprend un navire d'au plus cent cinquante tonneaux de
jauge brute, pourvu de mâts, de voiles et d'agrès qui lui suffisent à effec-
tuer des voyages à la voile seule et qui, en outre, est pourvu de moyens
de propulsion mécanique autres qu'une machine à vapeur; (89)."

6. Page 47, ligne 30. Une modification apportée à l'article 89 ne concerne
que la version anglaise.

7. Page 62, lignes 17 à 20 inclusivement. Remplacer l'alinéa (b) du premier paragraphe par le suivant:

“(b) Lorsque, après une enquête, le ministre se rend compte que le détenteur est devenu invalide en permanence quant à l'exercice de ses devoirs comme capitaine ou second, selon le cas. Cette enquête doit être tenue de la même manière qu'une enquête tenue sous l'autorité des dispositions de l'article cinq cent soixante-douze de la présente loi.”

8. Page 62, lignes 21 à 29 inclusivement. Retrancher les paragraphes (2) et (3) de la clause 120.

9. Page 62, ligne 31. Avant les mots “Les certificats”, insérer “Subordonnement aux dispositions de l'article précédent”.

10. Page 62, lignes 35 à 39 inclusivement. Retrancher tous les mots qui suivent “délivrés” jusqu'à la fin de la clause.

11. Page 76, lignes 44 et 45. Au mot “surintendant” substituer “enrôleur”.

12. Page 78, ligne 29. Au mot “huit” substituer “neuf”.

13. Page 82, ligne 37. A la suite de “congedié”, ajouter “à moins que le marin ne l'ait demandé”.

14. Page 122, ligne 27. Retrancher “Aucune personne âgée de moins de quatorze ans ne peut être employée”, et substituer “Aucun enfant, étant une personne âgée de moins de quatorze ans, ne peut être employé”.

15. Page 122, ligne 35. Retrancher “Aucune personne âgée de moins de dix-huit ans ne peut être employée”, et substituer “Aucun adolescent, n'étant pas un enfant et étant une personne âgée de moins de dix-huit ans, ne peut être employé”.

16. Page 123, lignes 16 à 21 inclusivement. Remplacer le paragraphe (6) de l'article 279 par le suivant:

“(6) “Aucun adolescent âgé de moins de dix-huit ans ne peut être employé, en quelque qualité que ce soit, à bord d'un bâtiment, à moins que n'ait été remis au capitaine du bâtiment un certificat, accordé par un praticien médical dûment qualifié, attestant que cet adolescent est apte à être employé en la qualité indiquée.”

17. Page 153, ligne 35. Une modification à l'article trois cent quarante-trois ne concerne que la version anglaise.

18. Page 168, ligne 23. Aux mots “six cent soixante et un ou six cent soixante-deux”, substituer “trois cent quatre-vingt-neuf ou trois cent quatre-vingt-dix”.

19. Page 263, ligne 24. Retrancher les mots “nappe d'eau qui est définie ou décrite”, et substituer “partie ou toutes parties des eaux secondaires du Canada qui y sont définies ou décrites”.

20. Page 270, ligne 29. Retrancher “annexés aux présentes”, et substituer “contenus au Huitième Appendice ci-joint”.

21. Page 290, ligne 16. Après “l'autorité”, insérer “de la présente Partie”.

22. Page 291, ligne 6. Remplacer “loi” par “Partie”.

23. Page 291, lignes 10 et 11. Retrancher “de la présente loi”.

24. Page 291, ligne 15. Retrancher “de la présente loi”.

25. Page 291, ligne 22. Retrancher “de la présente loi”.

26. Page 291, ligne 24. Remplacer “loi” par “Partie”.

27. Page 291, ligne 25. Après “présente”, insérer “Partie de la présente”.

28. Page 291, ligne 26. Remplacer “loi” par “Partie”.

29. Page 291, ligne 28. Remplacer “loi” par “Partie”.

30. Page 497. Une modification apportée à la fin du Cinquième Appendice ne concerne que la version anglaise.

Sur motion du très honorable sénateur Meighen, il est

Ordonné: Que lesdits amendements soient envoyés au comité permanent des Banques et du Commerce.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (92) intitulé: "Loi ayant pour objet de faciliter des compromis et arrangements entre cultivateurs et leurs créanciers", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est, avec la permission du Sénat,

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture à la prochaine séance du Sénat.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (93) intitulé: "Loi modifiant la Loi du prêt agricole canadien", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est, avec la permission du Sénat,

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat passe à la prise en considération du quarantième rapport du comité permanent de Divorce auquel a été renvoyée la pétition de Eugenie Margaret O'Reilly Stavert, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat passe à la prise en considération du quarante et unième rapport du comité permanent de Divorce auquel a été renvoyée la pétition de George Harold Allen, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat passe à la prise en considération du quarante-deuxième rapport du comité permanent de Divorce auquel a été renvoyée la pétition de Ena Beatrice Duclos Boyd, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat passe à la prise en considération du quarante-troisième rapport du comité permanent de Divorce auquel a été renvoyée la pétition de Paul Herbert Addy, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (6) intitulé: "Loi modifiant la Loi des viandes et conserves alimentaires" est lu pour la deuxième fois, et

Renvoyé au comité permanent de la salubrité publique et de l'inspection des aliments.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (53) intitulé: "Loi modifiant la Loi des grains du Canada" est lu pour la deuxième fois, et

Renvoyé au comité permanent de l'agriculture et des forêts.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (70) intitulé: "Loi modifiant la Loi des aliments et drogues" est lu pour la deuxième fois, et

Renvoyé au comité permanent de la salubrité publique et de l'inspection des aliments.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (95) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la Royale gendarmerie à cheval du Canada" est lu pour la deuxième fois, et

Renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (97) intitulé: "Loi modifiant la Loi spéciale des revenus de guerre" est lu pour la deuxième fois, et

Renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (98), intitulé: "Loi modifiant le Tarif des douanes" est lu pour la deuxième fois, et

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Qu'il soit étudié en comité général de la Chambre, immédiatement.

En conséquence, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier ledit bill.

(En comité)

Subséquentement, le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable sénateur Donnelly, dudit comité, rapporte que le comité, ayant examiné ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport, sans amendement, au Sénat.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes l'informant que le Sénat a adopté ce bill, sans amendement.

L'honorable sénateur Copp, présente au Sénat un bill (S2) intitulé: "Loi pour faire droit à Eugenie Margaret O'Reilly Stavert".

Ledit bill est, sur division, lu pour la première fois, et

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu pour les deuxième et troisième fois,

Etant posée la question de savoir si ce bill sera adopté,

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des Communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill auquel il sollicite son agrément et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorcés ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

L'honorable sénateur Copp présente au Sénat un bill (T2) intitulé: "Loi pour faire droit à George Harold Allen".

Ledit bill est, sur division, lu pour la première fois, et

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu pour les deuxième et troisième fois,

Etant posée la question de savoir si ce bill sera adopté,

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des Communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill auquel il sollicite son agrément et pour lui

communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

L'honorable sénateur Copp présente au Sénat un bill (U2) intitulé: "Loi pour faire droit à Ena Beatrice Duclos Boyd".

Ledit bill est, sur division, lu pour la première fois, et

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu pour les deuxième et troisième fois,

Etant posée la question de savoir si ce bill sera adopté,

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des Communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill auquel il sollicite son agrément et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

L'honorable sénateur Copp présente au Sénat un bill (V2) intitulé: "Loi pour faire droit à Paul Herbert Addy".

Ledit bill est, sur division, lu pour la première fois, et

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu pour les deuxième et troisième fois,

Etant posée la question de savoir si ce bill sera adopté,

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des Communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill auquel il sollicite son agrément et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Le Sénat s'ajourne.

No 53

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Jeudi, 21 juin 1934

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable P. E. BLONDIN, Président

Les membres présents sont:—

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Donnelly,	Little,	Pope,
Aylesworth	Fauteux,	Logan,	Riley,
(sir Allen),	Foster,	MacArthur,	Robinson,
Ballantyne,	Fripp,	Macdonald,	Schaffner,
Barnard,	Gillis,	Marcotte,	Sharpe,
Béland,	Graham,	McCormick,	Sinclair,
Bénard,	Green,	McGuire,	Smith,
Black,	Griesbach,	McMeans,	Tanner,
Blondin,	Hardy,	Meighen,	Taylor,
Buchanan,	Harmer,	Michener,	Tobin,
Burns,	Hatfield,	Molloy,	Turgeon,
Calder,	Hocken,	Moraud,	White (Inkerman),
Casgrain,	Horsey,	Murdock,	White (Pembroke),
Chapais,	Hughes,	Murphy,	Wilson (Sorel),
Copp,	King,	Parent,	Wilson
Dandurand,	L'Espérance,	Planta,	(Rockcliffe).

PRIÈRES.

L'honorable sénateur Buchanan, du comité permanent des Ordres permanents, présente le douzième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

JEUDI, 21 juin 1934.

Le comité permanent des Ordres permanents demande permission de présenter son douzième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de la *St. Clair Transit Company*; demandant l'adoption d'une loi prorogeant le délai pour le commencement et l'achèvement de la construction d'un pont, autorisée par sa loi de constitution.

2. Le comité constate que l'avis de l'intention de s'adresser au Parlement a été publiée une fois par semaine durant deux semaines, dans la *Gazette du Canada* et le *Sarnia Canadian Observer*.

3. Le comité s'est assuré que le bill peut suivre son cours sans nuire à aucun intérêt et demande permission de recommander que la publication de l'avis, tel que cité plus haut, soit tenue pour un accomplissement suffisant des formalités de la Règle 107.

Le tout respectueusement soumis.

W. A. BUCHANAN,
Président.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté.

L'honorable sénateur Donnelly, du comité permanent de l'Agriculture et des forêts, auquel a été envoyé le bill (53), intitulé: "Loi modifiant la Loi des grains du Canada", rapporte que le comité, ayant examiné ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport, sans amendement, au Sénat.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes l'informant que le Sénat a adopté ce bill, sans amendement.

L'honorable sénateur Black, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (95) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la Royale gendarmerie à cheval du Canada", rapporte que le comité, ayant examiné ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport, sans amendement, au Sénat.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes l'informant que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

L'honorable sénateur Black, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (97) intitulé: "Loi modifiant la Loi spéciale des revenus de guerre", rapporte que le comité, ayant examiné ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport, sans amendement, au Sénat.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes l'informant que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

L'honorable sénateur Black, du comité permanent des Banques et du Commerce, présente le rapport suivant:—

JEUDI, 21 juin 1934.

Le comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été envoyé les amendements apportés par la Chambre des Communes au bill (E) intitulé: "Loi concernant la marine marchande", a, conformément à un Ordre de renvoi, en date du 20 juin 1934, étudié lesdits amendements et demande maintenant permission de faire rapport sans autre amendement.

Le tout respectueusement soumis.

F. B. BLACK,
Président.

Ledit rapport est adopté.

L'honorable sénateur Black, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (18) intitulé: "Loi concernant les banques et le commerce de banque", rapporte que le comité, ayant examiné ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat avec plusieurs amendements qu'il est prêt à soumettre dès qu'il plaira au Sénat de les recevoir.

Lesdits amendements sont alors lus par le greffier comme suit:

1. Page 27, lignes 1 à 23. Disjoindre la sous-clause (10) de la clause 53.
2. Page 46, ligne 17. Après "considération" insérer "mais le présent paragraphe ne s'applique pas à la considération de prêts ou d'avances à des corporations contrôlées par la banque, dont les actions, sauf les actions statutaires, sont possédées par la banque".
3. Page 52, ligne 45. Après "semence" insérer "ou d'engrais chimique".
4. Page 52, ligne 46. Après "semence" insérer "ou provenant d'une terre sur laquelle dans la même saison cet engrais a été utilisé".
5. Page 52, ligne 51. Après "semence" insérer "d'engrais chimique".
6. Page 53, ligne 6. Après "semence" insérer "l'engrais chimique".
7. Page 53, ligne 9. Après "battu" insérer "ou la récolte rentrée".
8. Page 53, ligne 11. Après "semence" insérer "à cet engrais chimique".
9. Page 53, ligne 12. Après "battu" insérer "ou à la récolte rentrée".
10. Un amendement apporté à l'article 151 (d) ne concerne que la version anglaise.
11. Page 85, ligne 5. Après "dollars" insérer "ou".
12. Page 85, ligne 5. Ajouter ce qui suit comme alinéa (f) de la clause 151 (1):
"(f) permet que son nom figure sur un prospectus ou une annonce relativement à l'émission de valeurs;"

13. Page 87, ligne 42. Après "remettre" insérer "au ministre".

14. Page 88, ligne 4. Ajouter ce qui suit comme sous-clause (4) de la clause 160 (1):

"(4) Toute banque qui néglige de transmettre ou de remettre au ministre, dans le délai prescrit par le Conseil du trésor, un rapport certifié indiquant, quant aux dépôts faits par le public au Canada et payables sur demande et aussi quant aux dépôts payables après avis, le nombre et le montant global de ces dépôts sous chacune des rubriques exigées par la présente loi, à une date à spécifier par le Conseil du trésor, encourt une amende de cinquante dollars pour chaque jour que persiste cette négligence."

15. Page 91. Dans l'Annexe A. Ajouter ce qui suit, immédiatement après les noms des banques mentionnées dans ladite Annexe A:

"La Banque Provinciale du Canada et la Banque Canadienne Nationale, susmentionnées, peuvent respectivement exercer des opérations conformément aux dispositions de la présente loi, sous les noms respectifs "The Provincial Bank of Canada' et 'National Canadian Bank'."

16. Dans l'Annexe D.

Page 93, ligne 8 de l'Annexe D. Après "semence" insérer "(ou de l'engrais chimique)".

Page 93, ligne 10 de l'Annexe D. Après "semé" insérer "(ou utilisé)".

Page 93, ligne 13 de l'Annexe D. Après "moisson" insérer "(ou l'engrais chimique acheté et la récolte poussée sur la terre sur laquelle dans la même saison cet engrais chimique a été utilisé)".

Lesdits amendements sont adoptés, et

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill, tel qu'amendé, est alors lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill, tel qu'amendé, doit être adopté,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des Communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill, avec plusieurs amendements, pour lesquels il sollicite son agrément.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (109) intitulé: "Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1935", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Ledit bill est lu pour la première fois, et

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu pour les deuxième et troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes l'informant que le Sénat a adopté ce bill.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (111) intitulé: "Loi abrogeant la Loi financière", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture mardi prochain.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (112) intitulé: "Loi abrogeant le chapitre 4 du Statut de 1915", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture mardi prochain.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (F) intitulé: "Loi modifiant la Loi des compagnies d'assurance canadiennes et britanniques, 1932", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill avec plusieurs amendements pour lesquels elle sollicite l'agrément du Sénat.

Lesdits amendements sont alors lus par le greffier comme suit:

1. Page 1, lignes 4 à 15 inclusivement. Retrancher l'article un et y substituer ce qui suit:

"1. Sont abrogés les alinéas deux, six et sept du préambule de la Loi des compagnies d'assurance canadiennes et britanniques, 1932, chapitre quarante-six du Statut de 1932, et remplacés par ce qui suit:

"Considérant qu'il est opportun de pourvoir à l'enregistrement de ces compagnies et des compagnies d'assurance britanniques qui peuvent désirer exercer des opérations d'assurance au Canada, et à l'enregistrement facultatif des compagnies provinciales; et

"Considérant qu'il est contraire à l'intérêt public que les compagnies d'assurance qui sont incapables de remplir, à l'échéance, leurs engagements envers les assurés au Canada ou qui sont par ailleurs insolvables, soient autorisées à exercer des opérations d'assurance au Canada; et

"Considérant qu'il est opportun d'empêcher, par un système de rapports et d'inspection, que ces compagnies exercent ou continuent d'exercer des opérations au Canada pendant qu'elles sont incapables de remplir, à leur échéance, leurs engagements envers ces assurés, ou qu'elles sont par ailleurs insolvables, et qu'il est aussi opportun de déclarer les conditions dans lesquelles ces compagnies doivent être tenues pour insolvables et sujettes à liquidation sous le régime de la Loi des liquidations."

2. Page 1, lignes 18 à 30 inclusivement, et page 2, lignes 1 à 6 inclusivement. Retrancher l'article deux et y substituer ce qui suit:

"2. Est modifié l'article deux de ladite loi, comme suit:

(1) Retrancher les alinéas (b) et (c) dudit article et leur substituer ce qui suit:

(b) "compagnie britannique" signifie toute corporation constituée en vertu des lois du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et du Nord de l'Irlande ou de quelque dominion ou possession britannique autre que le Canada ou une province du Canada pour les fins d'exercer les opérations d'assurance.

(2) Remplacer les lettres indicatrices des alinéas (d) à (p) dudit article par les lettres (c) à (o) respectivement."

3. Page 11, lignes 8 et 9. Retrancher les mots "autre qu'un membre de la Lloyd's".

4. Page 11, lignes 12 à 19 inclusivement. Retrancher le sous-alinéa (i) de l'alinéa (a) du nouvel article cent dix-huit et y substituer:

"(i) une copie de la charte, de la loi constitutive ou des statuts de la compagnie britannique certifiée par le fonctionnaire compétent qui en garde les originaux."

5. Pages 12, 13 et 14. Retrancher les nouveaux articles cent dix-neuf et cent vingt.

6. Page 14, ligne 19. Numéroté à nouveau l'article cent vingt et un comme article cent dix-neuf.

7. Page 14, ligne 35. Numéroté à nouveau l'article cent vingt-deux comme article cent vingt.

8. Page 15, ligne 35. Retrancher l'article trente-huit et y substituer ce qui suit:

"38. Est modifié l'article cent vingt-quatre de ladite loi par le retranchement de la clause conditionnelle du paragraphe un dudit article et par le renumérotage dudit article comme article cent vingt et un."

9. Pages 15 et 16. Retrancher l'article trente-neuf et le remplacer par le suivant:

"39. Est renuméroté l'article cent vingt-cinq de ladite loi, lequel devient l'article cent vingt-deux; et est abrogé l'article cent vingt-six de ladite loi et remplacé par ce qui suit:

"123. Toute compagnie britannique enregistrée sous le régime de la présente loi pour exercer quelque classe d'opérations d'assurance autre que l'assurance-vie, doit constamment maintenir son actif au Canada, à l'égard de toute classe d'opérations, à un montant au moins égal aux engagements de la compagnie au Canada, y compris les engagements de la compagnie du chef de toutes ses polices non échues et en cours au Canada, calculé en conformité des dispositions de l'article cent trente-sept de la présente loi.

"Toutefois, l'actif au Canada d'une compagnie britannique purement mutuelle d'assurance-incendie doit continuer à faire partie de l'actif général de la compagnie disponible *pari passu* pour tous ses assurés au Canada ou hors du Canada, de la même manière que ses autres fonds. Mais nulle pareille compagnie ne doit, sauf avec l'assentiment du conseil du Trésor, et aux termes et conditions que le conseil du Trésor peut déterminer, réduire le montant de son actif au Canada, au-dessous du montant dont la présente loi prescrit par ailleurs le maintien au Canada.

"(2) Les restrictions contenues au premier paragraphe du présent article ne s'appliquent à aucune pareille compagnie qui dépose chez le Ministre, dans la forme par lui approuvée, une déclaration portant que l'actif au Canada de cette compagnie est détenu pour la protection exclusive des assurés au Canada de cette compagnie."

10. Page 16, ligne 18. Retrancher les mots "cent vingt-six" et leur substituer les mots "cent vingt-quatre".

11. Page 16, ligne 32. Remplacer les chiffres "127" par les chiffres "125".

12. Page 17, lignes 13 à 16 inclusivement. Retrancher l'article quarante-deux et y substituer ce qui suit:

"42. Est modifié l'article cent vingt-neuf de ladite loi par le retranchement de la restriction au paragraphe deux dudit article, et par le renumérotage dudit article comme article cent vingt-six; et les articles cent trente, cent trente et un, et cent trente-deux de ladite loi sont renumérotés comme articles cent vingt-sept, cent vingt-huit et cent vingt-neuf respectivement."

13. Page 17, ligne 19. Remplacer les chiffres "132" par les chiffres "130".

14. Page 17, ligne 24. Retrancher les mots "cent trente-trois" et leur substituer les mots "cent trente et un".

15. Page 17, ligne 34. Retrancher les mots "cent trente-quatre" et leur substituer les mots "cent trente-deux".

16. Page 17, ligne 37. Remplacer les chiffres "135" par les chiffres "133".

17. Page 18, ligne 13. Remplacer les chiffres "136" par les chiffres "134".

18. Page 18, lignes 26 et 27. Retrancher les mots "cent vingt-sept" et les remplacer par les mots "cent vingt-cinq".

19. Page 18, ligne 30. Substituer les chiffres "135" aux chiffres "137".

20. Page 18, lignes 30 et 31. Retrancher les mots "cent trente-huit à cent quarante" et les remplacer par les mots "cent trente-six à cent trente-huit".

21. Page 18, lignes 36 à 38 inclusivement. Retrancher l'article quarante-neuf et le remplacer par ce qui suit:

"49. Les articles cent trente-neuf et cent quarante de ladite loi sont renumérotés comme articles cent trente-six et cent trente-sept respectivement."

22. Page 18, ligne 40. Retrancher les mots "cent quarante" et les remplacer par les mots "cent trente-huit".

23. Page 19, ligne 1. Retrancher les mots "cent vingt-cinq" et les remplacer par les mots "cent vingt-trois".

24. Page 19, ligne 7. Remplacer les chiffres "141" par les chiffres "139".

25. Page 19, lignes 7 et 8. Retrancher les mots "cent trente-huit et cent trente-neuf" et les remplacer par les mots "cent trente-six et cent trente-sept".

26. Page 19, lignes 12 à 29 inclusivement. L'article 52 doit être biffé et remplacé par le suivant:

"Est abrogé l'article cent-quarante-trois de ladite Loi, et le suivant lui est substitué:

"140. Les dispositions des articles cent cinq, cent six, cent sept et cent dix de la présente loi s'appliquent *mutatis mutandis* à toute compagnie britannique enregistrée sous le régime de la présente loi dans la même mesure que ces dispositions sont applicables à une compagnie enregistrée pour exercer les opérations de la même classe ou des mêmes classes d'assurance sous le régime de la Partie III de la présente loi."

27. Page 19, ligne 33 à 42 inclusivement. Retrancher le nouvel article 143 et le remplacer par ce qui suit:

"141. Si une compagnie britannique enregistrée sous le régime de la présente loi manque de déposer au département des états annuels conformément aux dispositions des articles cent vingt-cinq et cent vingt-six de la présente loi, ou refuse de permettre l'examen qu'autorise l'article cent vingt-sept ou l'article cent trente de la présente loi, ou refuse de fournir pour cet examen les renseignements demandés qu'elle a en sa possession ou à sa disposition, le Ministre pourra lui retirer son certificat d'enregistrement."

28. Page 20, ligne 3. Retrancher les chiffres "144" et leur substituer les chiffres "142".

29. Page 20, ligne 10. Retrancher les mots "cent quarante-six" et les remplacer par les mots "cent quarante-quatre".

30. Page 20, ligne 22. Remplacer les chiffres "145" par les chiffres "143".

31. Page 21, lignes 1 à 3 inclusivement. L'article 56 est remplacé par le suivant:

"56. L'article cent quarante-huit de ladite loi est renuméroté comme article cent quarante-quatre, et les paragraphes deux, trois et quatre dudit article sont abrogés".

32. Page 21, lignes 4 à 6 inclusivement. Retrancher l'article 57 et le remplacer par le suivant:

"57. Les articles cent quarante-neuf et cent cinquante de ladite loi sont renumérotés comme articles cent quarante-cinq et cent quarante-six respectivement."

33. Page 21, ligne 9. Retrancher les chiffres "149" et leur substituer les chiffres "147".

34. Page 22, lignes 35 à 37 inclusivement. Retrancher l'article 59 et le remplacer par le suivant:

"59. Les articles cent cinquante-deux et cent cinquante-trois de ladite loi sont renumérotés comme articles cent quarante-huit et cent quarante-neuf respectivement."

35. Page 22, ligne 40. Retrancher les chiffres "152" et leur substituer les chiffres "150".

36. Page 23, lignes 15 et 16. Retrancher l'article 61 et lui substituer le suivant:

"61. L'article cent cinquante-cinq de ladite loi est renuméroté comme article cent cinquante et un."

37. Page 23, lignes 17 et 18. Retrancher l'article 62 et lui substituer le suivant:

"62. L'article cent cinquante-six de ladite loi est abrogé et l'article cent cinquante-sept de ladite loi est renuméroté comme article cent cinquante-deux."

Sur motion du très honorable sénateur Meighen, il est

Ordonné: Que lesdits amendements soient envoyés au comité permanent des Banques et du Commerce.

L'honorable sénateur Horsey, du comité spécial établi pour s'enquérir des résultats des traités existant à l'égard de l'administration de l'industrie canadienne des pêcheries et de la chasse au phoque dans les eaux du Pacifique, présente le rapport suivant:—

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

MERCREDI, 20 juin 1934.

Le comité spécial établi pour s'enquérir des résultats des traités existant à l'égard de l'administration de l'industrie canadienne des pêcheries et de la chasse au phoque dans les eaux du Pacifique, demande permission de présenter son deuxième rapport, comme suit:—

Au cours des diverses réunions tenues par le comité ont été entendus et interrogés les témoins suivants dont les noms sont indiqués par ordre alphabétique. Les pages où sont rapportées leurs dépositions (texte original) sont indiquées après leurs noms respectifs:

TÉMOINS	PAGE
Burkholder, F. D., de F. D. Burkholder, Ltd., Ottawa	47 et 148
Devlin, W. F. C., de R. J. Devlin Co., Ltd., Ottawa	60
Found, W. A., sous-ministre des Pêcheries	9, 67, 85 et 97
Neill, A. W., M.P.	72
Poole, E. G., agent pour la pêche et la chasse, chemins de fer Nationaux du Canada, Montréal	138
Reid, T., M.P.	123
Rodd, J. A., Directeur de la pisciculture, ministère des Pêcheries	132 et 143
Weeks, F. O., Comptable en chef, ministère des Pêcheries	75

Outre les dépositions des témoins susmentionnés, les pièces suivantes ont été produites:

1. Rapport annuel des pêcheries, 1932-33.
2. Statistique des pêcheries du Canada pour 1932.
3. Rapport annuel du Conseil de biologie du Canada.

4. Traité concernant la chasse pélagique, 7 juillet 1911.
5. Traité concernant la pêche du flétan dans le Pacifique, 9 mai 1930.
6. Traité concernant le saumon sockeye dans le fleuve Fraser, 26 mai 1930.
7. Relevé indiquant le troupeau de phoques de l'île Pribilof et les opérations s'y rattachant.
8. Relevé des phoques à fourrure capturés par les indigènes, sous le régime du traité dans la zone côtière du Nord-Ouest, de 1913 à 1933.
9. Relevé des prises de flétan dans le Pacifique, de 1911 à 1933.
10. Relevé relatif au rendement en conserve du saumon sockeye dans l'aire du fleuve Fraser, de 1909 à 1933.
11. Copies d'une série de lettres adressées au Dr F. Thompson, Commission internationale des pêcheries, Seattle, Washington, par les exploitants de la pêche en Colombie-Britannique, à Seattle, Washington, Kalama, Washington et Eureka, Californie, au sujet de la pêche du flétan sur la côte du Pacifique.
12. Relevé indiquant les dépenses et les recettes relatives aux services des pêcheries de la Colombie-Britannique.
13. Publication, du ministère du Commerce des Etats-Unis, intitulée: "Alaska Fishery and Fur-Seal industries in 1932", par Ward T. Bower
14. Lettre adressée au Dr Thompson, directeur, Commission internationale des pêcheries, Seattle, Wash., par l'Association canadienne des armements à la pêche au flétan, Prince Rupert, C.-B.
15. Echange de correspondance indiquant les frais de service des bâtiments exerçant la police dans les eaux du Pacifique, relativement au traité concernant la chasse pélagique.

CHASSE PÉLAGIQUE

1. S'étant d'abord occupé du traité pélagique, le comité, après avoir entendu les témoignages du sous-ministre des Pêcheries et de deux négociants de fourrures de phoques, est venu à la conclusion que ce traité, signé à Washington, le 7 juillet 1911, par la Grande-Bretagne, les Etats-Unis d'Amérique, la Russie et le Japon, a réalisé son objet principal, savoir: la constitution d'un troupeau de phoques nombreux et satisfaisant.

2. Bien que, en 1911, le troupeau fût sur le point de s'épuiser, au point de vue commercial, ce traité, grâce à l'entière élimination de la chasse pélagique par les ressortissants des pays contractants, à l'exception des phoques que les indigènes capturent pour leur propre nourriture sur leurs côtes, a pour ainsi dire ramené le troupeau à son nombre primitif.

3. Des témoignages d'une nature générale ont été rendus au sujet des dépenses qu'entraîne la police canadienne des eaux fréquentées par les phoques dans leur migration septentrionale vers les îles Pribilof, chaque printemps, et le comité se demande pourquoi ces dépenses doivent nécessairement être supportées par le Canada, puisque le traité même ne mentionne expressément que les Etats-Unis d'Amérique, le Japon et la Russie, les trois pays propriétaires des lieux de reproduction, comme étant les parties chargées d'exercer cette police ou surveillance.

4. En ce qui concerne la destruction du saumon par le troupeau de phoques, les témoignages ont surtout paru indiquer le peu de danger auquel nos pêcheries de saumon sont exposées de ce fait; mais le comité n'en est pas moins d'avis que notre Conseil de biologie ou notre ministère des Pêcheries devrait faire une plus ample enquête sur le sujet, en examinant un bien plus grand nombre d'estomacs de phoques, obtenus de nos propres Indiens, qu'il n'en a été examiné jusqu'ici, afin de s'assurer de la quantité de saumon que les phoques peuvent réellement consommer pour leur nourriture.

5. Bien que la vente coopérative du 15 pour cent des peaux de phoques, qui est la part du Canada, ainsi que celle des parts du gouvernement des Etats-Unis et du Japon, effectuée par les voies américaines, depuis nombre d'années,

ait semblé juste et raisonnablement profitable dans les conditions qui régnaient alors, le comité favorise la méthode actuelle d'expédier les peaux à Londres pour y être préparées, et préférerait, si la chose était praticable, que le traité fût littéralement mis à exécution par les agents canadiens ou par les autorités canadiennes qui obtiendraient, en premier lieu, notre part de peaux aux îles Pribilof, plutôt qu'à Seattle, comme la chose se pratique actuellement.

6. Le comité reconnaît les bons résultats que cet instrument international a produits jusqu'aujourd'hui, et croit qu'il en produira à l'avenir de plus satisfaisants encore, quand notre ministère des Pêcheries aura bien pesé les recommandations additionnelles qu'énonce le présent rapport, et qu'il y aura donné suite.

7. Rien ne paraît sérieusement s'opposer au maintien de la Convention dans ses termes actuels, ou révisés, si le besoin s'en fait sentir, sur un plan similaire. Notre ministère des Pêcheries peut donner suite à toutes les nouvelles recommandations, en vertu du présent arrangement.

TRAITÉ CONCERNANT LE FLÉTAN

8. Votre comité, après avoir entendu les témoignages sur la pêche du flétan dans le Pacifique, s'est rendu compte que la Convention intervenue entre le Canada et les États-Unis d'Amérique pour la conservation de la pêche du flétan dans l'Océan Pacifique du Nord et la mer de Behring, signée à Ottawa, le 9e jour de mai 1930, a déjà, au cours des quelques années où elle a été appliquée, donné la preuve du relèvement graduel de cette industrie.

9. Le flétan est devenu plus abondant, comme le démontrent l'importance des prises et le raccourcissement de la période nécessaire à l'allocation prévue aux règlements, de sorte qu'au lieu d'un appauvrissement graduel, qui se produisait avant l'adoption du traité, les possibilités se marquent décidément dans le sens opposé.

10. L'entière coopération internationale de la première Commission d'enquête internationale en 1917, conduisant au premier traité de 1924, suivie de l'enquête plus étendue et plus approfondie, sous la direction de la Commission internationale, et qui a abouti aux termes dudit traité, conduisant à

(1) La restriction des prises dans diverses zones.

(2) L'abolition de la pêche dans les lieux d'alimentation et de croissance, ainsi que la modification de la saison prohibée, telle qu'établie dans le présent traité de 1930 concernant le flétan,

est approuvée par votre comité. Mais, en ce faisant, il exprime l'espoir que nos représentants dans la Commission internationale devraient toujours être des hommes qui ne possèdent pas seulement une culture et une expérience scientifique, mais suffisamment robustes et actifs pour remplir tous leurs devoirs, tant sur eau que sur terre. On a fait ressortir, à cet égard, qu'un personnel est absolument nécessaire à la future réussite du service de cette organisation.

11. Il a été démontré qu'une grande proportion des pêcheurs et des négociants de flétan frais et congelé ont approuvé l'œuvre de la Commission, et ils suggèrent même que ses pouvoirs soient augmentés par une révision du traité, de façon que la Commission puisse être en mesure d'exercer un contrôle sur les bâtiments de pêche affectés à cette industrie; que les prises puissent s'étendre sur toute la saison de pêche, au profit des marchés du poisson, de même qu'au bénéfice du consommateur qui obtiendrait le produit plus frais durant une plus longue période. Le régime volontaire établi entre les pêcheurs eux-mêmes ayant échoué dans cet objet, votre comité recommande que le traité soit révisé de manière à conférer à la Commission ces pouvoirs additionnels.

12. Si ce traité vient jamais à être révisé, votre comité croit que la question des marchés du flétan, bien que cette question ne rentre pas dans les objets du traité en ce qui concerne la proportion et la conservation de l'industrie même

de la pêche, devrait, si possible, être comprise dans les délibérations. Le comité croit que le partage égal des dépenses pour la conservation de la pêche devrait aussi correspondre au partage des marchés. Si tous les droits tarifaires auxquels est assujettie la pêche du flétan étaient abolis dans les deux pays, l'industrie internationale créée d'après des méthodes scientifiques, sur un pied d'égalité, pourrait de même, et de façon économique, diriger sur un pied d'égalité le produit sur les marchés.

13. Vu que les eaux du détroit Hécate sont en territoire canadien, votre comité croit, de plus, qu'une révision du traité concernant le flétan devrait exclure de ses termes cette zone, ou établir pour les Canadiens un pourcentage fixe et plus élevé du flétan pris dans les diverses zones, pour contrebalancer le privilège de la pêche octroyé aux pêcheurs américains dans les eaux canadiennes.

TRAITÉ CONCERNANT LE SAUMON SOCKEYE

14. La Convention concernant les pêcheurs du saumon sockeye, entre le Canada et les Etats-Unis d'Amérique, pour la protection, la préservation et l'extension des pêcheries du saumon sockeye dans le régime hydrographique du fleuve Fraser, a été signée le 26^e jour de mai 1930. Le Parlement du Canada a approuvé cette Convention, mais le Sénat des Etats-Unis ne l'a pas encore acceptée. Votre comité regrette le retard de quatre années—occasionné par le défaut des Etats-Unis d'accepter la Convention—car il estime que l'objet et les termes de la Convention sont si raisonnables et si nécessaires à l'industrie, qu'il recommanderait de nouveau que notre Gouvernement attirât l'attention des autorités des Etats-Unis sur l'incertitude et la perte qu'éprouve cette industrie internationale, au détriment des deux parties, à cause du retard provenant de l'autre côté de la frontière.

15. Bien que l'incubation des œufs de saumon et la croissance des jeunes saumons s'opèrent dans les frayères canadiennes, c'est-à-dire dans les lacs et rivières du régime hydrographique du fleuve Fraser, jusqu'à l'âge de deux ans, ou d'environ deux ans, on a représenté que les jeunes saumons quittent notre fleuve et nos côtes et descendent vers l'Océan, où, durant deux années, leur mode d'existence est peu connu. Mais à maturité—c'est-à-dire à quatre ans dans le cas du sockeye, les saumons reviennent par le détroit de Juan de Fuca et le golfe du Mexique dans notre bassin du fleuve Fraser, pour y frayer de nouveau et pour y mourir.

16. Toutefois, lors de leur remontée, ils passent par les eaux des Etats-Unis, et, avant d'atteindre nos eaux territoriales et de pouvoir être pris par les pêcheurs canadiens, ils deviennent ainsi la proie des pêcheurs des Etats-Unis qui les capturent dans leurs madragues et leurs seines. Le problème se pose donc nettement pour les deux pays, si la pêche doit être conservée, protégée et étendue par des moyens communs de propagation. Les exploitants de pêche de l'un et l'autre pays pourraient, par une action hostile, cupide et individuelle, épuiser cette pêche au point de vue commercial. Les Américains, par une pêche continue et sans réserve, pourraient en grande partie arrêter le poisson avant qu'il atteigne le fleuve Fraser lors de sa migration ascendante, et d'autre part les Canadiens pourraient aussi l'arrêter en l'empêchant d'atteindre les frayères ou en en faisant délibérément une destruction générale.

17. Aux termes des présents accords, bien qu'une telle destruction ne se produise pas, en partie probablement à cause du traité pendant, et à cause d'un discernement suffisant de la part des deux pays, il n'existe pas moins un grave danger, que seul peut écarter une entente internationale en vue d'empêcher une concurrence immodérée, qui ne peut qu'amener la destruction de notre plus grande ressource de pêche dans l'Océan Pacifique.

18. Non seulement l'entente préviendrait l'appauvrissement des pêches; mais les efforts concertés en vue de multiplier le saumon suivant les termes de l'accord,

procureraient à la population des deux pays une industrie à la fois permanente et plus profitable.

19. Il a été définitivement établi qu'une grande migration s'est produite en 1930, et on en a tiré l'argument que, par conséquent, le traité n'était pas nécessaire; mais, sur un long cycle d'années, les migrations ont déçu, et les graves dangers d'entière destruction que, à défaut d'une action conjointe, court l'industrie, ont paru fournir un motif plus puissant de poursuivre les efforts pour faire ratifier le traité.

20. Les témoignages ont démontré que les exploitants de la pêche du saumon en général ont considéré d'un œil favorable le projet de traité, surtout la part canadienne de 50 pour cent de la production annuelle accordée par ses termes.

21. Des témoignages rendus devant le comité ont aussi établi que, dans l'application du projet actuel, s'il est adopté, ou de toute autre entente internationale similaire, il faudrait prendre en considération le cas des pêcheurs au filet flottant dans le fleuve Fraser, et ils sont très nombreux, afin de veiller à ce que leurs droits et intérêts ne soient pas subordonnés à ceux des exploitants de seines, trappes et autres engins.

22. Votre comité croit que le Conseil de biologie, tout en accomplissant une œuvre importante dans son organisation actuelle, et dans ses relations avec le ministère des Pêcheries, pourrait encore accomplir davantage et, peut-être, avec plus d'efficacité et d'économie, s'il était plus étroitement associé au ministère, en ce qui concerne le personnel.

23. Dans deux cas particuliers, votre comité est sorti du cadre des questions soumises à son examen, mais sans inconvénient, a-t-il cru, dans l'un et l'autre cas. Dans un cas, il s'agissait de la multiplication du poisson "sportif" dans nos lacs et rivières. Après avoir entendu parler du grand succès qui a couronné les efforts déjà tentés dans quelques cours d'eau, il croit que les services d'aquiculture, tant provinciaux que fédéraux, devraient coopérer afin de poursuivre l'exploration de nos eaux fluviales et lacustres, et d'accroître l'empoisonnement des lacs et cours d'eau qui pourraient être jugés propres à cette expérience.

24. Dans l'autre cas, des témoignages ont été apportés en faveur des armateurs des bateaux à chasse pélagique, en vue de les indemniser des pertes subies en 1892, lors qu'ils durent rebrousser chemin à la mer de Behring, par suite du renouvellement du *modus vivendi* pour deux années, malgré leur protestation qu'avant leur appareillages ils ignoraient ce renouvellement, et qu'ils n'avaient pas été suffisamment notifiés que l'arrangement avait été renouvelé.

25. Sans faire de suggestions à ce sujet, votre comité se borne à soumettre à l'examen du gouvernement les relevés et pièces déposés sous cette rubrique.

26. Vu que votre comité a simplement étudié les résultats des trois traités soumis à son étude, et qu'il reste à examiner tant de questions qui sortent du champ de l'enquête, pour ne pas mentionner tout le domaine de la pêche atlantique qui n'a même pas été abordé, votre comité recommande que soit institué, à la prochaine session du Parlement, un comité permanent du Sénat qui serait chargé d'analyser les résultats, sur les deux côtes de l'Atlantique et du Pacifique, de cette précieuse industrie fondamentale du Canada.

27. Votre comité tient à remercier les fonctionnaires du ministère des Pêcheries, de leur excellente coopération à tous les travaux du comité, et à remercier également les messieurs qui, sans appartenir au service, ont comparu devant le comité et l'ont volontiers fait bénéficier de leur connaissance et expérience spéciales.

Le tout respectueusement soumis.

H. H. HORSEY,
Président.

Ordonné: Que ledit rapport soit pris en considération à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (92) intitulé: "Loi ayant pour objet de faciliter des compromis et arrangements entre cultivateurs et leurs créanciers" est lu pour la deuxième fois, et

Renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (93) intitulé: "Loi modifiant la Loi du prêt agricole canadien" est lu pour la deuxième fois, et

Renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

Sur motion, il est

Ordonné: Que le Sénat, lorsqu'il s'ajournera aujourd'hui, restera ajourné jusqu'à mardi prochain à trois heures de l'après-midi.

Le Sénat s'ajourne.

No 54

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mardi, 26 juin 1934

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable P. E. BLONDIN, Président

Les membres présents sont:—

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Fripp,	Marcotte,	Rainville,
Aylesworth	Graham,	McCormick,	Riley,
(sir Allen),	Griesbach,	McDonald,	Robinson,
Beaubien,	Harmer,	McGuire,	Schaffner,
Béland,	Hatfield,	McMeans,	Sharpe,
Bénard,	Hocken,	Meighen,	Sinclair,
Blondin,	Horner,	Michener,	Smith,
Buchanan,	Horsey,	Molloy,	Spence,
Casgrain,	Hughes,	Moraud,	Tanner,
Copp,	King,	Murdock,	Taylor,
Coté,	L'Espérance,	Murphy,	Tobin,
Dandurand,	Little,	Planta,	Turgeon,
Donnelly,	MacArthur,	Pope,	White (Pembroke).
Foster,	Macdonald,	Prevost,	

PRIÈRES.

L'honorable sénateur Griesbach, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (92) intitulé: "Loi ayant pour objet de faciliter des compromis et arrangements entre cultivateurs et leurs créanciers", rapporte que le comité, ayant examiné ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat avec deux amendements qu'il est prêt à soumettre dès qu'il plaira au Sénat de les recevoir.

Lesdits amendements sont alors lus par le greffier comme suit:

1. Page 2, ligne 29. Remplacer la sous-clause (1) de la clause 3 par la suivante:

"(1) Le Gouverneur en son conseil peut nommer un ou plusieurs séquestres officiels dans chaque comté ou district ou pour un nombre de comtés ou districts d'une province à laquelle s'applique la présente loi, selon qu'il peut le juger nécessaire ou opportun."

2. Page 6, ligne 23. Remplacer la sous-clause (1) de la clause 17 par la suivante:

"(1) Nonobstant les dispositions de tout autre statut ou loi, lorsqu'un taux d'intérêt excédant sept pour cent est stipulé dans tout contrat d'hypothèque sur quelque immeuble agricole, si une personne tenue ou ayant droit de payer l'hypothèque offre ou paye à la personne ayant droit de recevoir l'argent, le montant dû sur cette hypothèque et l'intérêt jusqu'à l'époque de cette offre ou de ce paiement, nul intérêt ne doit, après cette offre ou ce paiement, ainsi qu'il est dit ci-dessus, être exigible, payable ou recouvrable à l'égard de ladite hypothèque à un taux excédant sept pour cent par année."

Ordonné: Que lesdits amendements soient inscrits à l'Ordre du Jour pour être pris en considération à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur White (Pembroke), du comité mixte des deux Chambres pour les impressions du Parlement, présente le premier rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:

MARDI le 26 juin 1934.

Le Comité mixte des deux Chambres des impressions du Parlement a l'honneur de présenter son premier rapport.

Votre Comité a pris en considération une liste de documents et de pièces déposés sur la table du Sénat et de la Chambre des communes, et recommande d'imprimer, à l'usage des sénateurs et des députés, 500 exemplaires en langue anglaise et 200 exemplaires en langue française des documents parlementaires n° 114 et n° 114A, savoir:

114. Réponse finale à un ordre de la Chambre du 13 février 1933—Copie de tous les télégrammes, lettres et autres documents échangés entre tous membres du ministère fédéral ou tous fonctionnaires fédéraux et G. G. Serkau, ou toute ou toutes autres personnes relativement à la proposition de troc de bestiaux canadiens contre des marchandises russes.

114a. Réponse à un ordre de la Chambre du 15 février 1933—Copie de toute la correspondance échangée entre tout membre du ministère et M. G. G. Serkau ou aucun de ses associés relativement à la proposition de troc de bestiaux et de peaux du Canada contre des marchandises russes.

et de ne pas imprimer la liste attenante de pièces et documents.

21a. Etat détaillé des deniers dépensés en exécution de la loi, 1932-33 (Requis par la Loi de la Royale gendarmerie à cheval du Canada, chapitre 160, article 27, S.R.C., 1927).

32. Vingt-neuvième rapport annuel du Bureau des commissaires des chemins de fer du Canada, pour l'année expirée le 31 décembre 1933.

34a. Réponse à un ordre de la Chambre du 30 avril 1934—Document montrant:—

1. Combien de navires, l'Etat a d'abord construits ou achetés pour la marine marchande du Canada.

2. En quelle année la première entreprise de construction a été adjugée.

3. Quand la flotte a compris son nombre complet d'unités.

4. Quel a été le coût total des navires achetés et construits.

5. Combien de navires la marine marchande de l'Etat possède encore.

6. Combien ont été vendus durant chacune des années suivantes: 1930, 1931, 1932, 1933.

7. Quels prix on a pu obtenir.

41a. Réponse à un ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Durant les années 1930, 1931, 1932 et 1933 quels dividendes ont déclarés les compagnies de prêt et de fiducie dans leurs rapports à l'Etat.

2. Durant chacune des années mentionnées plus haut, quels étaient les noms de ces compagnies, et quel pourcentage du capital de chaque compagnie représentait le dividende.

44. Les Bibliothécaires conjoints du Parlement ont l'honneur de vous présenter le rapport de la Bibliothèque pour l'année 1933.

45. Liste des balances non-réclamées dans les banques chartées du Canada, conformément aux S.R.C., Cha. 12, Art. 114.

46. Liste des balances non-réclamées dans les banques d'épargne de Québec, conformément aux S.R.C., Cha. 14, Art. 59.

47. Liste des actionnaires dans les banques chartées du Dominion du Canada, telle qu'au 31 décembre 1933, conformément aux S.R.C., Cha. 12, Art. 114.

48. Liste des actionnaires dans les banques d'épargne de Québec, conformément aux S.R.C., Cha. 14, Art. 58.

49. Etat des dépenses des appropriations pour dépenses imprévues, crédit 234, Loi des appropriations 1933-34.

51. Etat des recettes et dépenses des champs de bataille nationaux du Canada pour l'exercice terminé le 31 mars 1933.

52. Rapport de la commission du district fédéral et Etat des recettes et dépenses pour l'exercice terminé le 31 mars 1933, sous les dispositions des Statuts du Canada 1926-27, Cha. 55, articles 15 et 16.

53. Etat des mises à la retraite et allocations de retraite aux fonctionnaires civils, durant l'année terminée le 31 décembre 1933, sous les dispositions de la Loi de retraite du service civil, S.R.C., 1906, Cha. 17, article 25 (a).

54. Etat des allouances accordées aux fonctionnaires civils, sous la Loi de retraite du service civil, 1924, durant l'exercice terminé le 31 mars 1933,—S.R.C., Cha. 24, article 14.

(B) Etat des allocations accordées aux dépendants des fonctionnaires sous l'empire de retraite du service civil 1924, pour l'exercice 1933, S.R.C., 1927, chapitre 24, article 14, et

(C) Etat des contributions et paiements sous l'empire de la Loi de retraite du service civil 1924, pour l'exercice 1933, S.R.C., 1927, chapitre 24, article 14.

55. Copies de rapport des positions exclues en vertu des dispositions de l'article 59, de l'opération de la Loi du service civil, Chapitre 22, S.R.C., 1927, depuis le 1er octobre 1932 au 31 décembre 1933.

56. Etat de compte en rapport avec le fonds d'assurance du service civil pour l'exercice terminé le 31 mars 1933, conformément à l'article 21, Cha. 23, S.R.C., 1927.

57. Etat de l'assurance des soldats rapatriés, pour l'exercice terminé le 31 mars 1933.

64. Etat détaillé de tous les bons et sécurités enregistrés dans les départements du Secrétaire d'Etat du Canada, depuis le dernier rapport soumis au Parlement du Canada, sous les dispositions de l'article 32, Chapitre 164, des S.R.C., 1927.

66. Ordonnances des Territoires du Nord-Ouest passées conformément aux prescriptions du chapitre 142, article 13, S.R.C., 1927.

69a. Copie du rapport des auditeurs sur l'état financier du bureau de prêt aux fermes du Canada, pour l'exercice terminé le 31 mars 1933,—S.R.C., Ch. 66, article 14.

70. Etat concernant les grains de semence et les dettes pour aide, en vertu de l'article 2, chapitre 51 de 17 George V, intitulé: "Loi concernant certaines créances de la couronne", pour l'exercice terminé le 31 mars 1933.

72. Relevé montrant le nombre de permis accordés pour transporter des liqueurs intoxicantes dans les Territoires du Nord-Ouest, pour l'année solaire du 1er janvier 1933 au 31 décembre 1933, conformément aux dispositions des S.R.C., 1927, Cha. 142, article 93.

73. Relevé montrant toutes les terres vendues par la compagnie du chemin de fer du Pacifique canadien, durant l'année terminée le 30 septembre 1933, avec les noms des acheteurs, conformément à Victoria 49, Cha. 9, article 8.

74. Etat des recettes et dépenses pour les marins malades et en détresse pour l'exercice terminé le 31 mars 1933.

75. Etat *re* règlements sous les dispositions de la Loi de santé des travaux publics, Cha. 91, article 5, S.R.C., 1927.

77. Rapport des travaux exécutés et des dépenses faites durant l'année solaire 1933, en rapport avec les lois (Chapitres 19 à 21 inclusivement, Chapitre 25, Chapitres 28 à 30 inclusivement, et Chapitres 32 à 36 inclusivement, de 22-23 George V), concernant la construction de lignes des chemins de fer nationaux du Canada.

78. Relevé en rapport des règlements faits sous l'empire de la Loi concernant les spécialités pharmaceutiques ou médicaments brevetés. Cha. 151, S.R.C., 1927.

79. Relevé des baux des quais, jetées et brise-lames pour l'année 1933.

80. Sommaire de dus pour havres.

81. Etat sommaire des revenus pour quayage pour l'année 1932-1933.

82. Copie des règlements de la radiodiffusion concernant la convention internationale pour la sûreté de la vie sur mer.

Amendement aux règlements de la radiodiffusion,—Stations d'expérimentation pour amateurs, sous les prescriptions de l'article 5 de la loi de radiodiffusion (Cha. 195, S.R.C., 1927).

82b. Il dépose aussi sur la Table,—Amendement aux règlements de la radiodiffusion—Forme W. 19—licences pour bateaux, sous les prescriptions de l'article 5, Cha. 195, des S.R.C., 1927.

84a. Copies d'arrêtés en Conseil passés en vertu des prescriptions de la Loi remédiant au chômage et aidant à l'agriculture, 1931, et la Loi concernant l'allégement du chômage et l'aide à l'agriculture, 1932. (Déposées le 26 janvier.)

84b. Copies d'arrêtés en Conseil sous les prescriptions de la Loi de secours, 1933. (Déposées le 26 janvier.)

84c. Copie d'un arrêté en Conseil, passé sous les prescriptions de la Loi de secours, 1934. (Déposée le 1er février.)

84d. Copies d'arrêtés en Conseil en vertu de la Loi remédiant au chômage et aidant l'agriculture, 1931, et la Loi concernant l'allégement du chômage et l'aide à l'agriculture, 1932; et de la Loi de secours, 1933. (Déposées le 2 février.)

84e. Copies d'arrêtés en Conseil, passés sous les dispositions de la Loi de secours, 1933. (Déposées le 7 février.)

84f. Copies d'arrêtés en Conseil passés en vertu des prescriptions de la Loi de secours, 1933. (Déposées le 9 février.)

84g. Copies d'arrêtés en Conseil, passés en vertu des prescriptions de la Loi de secours, 1933. (Déposées le 13 février.)

84h. Copies d'arrêtés en Conseil, passés en vertu des prescriptions de la Loi de secours, de 1932 et la Loi de secours, 1933. (Déposées le 15 février.)

84i. Copies d'arrêtés en Conseil, passés en vertu des prescriptions de la Loi de secours, 1932, et de la Loi de secours, 1933. (Déposées le 16 février.)

84j. Copies d'arrêtés en Conseil, passés en vertu des prescriptions de la Loi de secours, 1932, et de la Loi de secours, 1933. (Déposées le 19 février.)

84k. Copies d'arrêtés en Conseil, passés en vertu des prescriptions de la Loi de secours, 1932, et de la Loi de secours, 1933. (Déposées le 20 février.)

84l. Copies d'arrêtés en Conseil, passés en vertu des prescriptions de la Loi de secours, 1932, et de la Loi de secours, 1933. (Déposées le 22 février.)

84m. Copies d'arrêtés en Conseil passés en vertu de la Loi de secours 1932, et la Loi de secours, 1933. (Déposées le 26 février.)

84n. Copie d'arrêté en Conseil passé sous l'empire de la Loi de secours, 1933. (Déposées le 28 février.)

84o. Copies d'arrêtés en Conseil passés en vertu de la Loi remédiant au chômage et aidant à l'agriculture, 1931, la Loi concernant l'allégement du chômage et l'aide à l'agriculture, 1932, et la Loi de secours, 1933. (Déposées le 1er mars.)

84p. Copie d'un arrêté en Conseil passé sous l'autorité de la Loi de secours, 1933. (Déposée le 5 mars.)

84q. Copies d'arrêtés en Conseil passés sous l'autorité de la Loi de secours, 1932, et la Loi de secours, 1933. (Déposées le 7 mars.)

84r. Copies d'arrêtés en Conseil passés sous l'autorité de la Loi de secours, 1933. (Déposées le 8 mars.)

84s. Copies d'arrêtés en Conseil passés en vertu de la Loi remédiant au chômage et aidant à l'agriculture, 1931, la Loi concernant l'allégement du chômage et l'aide à l'agriculture, 1932, et la Loi de secours, 1933. (Déposées le 13 mars.)

84t. Copies d'arrêtés en Conseil passés en vertu de la Loi remédiant au chômage et aidant à l'agriculture, 1931, la Loi concernant l'allégement du chômage et l'aide à l'agriculture, 1932, et la Loi de secours, 1933. (Déposées le 15 mars.)

84u. Copies d'arrêtés en Conseil passés en vertu de la Loi de secours, 1932, et de la Loi de secours, 1933. (Déposées le 19 mars.)

84v. Copies d'arrêtés en Conseil passés en vertu de la Loi de secours, 1933. (Déposées le 20 mars.)

84w. Copies d'arrêtés en Conseil passés sous l'autorité de la Loi de secours, 1932, et la Loi de secours, 1933. (Déposées le 23 mars.)

84x. Etats concernant des dépenses, par province faites par le Gouvernement fédéral, en vertu des diverses lois sur l'allégement du chômage. Etats des prêts et avances aux provinces depuis 1930.

Etats montrant le nombre des chefs de familles, des personnes à charge et autres, qui d'après les rapports des provinces recevaient, chaque mois des secours directs de janvier 1933 à février 1934, inclusivement.

Etats concernant le nombre des personnes employées par les sociétés ouvrières. (Déposées le 23 mars.)

84y. Descriptions et situations des travaux entrepris dans le comté de Charlevoix-Saguenay, qui sont exécutés. (Déposées le 23 mars.)

84z. Etats et mémoires concernant les travaux et mesures de secours sous les différentes lois de secours comme suit:—

Copies de rapports de l'auditeur général (au nombre de 20) concernant la vérification de dépenses faites en vertu des dispositions des diverses lois sur l'allégement du chômage pour les mesures de secours entreprises par les diverses provinces depuis 1930. (Déposées le 23 mars.)

84aa. Copie du rapport de l'auditeur général *re* enquête sur les paiements d'allégement au chômage dans la province de la Saskatchewan. (Déposée le 26 mars.)

84bb. Relevés, mémoires et arrêtés en Conseil concernant des travaux et des mesures de secours entrepris sous les différentes lois de secours comme suit. (Déposés le 26 mars.)

Textes complets des arrêtés en Conseil qui ont été passés durant la vacance du Parlement et qui ont été résumés dans la *Gazette du Canada*.

84cc. Relevé montrant le nombre de remboursements faits par les provinces au Dominion sous les différentes lois de mesures de secours, 1930, 1931, 1932 et 1933.

Copies d'arrêtés en Conseil, C.P. 2163, du 30 décembre 1932, et C.P. 222, du 12 mars 1934: autorisant l'auditeur général de conduire toute vérification de comptes provinciaux et municipaux en rapport avec les dépenses de secours au chômage, qu'il jugera essentielle pour la sauvegarde des intérêts du Trésor du Dominion. (Déposées le 26 mars.)

84dd. Copies d'arrêtés en Conseil passés sous l'autorité de la Loi de secours 1932, et la Loi de secours 1933. (Déposées le 28 mars.)

Arrêté en Conseil, C.P. 583, du 26 mars 1934: modifiant l'annexe No 44, couvrant des travaux de secours dans la ville de Preston, autorisés par arrêté en Conseil, C.P. 2278, du 1er novembre 1933, ne devant pas excéder la somme de \$10,367.83.

84ee. Copies d'arrêtés en Conseil passés sous l'autorité de la Loi de secours 1932, et la Loi de secours 1933. (Déposées le 9 avril.)

84ff. Copies d'arrêtés en Conseil passés sous l'autorité de la Loi de secours 1932, et la Loi de secours 1933. (Déposées le 10 avril.)

84gg. Copies d'arrêtés en Conseil passés sous l'autorité de la Loi de secours 1932, et la Loi de secours 1933. (Déposées le 12 avril.)

84hh. Copies d'arrêtés en Conseil passés en vertu de la Loi de secours, 1932, la Loi de secours, 1933 et la Loi de secours, 1934. (Déposées le 27 avril.)

84ii. Copies d'arrêtés en Conseil passés sous l'autorité de la Loi de secours 1932, la Loi de secours 1933, et la Loi de secours 1934. (Déposées le 2 mai.)

84jj. Copies d'arrêtés en Conseil passés sous l'autorité de la Loi de secours 1932, et la Loi de secours 1934. (Déposées le 3 mai.)

84kk. Copies d'arrêtés en Conseil passés sous l'autorité de la Loi de secours 1933, et la Loi de secours 1934. (Déposées le 9 mai.)

84ll. Copies d'arrêtés en Conseil passés en vertu de la Loi de secours 1932, de la Loi de secours 1933 et de la Loi de secours 1934. (Déposées le 14 mai.)

Copies d'arrêtés en Conseil passés sous l'autorité de la Loi de secours 1934. (Déposées le 15 mai.)

84nn. Copies d'arrêtés en Conseil passés en vertu de la Loi de secours 1932, de la Loi de secours 1933 et de la Loi de secours 1934. (Déposées le 16 mai.)

84oo. Copies d'arrêtés en Conseil passés en vertu de la Loi de secours 1932, la Loi de secours 1933 et la Loi de secours 1934. (Déposées le 21 mai.)

84pp. Copies d'arrêtés en Conseil passés sous l'autorité de la Loi de secours 1934. (Déposées le 23 mai.)

84qq. Copies d'arrêtés en Conseil passés sous l'autorité de la Loi de secours 1932, et la Loi de secours 1934. (Déposées le 25 mai.)

84rr. Copies d'arrêtés en Conseil, passés en vertu de la Loi de secours 1931, de la Loi de secours 1932, de la Loi de secours 1933 et de la Loi de secours 1934. (Déposées le 29 mai.)

84ss. Copie d'arrêté en Conseil passé en vertu de la Loi de secours 1934.

84tt. Copies d'arrêtés en Conseil passés sous l'autorité de la Loi de secours 1934. (Déposées le 5 juin.)

84uu. Copies d'arrêtés en Conseil passés sous l'autorité de la Loi de secours 1932, de la Loi de secours 1933 et de la Loi de secours 1934. (Déposées le 6 juin.)

84vv. Copies d'arrêtés en Conseil passés en vertu de la Loi de secours 1932, de la Loi de secours 1933 et de la Loi de secours 1934. (Déposées le 11 juin.)

84ww. Copies d'arrêtés en Conseil passés sous l'autorité de la Loi de secours 1931, de la Loi de secours 1932 et de la Loi de secours 1934. (Déposées le 13 juin.)

86. Etat montrant les nominations faites sous la Loi du Revenu national, telle qu'amendée en 1928, pour l'exercice terminé le 31 mars 1933.

94. Réponse à un ordre de la Chambre du 6 mars 1933—Copie de tous les télégrammes, lettres, correspondance, dépêches, et du rapport de l'enquête conduite au sujet de la démission de Willie Mainville, maître de poste de Grande-Vallée, comté de Gaspé.

95. Réponse à un ordre de la Chambre du 1er mai 1933—Document montrant:—

1. Quel est le nombre de bureaux de poste, dans la province de Québec, dont les recettes sont de moins de \$100 par année.

2. Quel est le coût de l'entretien de chacun de ces bureaux.

95a. Réponse à un ordre de la Chambre du 28 février 1934—Document montrant:—

Quelles sont les recettes totales provenant des 658 bureaux de poste de la province de Québec mentionnés dans le Document sessionnel No 95, daté du 26 janvier 1934.

96. Réponse à un ordre de la Chambre du 24 mai 1933—Copie de tous les télégrammes, lettres et autres documents relatifs au fait que l'on s'est dispensé des services de Norman Jollimore, courrier entre les bureaux de poste de Halifax et de Lower Prospect, et à l'adjudication de l'entreprise à J. Bernard Umlah, de Terrence Bay, à partir du 1er mars de l'année actuelle, et relatifs aussi à une

modification du contrat, de façon que les services se feront de Lower Prospect à White's Lake, se rattachant aux courriers qui viennent de Upper Prospect.

97. Réponse à un ordre de la Chambre du 24 mai 1933—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres, pétitions, rapports et autres documents que le gouvernement a en sa possession au sujet de tout changement du maître de poste, à Field, Ontario, depuis 1930, ou de tout changement du local du bureau de poste.

98. Arrêté en Conseil, C.P. 286, du 18 février 1932, autorisant la distribution de paiements de primes de pêche pour l'année fiscale 1932-33, sous les prescriptions des S.R.C., 1927, chapitre 74, intitulé: Loi ayant pour objet d'encourager le développement des pêcheries et la construction des navires de pêche.

99. Arrêté en Conseil, C.P. 2607, du 14 décembre 1933, émettant des licences aux navires de pêches des Etats-Unis sur les côtes de l'Atlantique pour acheter des appas, glace, lignes et tout autre appareil.

100. Réponse à un ordre de la Chambre du 24 mai 1933—Copie de tous les rapports, correspondance, dépositions, autres écrits et documents relatifs à l'enquête faite récemment sur l'administration des fonds de secours à Glace Bay, Nouvelle-Ecosse.

101. Réponse à un ordre de la Chambre du 19 mai 1933—Copie de tous les télégrammes, lettres et autres documents échangés, depuis août 1930, entre le ministre des Chemins de fer, tout fonctionnaire de son ministère, ou entre tout autre ministère fédéral et tout fonctionnaire de ce ministère, et tous autres individus, corps publics, compagnies ou associations, y compris l'administration des Chemins de fer nationaux en rapport avec les usines de réparations des Chemins de fer nationaux à Joliette, le terminal de Joliette, le contrat qui concerne ces usines et ce terminal et toutes autres affaires s'y rapportant, depuis août 1930.

102. Etat *re* règlements faits en vertu de l'article 6, de la Loi des pensions et de la santé nationale, chapitre 151, S.R.C., 1927.

Copies des ordres navals généraux promulgués et émis aux forces navales canadiennes entre le 1er février 1933 au 1er décembre 1933, en vertu des prescriptions de l'article 44, chapitre 139, S.R.C., 1927.

103. Réponse à un ordre de la Chambre du 27 février 1933—Copie de tous les télégrammes, lettres, requêtes, correspondance ou autres documents que le gouvernement, ou aucun de ses ministres, ou aucun de ses fonctionnaires ont reçus depuis juillet 1931, relativement aux enquêtes faites sur les travaux de chômage, dans le comté du lac Saint-Jean.

104. Liste des baux, licences et permis ou autres autorités annulés sous les prescriptions des S.R.C., 1927, chapitre 113, article 96.

105. Liste des ventes de terres qui ont été annulées par le département des Affaires des Indiens depuis le 1er septembre 1933 au 31 décembre 1933.

106. Relevé montrant le nombre d'affranchissements sous les prescriptions de l'article 114, de la Loi des Indiens durant l'exercice terminé le 31 mars 1933, conformément aux dispositions du chapitre 98, des S.R.C., 1927.

107. Réponse à un ordre de la Chambre du 10 mai 1933—Documents montrant—

1. S'il y a des documents officiels ou publications du Gouvernement fédéral qui ne sont publiés qu'en langue anglaise seulement.

2. Si oui, quel en est le nombre.

3. Quels en sont les titres.

107a. Réponse à un ordre de la Chambre du 12 mars 1934—Document montrant:—

1. Combien de volumes, pamphlets, fascicules, feuillets, etc., ont été publiés, pour distribution, en langue anglaise durant l'année financière ou civile 1933, par les départements suivants: (a) ministère de l'Immigration; (b) départe-

ment des Mines; (c) département de la Colonisation; (d) ministère du Travail; (e) ministère de l'Agriculture; (f) ministère des Finances; (g) ministère des Travaux publics; (h) ministère de la Justice; (i) département des Affaires extérieures; (j) ministère des Pensions et de la Santé nationale; (k) ministère de la Défense nationale; (l) département du Solliciteur général; (m) département du Secrétaire d'Etat; (n) ministère de la Marine; (o) département des Pêcheries; (p) ministère des Chemins de fer et Canaux; (q) ministère des Postes; (r) ministère du Revenu national; (s) ministère de l'Intérieur; (t) département des Affaires indiennes; (u) département de l'Auditeur général; (v) ministère du Commerce; (w) les différentes Commission, telles que la Commission de la Radio, celle du Service civil, des Chemins de fer, du Tarif, etc.

2. Combien de volumes, pamphlets, fascicules, feuillets, etc., ont été publiés, pour distribution, en langue française, durant l'année 1933, dans les départements et commissions mentionnés dans la question numéro 1.

108. Etat des sommes remboursées sur l'autorité de Son Excellence le Gouverneur général en Conseil, sous les prescriptions du chapitre 35, 22-23 George V, étant la Loi intitulée, Loi des remboursements (Ressources naturelles).

109. Copies des arrêtés en Conseil passés en vertu de la Loi des entrepôts frigorifiques, chapitre 25, S.R.C., 1927, accordant des subsides pour des entrepôts frigorifiques publics.

110. Réponse à un ordre de la Chambre du 3 mai 1933—Copie de tous les télégrammes, lettres, requêtes et autres documents que le ministère de l'Agriculture a mis dans ses dossiers du 1er janvier 1930 jusqu'à ce jour au sujet de l'établissement d'une zone de cantonnement pour l'éradication de la tuberculose bovine dans les districts agricoles de Chicoutimi, Roberval, Charlevoix et Saguenay.

111. Relevé concernant la mise à la retraite de Thomas Mulvey, écuyer, sous-secrétaire d'Etat, conformément aux prescriptions de l'article 6, de la Loi du service civil, S.R.C., 1927, chapitre 22.

112. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 20 octobre 1932—Copie de tous télégrammes, correspondance, rapports et autres documents échangés entre le gouvernement d'Ottawa et celui de la province de Québec au sujet de la tenue de la conférence économique impériale de 1932 à Ottawa.

112a. Réponse supplémentaire à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 20 octobre 1932:—Copie de tous télégrammes, correspondance, rapports et autres documents échangés entre le gouvernement d'Ottawa et celui de la province de Québec au sujet de la tenue de la conférence économique impériale de 1932 à Ottawa.

113. Réponse à un ordre de la Chambre du 6 février 1933—Copie de toute la correspondance relative à la rélévation dans un grade inférieur de M. R. C. Maxwell, ancien inspecteur des douanes et de l'accise au port de Vancouver.

115. Copie du rapport et des procès-verbaux de la commission royale nommée sous les dispositions de l'arrêté en Conseil, C.P. 1562, du 31 juillet 1933, pour faire enquête sur les opérations de la banque et de la monnaie du Canada, tenue durant l'année 1933, sous la présidence du très honorable lord Macmillan, C.R., C.C., de la cité de London, Angleterre.

115a. Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Quel a été le coût total de la Commission royale sur la banque et la monnaie au Canada.

2. Quelle somme on a versée en (a) rémunération, (b) dépenses, au président, à chaque commissaire, au secrétaire, au secrétaire adjoint et au personnel des sténographes.

3. Combien de copies du rapport on a fait imprimer, et quel a été le coût de l'impression.

4. Combien d'exemplaires on a vendus, et quelles ont été les recettes provenant de la vente.

116. Réponse à un ordre de la Chambre du 29 mars 1933—Copie de tous les télégrammes, correspondance, résolutions et autres documents envoyés par des sociétés d'anciens soldats dans tout le Canada au sujet des secours de chômage pour les anciens soldats, et que le premier ministre, le ministre des Pensions et de la Santé nationale, ou le ministère des Pensions et de la Santé nationale ont reçus du 1er octobre 1932 jusqu'à ce jour.

117. Réponse à un ordre de la Chambre du 3 avril 1933—Copie de tous les télégrammes, correspondance, décrets du conseil, et autres documents échangés entre tout membre du gouvernement, ou tout fonctionnaire fédéral et tout autre individu, compagnie ou société depuis le 1er septembre 1930 au sujet des sujets suivants: (a) droits sur l'huile combustible importée en Colombie-Britannique, (b) boni, subvention ou subsides pour l'extraction du charbon des houillères de l'île Vancouver, Colombie-Britannique, (c) importation de houille britannique en Colombie-Britannique, et mesures pour régler la situation ainsi créée, (d) projet pour louer ou vendre les quais des Chemins de fer nationaux du Canada à Vancouver.

118. Réponse à un ordre de la Chambre du 13 avril 1933—Document montrant:—

1. Durant l'année financière 1932-33, de quels avocats de Vancouver et de New-Westminster le gouvernement a retenu leurs services.

2. Pour quelle besogne définie on a retenu leurs services.

3. Pour quelle somme respective on a versée à chacun de ces avocats dont on a retenu les services sous forme d'honoraires, d'éroulements ou de dépenses.

4. Si des sommes sont encore dues, si tel est le cas, quels montants sont encore à payer.

118a. Réponse à un ordre de la Chambre du 11 mai 1933—Document montrant:—

1. Du 1er octobre 1932 au 20 avril 1933, de quel ou de quels avocats la Commission du port de New-Westminster, Colombie-Britannique, ou quelqu'un en son nom ils ont retenu les services.

2. Pour quels travaux juridiques, en particulier, on a retenu leurs services.

3. Durant les mois mentionnés plus haut, quels montants respectifs ont été payés pour toutes fins juridiques.

4. Quels montants respectifs sont encore dûs pour tout service juridique rendu durant les mois mentionnés plus haut.

118b. Réponse à un ordre de la Chambre du 7 février 1934—Document montrant:—

1. Durant l'année 1933, de quel ou de quels avocats la Commission du port de New-Westminster a retenu les services.

2. Durant l'année 1933, quelles sont les diverses sommes que la Commission du port de New-Westminster a payées pour services juridiques, et à qui ces diverses sommes ont été versées.

3. Pour quel travail spécial on a retenu les services de ces avocats.

118c. Réponse à un ordre de la Chambre du 19 février 1934—Document montrant:—

1. Durant l'année 1933 et janvier 1934, de quels avocats de Vancouver ou de New-Westminster le gouvernement a retenu les services.

2. Pour quels services particuliers on a retenu les services de chacun.

3. Quels montants respectifs on a versés à chacun de ces avocats en honoraires, émoulements ou dépenses.

4. Quels montants, le cas échéant, sont encore dûs.

119. Réponse à un ordre de la Chambre du 1er mai 1933—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres, pétitions et autres documents échangés depuis le 22 août 1932 jusqu'à ce jour relativement au service d'un bateau-traversier entre l'île aux Coudres et les Eboulements, dans le comté de Charlevoix.

120. Réponse à un ordre de la Chambre du 3 mai 1933—Copie de tous les télégrammes, lettres, requêtes, résolutions et autres documents échangés entre J. G. H. Duperron, président du Club ouvrier indépendant Delorimier, de Montréal, et le premier ministre du Canada et le ministre de la Marine au sujet de la manière dont les secours directs sont distribués dans la ville de Montréal, et protestant contre les taxes imposées par le budget Rhodes sur le sucre et sur d'autres denrées alimentaires.

121. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 3 mai 1933—Copie de tous les documents, correspondance, lettres, pétitions, et télégrammes échangés depuis le 1er septembre 1932 entre tout membre du gouvernement, ou tout fonctionnaire fédéral et tout autre gouvernement, toutes personnes ou associations au sujet de la demande de modifier les règlements passés en vertu de la Loi des viandes et conserves alimentaires, règlements incorporés dans le C.P. 206 adopté le 3 février 1933, que les documents mentionnés plus haut aient été échangés avant ou après ledit décret du conseil.

122. Réponse à un ordre de la Chambre du 18 mai 1933—Document montrant:—

Quelle somme le gouvernement du Canada a versée à Arthur G. Slaght, C.R., du premier jour de l'année 1926 jusqu'au dernier jour de l'année 1930.

123. Réponse à un ordre de la Chambre du 19 avril 1933—Relevé indiquant les noms de toutes les personnes qui reçoivent une pension payable à même les fonds consolidés votés annuellement par le Parlement du Canada, et indiquant aussi (a) la date où la pension a été accordée, (b) la date où la pension a commencé d'être versée, (c) la nature des services pour lesquels la pension a été accordée, (d) le montant annuel payable dans chaque cas, (e) si c'est une pension pour invalidité, le pourcentage de l'invalidité. Et aussi un état indiquant le montant total payable annuellement pour les diverses sortes de pensions payées par le gouvernement du Canada, et le nombre de personnes de chaque catégorie qui reçoivent une pension.

123a. Réponse à un ordre de la Chambre du 20 février 1933—Document montrant:—

Combien de personnes à l'emploi du gouvernement du Canada reçoivent une pension du Tribunal des pensions en plus de leur salaire.

123b. Réponse à un ordre de la Chambre du 7 février 1934:—1. Dossier contenant les renseignements suivants au sujet des examens nouveaux de pensions des personnes à la charge que l'on a fait durant l'année 1933, divisant les renseignements d'après les examens faits du 1er janvier 1933 au 30 septembre 1933, du 1er octobre 1933 au 31 décembre 1933, et indiquant: (a) le nombre des dossiers soumis à un nouvel examen; (b) si les Commissaires des pensions, ou la Commission canadienne des pensions, ou l'Auditeur général, ou le ministère des Pensions et de la Santé nationale avaient demandé cette révision; (c) le nombre des pensions qui ont été diminuées; (d) le montant total annuel de la réduction; (e) le nombre des pensions annulées; (f) le montant total annuel des pensions annulées; (g) le nombre de cas où la suspension, ou la suspension partielle, ou l'annulation ou la réduction a été faite aux fins de

recouvrer un prétendu plus-payé de pension pour le motif d'une prétendue invalidité du mariage, ou de l'absence de la preuve du mariage; (h) le montant total annuel de ces suspensions, ou de ces suspensions partielles, de ces annulations ou de ces réductions.

2. Un état contenant les mêmes renseignements pour les pensions d'invalidité.

3. Le nombre de causes, dans chaque catégorie, où l'on a permis au pensionnaire de se faire entendre au sujet de ces suspensions, ou de ces suspensions partielles, de ces retraits ou de ces réductions.

4. Les renseignements ci-dessus ne devant pas comprendre les suspensions, ou les réductions imposées pour rembourser des gratifications ou des paiements antérieures d'une somme globale.

123c. Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Combien de pensionnaires de la guerre ont vu leur pension réduite durant l'année 1933.

2. Quel est le montant total de la diminution.

3. Combien de pensionnaires de la guerre ont vu leur pension complètement annulée.

4. Quelle est la somme totale de ces annulations.

5. Combien d'anciens combattants qui recevaient des allocations de guerre ont vu leur allocation réduite ou totalement annulée durant l'année 1933.

6. Quelle est la somme totale de ces annulations.

123d. Réponse à un ordre de la Chambre du 7 février 1934:—Copie de tous les écrits, correspondance, documents, résolutions ou protestations provenant des associations d'anciens combattants et adressés à tout membre du gouvernement, au sujet de la nomination de membres de la Commission canadienne des pensions.

123e. Réponse à un ordre de la Chambre du 12 mars 1934:—Copie de tous télégrammes, lettres, correspondance et mémoires échangés depuis le 1er janvier 1933 entre la Légion canadienne et le ministre des Pensions et de la Santé nationale au sujet d'une action prise ou devant être prise relativement à des revisions de pensions, à des déductions ou à des suspensions de pensions pour recouvrer de prétendues surpayes de pensions que l'on dit être résultées de prétendus mariages illégaux.

123f. Réponse à un ordre de la Chambre du 12 mars 1934:—Copie de tous télégrammes, lettres, correspondance et mémoires échangés depuis le 1er janvier 1933, entre la Légion canadienne et la Commission des pensions ou la Commission canadienne des pensions au sujet de l'action prise, ou devant être prise relativement à une revision de pensions, à des déductions ou à des suspensions de pensions pour recouvrer de prétendues surpayes de pensions que l'on dit être résultées de prétendus mariages illégaux.

123g. Réponse à un ordre de la Chambre du 12 mars 1934:—Copie de tous télégrammes, lettres, correspondance et mémoires échangés depuis le 1er janvier 1933 entre le ministre des Pensions et de la Santé nationale et la Commission des pensions ou la Commission canadienne des pensions au sujet d'une action prise ou à être prise relativement à une revision de pensions, à des déductions ou à des suspensions de pensions pour recouvrer de prétendues surpayes de pensions que l'on dit être résultées de prétendus mariages illégaux.

123h. Réponse à un ordre de la Chambre du 26 mars 1934—Document montrant:—

1. Combien d'audiences où il y avait quorum la Commission canadienne des pensions a tenues depuis que les membres de la Commission ont été nommés.

2. Où ces séances ont été tenues, et quels membres de la Commission étaient présents à chaque séance.

3. Combien de cas on a examinés à chaque audience, et combien de décisions favorables aux demandeurs ont été rendues.

123i. Réponse à un ordre de la Chambre du 11 avril 1934—Document montrant:—

1. Quels fonctionnaires du quartier général et des différents personnels du ministère des Pensions et de la Santé nationale reçoivent actuellement une pension.

2. Quel est le montant de la pension dans chaque cas.

123j. Réponse à un ordre de la Chambre du 30 avril 1934:—Copie de toutes les instructions que le ministre des Pensions a émises durant les douze derniers mois, ou qui ont été émises sous son autorité aux fonctionnaires du ministère des Pensions qui sont chargés de l'administration.

124. Réponse à un ordre de la Chambre du 25 mai 1933—Document montrant:—

Durant les années 1931 et 1932, combien de films sonores français ont été renvoyés en France après avoir été refusés par des bureaux provinciaux de censure.

125. Copie d'arrêté en Conseil, C.P. 826, en date du 30 mai 1933; ainsi que le rapport et la preuve concernant le renvoi d'office de l'ex-juge Stubbs, sous les dispositions de l'article 31, alinéa 2, de la Loi des juges, Chapitre 105, des Statuts révisés.

Copie d'arrêté en Conseil, C.P. 562, du 28 mars 1933, concernant le rapport en date du 20 mars 1933, de l'honorable juge Frank Ford relativement aux plaintes contre l'ex-juge Stubbs.

125a. Réponse à un ordre de la Chambre du 14 mai 1934:—Copie de toutes les lettres échangées entre l'ancien juge Stubbs ou quiconque écrivant en faveur de ce juge, et le ministre de la Justice ou tout fonctionnaire de son ministère au sujet d'une pension pour l'ancien juge Stubbs, que lesdites lettres ait été échangées avant ou après que ce juge eût été forcé de quitter la magistrature.

127b. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 26 février 1934:—Copie de tous télégrammes, correspondance et autres documents que tout membre du cabinet fédéral peut avoir reçus durant les douze derniers mois de tout membre des gouvernements du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta, respectivement, au sujet de l'entente internationale relative au blé, ou au sujet de l'à-propos ou non d'en venir à une telle entente.

129. Rapport d'aides experts employés sous les dispositions de l'article 74 de la Loi des revenus consolidés et de la vérification, durant l'exercice 1933-34.

130. Etat des recettes et dépenses de la Société Royale du Canada pour l'année expirée le 30 avril 1933.

131. Copie de correspondance concernant la résignation de l'hon. E. B. Ryckman, comme ministre du Revenu national.

132. Réponse à un ordre de la Chambre du 18 mai 1933—Document montrant:—

1. Pour quel objet on a construit le vapeur de l'Etat canadien *Citadelle*.

2. Sur les représentations ou requêtes de quelles personnes on a construit ce navire.

3. Quel était le type de navire demandé.

4. Qui a préparé les plans et sur les instructions de quelle personne ils ont été préparés.

5. Si avant de commencer la construction, on a consulté les personnes qui avaient présenté les représentations aux requêtes, et obtenu d'elles l'approbation des plans.

6. De quelle façon on a fait l'appel de soumissions.

7. Quelles personnes ont soumissionné et pour quel montant.

8. Quel a été le soumissionnaire choisi.
9. Quel était le prix.
10. Quelles sommes on lui a payées jusqu'à ce jour.
11. S'il y a eu des ouvrages supplémentaires, si tel est le cas, quels étaient-ils et combien ils ont coûté.
12. Si l'automne passé, ce navire a exécuté des tâches pour des particuliers dans le port de Québec.
13. Si l'automne passé, ce navire a exécuté des tâches pour des particuliers pour les services rendus par ce navire.
14. A la demande de qui ce navire a été envoyé au port de Saint-Jean l'automne passé, et pour quel objet.
15. Pendant que ce navire était à Saint-Jean, s'il a exécuté des tâches pour des particuliers.
16. Si tel est le cas, pour qui, et quels paiements ces particuliers ont faits, et à qui ces argents ont été versés.
17. Sur la demande de quelle personne ce navire est revenu au port de Québec, ce printemps-ci, 1933.
18. Pour quel objet on l'a ramené.
19. Si le ministère de la Marine ou le gouvernement a conclu des arrangements, tacites ou autres, pour exécuter des tâches pour des particuliers dans le port de Québec.
20. Si tel est le cas, quels sont ces arrangements, c'est-à-dire pour qui emploiera-t-on le navire et quelle sera la rémunération.
21. Si le gouvernement a fait du remorquage une entreprise.
22. Si tel est le cas, pour quel motif.

133. Réponse à un ordre de la Chambre du 2 mars 1933—Document montrant:—

1. Quel est le coût des édifices publics appartenant à l'Etat dans la cité d'Ottawa.
2. Quel est le montant payé par le gouvernement pour les loyers des édifices qui appartiennent à des particuliers.
3. Quels sont les noms des particuliers ou des successions qui reçoivent des loyers pour des édifices occupés par le gouvernement fédéral.
4. Quel montant on verse à chacun des particuliers, à chacune des successions propriétaires de ces édifices.

134. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 6 mars 1933:—Copie de tous les télégrammes, correspondance et rapports échangés entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de Québec au sujet du remboursement de certaines contributions fédérales faites sous l'empire des lois de 1930 et de 1931 sur le soulagement du chômage.

135. Réponse à un ordre de la Chambre du 24 avril 1933:—Copie de toute la correspondance échangée avec le ministère du Revenu national, la Commission du service civil, le ministre du Revenu national ou tout fonctionnaire du ministère au sujet de la nomination d'un percepteur-adjoint des Douanes au petit port de Shippegan, Nouveau-Brunswick.

136. Réponse à un ordre de la Chambre du 24 avril 1933—Copie de tous les rapports, correspondance et autres documents qui ont trait à la saisie de liqueur de contrebande que l'on prétend avoir trouvée et saisie sur la propriété de Théodore Landry, de Miguasha-Ouest, comté de Bonaventure, Québec.

137. Réponse à un ordre de la Chambre du 5 février 1934—Document montrant:—

1. Combien ont coûté les ouvrages de traduction du français à l'anglais, ou *vice versa*, que le secrétaire d'Etat a fait exécuter en dehors de son département au cours de l'année échu le 31 décembre 1933.

2. Quels sont les noms des personnes ayant effectué ces travaux, et combien chacune d'elles a touché.

3. Qui a traduit l'Adresse de Son Excellence le Gouverneur général en 1932, 1933 et 1934.

4. Qui a traduit le traité signé entre le Canada et les Etats-Unis relativement à la canalisation du Saint-Laurent.

5. A quelle date a eu lieu l'enquête mentionnée par l'honorable secrétaire d'Etat le 29 janvier 1934, par qui elle a été faite.

6. Si les enquêteurs connaissent la langue française.

7. Quels fonctionnaires de l'administration les enquêteurs ont interrogés et si leur opinion a été consignée.

8. Si tel est le cas, si le gouvernement communiquera ces opinions à la Chambre pour les besoins de la discussion sur le Bill n° 4.

9. Si le premier ministre ou quelque autre membre du gouvernement a demandé officiellement, ou reçu de la part de fonctionnaires de l'administration, des rapports, plaintes ou recommandations concernant la traduction dans les différents services administratifs.

10. Si tel est le cas, si ces documents seront déposés sur le bureau de la Chambre pour les besoins de la discussion sur le Bill n° 4.

137a. Réponse à un ordre de la Chambre du 21 février 1934—Document montrant:—

1. Quels sont les noms et les salaires respectifs des traducteurs dans chacun des départements pour chaque ministère du gouvernement fédéral, ainsi qu'au Sénat et à la Chambre des Communes.

2. Si ces traducteurs sont soumis à des règles de promotion, et si ils sont tenus de passer des examens pour être promus.

3. Si oui, quel est le salaire alloué à chacun des grades et quel est le maximum de salaire fixé dans chacun des départements.

4. Dans chacun des départements et dans chacun des ministères, combien y a-t-il de traducteurs techniciens, quel est le nom et le salaire de chacun.

5. Combien de traducteurs sont préposés à la charge de la traduction des débats (Hansard); qui sont-ils et quel est leur salaire respectif.

6. Les traducteurs des débats sont-ils des employés permanents, et si oui, sont-ils absorbés dans les divers départements en dehors de la session.

7. Quelles sont les heures de travail des traducteurs des débats.

8. Pour traduire les discours prononcés dans le cours d'une séance de la Chambre des Communes, ces traducteurs commencent-ils leur travail au fur et à mesure que ces discours sont rapportés et corrigés au bureau central du journal des débats, ou bien s'ils font cette traduction seulement le lendemain.

9. Quand ces discours ainsi traduits sont-ils envoyés à l'Imprimerie Nationale pour la publication de l'édition française non révisée du journal des débats.

138. Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Durant les années 1930, 1931, 1932 et 1933, quelles quantités de beurre (a) la Nouvelle-Zélande, (b) l'Australie ont exportées au Canada.

2. Chaque mois des années mentionnées plus haut, quels ont été les prix du beurre aux ports canadiens d'entrée.

3. Chaque mois durant la même période, quels ont été les droits douaniers, droits de dumping ou autres imposés sur chaque livre.

139. Réponse à un ordre de la Chambre du 5 février 1934—Document montrant:—

1. Combien de rapports des départements ont été déposés par les membres du gouvernement au début de la présente session.

2. Combien de ces rapports ont été déposés (a) en langue anglaise, (b) en langue française.

140. Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Si le gouvernement ou l'un quelconque de ses départements a un ou des contrats avec la *Canadian Airways Limited*, ou l'une de ses filiales.
2. Dans l'affirmative quelles sont la nature, la durée et la considération du ou des contrats.

141. Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Depuis le 1er août 1930, quelle somme d'argent le ministère des Travaux publics a dépensée pour le quai de l'Etat à Port Daniel Est, comté de Bonaventure, Québec.
2. Si on a demandé des soumissions pour cette entreprise, sinon, pourquoi.
3. Qui a été le conducteur des travaux, et avant sa nomination s'il avait de l'expérience dans ce genre de travail.
4. Quelle somme a été dépensée (a) en matériaux, (b) pour la main-d'œuvre.
5. Si on a acheté les matériaux dans la paroisse ou le comté, et, sinon, pourquoi.
6. Si les matériaux ont été achetés par contrat, sinon, pourquoi.
7. S'ils ont été achetés en vertu d'un contrat, qui a fourni les matériaux et à quel prix.

142. Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Quels sont les noms, l'âge et les fonctions de tous les inspecteurs que le service de l'hygiène des animaux du ministère de l'Agriculture a employés depuis 1930, dans la partie ouest du Canada, et durant quelle période chacun a-t-il servi.
2. Combien de ces fonctionnaires sont des surnuméraires, et pendant quelle période ces surnuméraires ont servi.

143. Réponse à un ordre de la Chambre du 8 février 1934—Documents montrant:—

Durant chacune des années écoulées de 1928 à 1923 inclusivement, quelles ont été, à Prince-Rupert, Colombie-Britannique, les recettes fédérales brutes (a) de douanes, (b) des postes, (c) des télégraphes, (d) des pêcheries, (e) de l'impôt sur le revenu.

144. Réponse à un ordre de la Chambre du 5 février 1934—Document montrant:—

1. Quels étaient les maîtres de poste en fonctions dans le comté de Témiscouata le 1er août 1930.
2. Quels sont les maîtres de poste en fonctions actuellement dans le comté de Témiscouata.
3. Quels sont les maîtres de poste qui ont été destitués dans le comté de Témiscouata pour ingérence politique depuis le 1er août 1930.
4. A la demande de qui chacun de ces maîtres de poste a été destitué.

145. Réponse à un ordre de la Chambre du 5 février 1934—Copie de tous rapports, correspondance, télégrammes, requêtes, concernant la nomination d'Amédée Jean comme maître de poste de Saint-Antonin, comté de Témiscouata, Québec.**146.** Réponse à un ordre de la Chambre du 7 février 1934—Document montrant:—

1. Si depuis le 1er août 1930, le ministère des Postes a accordé des contrats sans exiger des soumissions préalables.
2. Dans l'affirmative, quels sont les noms et les adresses des entrepreneurs.
3. Quelle est la date et le montant de chaque contrat.
4. Pourquoi chaque contrat a été accordé.

147. Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 5 février 1934—Exemplaire de l'album intitulé "Quarante jours au Canada" et distribué par le ministère des Postes.

148. Réponse à un ordre de la Chambre du 12 février 1934—Copie de toute la correspondance et des rapports des inspecteurs relatifs à l'enquête conduite à propos des plaintes portées contre le maître de poste de Nash's Creek, comté de Restigouche, Nouveau-Brunswick.

149. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 7 février 1934—Copie des arrêtés en Conseil, s'il y en a, relatifs aux secours accordés aux chômeurs domiciliés dans le Parc national Prince-Albert.

149a. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 7 février 1934—Copie du décret du Conseil C.P. 2358, 1932, et C.P. 52, 1933, et de tous autres arrêtés du conseil relatifs aux secours accordés aux chômeurs célibataires sans domicile dans le Parc national Prince-Albert.

149b. Réponse à un ordre de la Chambre du 7 février—Etat indiquant sous la forme de tableaux synoptiques les sommes dépensées mensuellement depuis le commencement des camps jusqu'à ce jour pour des matériaux et des fournitures pour secourir les chômeurs dans le Parc national de Prince-Albert.

149c. Réponse à un ordre de la Chambre du 7 février 1934—Etat indiquant sous la forme de tableaux synoptiques les sommes dépensées mensuellement pour alléger le chômage dans le Parc national de Prince-Albert, indiquant aussi le nombre d'hommes engagés durant chaque mois depuis le commencement des camps jusqu'à ce jour.

149d. Réponse à un ordre de la Chambre du 7 février 1934—Copie de tous les bordereaux de salaires indiquant les argents dépensés en gages ou salaires aux contremaîtres, surintendants, inspecteurs, contremaîtres adjoints relativement à l'allégement du chômage dans le Parc national de Prince-Albert. Ces bordereaux devront indiquer les sommes payées mensuellement de la date où des camps ont été construits dans ledit parc jusqu'à ce jour.

150. Ordre de la Chambre—Document montrant:—

Quelles garanties, subventions et quels emprunts ont été faits durant les années 1931, 1932, 1933 et 1934 à des personnes ou des entreprises privées, à des compagnies.

150a. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 12 mars 1934—Copie de l'arrêté du conseil, C.P. 1285, daté du 28 juillet 1933, et de l'arrêté du conseil, C.P. 126, daté du 27 juillet 1933, garantissant certaines avances à la *Algoma Steel Corporation*, re fabrication de rails d'acier pour le chemin de fer Canadien-National.

150b. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 12 mars 1934—Copie de l'arrêté du conseil, C.P. 1076, daté du 2 juillet 1933, garantissant à la banque des avances d'un montant de soixante millions de dollars en faveur du chemin de fer Canadien-Pacifique.

150c. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 12 mars 1934—Copie de l'arrêté du conseil, C.P. 1229, daté du 28 juillet 1933, couvrant un octroi de \$13,439.28 à la *Dominion Steel and Coal Corporation*, re intérêts sur le coût de rails d'acier pour le chemin de fer Canadien-National.

150d. Réponse à un ordre de la Chambre du 12 février 1934—Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement du Canada, ou l'un ou plusieurs de ses membres, et l'une ou plusieurs des banques canadiennes au sujet de la garantie donnée par le gouvernement pour le prêt de \$60,000,000 au chemin de fer du Pacifique-Canadien.

150e. Réponse à un ordre de la Chambre du 12 février 1934—Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement du Canada, ou l'un ou plusieurs de ses membres, et la compagnie du Pacifique-Canadien, ou l'un de ses officiers, au sujet de la garantie donnée par le gouvernement pour le prêt de \$60,000,000 au chemin de fer du Pacifique-Canadien.

151. Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Quels sont les noms de tous les propriétaires de navires, ou des compagnies de navigation qui, durant l'année civile 1933, ont reçu de l'Etat canadien des subventions pour des services dont le point de départ était Vancouver ou Victoria, Colombie-Britannique, soit qu'ils aient reçu une subvention pour un service particulier, ou une rémunération pour le transport des matières postales à un taux uniforme, ou à tant par article.

2. Quel est le montant versé à chaque compagnie.

3. Si les dispositions de leur contrat obligent propriétaires ou compagnies à se servir de charbon de la Colombie-Britannique sur leurs navires, le cas échéant, lesquels, et s'ils se sont conformés à ces conditions.

151a. Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre du 15 février 1934—Document montrant:—

1. Quels sont les noms de tous les propriétaires de navires, ou des compagnies de navigation qui, durant l'année civile 1933, ont reçu de l'Etat canadien des subventions pour des services dont le point de départ était Vancouver ou Victoria, Colombie-Britannique, soit qu'ils aient reçu une subvention pour un service particulier, ou une rémunération pour le transport des matières postales à un taux uniforme, ou à tant par article.

2. Quel est le montant versé à chaque compagnie.

3. Si les dispositions de leur contrat obligent propriétaires ou compagnies à se servir de charbon de la Colombie-Britannique sur leurs navires, le cas échéant, lesquels, et s'ils se sont conformés à ces conditions.

152. Réponse à un ordre de la Chambre du 5 février 1934—Copie de toutes les lettres et dépêches, de tous les autres documents, et spécialement copie des rapports faits au sujet de Charles Théodore A. Hart, autrefois un fonctionnaire du ministère du Revenu national, Service de l'impôt sur le revenu, et relatifs à ses actes en qualité de fonctionnaire de l'Etat à Drummondville, Québec.

153. Réponse à un ordre de la Chambre du 5 février 1934—Copie de tous documents, correspondance et télégrammes relatifs à la rupture du pont de glace entre Sainte-Angèle de Laval et Trois-Rivières, le 19 janvier 1934.

154. Réponse à un ordre de la Chambre du 31 janvier 1934—Copie de toutes les déclarations, déclarations assermentées, télégrammes, correspondance et autres documents relatifs à la destitution de Grégoire Lafrance, de Pointe-Basse, Iles de la Madeleine, gardien du phare de l'Echourie, et relatifs aussi à la nomination de son successeur.

155. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 5 février 1934—Copie de tous rapports, correspondance, recommandations, décrets du conseil concernant la nomination de M. Jean Bruchesi, de Montréal, au ministère des Postes.

156. Réponse à un ordre de la Chambre du 12 février 1934—Copie des témoignages et du rapport du Commissaire relativement à l'enquête tenue sur les accusations d'ingérence politique portées contre Eugène Anglehart, maître de poste de Kelly, comté de Bonaventure.

158. Réponse à un ordre de la Chambre du 7 février 1934—Copie de toute la correspondance, de la preuve et du rapport de l'enquêteur au sujet de la destitution du maître de poste de rivière Glade, Nouveau-Brunswick, et de la nomination du titulaire actuel.

159. Réponse à un ordre de la Chambre du 12 février 1934—Document montrant:—

1. Quelle somme totale le gouvernement fédéral a versée durant les années écoulées de 1921 à 1930 inclusivement, à M. J. C. McRuer, de Toronto, C.R., pour services juridiques rendus, soit pour (a) services, (b) allocations de voyages, (c) allocations de subsistance.

2. Quels honoraires recevait M. McRuer par jour.

160. Réponse à un ordre de la Chambre du 7 février 1934—Document montrant:—

1. Durant chacune des années 1929, 1930, 1931, 1932 et 1933 quelles sommes le gouvernement fédéral a versées pour loyers, espaces pour des bureaux, fins d'entreposage ou autre dans la ville de Vancouver, Colombie-Britannique.

2. A qui cet argent a été versé, où est située chacune des propriétés, et à quelles fins on s'est servi de chacune de ces propriétés.

161. Réponse à un ordre de la Chambre du 10 mai 1933—Document montrant:—

1. Quel est le nombre des employés civils temporaires ou permanents payés par le Gouvernement fédéral, qui travaillaient à Ottawa le 7 août 1930.

2. Combien il y a actuellement d'employés civils temporaires ou permanents à Ottawa.

3. Combien il y a d'employés civils dans les départements à Ottawa, temporaires ou permanents, qui ont donné leur démission ou qui ont perdu leur position depuis le 7 août 1930.

4. Combien il y a d'employés civils à Ottawa qui, depuis le 7 août 1930, ont été mis à leur retraite et reçoivent une pension du Gouvernement.

5. Quel a été, en 1932, le coût total de la pension de cette catégorie d'employés civils.

6. Combien il y a de nouveaux employés civils, temporaires ou permanents, qui travaillent à Ottawa et qui n'étaient pas à l'emploi du Gouvernement le 7 août 1930.

7. Si tous ces employés civils sont des sujets britanniques.

8. Si non, combien ne sont pas sujets britanniques.

161a. Réponse à un ordre de la Chambre du 28 février 1934—Document montrant:—

1. Quel a été le nombre total de fonctionnaires ou d'employés de l'Etat qui ont été congédiés et mis à leur retraite en vertu du règlement relatif à tous les fonctionnaires de soixante-cinq ans et de plus.

2. Depuis que cet ordre est en vigueur, quel a été le nombre des fonctionnaires congédiés et des fonctionnaires mis à leurs retraite, respectivement, dans chaque département de l'administration.

3. Combien de personnes âgées de soixante-cinq ans ou de plus sont encore à l'emploi du gouvernement.

4. Quels sont les noms des dites personnes et dans quel département de l'administration chacun travaille-t-il.

162. Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Entre le 1er mai 1933 et le 31 décembre 1933, inclusivement, quelle somme d'argent le ministère de la Marine a perçue en droits de quai au quai de Campbellton, Nouveau-Brunswick, et au quai de Restigouche, Québec.

2. Quels sont les noms des navires qui ont versé lesdits droits.

3. Durant chacune des années écoulées du 1er septembre 1930 au 31 décembre 1933, quelle somme d'argent le gouvernement a dépensée pour réparations au quai du bateau traversier, à Campbellton, Nouveau-Brunswick.

4. Du 1er septembre 1930 au 31 décembre 1933, quelle somme d'argent a été dépensée pour des réparations au quai public de Campbellton, Nouveau-Brunswick, et quels sont les détails.

163. Réponse à un ordre de la Chambre du 12 février 1934—Copie de tous les règlements concernant le travail dans les placers des Territoires du Nord-Ouest de 1930 jusqu'à ce jour.

164. Réponse à un ordre de la Chambre du 31 janvier 1934—Etat montrant:—

1. Combien de Japonais ont pénétré au Canada de 1925 à 1934, et combien de Chinois.

2. Quels sont les règlements qui restreignent l'immigration des Chinois et des Japonais.

3. Quel est le chiffre de la population chinoise et japonaise du Canada.

4. Quelle est la situation des Japonais et des Chinois au Canada relativement à la naturalisation.

165. Réponse à un ordre de la Chambre du 5 février 1934:—Copie du Contrat de Montréal relatif aux mécaniciens de locomotive et aux chauffeurs, et copie aussi des amendements à ce contrat.

166. Réponse à un ordre de la Chambre du 31 janvier 1934:—Copie de toutes les soumissions et correspondance, et de tous les autres documents relatifs à une demande de soumissions pour des travaux au quai de Shippigan, comté de Gloucester, Nouveau-Brunswick.

166a. Réponse à un ordre de la Chambre du 12 février 1934:—Copie de tous les appels de soumissions, correspondance et autres documents, y compris une liste des noms des personnes qui ont envoyé des soumissions, au sujet du prolongement au quai Shippigan, Nouveau-Brunswick. Et aussi une déclaration montrant si un contrat a été adjugé ou non, et si l'entreprise a été adjugée, pourquoi on l'a annulée.

167. Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Combien ont coûté les réparations au quai de Saint-Jean-Port-Joli, dans le comté de L'Islet, en 1932 et en 1933.

2. Qui a fourni le bois et pour quel montant.

3. Qui était le contremaître des travaux et combien il a retiré en salaire.

4. Combien on a payé en salaires aux journaliers et aux charpentiers.

168. Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Quel montant a été voté l'année dernière pour travaux de réparation ou reconstruction du quai de l'Isle-Verte, comté de Témiscouata, Québec.

2. Quel montant a été dépensé.

3. Quels sont les noms des hommes qui ont été employés à ce travail et le montant qui a été payé à chacun.

4. Quels sont les noms des fournisseurs de matériaux.

5. Quel montant a été payé à chacun et pour quels matériaux.

169. Réponse à un ordre de la Chambre du 21 février 1934—Document montrant:—

1. Quelles quantités d'or on a exportées, ou ont laissé le Canada durant les douze mois de l'année 1933, (a) en lingots, (b) en pièces de monnaie, (c) sous toute autre forme.

2. Quelles quantités d'or les diverses banques ont expédiées hors du Canada, en 1933, (a) en lingots, (b) en pièces de monnaie, (c) sous toute autre forme.

3. Quelles quantités d'or le gouvernement fédéral a expédiées hors du Canada durant le même temps, (a) en lingots, (b) en pièces de monnaie, (c) sous toute autre forme.

4. Quelles quantités d'or on a expédiées durant chacun des mois de l'année 1933, indiquant la quantité respective expédiée à chaque pays.

170. Réponse à un ordre de la Chambre du 26 avril 1933:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, mémoires, et autres documents échangés depuis le 1er septembre 1930, entre le gouvernement, tout membre du cabinet ou tout fonctionnaire fédéral et John I. McFarland, au sujet de la charge de ce dernier et de ses actions comme agent de vente pour les cartels du blé.

170a. Réponse à un ordre de la Chambre du 12 mars 1934:—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres, et autres documents échangés entre le ministère de la Marine ou tout autre ministère fédéral canadien, le Cartel des blés de l'Alberta, l'Agence centrale de vente du Cartel, J. I. McFarland, ou tous autres employés des compagnies susdites et la Commission du port de Vancouver ou n'importe quel fonctionnaire de cette Commission au sujet d'un nouveau bail pour le réservoir à grains No 2 de la Commission du port, durant l'année-récolte 1933-34.

170b. Réponse à un ordre de la Chambre du 19 mars 1934—Document montrant:—

1. Durant la saison 1933-34 jusqu'au 15 février 1934, quelle quantité de grains le réservoir à grains n° 2 a reçue et expédiée pendant que la Commission du port de Vancouver l'exploitait.

2. Du 30 septembre 1933 jusqu'au 15 février 1934, quel a été le coût total du fonctionnement du réservoir à grains n° 2.

3. Quel a été le montant pour les postes suivants: (a) bordereaux de salaires; (b) intérêts sur les mises; (c) caisse d'amortissement; (d) montant applicable à l'administration et tous frais généraux.

170c. Réponse à un ordre de la Chambre du 16 mai 1934—Document montrant:—

1. Du 30 septembre 1933 au 15 février 1934, quelle a été, par variété et par classe, la quantité de grains reçue au réservoir à grains n° 2 de Vancouver.

2. Durant la même période, quelle a été, par variété et par classe, la quantité de grains expédiée du réservoir à grains n° 2 de Vancouver.

3. Durant la même période, quelle a été la quantité totale des criblures enlevées dudit grain, soit (a) les criblures ordinaires, (b) les criblures nettoyées une seconde fois, (c) les criblures de rebut.

4. A qui et pour quel prix on a vendu ces criblures.

5. A l'heure actuelle, quelle est, par variété et par classe, la quantité de grains dans le réservoir à grains n° 2.

170d. Réponse à un ordre de la Chambre du 23 mai 1934—Document montrant:—

Quelle somme le Cartel des blés de l'Alberta a versée pour le réservoir à grains de la commission du Port de Vancouver (a) en 1932, (b) en 1933, (c) en 1934.

171. Rapport des travaux accomplis et des dépenses au 1er décembre 1933, avec les dépenses estimées pour 1934, sous les dispositions du Chapitre 12, Statuts du Canada, 1929, construction par les chemins de fer nationaux du Canada de certaines facilités terminales avec passages à niveau et autres travaux à et dans la vicinity de la cité de Montréal.

172. Réponse à un ordre de la Chambre du 12 février 1934:—Copie de toute la correspondance et de tous les autres documents relatifs à une demande faite par M. Néré Robert pour des concessions houillères dans le voisinage de Scented Grass Hill, lac du Grand-Ours, Territoires du Nord-Ouest.

173. Réponse à un ordre de la Chambre du 5 février 1934:—Copie de tout le dossier relatif à un appel de soumissions pour le contrat que le ministre des Postes vient d'accorder pour le transport des dépêches entre la gare et le bureau de poste de Saint-Charles de Bellechasse.

174. Réponse à un ordre de la Chambre du 12 février 1934:—Copie du contrat de la correspondance et de tous les rapports relatifs à l'adjudication d'un contrat, expiré depuis peu, pour la distribution des correspondances sur le circuit R.R. No 2, Salisbury, Nouveau-Brunswick, et de toute la correspondance qui a trait à l'adjudication d'un nouveau contrat.

175. Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Si une adjudication a été faite pour des travaux au quai de New-Carlisle, Québec.

2. Si oui, à qui et à quel prix.

3. Quelle est la nature de ces travaux, et combien de travail a été exécuté en vertu de ce contrat.

4. Quel est le montant dans le budget principal des dépenses, et à quoi il est destiné.

5. Qui a demandé l'exécution de ces travaux.

6. Qui est le conducteur des travaux, et quelle somme on lui a versée jusqu'à ce jour.

176. Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Si durant l'année 1933, on a fait un appel de soumissions pour des appropriations pour le pénitencier de New-Westminster.

2. Si tel est le cas, pour quels approvisionnements.

3. Quelles compagnies ont envoyé des soumissions.

4. Quels ont été les soumissionnaires heureux.

5. Si on achète certaines provisions sans faire un appel de soumissions.

6. Si tel est le cas, quels articles on achète ainsi, et de quelles compagnies.

177. Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Quelle a été l'augmentation (a) de la dette nationale du Canada du 31 décembre 1930 au 31 décembre 1933, (b) de la dette totale ferroviaire du Canada du 31 mars 1930 au 31 décembre 1933.

2. Depuis que la taxe sur le sucre est en vigueur, quelles recettes elle a rapportées au gouvernement canadien, jusqu'au 31 décembre 1933.

178. Réponse à un ordre de la Chambre du 5 février 1934—Document montrant:—

1. Quels sont les membres du personnel du canal de Trent.

2. Quelle est leur charge respective et leur salaire.

3. Quand chacun a été nommé.

4. Combien sont des ingénieurs.

5. Quels membres de ce personnel jouissent (a) d'une maison sans payer de loyer, (b) de téléphone gratuit, (c) ont le combustible et la lumière sans la payer.

178a. Réponse à un ordre de la Chambre du 5 février 1934—Document montrant:—

1. Durant chacune des années écoulées de 1929 à 1933, inclusivement, quel est le tonnage des navires transportant des marchandises qui ont passé par le canal Trent, du lac Ontario à la baie Georgienne.

2. Durant chacune des mêmes années, quel est le tonnage des autres navires qui ont suivi cette route.

3. Quel a été le coût total du canal Trent réparti de la façon suivante: (a) coût de construction, des réparations et des améliorations; (b) salaires du personnel; (c) paiement des réclamations pour terres inondées, coût des terres expropriées ou achetées.

179. Réponse à un ordre de la Chambre du 31 janvier 1934—Etat montrant:—

1. Depuis le mois de septembre 1927, quelles sommes on a versées en honoraires à la firme Kilmer, Irving et Davis de Toronto, et pour quels services rendus à n'importe quel des ministres fédéraux.

2. Quels sont maintenant, et quels furent durant ce temps, les membres de cette firme.

3. Depuis 1927, quelles autres firmes légales ou avocats résidant dans l'Ontario ont reçu des honoraires du gouvernement fédéral, et quelles sommes ils ont reçues.

180. Réponse à un ordre de la Chambre du 19 février 1934—Dossier comprenant une liste des bureaux de poste de la Nouvelle-Ecosse dont les recettes nettes sont entre \$200 et \$3,000, et un état des recettes brutes des mêmes catégories de bureaux de poste, avec les noms des bureaux de poste et les chiffres en regard les uns des autres.

181. Réponse à un ordre de la Chambre du 12 février 1934—Copie du rapport de l'enquête que le Chemin de fer Canadien-National a conduite sur l'accident de Saint-Charles de Caplan, sur la ligne de Gaspé, au cours duquel la charrue à neige attachée au convoi de passagers est tombée en bas du pont, occasionnant la mort de John Allard, mécanicien.

182. Réponse à un ordre de la Chambre du 5 février 1934—Copie de tout le dossier relatif à l'annulation du contrat du 29 avril 1933, pour la distribution rurale des dépêches dans la Durantaye, comté de Bellechasse, et à la demande de soumissions pour un nouveau contrat.

183. Réponse à un ordre de la Chambre du 14 février 1934—Document montrant:—

1. Pour la période comprise entre le 1er avril 1933 et le 31 décembre 1933, quels étaient les noms, les quartiers-généraux, le grade et la solde de tous les officiers de terre de la Royale gendarmerie à cheval du Canada dans l'Ile du Prince-Edouard.

2. Quel a été le montant total des dépenses mensuelles pour soldes, uniformes, papeterie, loyer, allocations de voyages, réparations d'automobiles, essences, nouvelles automobiles, etc.

3. Quels sont les noms des officiers ou des familles d'officiers qui ont reçu des soins médicaux durant la période comprise entre le 1er avril 1933 et le 31 décembre 1933, et s'ils ont été admis dans un hôpital, quel hôpital, quel montant a été versé à cet hôpital, quels sont les noms des médecins qui ont donné leurs services et quel a été la somme versée à chacun.

4. Quelle a été la somme reçue du gouvernement provincial pour le travail de la gendarmerie dans l'île.

5. Quant aux poursuites, quel montant les officiers de la Royale gendarmerie à cheval du Canada ont reçu pour allocations de route, servir des assignations ou assister aux procès.

6. Quel a été le montant reçu de la Commission de prohibition pour les poursuites intentées en vertu de la loi de prohibition.

183a. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 février 1934—Document montrant:—

1. Pour la période écoulée du 1er avril 1933, au 1er février 1934, quels étaient les noms, les quartiers-généraux, le grade et la solde de tous les officiers de la Royale gendarmerie à cheval du Canada à Sherbrooke, Québec.

2. Quel a été le montant total des dépenses mensuelles pour soldes, uniformes, papeterie, loyer, dépenses de voyages, réparations d'automobiles, essence, nouveaux autos, etc.

3. Quel montant total les officiers de la Royale gendarmerie à cheval du Canada ont-ils reçu pour distance parcourue pour signifier des assignations et assister à des audiences de tribunaux au cours de procès.

4. Du 1er avril 1933 au 1er février 1934, quel officier, ou quelles familles d'officier ont reçu des soins médicaux, s'ils ont été admis à un hôpital, quel hôpital, quelle somme a été versée à cet hôpital, quels sont les noms des médecins qui ont soigné, et quel montant a été déboursé dans chaque cas.

5. Quelle somme on a reçue du gouvernement provincial pour travaux de police dans la province.

183b. Réponse à un ordre de la Chambre du 30 avril 1934—Document montrant:—

1. Quel est le nombre total des hommes qui composent la Royale gendarmerie à cheval du Canada.
2. Combien de ces hommes sont nés au Canada.

184. Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Dans quels ministères il y a un secrétaire de l'Exécutif.
2. Quel est le nom de chaque secrétaire de l'Exécutif, la date de sa nomination et son salaire.

185. Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Si la compagnie du Pacifique-Canadien reçoit des subsides du gouvernement du Canada relativement à ses services de navigation dans l'océan Pacifique.

2. Dans l'affirmative, quelle est la nature et quel est le montant annuel de ces subsides pour chaque service.

3. Combien cette compagnie reçoit du gouvernement du Canada pour le transport de la poste canadienne pour chacune de ses lignes de navigation dans l'océan Pacifique.

4. Si cette compagnie donne la préférence aux citoyens du Canada dans l'engagement des officiers, des ingénieurs, des chauffeurs, des commis aux vivres, des marins et autres employés pour ses services de navigation dans l'océan Pacifique.

5. Sinon, quelle sera l'attitude du gouvernement quant au paiement desdits subsides.

185a. Ordre de la Chambre—Document montrant:—

Quelles sommes on a versée pour le transport des correspondances, soit en subventions, en octrois, en vertu de contrats ou autrement, (a) au Chemin de fer Canadien-Pacifique, (b) au chemin de fer Canadien-National, (c) à la flotte du Canadien-Pacifique, (d) à la flotte du Canadien-National, durant la dernière année civile.

185b. Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Si le ministère de l'Industrie et du Commerce a signé un contrat avec le Chemin de fer Canadien-Pacifique pour un service entre Victoria et la côte ouest de l'île de Vancouver pour l'année courante se terminant le 31 mars 1934.

2. Si ce contrat contient un article obligeant la Compagnie à transporter gratuitement les matières postales, tel que spécifié dans les Débats du 2 mars 1934, à la page 1241, et si oui, comment se lit cet article.

3. Si pour l'année financière courante échéant le 31 mars 1934, le ministère des Postes a signé un contrat avec la Compagnie du Canadien-Pacifique pour le transport des matières postales sur la même route à 15 cents par mille, et si oui, quelle somme on a versée mensuellement à la compagnie pour ce service jusqu'à la présente date de l'année financière courante.

185c. Réponse à un ordre de la Chambre du 21 mai 1934—Document montrant:—

Durant l'année financière échue le 31 mars 1934, quelle somme d'argent le gouvernement du Canada a versée (a) au chemin de fer Canadien-National; (b) au chemin de fer Canadien-Pacifique, pour le transport des matières postales, le service des messageries, le service des trains de marchandises ou d'autres services.

186. Réponse à un ordre de la Chambre du 8 février 1934—Document montrant:—

1. Quel est, par acre, le coût approximatif de nettoyer la terre au lac Seul, Ontario, aux fins d'augmenter la capacité du lac Seul à emmagasiner de l'eau.

2. Jusqu'au 31 décembre 1933, quelle somme d'argent on a dépensée pour cette entreprise.

3. Combien d'acres ont été nettoyées jusqu'au 31 décembre 1933.

4. Quels sont les traitements des contremaîtres, et quelles sont les gages des ouvriers qui exécutent ces travaux.

5. Si on permet aux hommes de former un comité pour faire des représentations au contremaître au sujet des conditions d'emploi.

6. Si on achète tous les approvisionnements dans la ville de Winnipeg, au lieu de les acheter dans le district environnant, si oui, pourquoi.

7. Quel est le coût des pommes de terre débarquées à Hudson.

8. Quel est le coût de l'avoine débarquée à Hudson.

187. Réponse à un ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Combien de (a) régiments, (b) de soldats ont pris part aux exercices militaires des camps d'été à Saint-Jean, durant l'été de 1933.

2. Durant combien de jours chacun de ces régiments est resté à ces camps d'été, et quel est le nom de chacun d'eux.

3. De quel district militaire fait partie chacun de ces régiments.

4. Par quel chemin de fer chacun de ces régiments, de ces bataillons ou de ces soldats a été transporté auxdits camps d'été.

5. Quelle est la somme reçue par le C.P.R. et le C.N.R.

6. Quel est le nombre total (a) d'officiers, (b) de soldats qui se sont rendus à ces camps militaires.

7. Quelle somme a été versée en salaires (a) aux officiers, (b) aux soldats.

8. Quel a été le coût de chacun de ces camps (a) en salaires, (b) pour toutes les autres dépenses.

188. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 21 février 1934 — Copie de l'ordre en conseil nommant monsieur Edgar Boutet comme secrétaire de l'Exécutif au ministère des Postes.

188a. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 28 mars 1934—Copie de l'arrêté du conseil du 29 novembre 1933, C.P. 2436, concernant la nomination d'Edgar Boutet comme secrétaire de l'exécutif dans le bureau du ministre des Postes.

189. Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Si le gouvernement a terminé, en la cité de Montréal, province de Québec, l'expropriation des immeubles construits dans le quadrilatère formé des rues St-Jacques, Windsor, St-Antoine et Cathédrale.

2. Quels sont les noms des propriétaires d'immeubles expropriés dans ce quadrilatère et le prix payé à chacun d'eux.

3. Si les propriétés acquises par le gouvernement, à date, ont été toutes démolies.

4. Si des propriétés n'ont pas été démolies, si ces dernières ont été louées par le gouvernement à des tiers.

5. Si oui, à qui, pour quel espace de temps, à quel loyer ou à quelles conditions.

190. Réponse à un Ordre de la Chambre du 18 février 1934—Document montrant combien de contrats ont été accordés durant les années 1932-33 à la *Pacific Engineers Limited*, de Vancouver, par tout ministère du Gouvernement, comprenant aussi la Commission du Havre de Vancouver et quel était le montant total de ces contrats.

191. Réponse à un ordre de la Chambre du 12 février 1934—Copie de tous rapports, correspondance et autres documents concernant la destitution ou la démission du maître de poste de Oxdrift, Ontario, et échangés durant les mois de novembre et décembre 1933, et janvier 1934.

191a. Réponse à un ordre de la Chambre du 12 février 1934—Copie de tous rapports, correspondance, requêtes et autres documents relatifs à la nomination récente du nouveau maître de poste de Oxdrift, Ontario.

192. Réponse à un ordre de la Chambre du 5 février 1934—Copies des cédules portant les numéros 48, 54, 56, couvrant les travaux que le ministère de la Colonisation de Québec a proposé d'exécuter dans les paroisses de Saint-Elzéar, de Saint-Emile d'Auclair et de Saint-Benoît de Packington, comté de Témiscouata, et qui ont été envoyées au gouvernement fédéral pour approbation le 30 août 1933, ainsi que copie de tous rapports, correspondance, télégrammes, pétitions, concernant lesdits travaux.

193. Réponse à un ordre de la Chambre du 31 janvier 1934—Dossier contenant une copie de tous les bordereaux de salaires, et une liste des argents déboursés pour les travaux que le ministère des Travaux publics a exécutés à Grande Entrée, comté de Gaspé, du 30 juillet 1930 jusqu'à ce jour.

194. Réponse à un ordre de la Chambre du 5 février 1934—Copie de tous rapports, correspondance, télégrammes, documents, demandes de soumissions, soumissions, plans et devis concernant la reconstruction d'un quai à Petit Cap, entre St-Maurice et Rivière-aux-Renards, comté de Gaspé, Québec.

195. Réponse à un ordre de la Chambre du 12 février 1934—Copie des bordereaux de salaires et des comptes pour matériaux employés à des travaux que le ministère des Travaux publics a exécutés depuis août 1930, au quai de l'Etat à Shigawake, Québec.

196. Réponse à un ordre de la Chambre du 12 février 1934—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres, soumissions, rapports d'ingénieurs, devis complets, bordereaux de salaires complets pour chaque personne employée, liste complète de tous les matériaux achetés avec les noms des personnes qui les ont vendus, et aussi le montant payé à chaque personne pour le transport, etc., et le montant payé au contre-maître et à l'inspecteur, au sujet des réparations du brise-lames de Little Sands, comté de Kings, île du Prince-Edouard.

197. Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Si on a fait un appel de soumissions pour la fourniture d'un assemblage de portes pour le camp des chômeurs à Dundurn, Saskatchewan.
2. Quelle était la quantité requise.
3. Quels furent les soumissionnaires.
4. Quel a été le prix soumis par chacun des soumissionnaires.
5. A qui le contrat a été adjugé et à quel prix.

198. Réponse à un ordre de la Chambre du 21 février 1934:—1. Copie de toutes les listes de paye du gouvernement pour ouvrage fait par le département des Travaux publics au quai, ou brise-lames de Petite Rivière au Renard, comté de Gaspé, pendant l'année 1931-32, conducteur des travaux, Charles Bernatchez.

2. Copie de toutes les listes de paye pour les travaux faits sur le quai de la Rivière au Renard, pendant l'hiver 1933, conducteur des travaux, Anthime Du-fresne.

198a. Réponse à un ordre de la Chambre du 16 avril 1934:—Copie de tous les bordereaux de salaires pour les travaux exécutés au quai de Petite Rivière au Renard, comté de Gaspé, pendant les années 1931 et 1932, copie aussi des pièces justificatives concernant les achats de bois, de fer et des autres matériaux utilisés pour ces ouvrages.

199. Réponse à un ordre de la Chambre du 5 mars 1934—Document montrant:—

1. Quelles ont été les sommes dépensées annuellement par le gouvernement fédéral pour les pêcheries depuis 1900 jusqu'à 1933 inclusivement, exclusion faite des salaires des employés fédéraux.

2. De quelle manière et pour quelles fins ont été dépensés, chaque année, ces divers montants.

200. Réponse à un ordre de la Chambre du 26 février 1934:—Copie de tous les bordereaux de salaires et des comptes pour matériaux au sujet des travaux exécutés au quai de Augustin Poirier, à Saint-Siméon de Bonaventure, sous la direction de Jean Bugold, en 1933.

201. Réponse à un ordre de la Chambre du 5 février 1934:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, soumissions, contrats et autres documents relatifs au louage du réservoir à grains de l'Etat, à Prince-Rupert, Colombie-Britannique.

201a. Réponse finale à un ordre de la Chambre du 5 février 1934:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, soumissions, contrats et autres documents relatifs au louage du réservoir à grains de l'Etat, à Prince-Rupert, Colombie-Britannique.

202. Réponse à un ordre de la Chambre du 5 mars 1934:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, rapports, mémoires et autres documents en la possession du ministère des Postes ou tout autre ministère fédéral relativement au transport des correspondances sur la ligne rurale n° 2, de Saint-Hyacinthe, en 1933, y compris les diverses soumissions que le ministère des Postes a reçues à ce sujet.

203. Réponse finale à un ordre de la Chambre du 19 février 1934:—Copie de toute correspondance échangée du 1er janvier 1933 à ce jour entre le très honorable R. B. Bennett, premier ministre, et M. Geo. G. Vaudrin, au sujet du plan Vaudrin et des moyens de régler la crise du chômage.

203a. Réponse finale à un ordre de la Chambre du 19 février 1934—Copie de toute correspondance échangée du 1er janvier 1933 à ce jour entre le très honorable R. B. Bennett, premier ministre, et M. Geo. G. Vaudrin, au sujet du plan Vaudrin et des moyens de régler la crise du chômage.

204. Réponse à un ordre de la Chambre du 26 février 1934—Copie de tous documents, correspondance, soumissions, et de tous autres écrits que le ministère des Postes a mis dans ses dossiers durant les années 1932 et 1933 au sujet du nouvel appel de soumissions, ou de l'adjudication de l'entreprise, avec les noms des soumissionnaires et les montants des soumissions, pour le transport des correspondances entre Wycocomagh et Margaree-Sud-Ouest, Nouvelle-Ecosse.

205. Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Quel est le tarif douanier sur les engrais chimiques mélangés importés du Royaume-Uni et des Etats-Unis.

2. Quel est le tarif douanier sur les engrais chimiques non mélangés importés du Royaume-Uni et des Etats-Unis.

3. Quelle est la quantité d'engrais chimiques non mélangés importée du Royaume-Uni.

4. Quelle est la quantité d'engrais chimiques mélangés importée soit des Etats-Unis, soit du Royaume-Uni.

206. Réponse à un Ordre du Sénat, en date du 25 avril 1933, pour la production d'un état indiquant:—

1. (a) Quel montant total en salaires a été payé par le Gouvernement du Canada pour le service civil tant de l'intérieur que de l'extérieur, y compris toutes les commissions payées par le Gouvernement, pendant l'année se termi-

nant le 31 mars 1933; (b) quelle économie a été effectuée sur les mêmes salaires par la réduction de dix pour cent?

2. Quel est le montant total payé par le Gouvernement du Canada en pensions de guerre pendant l'année fiscale se terminant le 31 mars 1933?

207. Réponse à un ordre de la Chambre du 5 mars 1934—Relevé indiquant les dépenses faites pour le quai public de Isaac's Harbour, Nouvelle-Ecosse, durant les années 1932 et 1933, et copie des comptes, bordereaux de salaires et autres documents.

208. Réponse à un ordre de la Chambre du 12 mars 1934—Document montrant:—

1. Quel a été le montant des emprunts que le gouvernement fédéral a placés durant les années suivantes: 1918-19-20-21-22-23-24.

2. Quel a été, pour chaque année, le prix de l'émission.

3. Quel a été, pour chaque année, le taux de l'intérêt.

4. Quel a été, pour chaque année, le rendement pour le portefeuille.

5. Quel a été, pour chaque année, le coût du lancement.

209. Ordre de la Chambre—Document montrant:—

Au sujet du relevé que l'honorable ministre des Finances a déposé le 26 février, et qui contient la mention que durant l'année échue le 31 mars 1933, 278 fonctionnaires ont été ajoutés au personnel de l'Office de la statistique:

1. Si la Commission du service civil a nommé ces fonctionnaires, et si oui.

2. Si la Commission du service civil a suivi la liste des admissibles suivant le rang des candidats.

210. Réponse à un ordre de la Chambre du 7 mars 1934 — Document montrant: —

1. Quels sont les noms, la date de la nomination et le rang sur la liste des admissibles de tous les commis, classe I et II qui ont été nommés à des emplois publics durant l'année financière échue le 31 mars 1933.

2. Si la Commission du service civil a offert à tout candidat heureux pour les emplois de la classe II, la chance d'accepter une nomination à tout emploi de la classe I.

3. Si la Commission du service civil, lorsqu'elle fait des nominations à même les listes d'admissibles disponibles suit strictement l'ordre de mérite et de rang.

211. Réponse à un ordre de la Chambre du 15 mars 1934 — Document montrant: —

1. Si la Commission du service civil a annoncé un concours sous le N° 22855, au mois de septembre dernier, pour une promotion au poste d'inspecteur senior suppléant des œufs pour la province de Québec.

2. Si cette charge doit être remplie par une personne bilingue.

3. Quels sont les Candidats qui ont demandé de participer à ce concours.

212. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 12 mars 1934: — Copie de toutes lettres ou communications échangées entre le ministre de l'Intérieur ou tout fonctionnaire de son ministère, et tout membre du gouvernement du Manitoba ou la Commission des liqueurs du Manitoba, au sujet de la délivrance d'un permis pour la vente de la bière dans Riding Mountain Park.

213. Ordre de la Chambre — Document montrant: —

1. Quel a été le grand total des exportations d'amiante, année par année, depuis 1928 jusqu'à date.

2. Quelles ont été les exportations annuelles de ce produit minier depuis cette date.

214. Ordre de la Chambre — Document montrant: —

1. Dans quels pays le Canada maintient des commissaires du commerce ou des agents.

2. En 1933, quel était le commerce total du Canada avec chacun de ces pays.

3. (a) En salaires, (b) en autres dépenses, quel a été, pour le Canada, le coût de maintenir chacun de ces commissaires et agents.

215. Réponse à un ordre de la Chambre du 12 mars 1934 — Document montrant: —

1. Quel a été le montant des emprunts que le gouvernement fédéral a vendus durant les années suivantes: 1918-19-20-21-22-23-24.

2. A qui on les a vendus chacune de ces années.

3. Quel taux d'intérêt rapportaient les bons de chaque année.

216. Réponse à un ordre de la Chambre du 8 mars 1934 — Document montrant: —

1. Si la Commission du port de Vancouver a adjugé, le 6 janvier 1933, une entreprise pour le prolongement du quai Lapointe.

2. Si on a fait un appel de soumissions pour cet ouvrage, si oui, de qui on a reçu des soumissions et quels étaient les montats de chaque soumission.

217. Réponse à un ordre de la Chambre du 12 mars 1934 — Document montrant: —

Au sujet de la réponse à une question de M. Duff, pages 756-7 des Débats non révisés, à l'effet suivant: " Nombre total des passes émises en 1930: 744,480; passes accordées aux personnes à la charge des députés, des sénateurs, des fonctionnaires de l'Etat, des journalistes: 11,078.

1. Quel a été le nombre de passes que chaque compagnie de chemin de fer a émises en 1930 pour chacune des catégories de personnes mentionnées immédiatement au-dessus.

2. Combien de passes chaque chemin de fer a émises aux mêmes catégories de personnes en 1933.

3. En 1933, combien de passes on a accordées qui tombent sous d'autres titres: " Autres passes, un voyage ", délivrées surtout aux employés de chemins de fer et aux personnes à leur charge.

4. Si la demande de passes pour personnes à charge doit être faite sur une formule semblable à celle qui est exigée pour les députés et les sénateurs.

218. Ordre du Sénat pour la production d'un document indiquant: —

1. Quelle a été la valeur en argent des importations au Canada pour chacune des années 1867 à 1933, les deux comprises?

2. Quelle a été la valeur en argent des exportations du Canada durant la même période?

3. Quelle a été le nombre de personnes qui sont, chaque année, parties du Canada pour aller s'établir aux Etats-Unis, durant la même période?

219. Réponse à un ordre de la Chambre du 15 mars 1934 — Document montrant: —

1. Combien de copies de *Canada 1934*, on a imprimées.

2. Quel a été le nombre total d'exemplaires distribués.

3. Sur ce nombre, combien ont été vendus en grosses quantités, et combien distribués à l'unité.

4. Si le prix pour les ventes en grosses quantités est le même que celui de la vente à l'unité, c'est-à-dire 25 cents chacun.

5. Quel a été, pour l'Office fédéral de la Statistique, le coût de la préparation et de la publication de ce pamphlet, et comment ce coût se compare avec les recettes.

220. Réponse à un ordre de la Chambre du 7 mars 1934 — Document montrant: —

1. Quel est le nombre des sous-ministres, y compris les personnes jouissant du rang de sous-ministre, dans les services administratifs du Canada.

2. Depuis le 7 août 1930, combien de sous-ministres ont quitté le service.

3. Combien de sous-ministres sont morts depuis le 7 août 1930.

4. Quelle est la somme annuelle totale versée, ou qui sera versée à la fin du congé de retraite, à titre de pension, aux sous-ministres qui ont quitté le service depuis le 7 août 1930.

5. Quelle est la somme annuelle totale des traitements, déductions comprises, versée aux sous-ministres nommés pour remplacer ceux qui ont été mis à leur retraite depuis le 7 août 1930.

222. Réponse à un ordre de la Chambre du 26 février 1934—Copie de toutes correspondances, télégrammes, enquêtes, affidavit et rapports officiels, au ministère des Postes, depuis le mois d'août 1930, concernant la démission du notaire Amédée Dugas comme maître de poste de Saint-Jean-de-Matha, dans le comté de Joliette, et la nomination de son successeur Léopold Marcil.

223. Copie d'arrêté en Conseil, C.P. 605, du 23 mars 1934, concernant le renvoi à la cour Suprême du Canada de certaines questions affectant la Loi du Bureau de tarif.

223a. Copie de l'arrêté en Conseil, C.P. 741, du 9 avril 1934, modifiant l'arrêté en Conseil, C.P. 605, du 23 mars 1934, référant certaines questions concernant la juridiction de la commission du tarif à la cour Suprême du Canada.

223b. Rapports et procès-verbaux de la commission du Tarif, sous la partie 1 de la Loi du Tarif 1933, sur 11 références qui lui ont été faites, savoir: nitrate de soude, collodion, fils et corde de jute, toile de lin ou de chanvre, Telegage rouge liquide, outils à bijouteries, poudres de bronze, armes à feu, tissus à voiles de coton égyptien, pieds en verre d'albâtre, ébauches de boutons.

223c. Rapports et Procès-verbaux de la commission du tarif, sous la partie 1 de la Loi du tarif 1933, sur trois références soumises par le ministre des Finances, savoir: figues mûres en sirop; gaz naturel; sulfate de nicotine.

223d. Rapport et procès-verbaux de la commission du tarif en vertu de la partie 1, de la Loi de la commission du tarif, sur une référence que lui a faite le ministre des Finances, savoir: fruits et légumes.

223e. Rapport intérimaire et procès-verbaux de la commission du tarif, sous la partie 1, de la Loi du tarif, 1933, sur une référence que lui a faite le ministre des Finances, savoir: tissus en laine.

223f. Rapports et procès-verbaux de la commission du tarif sous les dispositions de la Loi du tarif, 1933, sur une référence que lui a faite le ministre des Finances, savoir: pépinières; et rapport intérimaire et procès-verbaux sur trois références que lui a faites le ministre des Finances, savoir: chapeaux et capuchons; fil de soie d'acétate, fil de soie artificielle.

223g. Rapport intérimaire et procès-verbaux de la commission du tarif, sous la partie 1, de la Loi du tarif, 1933, sur une référence que lui a faite le ministre des Finances, savoir: attaches sans agrafes.

224. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 26 février 1934:—Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement de l'Île du Prince-Edouard et le gouvernement fédéral au sujet des pensions de vieillesse, y compris une copie du contrat passé entre la province et le gouvernement fédéral au sujet de cette affaire.

225. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 19 mars 1934:—Copie de toute correspondance échangée entre l'honorable M. Gordon, ministre du Travail, et le procureur général de la province de Québec.

226. Réponse à un ordre de la Chambre du 19 mars 1934:—Copie de tous documents ou comptes du département des Affaires indiennes échangés, durant l'année 1933 et durant 1934, jusqu'à cette date, entre le département et toute personne résidant dans le district de Spiritwood ou ailleurs, au sujet des services médicaux donnés aux réserves indiennes de Witchekan et de Chitek situées dans le district de Battleford-Nord.

227. Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Si la Commission du service civil a fait annoncer en 1933 une situation vacante de commis, classe 3, au bassin de radoub de Lauzon, Québec.
2. En pareil cas, quelles personnes ont sollicité cet emploi.
3. Quelle a été la classification (rating) de chacun.
4. Si une nomination a été faite pour remplir cette situation.
5. Le cas échéant, qui a été nommé et sur la recommandation de qui.

228. Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Quels bureaux l'Etat canadien a loués dans la ville de Hamilton.
2. Qui est propriétaire de ces édifices.
3. De quel agent ou de quelle agence on les a loués.
4. Quand et pour quel espace de temps les baux ont été faits.
5. Quel est le montant du loyer versé en vertu de chaque bail.

229. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 26 mars 1934:—Copie de tous arrêtés du conseil, correspondance et autres documents relatifs au congédiement du Dr L. R. Murray, médecin représentant le ministère des Pensions et de la Santé nationale à Sussex, Nouveau-Brunswick, et relatifs aussi à la nomination de son successeur.

230. Réponse à un ordre de la Chambre du 19 mars 1934:—Etat indiquant en poids et en valeur, les exportations du Canada au Royaume-Uni (a) en saumon frais, (b) en saumon gelé, (c) en saumon en boîte, chaque sorte séparément, durant les années écoulées de 1929 à 1933 inclusivement, chaque année montrée séparément, les statistiques devant indiquer aussi si le saumon a été exporté de la côte de l'Atlantique ou de la côte du Pacifique; si l'on se sert du quintal comme unité, indiquer aussi la contenance en livres et se servir partout du même système.

230a. Réponse à un ordre de la Chambre du 11 avril 1934—Document montrant:—

1. Après le 16 septembre 1933, combien de saumons roses on a pris dans le district numéro 1 en Colombie-Britannique (a) avec manets, (b) avec des seines.

2. Après le 16 septembre 1933, quel a été le nombre total de caisses de boîtes de conserve remplies avec du saumon rose pris dans le district numéro 1 en Colombie-Britannique, (a) combien de ces caisses ont subi l'inspection, (b) combien ont été classées comme étant de seconde qualité, (c) et combien ont été classées comme étant inférieures à la seconde qualité.

3. Durant la saison 1933, quel a été le nombre total des saumons roses exportés dudit district numéro 1 aux Etats-Unis, et à quelles dates ces expéditions ont-elles été faites.

231. Ordre de la Chambre—Copie du rapport de l'honorable Dunald Sutherland relatif à une enquête sur le tabac faite en 1933.—Réponse à l'ordre qui précède.

231a. Réponse à un ordre de la Chambre du 26 février 1934—Document montrant:—

1. Si le gouvernement a reçu des requêtes demandant l'imposition d'une taxe de 20 cents par livre sur la vente du tabac en feuilles.

2. Si oui, combien de ces pétitions on a reçues.

3. Combien de personnes, dans chaque province, ont fait cette demande.

4. Combien de personnes, dans chaque municipalité, séparément, ont signé lesdites requêtes.

5. Quels sont les manufacturiers qui ont proposé ou recommandé la taxation du tabac en feuilles.

6. Quelles sont les municipalités dont les conseils municipaux auraient approuvé, par résolution, le projet de taxer le tabac en feuilles.

7. Si le gouvernement a reçu des requêtes ou des résolutions des conseils municipaux protestant contre cette proposition.

8. Si oui, combien.

9. Combien de personnes, dans chaque province, ont signé ces requêtes de protestation.

10. Combien de personnes, dans chaque municipalité, ont signé ces requêtes de protestation.

11. Quelles sont les municipalités dont les conseils municipaux auraient protesté, par résolution, contre ce projet de taxer le tabac en feuilles.

232. Réponse à un ordre de la Chambre du 8 février 1934—Document montrant:—

1. De 1922 à date, quelle a été la dépense annuelle pour les automobiles de chacun des ministres, comprenant les chauffeurs, l'essence, l'huile et autres dépenses inhérentes à l'entretien de ces automobiles.

2. De 1922 à date, quelle a été la dépense annuelle pour les wagons privés de chacun des ministres.

233. Réponse à un ordre de la Chambre du 21 mars 1934—Document montrant:—

1. Si les maîtres de poste suivants: MM. Johnny April, de Gironde; N. Ouellet, de Lamy-Sud; J. Michaud, de La Richardière; M. Saint-Pierre, de Le Petit Bois Franc; D. Lebel, de Montagne Ronde; Antoine Landry, de Notre-Dame du Lac; C. Saint-Pierre, de Pied du Lac; André Beaulieu, de Raudot; Joseph Viel, de Squatteck, et J. B. Plourde, de Sully, ont subi des enquêtes pour ingérence politique depuis 1930.

2. Dans l'affirmative, s'ils ont été destitués à la suite de ces enquêtes.

3. A la demande de qui chacune de ces enquêtes a été accordée.

233a. Réponse à un ordre de la Chambre du 21 mars 1934—Document montrant:—

1. Si depuis 1930, les maîtres de poste suivants: Edmond Levesque, de Couturier; Thomas Dubé, de Denonville; Joseph Michaud, de Lamy; Alcide Beaulieu, de Packington; Omer Sirois, de Riou; Edmond Rioux, de St-Arsène; Charles Bossé, de St-Eusèbe; ont subi des enquêtes pour ingérence politique.

2. Si chacun des maîtres de poste ci-dessus nommés exerce encore les fonctions de maître de poste.

3. Sinon, à la demande de qui chacun a été destitué et à quelle date.

234. Réponse à un ordre de la Chambre du 26 février 1934—Copie de tous bordereaux de salaires, comptes, pièces justificatives et autres documents relatifs à l'ouvrage fait; aux matériaux fournis, ou à l'argent dépensé pour les travaux exécutés en 1933 au brise-lames de Port Latour, comté de Shelburne, Nouvelle-Ecosse, avec une déclaration relative au travail réellement exécuté en 1933, à la somme dépensée, ou à la dette encourue, au travail qui reste à exécuter et à l'estimation du coût de ce travail.

235. Réponse à un ordre de la Chambre du 28 février 1934—Copie de tous les bordereaux de salaires et des comptes pour matériaux pour l'ouvrage exécuté au quai de Portage, à Paspébiac, Québec, en 1933 et en 1934.

236. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 24 mai 1933—Copie des décrets du conseil C.P. 1947 et C.P. 1948 avec une copie des télégrammes, câblogrammes, lettres et autre correspondance qui ont trait à la matière qui fait le sujet desdits décrets du conseil, et tels qu'ils sont actuellement dans les dossiers du ministère des Affaires étrangères.

236a. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 26 février 1934—Copie de tous télégrammes, correspondance et autres documents échangés entre le gouvernement du Canada ou aucun de ses fonctionnaires

et le ministre plénipotentiaire à Tokio au sujet de la construction d'un édifice public pour la Légation canadienne à Tokio, de même qu'une copie de l'arrêté du conseil autorisant la construction dudit édifice, des plans, devis, contrats et de tous documents que le gouvernement a en sa possession et qui ont trait à la construction dudit édifice public pour la Légation canadienne à Tokio.

237. Copie du rapport de la commission royale nommée par le gouvernement britannique pour examiner sur l'avenir de Terre-Neuve et en particulier de faire rapport sur la situation financière et de ses perspectives. (Cmd. 4480); ainsi que les documents concernant le rapport de ladite commission (Cmd. 4479).

238. Ordonné: Qu'il émane un Ordre du Sénat pour la production d'un rapport en réponse aux questions suivantes:—

1. Quel était le traitement du conseiller canadien de la Société des Nations, et quelles étaient les dépenses de son bureau pour l'année 1932-33?

2. Quelles furent les dépenses totales des délégués canadiens à l'Assemblée et à toutes les autres réunions ou conférences se rapportant à la Société des Nations, durant 1932-33?

3. Quelle a été la contribution du Canada aux publications émises, par la Société des Nations, durant l'année 1932-33?

4. Quel est le total des sommes que le Canada a dépensées relativement à la Société des Nations durant l'année 1932-33, en comprenant la Conférence du désarmement?

5. Quel montant, s'il en est, le Canada a-t-il contribué à la Cour permanente de la Justice Internationale, durant l'année 1932-33?

6. Le Gouvernement a-t-il quelque document qui ressemble à un bilan annuel de la Société des Nations, montrant les recettes et les dépenses, soit pour l'année 1932, soit pour l'année 1933; dans l'affirmative, ce document sera-t-il déposé sur le bureau?

7. Quel est le total des sommes d'argent perçues par la Société des Nations, les noms des Etats contributeurs et le montant de la contribution de chacun?

8. Quelle est la base de la cotisation des Etats adhérents à la Société, pour couvrir les dépenses de la Société, et comment cette base est-elle établie?

9. De fournir un état indiquant la répartition des fonds reçus par la Société des Nations, et le montant payé à chaque division ou département de la Société?

10. Le nombre total des employés de la Société, et de ses départements qui reçoivent l'aide de la Société, et le nombre d'employés dans chaque département?

11. Quelle proportion des dépenses de la Société ont payé: (a) l'Allemagne, et (b) le Japon, avant de se retirer de la Société?

12. Une liste des adhérents, et la cotisation en dollars payée par chaque adhérent pour l'année 1932-33?

13. Les noms des Etats, adhérents de la Société, qui ont délégué des représentants à quelque Assemblée de la Société durant l'année 1933?

14. Des dix-neuf Etats arriérés dans leur cotisation à la Société, d'après un rapport du 31 janvier 1933:

(a) Quelques-uns de ces Etats se sont-ils retirés de la Société, et, dans l'affirmative, quels sont ces Etats?

(b) Quelques-uns de ces Etats ont-ils soldé leurs arrérages; et, dans l'affirmative, quels sont ces Etats?

(c) Quelques-uns de ces Etats ont-ils, sans avoir soldé leurs arrérages, assisté et pris part aux délibérations de la Société en 1933; et, dans l'affirmative, quels sont ces Etats?

15. Quelque Etat a-t-il été radié de la Société pour non paiement de sa cotisation?

16. Quelque prélèvement a-t-il été opéré, durant l'année 1933, à même les crédits casuels de quelque département, pour couvrir les dépenses de délégués à diverses Conférences et Commissions outre-mer; et, dans l'affirmative, dans quel département ce prélèvement a-t-il été opéré, et quel montant d'argent a-t-il été imputé à chaque département?

239. Réponse à un ordre de la Chambre du 28 mars 1934: — Copie de tous contrats, lettres, correspondance, bordereaux de salaires relatifs à la construction en 1930 et à la reconstruction ou à la réparation du mur de revêtement situé vis-à-vis du couvent des Sœurs Grises, dans le village Abénaquis, sur la réserve indienne, comté d'Yamaska, et copie de tous rapports d'inspection au sujet de la réception, de la défectuosité et de la réfection de cet ouvrage.

240. Réponse à un ordre de la Chambre du 26 février 1934: — Copie de tous bordereaux de salaires, pièces justificatives et autres documents relatifs à des ouvrages faits, des matériaux fournis ou de l'argent versé pour les travaux exécutés en 1933 et en 1934 au brise-lames de Boccaro-Ouest, comté de Shelburne, Nouvelle-Ecosse, avec une déclaration relative au travail vraiment exécuté en 1933 et 1934, et à la somme déboursée ou à la dette encourue jusqu'au temps où le travail a été arrêté le, ou vers le 20 janvier 1934, et au travail qui reste à exécuter et à l'estimation du coût de ce travail.

241. Réponse à un ordre de la Chambre du 19 mars 1934: — Copie de tous les bordereaux de salaires pour les travaux exécutés au brise-lames de Sainte-Adélaïde de Pabos, comté de Gaspé, durant l'année 1933-34, et aussi copie de toutes les lettres échangées entre le ministère des Travaux publics et toute autre personne au sujet desdits travaux.

242. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, du 9 avril 1934: — Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres, arrêtés du conseil échangés du 1er septembre 1930 au 1er janvier 1934 au sujet de la destitution de Xavier Cyr et de la nomination d'un autre maître de poste à Baker-Brook, comté de Madawaska, Nouveau-Brunswick.

243. Réponse à un ordre de la Chambre, du 19 mars 1934 — Copie de tous télégrammes, correspondance, dépêches et autres documents du 1er août 1930 jusqu'à ce jour, et en la possession du gouvernement, se rapportant à la démission de Georges Molloy, maître de poste à la gare de Chandler, comté de Gaspé, et à la nomination de son successeur.

244. Réponse à un ordre de la Chambre du 28 mars 1934: — Copie de toute correspondance échangée depuis 1930 entre monsieur A. J. Morin et toute autre personne d'une part, et le ministère des Postes ainsi que le bureau du premier ministre d'autre part, au sujet du transport des correspondances à Pied du Lac, Boisvert, Les Étroits et Bélanger Siding, comté de Témiscouata.

245. Réponse à un ordre de la Chambre du 9 avril 1934 — Document montrant: —

1. Durant les années 1930, 1931, 1932 et 1933 respectivement, quel a été le coût de l'administration du camp militaire de Petawawa.

2. Quelle somme on a dépensée pour matériaux et outillage, et quelle somme pour la main-d'œuvre et les allocations.

246. Ordre de la Chambre — Document montrant: —

1. Quelles ont été les exportations totales du Canada à la Grande-Bretagne durant les années fiscales suivantes se terminant le 31 mars: 1921, 1922, 1923, 1924, 1925, 1926, 1927, 1928, 1929, 1930, 1931, 1932, 1933, 1934.

2. Durant les mêmes années, quelles ont été les importations totales au Canada de la Grande-Bretagne, en nommant les marchandises les plus importantes et les plus gros montants.

247. Réponse à un ordre de la Chambre du 16 avril 1934 — Document montrant: —

1. Durant les dix dernières années, combien de sacs d'oignons on a produits au Canada.

2. Quel est le droit douanier sur les oignons importés (a) des Etats-Unis, (b) des autres pays.

3. Quelle quantité d'oignons on a importés au Canada durant les dix dernières années et de quel endroit.

4. Quelle quantité d'oignons on a exportés du Canada et à quels pays.

5. Combien d'acres ont étéensemencées au Canada, en oignons, chaque année depuis 1921.

248. Réponse à un ordre de la Chambre du 5 février 1934: — Copie de tous les rapports, correspondance, témoignages, et autres écrits et documents échangés du 1er mars 1929 jusqu'à ce jour, entre tout membre ou fonctionnaire du gouvernement et toute autre personne au sujet du jalonnement de l'enregistrement, du travail d'évaluation ou de toute autre question relative au groupe de concessions minières Albion, numéros 1, 2, 3, 4, 5 et 6, dans le parc Kootenay, en Colombie-Britannique.

249. Copie d'un bill passé par l'Assemblée Législative de la province de Québec concernant les loteries pour fins charitables et éducationnelles, et d'une résolution s'y rapportant.

250. Réponse à un ordre de la Chambre du 16 avril 1934 — Document montrant: —

1. Quel est le droit d'accise actuel sur les cigarettes.

2. (a) Quand ce droit actuel a été fixé, (b) quel était ce droit avant cette date.

3. Quel a été, chaque année, le montant des recettes provenant du droit d'accise sur les cigarettes, de 1912 (année financière) au 31 mars 1934.

4. Chaque année, 1912 à 1934, quel a été la consommation de cigarettes au Canada.

5. (a) Combien de cigarettes ont été légalement importées du Canada durant ces mêmes années, (b) d'où elles venaient.

6. Quel est le droit d'importation sur les cigarettes.

251. Réponse à un ordre de la Chambre du 16 avril 1934 — Document montrant: —

1. Combien de cigares on a produit au Canada durant chacune des années suivantes se terminant le 31 mars: 1920, 1921, 1922, 1923, 1924, 1925, 1926, 1927, 1928, 1929, 1930, 1931, 1932, 1933, 1934.

2. Quelle est la taxe d'accise perçue sur les cigares.

3. Durant les années mentionnées plus haut, quelles ont été, chaque année, les recettes provenant de cette source.

4. Durant chacune de ces années, quelles ont été les recettes totales provenant de l'industrie du tabac, toutes les formes.

252. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 9 avril 1934: — Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres, arrêtés du conseil du 1er septembre 1930 à ce jour, relatifs à l'entreprise du transport du courrier de la gare de Green River au bureau de poste de Green River, Nouveau-Brunswick, entreprise adjugée à un nommé Camille Azzard, de Green River, Nouveau-Brunswick.

253. Réponse à un ordre de la Chambre du 12 février 1934: — Copie de toute la correspondance échangée entre le Ministère des Postes ou les fonctionnaires de ce ministère et le Chemin de fer Canadien-National ou ses employés au sujet de la manutention et la distribution des correspondances de la péninsule de Gaspé à Matapédia, Québec, et à Campbellton, Nouveau-Brunswick.

Et aussi un état indiquant le coût additionnel encouru par la manutention de ces correspondances depuis que les convois de Gaspé se rendent à Campbellton, Nouveau-Brunswick.

254. Réponse à un ordre de la Chambre du 5 février 1934: — Copie de tous les rapports, correspondance, témoignages et contrats échangés du 1er mars 1924 jusqu'à ce jour, entre le gouvernement fédéral ou le ministère de l'Intérieur et A. B. Trites et Al. ou la *Base Metals Mining Corporation, Limited*, au sujet de certaines concessions minières dans le parc national Yoho.

255. Réponse à un ordre de la Chambre du 9 avril 1934: — Copie de tous avis, rapports, lettres, feuilles de classification, décisions, mémoires, télégrammes ou autres communications, et tous autres documents et mémoires que la Commission du service civil a en sa possession, ou le ministre des Postes, relativement à la nomination du maître de poste actuel de la ville de Beauharnois, comté de Beauharnois.

256. Réponse à un ordre de la Chambre du 11 avril 1934 — Document montrant: —

1. Quels sont les noms et les adresses des hommes qui travaillent à la construction du pont du canal Burlington.
2. Durant quelles heures ils travaillent et quel salaire ils reçoivent.
3. Si la journée de huit heures est en vigueur pour cette entreprise.
4. Quels sont les salaires versés pour le même travail aux ponts du canal Welland.
5. Si la journée de huit heures est en vigueur aux ponts du canal Welland.
6. Si les fonctionnaires du Ministère des Travaux publics ou de la Commission du service civil font subir des examens aux candidats à ces emplois.

257. Réponse à un ordre de la Chambre du 16 avril 1934 — Document montrant: —

Durant les années 1931, 1932 et 1933, dans chacune des provinces du Canada, quel est le montant de la dette flottante que les municipalités ont manqué à payer.

258. Réponse à un ordre de la Chambre du 5 mars 1934 — Document montrant: —

1. Le 1er janvier des années suivantes: 1930, 1931, 1932, 1933 et 1934, combien de personnes au Canada recevaient l'assistance de l'Etat.
2. A la même date de chacune des années mentionnées plus haut, combien de personnes recevaient de l'assistance dans chaque province.

259. Réponse à un ordre de la Chambre du 19 mars 1934 — Document montrant: —

1. Pour l'année de récolte 1933-34, quels sont (a) à Montréal, (b) à Vancouver, (c), à Saint-Jean, (d) à Halifax, (e) à Québec, (f) à Port-Arthur, les tarifs des réservoirs à grains en vigueur, (1) pour recevoir le grain des wagons ou des navires, (2) pour l'expédier dans les wagons ou des navires.

2. Si durant l'année récolte 1933-34, on a mis en vigueur, pour la manutention du grain qui passe par tout port mentionné plus haut, des diminutions des tarifs des élévateurs.

3. Parmi les ports ci-dessus où se fait la manutention du grain, quels sont ceux qui possèdent des réservoirs à grains de l'Etat administrés par l'Etat ou par une Commission sous l'autorité de l'Etat.

4. Dans quels ports mentionnés dans la question n° 1 se trouvent des réservoirs à grains que le gouvernement a construits.

5. Tel qu'il apparaît dans les livres de la Commission du port de Vancouver, quel est le coût total imputable sur le capital, et applicable (a) aux réservoirs No 1, de la Commission du port, (b) au réservoir No 2, de la Commission du port, (c) au réservoir No 3, de la Commission du port, y compris le coût des conduits à grains et de tous les appareils de chargement des grains.

6. Si les réservoirs à grains de la Commission du port de Vancouver sont loués à des compagnies d'intérêt privé qui font le commerce des grains.

7. Si oui, à qui ils sont loués et quels sont les loyers annuels.

8. Si les réservoirs à grains de la Commission du port de Vancouver loués à des compagnies d'intérêt privé paient les taxes municipales sur le même pied que les autres propriétés qui servent aux mêmes fins et sont la propriété de particuliers.

9. Si la Commission des grains du Canada a approuvé les tarifs des réservoirs à grains des ports canadiens.

10. Si le gouvernement, ou tout autre corps gouvernemental, a payé des taxes municipales ou leur équivalent sur les réservoirs à grains de l'Etat fédéral situés à Port-Arthur, Ontario.

260. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 19 mars 1934—Copie de tous documents, lettres, rapports d'enquête, arrêtés du conseil, s'il y en a, rapports au gouvernement fédéral ou aux membres qui le composent, rapports aux différents départements au sujet du cas de M. Avila Blouin, de la cité de Québec, qui a été blessé durant la guerre.

261. Réponse à un ordre de la Chambre du 11 avril 1934—Copie de toutes les factures pour les viandes et les produits des compagnies de salaisons que l'entrepreneur a fournis entre le 1er septembre 1933 et le 1er décembre 1933 au quartier-général du camp des chômeurs à Spences Bridge, Colombie-Britannique.

262. Réponse à un ordre de la Chambre du 18 avril 1934—Relevé détaillé de toutes les entreprises spéciales qui ont formé la dépense de \$472,000 révélée dans le rapport de l'Auditeur général pour 1933, Vol. II, M-8, au chapitre des travaux publics en Nouvelle-Ecosse. Et aussi un relevé détaillé de toutes les entreprises spéciales qui ont formé la dépense de \$390,000 révélée dans le rapport de l'Auditeur général pour 1933, Vol. II, M-8, au chapitre de la route transcanadienne.

263. Réponse à un ordre de la Chambre du 19 mars 1934—Copie de tous contrats, lettres et correspondance entre le ministre des Travaux publics, le sous-ministre, les ingénieurs et officiers de son département et toutes autres personnes, avec toute personne quelconque, depuis 1930 jusqu'à ce jour, concernant le mur de revêtement le long du chenal Tardif, à Notre-Dame de Pierreville, comté d'Yamaska.

264. Réponse à un ordre de la Chambre du 5 mars 1934—Document montrant:—

1. Si le gouvernement canadien a, par l'intermédiaire de la Commission du port d'Halifax, acheté l'entrepôt de la *Nova Scotia Public Cold Storage Company*.

2. Si tel est le cas, quelle somme on a versée pour ledit édifice, et de quelle manière le montant a été payé.

265. Réponse à un ordre de la Chambre du 21 mars 1934—Document montrant:—

1. Durant l'année 1933, quel était le montant d'assurance qui couvrait les propriétés de l'Etat dont la Commission du port de Vancouver avait l'administration.

2. Quelle a été la prime totale versée pour ladite assurance.

3. Par quelles compagnies ladite assurance a été assumée, et quels étaient les agents des compagnies qui ont négocié ladite assurance.

265a. Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre du 21 mars 1934—montrant:—

1. Durant l'année 1933, quel était le montant d'assurance que couvrait les propriétés de l'Etat dont la Commission du port de Vancouver avait l'administration.

2. Quelle a été la prime totale versée pour ladite assurance.

3. Par quelles compagnies ladite assurance a été assumée, et quels étaient les agents des compagnies qui ont négocié ladite assurance.

266. Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Durant les années 1918, 1919 et 1920, quel a été le montant total que le gouvernement fédéral a dépensé dans l'Ouest du Canada en avances pour grains de semence.

2. Quelle fraction de ladite somme n'est pas encore remboursée.

3. Si le gouvernement peut accepter moins que le montant global du principal et des intérêts dus sur lesdites avances pour grains de semence.

4. Si le gouvernement demandera avec insistance le remboursement desdites avances pour grains de semence.

267. Réponse à un Ordre du Sénat, en date du 17 avril 1934, pour la production d'un état montrant:—

1. Quel est le coût estimatif pour le Dominion, aux termes des divers traités conclus avec les Indiens, de l'extinction des droits et intérêts de ces Indiens dans les terres décrites dans ces traités?

2. Dans quelles provinces ces terres étaient-elles ou sont-elles situées?

3. Quels montants annuels en espèces ou en nature sont aujourd'hui payables, aux termes de ces traités?

4. Ces terres ont-elles, en tout ou partie, été plus tard vendues, si elles l'ont été, de quelle manière et à qui ont-elles été vendues?

5. Quel montant total le Dominion a-t-il reçu de la vente ou de l'aliénation de ces terres; quel est le coût estimatif de leur administration?

6. Ces terres ont-elles, en tout ou partie, été transférées aux provinces, si elles l'ont été, à quels termes et conditions?

268. Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Durant les deux dernières années, combien de navires on a aménagés d'une façon spéciale pour l'exportation des bestiaux sous la direction du ministre du Commerce.

2. Quels sont les noms des personnes ou des compagnies auxquelles ces navires appartenaient.

3. Quelle somme d'argent on a dépensée dans chaque cas.

4. A qui cet argent a été versé.

269. Réponse à un ordre de la Chambre du 28 février 1934—Document montrant:—

1. Quels sont les noms des employés surnuméraires qui ont travaillé aux chantiers maritimes de Sorel dans les mois de septembre, octobre, novembre 1933 respectivement.

2. De quel comté venait chacun d'eux.

3. Qui a recommandé chacun d'eux.

269a. Réponse à un ordre de la Chambre du 8 mars 1934—Document montrant:—

1. Combien il y a eu d'employés (a) permanents, et (b) surnuméraires aux chantiers maritimes de Sorel pendant chaque mois de l'année 1933.

2. Quel est le montant total des salaires qui ont été payés (a) aux employés permanents, et (b) aux employés surnuméraires pendant chaque mois de l'année 1933.

270. Rapport de George A. Touche & Cie, comptables chartrés, en date du 15 mars 1934, sur les comptes financiers du système des Chemins de fer Nationaux du Canada, pour l'année terminée le 31 décembre 1933, en vertu des prescriptions des articles 13 et 15 de la Loi du National et du Pacifique Canadien, 1933, 23-24 George V, Chapitre 33.

271. Réponse à un ordre de la Chambre du 23 avril 1934—Copie de tous documents, lettres, télégrammes, correspondance et requêtes échangés du 1er janvier 1934 jusqu'aujourd'hui entre les citoyens de l'Île-aux-Coudres, district La Baleine, et le ministère des Postes, à Ottawa et à Québec, au sujet du contrat accordé pour le transport des correspondances entre l'Île-aux-Coudres et La Baleine.

272. Réponse à un ordre de la Chambre du 23 avril 1934—Copie de toute la correspondance et de tous autres documents échangés durant l'année 1933 entre le ministère des Postes ou tout fonctionnaire de ce ministère et toute ou toutes personnes au sujet de la fermeture du bureau de poste de Gap View et de la modification de l'entreprise postale de Forget, Gap View et Handsworth à Stoughton et Handsworth.

273. Réponse à un ordre de la Chambre du 16 avril 1934—Copie de tous rapports d'enquête, correspondance et autres documents qui ont trait à la destitution du maître de poste de Saint-Louis, comté de Kent, Nouveau-Brunswick.

274. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, du 16 avril 1934—Copie de toutes correspondance et communications échangées, de 1930 jusqu'à ce jour, entre le gouvernement provincial de Québec et le département des Affaires indiennes du gouvernement fédéral au sujet de la réserve des Indiens de Pointe-Bleue, comté du lac Saint-Jean.

275. Réponse à un Ordre du Sénat, en date du 20 mars 1934, pour la production d'un relevé faisant connaître:—

1. La dette totale des ports de Montréal et de Québec respectivement, sous l'administration des Commissions de ports.

(a) Le montant dépensé par ces administrations respectives, en améliorations, entretien, frais généraux et frais d'emprunts, durant les dix dernières années.

(b) Si quelqu'une de ces dépenses d'établissement a été liquidée, quel en est le montant, par qui et quand a-t-elle été liquidée?

(c) Si les frais d'intérêts n'ont pas été intégralement acquittés, combien est resté impayé pour chaque port; et si le Gouvernement fédéral a acquitté une partie de ces frais d'intérêts, combien a-t-il payé pour chaque port?

2. Le nombre des élévateurs à grain entre la tête des Lacs jusqu'à et y compris la cité de Québec, appartenant respectivement au Gouvernement fédéral, aux Commissions de ports, ou subventionnés par le Gouvernement fédéral,

(a) Le nom et la désignation de chacun de ces élévateurs, ainsi que le coût, les frais d'entretien annuel et les frais généraux.

3. La dépense totale, de toute provenance, afférentes aux travaux de dragage de récupération dans le fleuve Saint-Laurent, entre l'extrémité orientale du canal Lachine, Montréal, et le golfe Saint-Laurent.

(a) Le montant supposé avoir été dépensé par tous les départements de l'Administration pour l'année 1934, en dragage dans le fleuve Saint-Laurent, à partir du lac Ontario jusqu'au golfe Saint-Laurent.

(b) Le nombre et la valeur des dragues et auxiliaires appartenant au Gouvernement fédéral ou mis en service sous sa direction.

(c) Les frais annuel d'entretien, de service et de réparation de ces dragues, durant chacune des dix dernières années.

4. Le nombre et la valeur des navires brise-glaces mis en service par le Gouvernement fédéral entre la tête des Lacs et Sydney, N.-E.

(a) Les frais approximatifs de service, d'entretien et de réparation de ces navires, durant chacune des dix dernières années.

5. Le nombre des navires, y compris les brise-glaces, en service entre le lac Ontario jusqu'à et y compris le bas du Saint-Laurent, entre octobre et le 31 décembre 1933, afin de tenir les ports du Saint-Laurent ouverts à la navigation, dans l'intérêt de la navigation et d'autres services.

(a) Le coût total pour la période susmentionnée.

(b) Le Gouvernement fédéral a-t-il payé la totalité de ce coût. S'il n'en a pas payé la totalité, combien en a-t-il payé.

(c) Les compagnies de navigation ont-elles contribué au coût de ces services. Si elles y ont contribué, pour combien.

6. Le nombre des accidents de navigation sur le fleuve Saint-Laurent au cours de l'année financière 1933-34.

(a) Le nombre de ces accidents qui ont été des sinistres majeurs.

(b) Le nombre des navires océaniques et des navires de cabotage prêts à prendre la mer et qui n'ont pu, à cause des conditions météorologiques, partir du fleuve Saint-Laurent.

(c) Le nombre de ces navires qui sont encore au Canada.

7. La valeur approximative des phares fixes et flottants et des autres aides à la navigation, y compris l'aide radiotélégraphiques et les bateaux de sauvetage, mais non compris les dragues et les brise-glaces sur le Saint-Laurent.

(a) Les frais de service et d'entretien, en général, des susdits durant les dix dernières années.

8. Le taux du transport ferroviaire par boisseau de blé, de Saskatoon à Churchill en 1933.

9. Le taux du transport ferroviaire par boisseau de blé, de Saskatoon à Montréal en 1933.

10. Le taux du transport ferroviaire par boisseau de blé, de Saskatoon à Fort-William en 1933.

11. Le taux du transport ferroviaire par boisseau de blé, de Fort-William à Montréal en 1933.

12. Le taux du transport par eau, par boisseau de blé *via* les voies navigables du Saint-Laurent, de Fort-William à Montréal entre 1923 et 1934.

276. Ordre de la Chambre—Document montrant:—

Quelles sommes on a dépensées dans la réserve des Abénaquis, comté d'Yamaska, durant chacune des années 1930, 1931, 1932, 1933, pour (a) soins médicaux, (b) frais d'hôpitaux, (c) secours, (d) autres fins.

276a. Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Durant les années, 1921, 1922, 1923, 1924, 1925, 1926, 1927, 1928 et 1929, quelles sommes on a dépensées dans et pour la réserve des Abénaquis, à Adonak, comté d'Yamaska, pour soins médicaux, frais d'hôpitaux, secours et autres frais.

2. En 1930 et en 1931, quelles sommes ont été octroyées en vertu de la Loi des secours directs à la municipalité du village de Pierreville.

3. Qui a bénéficié de ces secours, et quel montant on a dépensé dans chaque cas.

4. Quels sont les marchands qui ont fourni les approvisionnements de secours, et dans le cas de chaque marchand quel a été le montant total des factures.

277. Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Si du 1er juin 1931 au 1er mai 1934, la Commission du service civil a annoncé des examens pour des emplois de facteurs au ministère des Postes.

2. Si des examens ont eu lieu pour ces emplois, à quelle date ils ont été tenus pour le district de Montréal.

279. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en date du 5 mars 1934:—Copie de tous télégrammes, correspondance et autres documents échangés entre le ministère du Travail, à Ottawa, ou tout fonctionnaire

du ministère, et le département des Travaux publics et le département de la Voirie de Québec, ou tout autre corps public du comté de Mégantic, tels que conseils de ville, ou conseils municipaux, ou tout fonctionnaire écrivant au nom de ces municipalités ou en son nom personnel au sujet de travaux à être exécutés dans le comté de Mégantic en vertu de l'entente Gordon-Francoeur.

280. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en date du 28 mars 1934:—Copie de toute la correspondance échangée depuis le 23 septembre 1926 entre tout gouvernement des Provinces maritimes, ou tout premier ministre, ministre ou ministère de ces provinces, et le gouvernement du Dominion du Canada, ou tout premier ministre, ministre ou ministère de ce gouvernement, ou tout bureau de vérification institué par le gouvernement fédéral, au sujet de la révision des arrangements financiers entre le gouvernement fédéral et les Provinces maritimes et d'une répartition nouvelle des subventions aux provinces mentionnées dans le paragraphe 6 de l'article 1 du rapport de la Commission royale sur les réclamations des Provinces maritimes, Commission dont sir Andrew R. Duncan était président.

281. Réponse à un ordre de la Chambre du 11 avril 1934:—Copie du dossier complet et de tous documents, y compris requêtes, demandes, recommandations, soumissions, contre-requêtes et protestations, relatifs à l'établissement d'un service de distribution rurale du courrier dans Lauzon, Saint-Joseph de Lévis, Harlaka et Beaumont, service dont le point de départ est la succursale du bureau de poste de Saint-Joseph de Lévis; et copie des documents similaires relatifs à la fermeture du bureau de poste de Beaumont.

282. Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Quelles sont les statistiques relatives au volume de nos exportations de nickel durant le mois de mars 1934.

2. Pourquoi ces chiffres sont omis des rapports mensuels (E.T.P.B. No 129, mars 1934) de l'Office fédéral de la statistique pour le mois de mars.

283. Réponse à un ordre de la Chambre du 14 mars 1934—Etat indiquant:—

1. Le nombre des bureaux de poste dont les recettes sont de moins de \$100 par année, dans chacune des provinces suivantes: Colombie-Britannique, Alberta, Saskatchewan, Manitoba, Ontario, Nouveau-Brunswick, et Ile-du-Prince-Edouard.

2. Dans chaque province, quel est le coût annuel total de ces bureaux (a) en salaires et allocations, (b) en services.

3. Dans chaque province, les recettes totales annuelles provenant desdits bureaux de poste.

284. Copie de l'arrêté en Conseil, C.P. 1540, du 6 juillet 1932, autorisant l'achat de deux peintures historiques pour les archives publiques du Canada, l'une par James Wolfe par Highmore, et l'une de la collection du baron de Durham, par Thomas Lawrence, pour la somme de \$45,000; aussi un mémoire signé par A. S. Doughty, archiviste du Dominion, qui s'y rapporte.

285. Cinquième rapport sur les taux d'assurance maritime de la Hudson Bay, 1934.—Comité impérial de la marine marchande.

286. Réponse à un ordre de la Chambre du 26 mars 1934—Document montrant:—

1. Durant les années 1930, 1931, 1932, 1933, quels étaient les noms, l'âge, le titre et l'adresse de tous les inspecteurs à l'emploi du ministère fédéral de l'Agriculture dans la Saskatchewan, quels inspecteurs étaient permanents et quels inspecteurs étaient surnuméraires.

2. Depuis le 1er janvier 1933, combien de ces inspecteurs ont été congédiés en Saskatchewan.

3. Quels sont les motifs spéciaux pour lesquels on s'est dispensé de leurs services.

4. Durant les années 1930, 1931, 1932 et 1933, quels étaient les noms, l'âge et le titre de tous les anciens combattants à l'emploi du ministère de l'Agriculture dans la Saskatchewan.

5. Quel était le traitement de chacun.

6. Quel était, le cas échéant, le pourcentage de la pension de guerre que chacun recevait.

7. Quels sont les noms, l'âge et le titre de ceux qui ont été congédiés durant 1933.

8. Depuis 1929, combien d'inspecteurs le ministère de l'Agriculture a pris à son emploi dans le Manitoba et la Saskatchewan.

9. Quels sont leurs noms, leur adresse et leur titre officiel.

10. Quels sont les noms et les adresses de ces inspecteurs qui sont encore à l'emploi du ministère de l'Agriculture.

287. Réponse à un ordre de la Chambre du 16 avril 1934—Copie de tous comptes, factures, bordereaux, liste de paiements, reçus, lettres et correspondance concernant l'item suivant: soins médicaux, \$1,268.35; frais d'hôpitaux, \$3,862.10, et secours, \$12,028.04, item dont il est fait mention dans le rapport de l'Auditeur général pour l'année échue le 31 mars 1933 sous le titre d'Agence des Indiens, Pierreville, Québec. Et aussi les détails relatifs aux noms et aux adresses, et un état des montants payés, et à qui ils ont été payés et pour qui.

288. Rapport des commissaires nommés pour tenir une enquête sur le canal projeté de Chignecto: Part. I, Conclusions des commissaires; Part. II, Arpentages et Estimées; Part. III; Etendue et portée de l'enquête de la commission; ainsi que les annexes et mappes qui l'accompagnent, daté à Ottawa, le 9 novembre 1933.

289. Réponse à un ordre de la Chambre du 14 mai 1934—Copie de toute la correspondance adressée au ministère de la Marine, du 1er août 1930 jusqu'à ce jour, au sujet d'une lumière d'enlèvement située à l'Anse aux Canards, comté de Gaspé, et au sujet de l'emploi de gardien de cette lumière.

290. Réponse à un ordre de la Chambre du 18 avril 1934—Copie de toute la correspondance et de tous les autres documents échangés du mois d'octobre 1933 jusqu'à ce jour, entre le ministère de la Marine, ou l'agence dudit ministère à Charlottetown, et toutes personnes des îles de la Madeleine, comté de Gaspé, au sujet des bouées du chenal de Grande-Entrée.

291. Réponse à un Ordre du Sénat, en date du 1er mai 1934, pour la production d'un document, indiquant:—

1. Quelle aide, s'il en est, le Gouvernement a-t-il offert aux opérateurs des aéronefs de commerce, en 1933?

2. Quelle nouvelle aide, s'il en est, se propose-t-on de leur donner en 1934?

3. Quels subsides le Gouvernement a-t-il donnés, en 1933, aux clubs aéronautiques, en aéronefs et en espèces?

4. Ces subsides ont-ils été augmentés pour l'année 1934? S'ils ont été augmentés, pourquoi l'ont-ils été?

5. Les opérateurs de commerce reçoivent-ils les mêmes subsides pour le même travail que font les clubs aéronautique? Sinon, pourquoi ne reçoivent-ils pas les mêmes subsides?

6. Des aérodromes ont-ils été fermés au Canada? Dans l'affirmative, pour quels motifs?

7. Le Gouvernement affecte-t-il quelques subsides à l'encouragement des opérateurs d'aérodrome?

8. Que fait le Gouvernement pour encourager l'établissement de services interurbains de voyageurs?

9. Le Gouvernement a-t-il arrêté un plan pour le développement de l'aviation commerciale au Canada? Dans l'affirmative, quel est ce plan?

10. Le Gouvernement a-t-il adopté le principe d'exploiter les services aériens au Canada comme entreprise de l'Etat, ou encourage-t-il les entreprises privées dans cette direction?

11. Comment la Royale Force aérienne du Canada a-t-elle fait, en 1930, 1931, 1932 et 1933, d'envolées pour opérer des relevés photographiques, cartographiques et autres, et combien ces envolées ont-elles coûté?

12. Ce travail aurait-il pu être exécuté par des opérateurs de commerce? Dans l'affirmative, pourquoi des opérateurs de commerce n'ont-ils pas été employés à ce travail?

13. En quoi a consisté le service aéro-postal effectué par la Royal Force aérienne du Canada en 1930, 1931, 1932 et 1933, sur un trajet régulier, et combien ce service a-t-il coûté? Pourquoi ce service n'a-t-il pas été effectué par des opérateurs de commerce?

14. Un comité indépendant, partiellement composé d'opérateurs dans le commerce actif, pourrait-il rendre des services au pays en se renseignant sur l'ensemble de l'industrie aéronautique au Canada, et en présentant des recommandations au Gouvernement?

15. Dans quelle mesure le Royal Corps canadien de Signaux a-t-il pris charge du service radiotélégraphique ci-devant maintenu par des compagnies commerciales de transport aérien dans les territoires du Nord-Ouest?

16. Se propose-t-on de développer cette pratique dans un avenir rapproché?

292. Copie de l'arrêté en Conseil, C.P. 1042, du 21 mai 1934, ordonnant que la copie pour l'imprimeur de tous les rapports des départements soit complète sur copie dactylographiée révisée, soit en français, soit en anglais, soit livrée à l'imprimeur du Roi, le ou avant le 1er juillet de chaque année.

293. Réponse à un ordre de la Chambre du 14 mai 1934—Document montrant:—

Durant les années 1933 et 1934, quelle somme le gouvernement fédéral a versée en secours directs, sans que les provinces ou que les municipalités soient appelées à contribuer, aux provinces suivantes: (a) Ontario, (b) Manitoba, (c) Saskatchewan; (d) Alberta; (e) Territoire du Yukon; (f) Nouveau-Brunswick; (g) Nouvelle-Ecosse; (h) Ile du Prince-Edouard; (i) Québec.

294. Réponse à un ordre de la Chambre du 23 avril 1934—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres, pétitions ou autres documents relatifs à la destitution de Madame Marie-Laure Lalonde, maître de poste de Pointe-Fortune, comté de Vaudreuil.

295. Réponse à un ordre de la Chambre du 19 mars 1934—Document montrant:—

1. Le 31 décembre de chacune des dix dernières années, quel était le montant total des prêts sur police au Canada pour les compagnies d'assurance-vie qui envoient des rapports au département de l'assurance de l'Etat fédéral.

2. Quel a été le montant total des polices périmées durant chacune de ces années.

3. Durant chacune de ces années, quel a été le montant total versé aux détenteurs de polices et aux bénéficiaires.

4. Durant chacune de ces années, quel a été le montant total des primes versées par les détenteurs de polices.

5. A la fin de 1932, ou à la date la plus rapprochée possible, quel a été le nombre et la valeur des polices d'assurance-vie ordinaires en vigueur au Canada et qui entraient dans chacune des catégories suivantes: (a) moins de \$1,001; (b) \$1,001 à \$2,000; (c) \$2,001 à \$3,000; (d) \$3,001 à \$4,000; (e) \$4,001 à \$5,000; (f) \$5,001 à \$10,000; (g) \$10,001 à \$20,000; (h) \$20,001 à \$30,000; (i) \$30,001 à \$40,000; (j) \$40,001 à \$50,000; (k) \$50,001 à \$100,000; (l) \$100,001 à \$500,000; (m) \$500,001 à \$1,000,000; (n) plus de \$1,000,000.

296. Réponse à un ordre de la Chambre du 9 mai 1934:—Copie de toute la correspondance échangée entre tout membre du gouvernement et toute ou toutes personnes ou compagnies au sujet de la demande faite en vertu de la Loi de la protection des eaux navigables pour construire un pont à First Narrows, Vancouver, Colombie-Britannique.

297. Réponse à un ordre de la Chambre du 21 mai 1934—Document montrant:—

1. Quel est le total des prêts ou des crédits que le Canada a accordés aux autres nations.

2. Quels sont les noms de ces pays, le montant, dans chaque cas, desdits prêts ou de ces garanties, et les dates où ils ont été accordés.

3. Quels remboursements, le cas échéant, on a reçus desdits pays, et quelles sont les dates de chacun de ces remboursements.

4. Le 1er janvier 1934, quelle était encore la somme due de chacun de ces pays.

298. Réponse à un ordre de la Chambre du 23 mai 1934:—Copie des listes des ouvrages que le gouvernement fédéral a approuvés pour le comté fédéral de Compton, en vertu de la Loi remédiant au chômage et aidant à l'agriculture, 1931, et en vertu de la Loi de secours, 1933, avec un état des comptes reçus relativement à chaque liste, les dates où ces comptes ont été reçus, les dates où l'on a payé ces mêmes comptes à la province, et, dans les cas d'ouvrages municipaux, les dates inscrites sur les comptes comme étant celle où la province les a reçus de la municipalité.

299. Réponse à un ordre de la Chambre du 14 mai 1934:—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres et autres documents échangés du 1er janvier 1934 jusqu'à ce jour, entre le ministère de la Marine à Ottawa et toutes autres personnes au sujet de la démission de M. Charles Tremblay (Georges), gardien de phare au quai des Eboulements, au sujet aussi de la nomination de M. Hector Tremblay pour le remplacer.

300. Réponse à un ordre de la Chambre du 14 mai 1934:—Copie de tous les télégrammes, lettres, mémoires et autres documents de septembre 1933 jusqu'à aujourd'hui, relatifs à la destitution de M. T. B. Lett, maître de poste de Nacmine, Alberta, et à la nomination de madame Molyneux à sa place.

301. Réponse à un ordre de la Chambre du 16 avril 1934:—Copie de tous télégrammes, correspondance et autres documents que le gouvernement a en sa possession au sujet de la destitution de Jean Amédée Motut, maître de poste à Hoey, dans la province de la Saskatchewan, et au sujet de la nomination de son successeur.

302. Réponse à un ordre de la Chambre du 14 mai 1934—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres et documents échangés entre le ministère des Postes à Ottawa, l'inspecteur des Postes à Québec, et toutes autres personnes du sujet du contrat relatif au transport des dépêches de la Malbaie à Grand Fonds, dans le comté de Charlevoix, du 1er janvier 1934 jusqu'à ce jour.

303. Réponse à un ordre de la Chambre du 16 avril 1934:—Copie de toutes lettres et correspondance échangées du 1er août 1930 jusqu'à ce jour, entre le ministre des Postes, le sous-ministre ou tout fonctionnaire de ce ministère et toute personne quelconque au sujet des maîtres de poste des bureaux suivants dans le comté d'Yamaska: Pierreville, Saint-Zéphirin de Courval, Saint-Elphège, Saint-François du Lac, Saint-Gérard, Yamaska-Ouest, Notre-Dame de Pierreville, La Visitation, Saint-David, Saint-Guillaume; au sujet aussi de leur renvoi, de leur destitution, de leurs remplaçants et successeurs.

304. Réponse à un ordre de la Chambre du 31 janvier 1934:—Dossier contenant une copie de tous les bordereaux de salaires et de tous les comptes payés du 30 juillet 1930 jusqu'à ce jour par le ministère des Travaux publics, dans la municipalité de Havre aux Maisons, Îles de la Madeleine.

304a. Réponse à un ordre de la Chambre du 21 mai 1934:—Copie de toutes les pièces justificatives couvrant les dépenses faites du 1er août 1930 jusqu'aujourd'hui à Havre-aux-Maisons, Iles de la Madeleine, y compris les dépenses faites pour des travaux au chenal de Havre-aux-Maisons, à la Pointe à Elie, et à Pointe Basse, à Dame du Sud et à Grand Barachois.

305. Réponse à un ordre de la Chambre du 5 février 1934:—Copie des bordereaux de salaires relatifs aux travaux exécutés durant l'année 1931, pour le ministère des Travaux publics par Maurice Le Blanc, dans la paroisse de Bonaventure, comté de Bonaventure.

306. Réponse à un ordre de la Chambre du 26 février 1934:—Copie de tous bordereaux de salaires, relevés des matériaux fournis, donnant les noms des personnes qui ont fourni ces matériaux et les prix payés pour ces matériaux, relativement à des travaux exécutés en 1933 au brise-lames du cap Bauld, comté de Westmoreland, Nouveau-Brunswick.

307. Réponse à un ordre de la Chambre du 5 mars 1934:—Copie de tous télégrammes, lettres, mémoires et rapports échangés entre le ministère des Travaux publics et toute personne relativement à des travaux pour protéger le rivage de l'île Port Hood, Cap-Breton, Nouvelle-Ecosse, travaux exécutés en vertu de la Loi destinée à soulager le chômage de cette année-là, et aussi les bordereaux de salaires, les comptes pour l'achat de billes, le lest de fer, les poteaux de ballast, le bois et les madriers, et une liste des personnes ou des compagnies de qui les matériaux ont été achetés.

308. Réponse à un ordre de la Chambre du 25 mars 1934—Copie de tous les bordereaux de salaires pour les travaux exécutés au quai de la Rivière au Renard, comté de Gaspé, pendant les années 1930, 1931, 1932 et 1933.

308a. Réponse à un ordre de la Chambre du 16 avril 1934—Copie de tous les bordereaux de salaires pour les travaux de réparation exécutés au quai de Rivière au Renard, comté de Gaspé, pendant l'année 1933, et copie aussi des pièces justificatives concernant l'achat du bois et des autres matériaux utilisés pour cet ouvrage.

309. Réponse à un ordre de la Chambre du 16 avril 1934—Copie de toute la correspondance échangée entre le ministère des Travaux publics et toute ou toutes personnes au sujet d'une réclamation enregistrée contre l'Etat pour bois de charpente perdu par l'écroulement du quai à New Massett, Colombie-Britannique, en 1918.

310. Réponse à un ordre de la Chambre du 23 avril 1934—Document montrant:—

De 1930 jusqu'à ce jour, quels ont été les montants dépensés par le ministère des Travaux publics dans les comtés de Sherbrooke, Shefford, Châteauguay-Huntingdon, Brome-Missisquoi, Stanstead, Compton, Richmond-Wolfe.

311. Réponse à un ordre de la Chambre du 21 mai 1934—Relevé indiquant les ouvrages que le ministère des Travaux publics a autorisés, du 1er janvier 1934 jusqu'aujourd'hui, pour le comté de Bonaventure, à même le Fonds général des travaux publics.

312. Copie du rapport de la commission internationale nommée pour étudier les effets probables du barrage des baies Passamaquoddy et Cobscook sur les pêcheries dans cette région.

313. Réponse à un ordre de la Chambre du 12 février 1934—Copie de tous les câblogrammes, correspondance et autres documents échangés durant les trois dernières années et demie entre l'honorable Herbert Marler, représentant du Canada à Tokyo, Japon, ou le représentant de tout autre pays, et tout membre

du gouvernement fédéral au sujet de la possibilité et de la praticabilité de disposer d'une plus grande quantité de produits agricoles canadiens, particulièrement de blé et de farine de blé, soit au Japon, soit en Chine.

314. Réponse à un ordre de la Chambre du 21 mai 1934—Copie de toutes les pièces justificatives pour les dépenses faites du 1er août 1930 jusqu'à ce jour, au quai de Sainte-Adélaïde de Pabos, comté de Gaspé, pour l'achat de pierre, de fer, de bois et d'autres matériaux de construction.

315. Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Durant les années 1930, 1931, 1932 et 1933, quelle a été la somme totale dépensée pour alléger le chômage dans les municipalités suivantes de la province d'Ontario: Windsor, Sandwich, Walkerville, Windsor-Est, Riverside, Tecumseh, Sandwich-Est, Sandwich-Ouest.

2. Quel a été le montant total dépensé dans ces municipalités à même la Caisse de la suppression des passages à niveau.

316. Copie des Règles de la Cour du Banc du roi, province de Québec, concernant les appels en matières criminelles, annulant les Règles actuellement en vigueur. (Anglais et français).

317. Réponse à un ordre de la Chambre du 21 mai 1934—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres, pétitions ou autres documents relatifs à la destitution de M. Eloi Girard, maître de poste du village de Saint-Célestin, comté de Nicolet.

318. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 23 mai 1934—Copie de la correspondance échangée entre le ministère du Travail et les autorités de la province de Québec au sujet du non paiement des ouvriers travaillant à des ouvrages de chômage exécutés par la province, avant que la province ait reçu la contribution du gouvernement fédéral.

319. Réponse à un ordre de la Chambre du 4 juin 1934—Relevé indiquant (a) le nombre des personnes âgées de la Nouvelle-Ecosse à qui on a accordé des pensions de vieillesse, leurs noms et leur adresse, (b) la somme que le gouvernement fédéral a déboursée jusqu'à ce jour pour le paiement de ces pensions de vieillesse dans la Nouvelle-Ecosse.

320. Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Quel est le loyer, la longueur du bail, la date d'expiration du bail du bureau des billets du Canadien-National, dans la ville de Windsor.

2. Quel était le loyer, la longueur du bail, la date d'expiration du bail de l'ancien bureau des billets du Canadien-National, sur l'avenue Ouellette, à Windsor.

3. Si durant les cinq dernières années, quels autres bureaux l'Etat a loués dans les villes frontières, quel a été le loyer payé dans chaque cas, et à qui il a été versé.

321. Réponse à un ordre de la Chambre du 4 juin 1934—Etat indiquant les sommes d'argent que le gouvernement fédéral a dépensée annuellement, de 1923 à 1934 inclusivement, sous la forme de subventions à l'industrie houillère de la Nouvelle-Ecosse.

322. Réponse à un ordre de la Chambre du 4 juin 1934—Relevé concernant le *Riding Mountain National Park* du Manitoba et indiquant les noms et l'adresse des (a) personnes remplissant des fonctions permanentes ou administratives; (b) personnes occupant temporairement des emplois, et la nature du travail que chacune accomplit; (c) personnes détenant des concessions de quelque nature qu'elles soient; (d) personnes bénéficiant d'adjudications de quelque nature qu'elles soient.

323. Réponse à un ordre de la Chambre du 4 juin 1934—Copie de tous télégrammes, correspondance et autres documents échangés durant les deux dernières années entre le *Dominion Unemployment Relief Bureau* et monsieur Elias Lebel, de Sainte-Jeanne d'Arc, comté de Matapédia, Québec.

Le tout respectueusement soumis.

GERALD V. WHITE,
Faisant fonctions de Président.

Ordonné: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du Jour pour être pris en considération à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Robinson, du comité spécial nommé pour prendre en considération les comptes publics du Canada, etc..., et faire rapport de temps à autre, présente le troisième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

Le comité spécial nommé pour prendre en considération les comptes publics du Canada, etc..., et faire rapport de temps à autre, demande permission de présenter son troisième rapport, comme suit:

Au cours des assemblées tenues par le comité, les témoins dont les noms suivent, ont été entendus et questionnés:

L'honorable C. H. Cahan, C.P., C.R., M.P., Secrétaire d'Etat.

M. Georges Gonthier, Auditeur général du Canada.

M. S. Rettie, examinateur en chef des comptes du ministère des Finances.

M. E. G. Blackadar, surintendant des rentes sur l'Etat (Ministère du Travail).

Le comité soumet ci-joint les témoignages fournis et considérant qu'il ne pourra, faute de temps, entendre tous les témoins dont les dépositions auraient de l'importance, recommande que le Sénat, au début de la prochaine session, prenne en considération l'utilité de nommer de nouveau un comité spécial qui continuera cette enquête.

Le tout respectueusement soumis.

C. W. ROBINSON,
Président.

Ordonné: Que ledit rapport soit pris en considération à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Béland, du comité permanent de la Salubrité publique et de l'inspection des aliments, auquel a été renvoyé le bill (6) intitulé: "Loi modifiant la Loi des viandes et conserves alimentaires", rapporte que le comité, ayant examiné ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport, sans amendement, au Sénat.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes l'informant que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

L'honorable sénateur Béland, du comité permanent de la Salubrité publique et de l'inspection des aliments, auquel a été renvoyé le bill (70) intitulé: "Loi modifiant la Loi des aliments et drogues", rapporte que le comité, ayant examiné ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport, sans amendement, au Sénat.

L'honorable sénateur Béland propose que ledit bill soit lu maintenant pour la troisième fois.

En amendement, le très honorable sénateur Meighen propose que le bill ne soit pas lu maintenant pour la troisième fois, mais qu'il soit amendé comme suit:

Page 1, ligne 14. Retrancher les mots "ou compagnie".

Etant posée la question de savoir si la motion en amendement doit être adoptée,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Etant de nouveau posée la question pour la troisième lecture du bill, tel qu'amendé, elle est

Résolue dans l'affirmative.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill, tel qu'amendé, est alors lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill, tel qu'amendé, doit être adopté,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des Communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill, avec un amendement, pour lequel il sollicite son agrément.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (H2) intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Mabel Taylor Johnson", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (I2) intitulé: "Loi pour faire droit à Blanche Marjorie Short Hanson", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (J2) intitulé: "Loi pour faire droit à Fenwick William Smith", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (K2) intitulé: "Loi pour faire droit à Edward Headley Acland", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (L2) intitulé: "Loi pour faire droit à Ella Gertrude Bush Adamson", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (M2) intitulé: "Loi pour faire droit à Helen Cohen Levine", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (N2) intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Rosner", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (O2) intitulé: "Loi pour faire droit à Grayse Irene Westlake MacLaren", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (P2) intitulé: "Loi pour faire droit à Naomi Willard Lyman Robertson", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message ainsi conçu:

VENDREDI, 22 juin 1934.

Résolu,—Que soit transmis au Sénat un message par lequel les Communes transmettent à cette Chambre la preuve, etc., faite devant le comité permanent des Divorcés au Sénat, auquel ont été référées les pétitions de Blanche Marjorie Short Hanson, Fenwick William Smith, Mary Mabel Taylor Johnson, Edward Headley Acland, Ella Gertrude Bush Adamson, Helen Cohen Levine, Annie Rosner, Grayse Irene Westlake MacLaren et Naomi Willard Lyman Robertson, demandant respectivement un bill de divorce.

Ordonné: Que le greffier de la Chambre transmette ledit message au Sénat.

Certifié.

ARTHUR BEAUCHESNE,
Greffier des Communes.

Ordonné: Que ledit message soit déposé sur la Table.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (B), intitulé: "Loi modifiant la Loi des compagnies d'assurance étrangères, 1932", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans amendement.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (18) intitulé: "Loi concernant les banques et le commerce de banque", et informe le Sénat qu'elle a agréé, sans y en apporter d'autres, les amendements du Sénat audit bill.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (99) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est, avec la permission du Sénat,

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture à la prochaine séance du Sénat.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (100) intitulé: "Loi concernant la *St. Clair Transit Company*", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Ledit bill est lu pour la première fois, et

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu pour la deuxième fois et il est envoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Suivant l'Ordre du Jour, deuxième lecture ayant été faite du bill (111) intitulé: "Loi abrogeant la Loi financière", il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa troisième lecture à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du Jour, deuxième lecture ayant été faite du bill (112) intitulé: "Loi abrogeant le chapitre 4 du Statut de 1915", il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa troisième lecture à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du Jour pour la prise en considération du deuxième rapport du comité spécial établi pour s'enquérir des résultats des traités existant à l'égard de l'administration de l'industrie canadienne des pêcheries et de la chasse au phoque dans les eaux du Pacifique, il est

Ordonné: Que ledit Ordre du Jour soit remis à demain et qu'il soit le premier article à l'Ordre du Jour.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat prend en considération les amendements apportés par la Chambre des Communes au bill (E) intitulé: "Loi concernant la marine marchande."

Lesdits amendements sont adoptés.

Avec la permission du Sénat, et

Sur motion, il est

Ordonné: Que le Sénat, lorsqu'il s'ajournera aujourd'hui, restera ajourné jusqu'à demain à midi.

Le Sénat s'ajourne.

No 55

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mercredi, 27 juin 1934

Midi.

L'honorable P. E. BLONDIN, Président

Les membres présents sont:—

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Fauteux,	Little,	Planta,
Aylesworth	Foster,	MacArthur,	Pope,
(sir Allen),	Fripp,	Macdonald,	Prevost,
Beaubien,	Graham,	Marcotte,	Rainville,
Béland,	Griesbach,	McCormick,	Riley,
Bénard,	Hardy,	McDonald,	Robinson,
Blondin,	Harmer,	McGuire,	Schaffner,
Buchanan,	Hatfield,	McMeans,	Sharpe,
Calder,	Hocken,	Meighen,	Sinclair,
Casgrain,	Horner,	Michener,	Smith,
Chapais,	Horsey,	Molloy,	Spence,
Copp,	Hughes,	Moraud,	Tanner,
Coté,	King,	Murdock,	Tobin,
Dandurand,	Lacasse,	Murphy,	Turgeon,
Donnelly,	L'Espérance,	Parent,	White (Pembroke).

PRIÈRES.

L'honorable sénateur Griesbach, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (93) intitulé: "Loi modifiant la Loi du prêt agricole canadien", rapporte que le comité, ayant examiné ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat avec un amendement qu'il est prêt à soumettre dès qu'il plaira au Sénat de le recevoir.

Ledit amendement est alors lu par le greffier comme suit:

Page 5, ligne 30. Remplacer "loi" par "Partie".

Ledit amendement est adopté, et

Avec la permission du Sénat,

Le très honorable sénateur Meighen propose que ledit bill, tel qu'amendé, soit lu maintenant pour la troisième fois.

En amendement, l'honorable sénateur Sinclair propose que le bill ne soit pas lu maintenant pour la troisième fois, mais qu'il soit amendé comme suit:

Page 4, lignes 12 et 13. Remplacer les mots "du présent article ne doit pas être supérieur de plus d'un pour cent l'an" par les mots "de la présente loi ne doit pas être supérieur".

Etant posée la question de savoir si la motion en amendement doit être adoptée, elle est

Résolue dans la négative.

Etant de nouveau posée la question de savoir si la motion pour la troisième lecture du bill doit être adoptée, elle est

Résolue dans l'affirmative.

Ledit bill, tel qu'amendé, est alors lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill, tel qu'amendé, doit être adopté,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des Communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill, avec un amendement, pour lequel il sollicite son agrément.

L'honorable sénateur Griesbach, du comité permanent des Banques et du commerce, auquel ont été renvoyés les amendements apportés par la Chambre des communes au bill (F) intitulé: "Loi modifiant la Loi des compagnies d'assurance canadiennes et britanniques, 1932", rapporte que le comité, ayant examiné lesdits amendements, l'a chargé d'en faire rapport, sans amendement, au Sénat.

Lesdits amendements sont adoptés.

Le très honorable sénateur Meighen propose

Qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes l'informant que le Sénat agréé, sans y en apporter d'autres, les amendements de la Chambre des Communes audit bill.

Après débat.

A une heure, l'honorable Président quitte le fauteuil pour le reprendre à deux heures trente de l'après-midi.

Deux heures trente de l'après-midi.

Le Sénat reprend sa séance.

Après plus ample débat, et
Etant posée la question de savoir si ladite motion doit être adoptée, elle est
Résolue dans l'affirmative, et
Il est ordonné en conséquence.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat prend en considération le deuxième rapport du comité spécial établi pour s'enquérir des résultats des traités existant à l'égard de l'administration de l'industrie canadienne des pêcheries et de la chasse au phoque dans les eaux du Pacifique.

Ledit rapport est adopté.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (111) intitulé: "Loi abrogeant la Loi financière", est lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes l'informant que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (112) intitulé: "Loi abrogeant le chapitre 4 du Statut de 1915", est lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes l'informant que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat prend en considération les amendements apportés par le comité permanent des Banques et du Commerce au bill (92), intitulé: "Loi ayant pour objet de faciliter des compromis et arrangements entre cultivateurs et leurs créanciers".

Lesdits amendements sont adoptés, et

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill, tel qu'amendé, est alors lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill, tel qu'amendé, doit être adopté,
Elle est résolu dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des Communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill, avec deux amendements, pour lesquels il sollicite son agrément.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat prend en considération le premier rapport du comité mixte des deux Chambres pour les Impressions du Parlement.

Ledit rapport est adopté.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat prend en considération le troisième rapport du comité spécial établi pour étudier les comptes publics du Canada, etc. . . , et faire rapport de temps à autre.

Ledit rapport est adopté.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (99) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu", est lu pour la deuxième fois, et
Renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (110) intitulé: "Loi modifiant la Loi des billets du Dominion", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Ledit bill est lu pour la première fois, et

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est lu pour la deuxième fois, et il est

Ordonné: Qu'il soit étudié en comité général immédiatement.

En conséquence, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier ledit bill.

(En comité)

Subséquentement, le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable sénateur Murdock, dudit comité, rapporte que le comité, ayant examiné ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport, sans amendement, au Sénat.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes l'informant que le Sénat a adopté ce bill, sans amendement.

L'honorable sénateur Donnelly, du comité permanent de l'Agriculture et des forêts, présente le troisième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:

MERCREDI, 27 juin 1934.

Le comité permanent de l'Agriculture et des Forêts demande permission de présenter son troisième rapport comme suit:

Au cours de la session 1933, le comité permanent de l'Agriculture et des Forêts a été porté à quatorze membres, et par ordre de renvoi il a reçu instructions de s'enquérir du commerce d'importation des animaux de ferme et de l'industrie animale en général.

Le comité a tenu plusieurs séances, au cours desquelles les témoins suivants ont été entendus au cours de la session dernière:

L'honorable Robert Weir, C.P., M.P., ministre de l'Agriculture.

M. George B. Rothwell, commissaire des animaux de ferme, département de l'Agriculture.

M. P. E. Light, directeur de la division des marchés, département de l'Agriculture.

M. J. M. McCallum, directeur de la division des parcs à bestiaux, département de l'Agriculture.

M. H. P. Kennedy, Toronto (Ont.), président des "Edmonton Stock Yards, Limited".

M. A. W. Burrell, Edmonton (Alberta), gérant des "Edmonton Stock Yards, Limited".

La session s'étant terminée avant que l'enquête fût complétée, il a été suggéré de reprendre cette enquête durant la session de 1934.

Dès le commencement de la présente session, le comité s'est de nouveau organisé pour continuer son enquête. Le comité donna instruction au président de consulter tout d'abord le président du comité institué par la Chambre des communes pour enquêter sur l'écart des prix, qui proposait d'enquêter aussi sur l'industrie de la viande de boucherie. A la suite de cette consultation, votre comité décida, afin d'éviter un double travail et l'inconvénient d'assigner les mêmes témoins devant deux comités parlementaires, de suspendre momentanément l'enquête sur les opérations des parcs à bestiaux et sur l'industrie des viandes en conserve. Les témoignages recueillis par votre comité au cours de la session de 1933 ont été communiqués au comité de la Chambre des communes sur l'écart des prix.

Durant la présente session, votre comité a tenu plusieurs séances. Les témoignages du Dr G. S. H. Barton, sous-ministre de l'Agriculture, Ottawa, et de M. F. E. N. Robinson, cultivateur-laitier, de Melbourne (Qué.), présentèrent un intérêt particulier. Le Dr Barton traita les questions agricoles en général, et le rapport de ses vues contient des instructions fort utiles. M. Robinson traita abondamment des questions du lait et des produits laitiers, de façon à convaincre le comité qu'il possède une très grande expérience en cette matière.

Au cours d'une séance subséquente du comité, nous avons recueilli le témoignage d'un monsieur qui exerce actuellement et de façon active le commerce de bestiaux entre le Canada et la Grande-Bretagne. L'importance de son témoignage flatta votre comité au point de l'inciter à ménager une entrevue de ce témoin avec le ministre de l'Agriculture qui discuta toute la question avec lui. Ce témoin nous apprit, entre autres choses intéressantes que, au marché de Smithfield, seulement 6 pour cent du bœuf qui y est vendu est du bœuf abattu au Canada, en comprenant dans cette proportion le bétail irlandais ou canadien abattu en Grande-Bretagne. Le reste, soit 94 pour cent, provient en grande partie de l'Argentine et d'autres pays du Sud.

Après avoir étudié tous les témoignages, votre comité est fortement d'avis qu'une petite délégation de deux ou trois hommes, possédant l'expérience de l'élevage des bestiaux et de leur mise sur le marché au Canada, devrait être établie en Angleterre. Les fonctions de cette délégation consisteraient à se tenir en contact avec le département de l'Agriculture en Angleterre, à surveiller étroitement les conditions du marché, et à s'efforcer d'obtenir pour le producteur canadien une part du marché britannique plus grande que celle qui lui est accordée aujourd'hui.

De plus, votre comité est d'avis qu'une enquête supplémentaire devrait porter sur l'écart entre les prix qui sont payés aux producteurs de lait et ceux que paye le consommateur dans nos grandes villes; et il désire suggérer au gouvernement que, si l'enquête du comité sur l'écart des prix est poursuivie par une Commission royale, cette Commission s'enquière de cette question des prix du lait.

Le tout respectueusement soumis.

J. J. DONNELLY,
Président.

Ordonné: Que ledit rapport soit pris en considération à la prochaine séance du Sénat.

Avec la permission du Sénat, et
Sur motion, il est

Ordonné: Que le Sénat, lorsqu'il s'ajournera aujourd'hui, restera ajourné jusqu'à demain à 12 heures 45 de l'après-midi.

Le Sénat s'ajourne.

No 56

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Jeudi, 28 juin 1934

Midi quarante-cinq.

L'honorable P. E. BLONDIN, Président

Les membres présents sont:—

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Fauteux,	Little,	Planta,
Aylesworth	Foster,	MacArthur,	Pope,
(sir Allen),	Fripp,	Macdonald,	Prevost,
Béland,	Graham,	Marcotte,	Rainville,
Bénard,	Hardy,	McDonald,	Riley,
Blondin,	Harmer,	McGuire,	Robinson,
Buchanan,	Hatfield,	McMeans,	Schaffner,
Calder,	Hocken,	Meighen,	Sharpe,
Casgrain,	Horner,	Michener,	Sinclair,
Chapais,	Hughes,	Molloy,	Smith,
Copp,	King,	Moraud,	Tanner,
Coté,	Lacasse,	Murdock,	Tobin,
Dandurand,	L'Espérance,	Murphy,	Turgeon,
Donnelly,	Lewis,	Parent,	White (Pembroke).

PRIÈRES.

Le très honorable sénateur Graham, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (100) intitulé: "Loi concernant la *St. Clair Transit Company*", rapporte que le comité, ayant examiné ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport, sans amendement, au Sénat.

Ordonné: Que ledit bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa troisième lecture à la prochaine séance du Sénat.

Le très honorable sénateur Graham, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (99) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu", rapporte que le comité, ayant examiné ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport, sans amendement, au Sénat.

Ordonné: Que ledit bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa troisième lecture à la prochaine séance du Sénat.

La Chambre des Communes transmet par son greffier un message ainsi conçu:

JEUDI, 28 juin 1934.

Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre n'agrée pas leurs 1er et 2ème amendements au Bill No 51, Loi visant à l'amélioration des méthodes et usages suivis pour la mise sur le marché des produits naturels au Canada et dans le commerce d'exportation, ainsi qu'à l'établissement d'autres dispositions s'y rattachant, pour les raisons suivantes:

"Attendu que les producteurs de blé ne devraient pas être traités d'une façon différente que les autres producteurs de denrées agricoles;

"Et aussi, la Loi de l'organisation du marché des produits naturels ne vient pas en conflit avec la Loi des grains du Canada dans le cas du blé, ni dans le cas des grains grossiers qui sont compris dans la Loi et contre lesquels on n'a pas soulevé d'objection."

Ordonné: Que le greffier de la Chambre porte ledit message au Sénat.

Certifié.

ARTHUR BEAUCHESNE,
Greffier des Communes.

Ordonné: Que ledit message soit pris en considération immédiatement.

En conséquence, le Sénat prend ledit message en considération.

Après débat, et sur motion du très honorable sénateur Meighen, il est

Résolu,—Que le Sénat n'insiste pas sur ses premier et deuxième amendements apportés au bill (51), intitulé: "Loi visant à l'amélioration des méthodes et usages suivis pour la mise sur le marché des produits naturels au Canada et dans le commerce d'exportation, ainsi qu'à l'établissement d'autres dispositions s'y rattachant", que la Chambre des Communes n'agrée pas.

Ordonné: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes, en conséquence.

La Chambre des Communes transmet par son greffier, un message ainsi conçu:

JEUDI, 28 juin 1934.

Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre n'agrée pas leurs amendements au Bill No 89, Loi modifiant et codifiant la Loi de l'accise, pour les raisons suivantes:

"A savoir, parce que lesdits amendements ne protègent pas suffisamment les revenus de la Couronne."

Ordonné: Que le greffier de la Chambre porte ledit message au Sénat.

Certifié.

ARTHUR BEAUCHESNE,
Greffier des Communes.

Ordonné: Que ledit message soit pris en considération immédiatement.

En conséquence, le Sénat prend en considération ledit message.

Après débat, et

Sur motion du très honorable sénateur Meighen, il est

Résolu,—Que le Sénat insiste sur ses amendements apportés au bill (89), intitulé: "Loi modifiant et codifiant la Loi de l'accise", que la Chambre des Communes n'agrée pas.

Ordonné: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes, en conséquence.

Son Honneur le Président informe le Sénat qu'il a reçu une communication du secrétaire adjoint du Gouverneur général.

Ladite communication est lue par Son Honneur le Président, comme suit:

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

CANADA

OTTAWA, 28 juin 1934.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que l'honorable juge Rinfret, en sa qualité de Député de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat, aujourd'hui, à cinq heures de l'après-midi, afin de donner la sanction royale à certains bills.

Veillez agréer,

Monsieur l'Orateur,

l'assurance de ma haute considération,

F. L. C. PEREIRA,

Secrétaire adjoint du Gouverneur général.

A l'honorable

L'Orateur du Sénat,

Ordonné: Que cette communication soit déposée sur la Table.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (19) intitulé: "Loi constituant en corporation la Banque du Canada", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Ledit bill est lu pour la première fois.

Avec la permission du Sénat,

Le très honorable sénateur Meighen propose que le bill soit lu maintenant pour la deuxième fois.

Après débat, et

Etant posée la question de savoir si ladite motion doit être adoptée, elle est

Résolue dans l'affirmative.

Ledit bill est alors lu pour la deuxième fois et envoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie au Sénat le bill (70) intitulé: "Loi modifiant la Loi des aliments et drogues", et l'informe qu'elle a agréé, sans y en apporter d'autres, l'amendement du Sénat audit bill.

Le Sénat s'ajourne à loisir.

Quelque temps après, l'honorable juge Rinfret, Délégué du Gouverneur général, étant venu et étant assis au pied du trône.

L'honorable Président ordonne au gentilhomme huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des Communes et d'informer cette Chambre que c'est le plaisir de l'honorable substitut du Gouverneur général, que les Communes se rendent immédiatement auprès de lui dans la salle du Sénat.

La Chambre des Communes étant venue,

L'honorable Président du Sénat dit:

Honorables Membres du Sénat:

Membres de la Chambre des Communes:

J'ai l'honneur de vous informer qu'il a plu à Son Excellence le Gouverneur général de faire émettre des lettres patentes sous le seing manuel et son sceau d'armes, nommant l'honorable Thibaudeau Rinfret, un des juges de la Cour suprême du Canada, son substitut, pour remplir au nom de Son Excellence tous les devoirs qui lui incombent durant le bon plaisir de Son Excellence.

Ladite commission est alors lue par le greffier comme suit:

CANADA

BESSBOROUGH

[L.S.]

Par Son Excellence le Capitaine Le Très Honorable Comte de Bessborough, membre du Très Honorable Conseil Privé de Sa Majesté, Chevalier Grand-croix de l'Ordre Très distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, Gouverneur général et commandant en chef du Dominion du Canada.

A l'honorable Thibaudeau Rinfret, juge de la Cour suprême du Canada.

SALUT:

SACHEZ que, étant bien sûr de votre loyauté, fidélité et habileté, Je, en vertu et par suite des pouvoirs et autorité qui m'ont été conférés par la commission sous le seing manuel royal et le sceau de Sa Majesté le Roi, me constituant et me nommant Gouverneur général de la Puissance du Canada par l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, 1867", vous nomme, constitue et désigne, ledit Thibaudeau Rinfret, pour être mon substitut dans la Puissance du Canada, et pour en cette qualité exercer, subordonnement à toute restriction ou direction exprimée ou donnée de temps à autre par Sa Majesté, tous les pouvoirs, autorités et fonctions qui me sont conférés et que je puis exercer de droit en ma qualité de Gouverneur général, sauf et excepté le pouvoir de dissoudre la Chambre des Communes du Canada.

Vous, Thibaudeau Rinfret, aurez, posséderez et exercerez ladite charge de substitut de moi-même, Gouverneur général du Canada, pour les fins susdites, avec tous les pouvoirs, droits, autorité et privilèges y appartenant ou qui devraient lui appartenir, durant mon bon plaisir.

Donné sous mon seing et mon sceau d'armes, à Ottawa, ce neuvième jour de décembre, en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent trente et un, et la vingt-deuxième du règne de Sa Majesté.

Par ordre,

THOMAS MULVEY,
Sous-secrétaire d'Etat.

Ordonné: Que ladite commission soit inscrite au Journal.

Le greffier lit alors les titres des bills à sanctionner, comme suit:

Loi pour faire droit à Aziz Koudsy, autrement connu sous le nom d'Eddie Coudsy.

Loi pour faire droit à Marjorie Seymour Hammond Zavitz.

Loi pour faire droit à Lucille Margaret Turbin Kelly.

Loi pour faire droit à Esther Liverman Kazenel.

Loi pour faire droit à Aileen Marie Thompson Robb.

Loi pour faire droit à Doris Jones Earp.

Loi pour faire droit à Jean Gordon Worden Ellis.

Loi pour faire droit à Mary Alice Beatrice Featherston Moxon.

Loi pour faire droit à Ethel Irene Probert.

Loi concernant les cours d'Amirauté.

Loi concernant la réserve de Caughnawaga et modifiant la Loi des Indiens.

Loi modifiant la Loi des enquêtes.

Loi concernant la Compagnie de chemin de fer Canadien du Pacifique.

Loi constituant en corporation *Ancient Foresters' Mutual Life Insurance Company.*

Loi concernant le Bureau des traductions.

Loi modifiant la Loi d'établissement de soldats.

Loi sur les chemins de fer Nationaux du Canada, autorisant la prestation de fonds pour couvrir les dépenses effectuées et les dettes contractées pendant l'année civile 1934 et pourvoyant au remboursement de certaines obligations financières à échoir.

- Loi concernant les compagnies à charte fédérale.
Loi modifiant la Loi des banques d'épargne de Québec.
Loi modifiant le Tarif des douanes.
Loi modifiant la Loi des grains du Canada.
Loi modifiant la Loi de la Royale gendarmerie à cheval du Canada.
Loi modifiant la Loi spéciale des revenus de guerre.
Loi concernant les banques et le commerce de banque.
Loi modifiant la Loi des compagnies d'assurance étrangères, 1932.
Loi pour faire droit à Mary Mabel Taylor Johnson.
Loi pour faire droit à Blanche Marjorie Short Hanson.
Loi pour faire droit à Fenwick William Smith.
Loi pour faire droit à Edward Headley Acland.
Loi pour faire droit à Ella Gertrude Bush Adamson.
Loi pour faire droit à Helen Cohen Levine.
Loi pour faire droit à Annie Rosner.
Loi pour faire droit à Grayse Irene Westlake MacLaren.
Loi pour faire droit à Naomi Willard Lyman Robertson.
Loi modifiant la Loi des viandes et conserves alimentaires.
Loi modifiant la Loi des compagnies d'assurance canadiennes et britanniques, 1932.
Loi modifiant la Loi des billets du Dominion.
Loi abrogeant la Loi financière.
Loi abrogeant le chapitre 4 du Statut de 1915.

Le greffier du Sénat proclame dans les termes suivants que ces bills sont sanctionnés.

“Au nom de Sa Majesté, l'honorable délégué du Gouverneur général sanctionne ces bills.”

Alors l'honorable président de la Chambre des Communes adresse la parole au très honorable délégué du Gouverneur général comme suit:

QU'IL PLAISE À VOTRE HONNEUR:

Les Communes du Canada ont voté certains subsides nécessaires pour permettre au gouvernement de faire face aux dépenses du service public.

Au nom des Communes je présente à Votre Honneur le bill suivant:

Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1935.

Que je prie humblement Votre Honneur de sanctionner.”

Le greffier lit le titre de ce bill.

A ce bill la sanction royale est donnée par le greffier du Sénat, dans les termes suivants:

“Au nom de Sa Majesté l'honorable délégué du Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill.”

Après quoi il plaît à l'honorable délégué du Gouverneur général de se retirer.

Les Communes se retirent.

Le Sénat reprend sa séance.

Le très honorable sénateur Meighen dépose sur la Table:

Réponse à un Ordre du Sénat, en date du 19 juin 1934, pour la production de copie de toute la correspondance échangée entre le Département du Commerce et ses fonctionnaires et d'autres personnes, concernant le projet de la formation d'une Compagnie hollandaise de prêt et de placement en l'année ou les années 1910-1911, ou vers cette époque-là, et ayant pour objet d'avancer des fonds aux agriculteurs dans les provinces de l'Ouest du Canada.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat prend en considération le troisième rapport du comité permanent de l'Agriculture et des forêts.

Ledit rapport est adopté.

Le Sénat s'ajourne.

No 57

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Vendredi, 29 juin 1934

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable P. E. BLONDIN, Président

Les membres présents sont:—

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Dandurand,	Lacasse,	Murdock,
Aylesworth	Donnelly,	Lewis,	Murphy,
(sir Allen),	Fauteux,	Little,	Parent,
Ballantyne,	Foster,	MacArthur,	Planta,
Beaubien,	Fripp,	Macdonald,	Pope,
Bénard,	Graham,	Marcotte,	Rainville,
Blondin,	Harmer,	McCormick,	Riley,
Buchanan,	Hatfield,	McDonald,	Robinson,
Calder,	Hocken,	McMeans,	Sharpe,
Chapais,	Horner,	Meighen,	Sinclair,
Copp,	Hughes,	Michener,	Smith,
Coté,	King,	Molloy,	Tanner,
			White (Pembroke).

PRIÈRES.

L'honorable sénateur Sharpe, du comité permanent de la Régie interne et des comptes imprévus, présente le sixième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:

VENDREDI, 29 juin 1934.

Le comité permanent de la Régie interne et des dépenses imprévues demande permission de présenter son sixième rapport comme suit:

Votre comité recommande que l'approvisionnement habituel de papeterie, etc., choisi par votre comité pour distribution dans les bureaux des sénateurs et dans la Chambre du Sénat, en tenant compte de la question d'utilité et d'économie, soit fourni conformément aux listes approuvées par votre comité et remises au commis de la papeterie et que la distribution soit faite comme à la présente session.

Le tout respectueusement soumis.

W. H. SHARPE,
Président.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté.

L'honorable sénateur Sharpe, du comité permanent de la Régie interne et des comptes imprévus, présente le septième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:

VENDREDI, 29 juin 1934.

Le comité permanent de la Régie interne et des comptes imprévus, demande permission de présenter son septième rapport comme suit:

Le comité recommande:

1. Que les employés du Sénat, dont le service est continu, connus comme surnuméraires permanents, soient inclus dans tout projet ou plan proposé par le gouvernement en vue de placer les surnuméraires sur la liste des permanents.

Le tout respectueusement soumis.

W. H. SHARPE,
Président.

Ordonné: Que ledit rapport soit pris en considération à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Sharpe, du comité permanent de la Régie interne et des comptes imprévus, présente le huitième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:

VENDREDI, 29 juin 1934.

Le comité permanent de la Régie interne et des comptes imprévus, demande permission de présenter son huitième rapport comme suit:

Le comité recommande:

1. Que les services de Thomas H. Blacklock et J. A. Fortier du personnel des rapporteurs au Sénat, soient retenus durant les prochaines vacances du Parlement, et que leur traitement, durant ce temps, soit égal à la moitié de celui qu'ils reçoivent pendant les sessions.

Le tout respectueusement soumis.

W. H. SHARPE,
Président.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté.

L'honorable sénateur Sharpe, du comité permanent de la Régie interne et des comptes imprévus, présente le neuvième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:

VENDREDI, 29 juin 1934.

Le comité permanent de la Régie interne et des dépenses imprévues demande permission de présenter son neuvième rapport comme suit:

Le comité recommande:

1. Que M. A. Wagar, soit nommé deuxième greffier adjoint, rédacteur et traducteur en chef des Débats français au Sénat.

Le tout respectueusement soumis.

W. H. SHARPE,
Président.

Ordonné: Que ledit rapport soit pris en considération à la prochaine séance du Sénat.

Avec la permission du Sénat, et

Sur motion de l'honorable sénateur Robinson, il est

Ordonné: Que la taxe parlementaire versée par rapport au bill (G2), intitulé: "Loi concernant la *Central Finance Corporation*", soit remise aux avocats du pétitionnaire.

La Chambre des Communes transmet par son greffier, un message ainsi conçu:

JEUDI, 28 juin 1934.

Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour demander respectueusement une conférence libre avec Leurs Honneurs afin d'examiner certains amendements apportés par le Sénat au bill No 89, Loi modifiant et codifiant la Loi de l'accise, amendements que la Chambre n'a pas agréés et sur lesquels le Sénat insiste, et tout amendement qu'à cette conférence il sera jugé désirable d'apporter audit bill ou à ses amendements.

Ordonné: Que le Greffier de la Chambre porte ledit message au Sénat.

Certifié.

ARTHUR BEAUCHESNE,
Greffier des Communes.

Ordonné: Que ledit message soit pris en considération immédiatement.

En conséquence, le Sénat prend ledit message en considération.

Après débat, et

Sur motion du très honorable sénateur Meighen, il est

Résolu,—Qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes, informant cette Chambre que le Sénat a consenti à tenir la libre conférence que les Communes ont désiré avoir avec le Sénat aux fins de communiquer les raisons pour lesquelles les Communes n'agrément pas les amendements apportés par le Sénat au Bill (89), intitulé: "Loi modifiant et codifiant la Loi de l'accise", et que le Sénat a délégué le très honorable sénateur Meighen et les honorables sénateurs Copp et Coté comme ses représentants à ladite conférence, et

Aussi que les représentants du Sénat à ladite conférence libre se réuniront dans la salle de comité, chambre 258 du Sénat, à six heures du soir, ce vingt-neuvième jour de juin courant.

Ordonné: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes, en conséquence.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie au Sénat le bill (93) intitulé: "Loi modifiant la Loi du prêt agricole canadien", et l'informe qu'elle a agréé, sans y apporter d'autre, l'amendement du Sénat audit bill.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message ainsi conçu:—

VENDREDI, 29 juin 1934.

Résolu.—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre agrée leur amendement à l'article 3 du Bill No 98, Loi ayant pour objet de faciliter des compromis et arrangements entre cultivateurs et leurs créanciers.

Et n'agréé pas leur amendement à l'article 17 pour la raison suivante: à moins que le taux d'intérêt soit réduit à cinq pour cent après le versement d'une prime de trois mois d'intérêts, le prêteur n'aurait aucun mobile pour accepter le remboursement. La fin et l'objet de la législation proposée sont d'induire le prêteur à accepter le remboursement sans autre délai sur paiement du principal et des intérêts dûs jusqu'à la date du remboursement, et de la prime représentant trois mois d'intérêts, et, ensuite par la réduction du taux de l'intérêt à cinq pour cent.

Ordonné: Que le greffier de la Chambre porte ledit message au Sénat.

Certifié.

ARTHUR BEAUCHESNE,

Greffier des Communes.

Ordonné: Que ledit message soit pris en considération plus tard au cours de la présente séance.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (99) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu", est lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes l'informant que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message ainsi conçu:—

VENDREDI, 29 juin 1934.

Résolu.—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre des Communes a nommé Messieurs Matthews, Cahan et Euler pour agir comme commissaires, au nom de la Chambre des Communes, à la Conférence libre avec le Sénat, au sujet des amendements apportés au Bill No 89, Loi modifiant et codifiant la Loi de l'accise.

Ordonné: Que le greffier de la Chambre porte ledit message au Sénat.

Certifié.

ARTHUR BEAUCHESNE,

Greffier des Communes.

A six heures, l'honorable Président quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures trente.

Sept heures trente du soir.

Le Sénat reprend sa séance.

Le très honorable sénateur Graham, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (19) intitulé: "Loi constituant en corporation la Banque du Canada", rapporte que le comité, ayant examiné ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat avec plusieurs amendements qu'il est prêt à soumettre dès qu'il plaira au Sénat de les recevoir.

Lesdits amendements sont alors lus par le greffier comme suit:

1. Page 2, ligne 29. Après "adjoint", insérer "qui, à ce titre, ne doit pas être membre du Conseil".

2. Page 2, ligne 37. Remplacer "bancaire" par "financière".

3. Page 4, ligne 1. Après "reçoivent", insérer "sauf l'approbation du Gouverneur en son conseil".

4. Page 4, ligne 41. Remplacer "nommés" par "élus".

5. Page 5, ligne 4. Après "charte", insérer les mots suivants:

"et toute personne nommée candidat au poste d'administrateur, qui est actionnaire d'une banque à charte, doit, si elle est élue, se dessaisir de la propriété de ses actions dans un délai de trois mois de la date de son élection, et par la suite et pendant la durée de ses fonctions, elle ne doit avoir aucun intérêt, soit directement, soit indirectement, à titre d'actionnaire, dans une banque à charte."

6. Page 10, ligne 48. Après "charte", insérer les mots suivants:

"ou aux banques constituées en corporations en vertu de la *Loi des banques d'épargne de Québec*."

7 et 8. Des amendements apportés à l'alinéa (m) de la clause 21 ne concernent que la version anglaise.

9. Page 13, lignes 26, 27 et 28. Aux mots "*toutefois, des billets libellés en anglais ou en français doivent être disponibles lorsque requis*", substituer les mots "mais chaque billet doit être imprimé à la fois en anglais et en français".

10. Page 16, ligne 30. Ajouter ce qui suit comme sous-clause (7) de la clause 27:

"(7) Toute banque constituée en corporation en vertu de la *Loi des banques d'épargne de Québec* doit tenir, pour couvrir son passif en dépôts, les réserves sous forme de billets de la Banque ou de dépôts à la Banque ou à une banque à charte qui peuvent être jugées suffisantes par la Banque, et elle doit fournir les renseignements que la Banque peut requérir à sa discrétion pour s'assurer que de telles réserves sont ainsi tenues."

11. Page 20, ligne 10. Après "scrutin", insérer "pour l'élection d'administrateurs".

12. Page 20, lignes 12 et 13. Retrancher les mots "et par poste recommandée".

13. Page 22, ligne 2. Après "assemblées", insérer "et ces statuts peuvent pourvoir à la nomination d'administrateurs avant toute assemblée générale annuelle et définir ce qui constitue cette nomination".

Ordonné: Que lesdits amendements soient pris en considération à la prochaine séance du Sénat.

Le très honorable sénateur Meighen, de la conférence libre, fait rapport comme suit:

Les représentants du Sénat à la conférence sur le Bill (89), intitulé: "Loi modifiant et codifiant la Loi de l'accise", font rapport comme suit:

Les représentants du Sénat se sont rencontrés en conférence avec les représentants de la Chambre des Communes, concernant ledit bill et les amendements qui y ont été apportés.

Les représentants du Sénat font rapport qu'ils recommandent que le Sénat insiste sur ses premier, deuxième et troisième amendements.

Que leur quatrième amendement soit modifié par la substitution de ce qui suit, à l'alinéa (b) de la sous-clause (2) de la nouvelle clause 169A:

"(b) qu'il a pris tout le soin raisonnable à l'égard de la personne qui a reçu permission d'obtenir la possession de ces chevaux, véhicules, vaisseaux ou autres accessoires, afin de s'assurer qu'ils ne devaient vraisemblablement pas être utilisés contrairement aux dispositions de la présente loi, ou, si le réclamant est un créancier hypothécaire ou détenteur de gage, qu'il a, avant de devenir semblable créancier hypothécaire ou détenteur de gage, pris ce soin à l'égard du débiteur hypothécaire ou donneur de gage;"

Sur motion du très honorable sénateur Meighen, il est

Résolu,—Que le Sénat insiste sur ces premier, deuxième et troisième amendements apportés au bill 89, intitulé: "Loi modifiant et codifiant la Loi de l'accise", et que le quatrième amendement soit modifié par la substitution de ce qui suit, à l'alinéa (b) de la sous-clause (2) de la nouvelle clause 169A:

"(b) qu'il a pris tout le soin raisonnable à l'égard de la personne qui a reçu permission d'obtenir la possession de ces chevaux, véhicules, vaisseaux ou autres accessoires, afin de s'assurer qu'ils ne devaient vraisemblablement pas être utilisés contrairement aux dispositions de la présente loi, ou, si le réclamant est un créancier hypothécaire ou détenteur de gage, qu'il a, avant de devenir semblable créancier hypothécaire ou détenteur de gage, pris ce soin à l'égard du débiteur hypothécaire ou donneur de gage;"

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat prend en considération le message de la Chambre des Communes renvoyant le Bill (92), intitulé: "Loi ayant pour objet de faciliter des compromis et arrangements entre cultivateurs et leurs créanciers", et agréant le premier amendement apporté par le Sénat audit bill mais n'agréant pas le deuxième amendement.

Après débat, et

Sur motion du très honorable sénateur Meighen, il est

Résolu,—Que le Sénat n'insiste pas sur son amendement à la clause 17 du Bill (92), intitulé: "Loi ayant pour objet de faciliter des compromis et arrangements entre cultivateurs et leurs créanciers", que la Chambre des Communes n'a pas agréé.

Ordonné: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes en conséquence.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (100) intitulé: "Loi concernant la *St. Clair Transit Company*", est lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes l'informant que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

Le Sénat s'ajourne à loisir.

Le Sénat reprend sa séance.

Sur motion du très honorable sénateur Meighen, il est

Ordonné: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes l'informant que le Sénat agréé, sans y en apporter d'autre, les amendements apportés au Bill (E), intitulé: "Loi concernant la marine marchande".

Sur motion, il est

Ordonné: Que le Sénat, lorsqu'il s'ajournera aujourd'hui, restera ajourné jusqu'à demain à onze heures du matin.

Le Sénat s'ajourne.

No 58

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

 Samedi, 30 juin 1934

Onze heures de l'avant-midi.

L'honorable P. E. BLONDIN, Président

Les membres présents sont:—

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Donnelly,	Lacasse,	Parent,
Ballantyne,	Fauteux,	Little,	Planta,
Beaubien,	Foster,	MacArthur,	Rainville,
Bénard,	Fripp,	Marcotte,	Riley,
Blondin,	Graham,	McCormick,	Robinson,
Buchanan,	Harmer,	McDonald,	Sharpe,
Calder,	Hatfield,	McMeans,	Sinclair,
Chapais,	Hocken,	Meighen,	Smith,
Copp,	Horner,	Molloy,	Tanner,
Coté,	Hughes,	Murdock,	White (Pembroke).
Dandurand,	King,	Murphy,	

PRIÈRES.

Avec la permission du Sénat, et

Sur motion du très honorable sénateur Meighen, il est

Ordonné: Que les Règles 110 et 119 soient suspendues jusqu'à la fin de la présente session.

La pétition suivante est présentée:

Par l'honorable sénateur Foster:

De Albert Patrick Henry Cutten et autres (*The Small Loan Company of Canada*).

Sur motion de l'honorable sénateur Foster, il est

Ordonné: Que le pétition de Albert Patrick Henry Cutten et autres, de Guelph, Ontario, et d'ailleurs; demandant leur constitution en une corporation portant nom *The Small Loan Company of Canada*, soit maintenant lue et acceptée.

Ladite pétition est lue et acceptée.

La Chambre des Communes transmet par son greffier, un message ainsi conçu:

VENDREDI, 29 juin 1934.

Résolu.—Qu'un message soit envoyé au Sénat informant Leurs Honneurs que cette Chambre accepte et agréé les premier, deuxième et troisième amendements apportés par le Sénat au Bill No 89, intitulé: "Loi modifiant et codifiant la Loi de l'accise", et aussi le quatrième amendement agréé au cours de la conférence libre avec le Sénat.

Ordonné: Que le greffier de la Chambre porte ledit message au Sénat.

Certifié.

ARTHUR BEAUCHESNE,
Greffier des Communes.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (R2) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Security National Insurance Company*", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill avec un amendement pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Ledit amendement est alors lu par le greffier comme suit:

Page 1, ligne 9. Modification dans la version anglaise seulement.

Sur motion de l'honorable sénateur Coté

Ledit amendement est adopté.

Ordonné: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes pour l'informer que le Sénat agréé, sans y en apporter d'autre, l'amendement de la Chambre des Communes audit bill.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (D) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Personal Finance Corporation*", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill avec un amendement pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Ledit amendement est alors lu par le greffier comme suit:

Page 2, ligne 46. Après le mot "prêt" ajouter les mots suivants:

"mais dans aucun de ces cas le compte exigé ne doit dépasser la somme de cinq dollars."

Sur motion de l'honorable sénateur Foster,
Ledit amendement est adopté.

Ordonné: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes pour l'informer que le Sénat agrée, sans y en apporter d'autre, l'amendement de la Chambre des Communes audit bill.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (M) intitulé: "Loi modifiant la Loi constituant en corporation *The Discount and Loan Corporation of Canada*", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill avec plusieurs amendements pour lesquels elle sollicite l'agrément du Sénat.

Lesdits amendements sont alors lus par le greffier comme suit:

1. Page 1, ligne 13. Retrancher l'article 2.

2. Page 2, ligne 14. Retrancher: "Sont abrogés les sous-alinéas (i), (ii) et (iii) de l'alinéa (b) du paragraphe premier de l'article cinq de ladite Loi, et les suivants leur sont substitués:

"Est abrogé le sous-alinéa (i) de l'alinéa (b) du paragraphe premier de l'article cinq de ladite Loi, et le suivant lui est substitué:"

3. Page 2, ligne 29. Retrancher les sous-alinéas (ii) et (iii) (à partir de la ligne 29 jusqu'à la fin de l'article 3).

Sur motion de l'honorable sénateur Marcotte,

Lesdits amendements sont adoptés.

Ordonné: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes pour l'informer que le Sénat agrée, sans y en apporter d'autre, les amendements de la Chambre des Communes audit bill.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (123) intitulé: "Loi modifiant la Loi des compagnies de prêt", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Ledit bill est lu pour la première fois, et

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est lu pour la deuxième fois, et il est

Ordonné: Qu'il soit étudié en comité général plus tard au cours de la présente séance.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat prend en considération le septième rapport du comité permanent de la Régie interne et des comptes imprévus.

Ledit rapport est adopté.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat prend en considération le neuvième rapport du comité permanent de la Régie interne et des comptes imprévus.

Etant posée la question de savoir si la motion pour l'adoption dudit rapport doit être adoptée, elle est

Résolue dans la négative.

A l'appel de l'Ordre du Jour, pour la prise en considération des amendements apportés par le comité permanent des Banques et du Commerce au Bill (19), intitulé: "Loi constituant en corporation la Banque du Canada".

Le très honorable sénateur Graham, propose que lesdits amendements soient adoptés.

En amendement, le très honorable sénateur Meighen propose que le neuvième amendement, savoir:

9. Page 13, lignes 26, 27 et 28. Aux mots "*toutefois, des billets libellés en anglais ou en français doivent être disponibles lorsque requis*", substituer les mots "*mais chaque billet doit être imprimé à la fois en anglais et en français*", ne soit pas adopté.

Débat.

A une heure l'honorable Président quitte le fauteuil pour le reprendre à 2 h. 30.

Deux heures et demie de l'après-midi

Le Sénat reprend sa séance.

Après plus ample débat, et

Etant posée la question de savoir si la motion en amendement doit être adoptée,

Elle est résolue dans l'affirmative par le vote suivant:

POUR:

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Chapais,	Horner,	Planta,
Ballantyne,	Coté,	Marcotte,	Sharpe,
Bénard,	Donnelly,	McCormick,	Smith,
Blondin,	Fauteux,	McDonald,	Tanner.
Calder,	Hocken,	Meighen,	White (Pembroke)—20.

CONTRE:

Les honorables sénateurs

Dandurand,	Harmer,	King,	Little,
Graham,	Hughes,	Lacasse,	MacArthur,
			Parent—9.

Etant posée la question de savoir si la motion principale telle qu'amendée doit être adoptée, elle est

Résolue dans l'affirmative, et

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill, tel qu'amendé, est alors lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill, tel qu'amendé, doit être adopté,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des Communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill, avec plusieurs amendements, pour lesquels il sollicite son agrément.

L'honorable sénateur Sharpe, du comité permanent des Ordres permanents, présente le treizième rapport de ce comité.

Ce rapport est alors lu par le greffier comme suit:

SAMEDI, 30 juin 1934.

Le comité permanent des Ordres permanents demande permission de présenter son treizième rapport, comme suit:

Le comité a examiné la pétition suivante et constate que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, savoir:

De Albert Patrick Henry Cutten et autres, de Guelph, Ontario, et d'ailleurs; demandant leur constitution en une corporation portant nom: "*The Small Loan Company of Canada*".

Le tout respectueusement soumis.

W. A. BUCHANAN,
Président.

Ordonné: Que ledit rapport soit déposé sur la Table.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (126) intitulé: "Loi concernant la radiodiffusion", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Ledit Bill est lu pour la première fois, et

Avec la permission du Sénat,

Ledit Bill est alors lu pour les deuxième et troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce Bill doit être adopté,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes l'informant que le Sénat a adopté ce Bill sans amendement.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (127) intitulé: "Loi modifiant la Loi des pensions", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Ledit Bill est lu pour la première fois, et

Avec la permission du Sénat,

Ledit Bill est alors lu pour la deuxième fois, et il est

Ordonné: Qu'il soit étudié en comité général plus tard au cours de la présente séance.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (128) intitulé: "Loi modifiant la Loi des compagnies d'assurance canadiennes et britanniques, 1932", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Ledit Bill est lu pour la première fois, et

Avec la permission du Sénat,

Ledit Bill est alors lu pour les deuxième et troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce Bill doit être adopté,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes l'informant que le Sénat a adopté ce Bill sans amendement.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (15) intitulé: "Loi constituant en corporation *The Small Loan Company of Canada*", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Ledit Bill est lu pour la première fois, et

Avec la permission du Sénat,

Ledit Bill est alors lu pour la deuxième fois, et il est

Ordonné: Qu'il soit étudié en comité général plus tard au cours de la présente séance.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (116) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la députation, 1933", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Ledit Bill est lu pour la première fois, et

Avec la permission du Sénat,

Ledit Bill est alors lu pour les deuxième et troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce Bill doit être adopté,
Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes l'informant que le Sénat a adopté ce Bill sans amendement.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (124) intitulé: "Loi modifiant la Loi des douanes", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Ledit Bill est lu pour la première fois, et

Avec la permission du Sénat,

Ledit Bill est alors lu pour les deuxième et troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce Bill doit être adopté,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes l'informant que le Sénat a adopté ce Bill sans amendement.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (125) intitulé: "Loi modifiant le Tarif des douanes", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Ledit Bill est lu pour la première fois, et

Avec la permission du Sénat,

Ledit Bill est alors lu pour les deuxième et troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce Bill doit être adopté,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes l'informant que le Sénat a adopté ce Bill sans amendement.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (S2) intitulé: "Loi pour faire droit à Eugenie Margaret O'Reilly Stavert", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (T2) intitulé: "Loi pour faire droit à George Harold Allen", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans amendement.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (U2) intitulé: "Loi pour faire droit à Ena Beatrice Duclos Boyd", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (V2) intitulé: "Loi pour faire droit à Paul Herbert Addy", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message ainsi conçu:

VENDREDI, 29 juin 1934.

Résolu,—Que soit transmis au Sénat un message par lequel les Communes transmettent à cette Chambre la preuve, etc., faite devant le comité permanent des Divorces au Sénat, auquel a été référées les pétitions de Eugenie Margaret

O'Reilly Stavert, George Harold Allen, Ena Beatrice Duclos Boyd, Paul Herbert Addy et Hyman Stotland, demandant respectivement un bill de divorce.

Ordonné: Que le greffier de la Chambre transmette ledit message au Sénat.

Certifié.

ARTHUR BEAUCHESNE,
Greffier des Communes.

Ordonné: Que ledit message soit déposé sur la Table.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier le Bill (123), intitulé: "Loi modifiant la Loi des compagnies de prêt".

(En comité)

Subséquemment, le Sénat reprend sa séance, et
L'honorable sénateur Donnelly, dudit comité, rapporte que le comité, ayant examiné ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport, sans amendement, au Sénat.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce Bill doit être adopté,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes l'informant que le Sénat a adopté ce Bill sans amendement.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier le bill (127) intitulé: "Loi modifiant la Loi des pensions".

(En comité)

Subséquemment, le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable sénateur Donnelly, dudit comité, rapporte que le comité, ayant examiné ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport, sans amendement, au Sénat.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes l'informant que le Sénat a adopté ce bill, sans amendement.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier le bill (15) intitulé: "Loi constituant en corporation *The Small Loan Company of Canada*".

(En comité)

Subséquemment, le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable sénateur Donnelly, dudit comité, rapporte que le comité, ayant examiné ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport, sans amendement, au Sénat.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes l'infor-
que le Sénat a adopté ce bill, sans amendement.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message avec un
bill (101) intitulé: "Loi concernant le droit de vote aux élections des députés à
la Chambre des communes", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Ledit bill est lu pour la première fois, et

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est lu pour la deuxième fois, et il est

Ordonné: Qu'il soit étudié en comité général plus tard au cours de la pré-
sente séance.

A six heures, l'honorable Président quitte le fauteuil pour le reprendre à sept
heures et demie.

Sept heures et demie du soir.

Le Sénat reprend sa séance.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message avec un
bill (114) intitulé: "Loi modifiant le Code criminel", pour lequel elle sollicite
l'agrément du Sénat.

Ledit bill est lu pour la première fois, et

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est lu pour la deuxième fois, et il est

Ordonné: Qu'il soit étudié en comité général immédiatement.

En conséquence, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général
pour étudier ledit bill.

(En comité)

Subséquemment, le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable sénateur Donnelly, dudit comité, rapporte que le comité, ayant
examiné ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport, sans amendement, au Sénat.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes l'infor-
que le Sénat a adopté ce bill, sans amendement.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message avec un
bill (115) intitulé: "Loi concernant l'élection des députés à la Chambre des com-
munes", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Ledit bill est lu pour la première fois, et

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu pour la deuxième fois, et il est

Ordonné: Qu'il soit étudié en comité général immédiatement.

En conséquence, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier ledit bill.

(En comité)

Subséquemment, le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable sénateur Donnelly, dudit comité, rapporte que le comité, ayant examiné ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat avec les amendements suivants:

1. Page 78, ligne 20. Après "l'article" insérer "quarante-six".

2. Page 79, lignes 30 et 31. Remplacer "de l'article quarante-six" par "de articles cinquante et un et cinquante-deux".

Lesdits amendements sont agréés, et, avec la permission du Sénat,

Ledit bill, tel qu'amendé, est lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill, tel qu'amendé, doit être adopté,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des Communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill avec plusieurs amendements et pour solliciter l'agrément de la Chambre des Communes à ces amendements.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier le bill (101) intitulé: "Loi concernant le droit de vote aux élections des députés à la Chambre des communes".

(En comité)

Subséquemment, le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable sénateur Donnelly, dudit comité, rapporte que le comité, ayant examiné ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat avec les amendements suivants:

1. Page 6, lignes 3 et 4. Transposer les mots suivants au commencement du sous-alinéa (xii):

"dans la province de la Colombie-Britannique."

2. Un amendement apporté à l'article 21 ne concerne que la version anglaise.

3. Page 30, ligne 34. Retrancher "sous".

Lesdits amendements sont agréés, et, avec la permission du Sénat,

Ledit bill, tel qu'amendé, est lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill, tel qu'amendé, doit être adopté,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des Communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill avec plusieurs amendements et pour solliciter l'agrément de la Chambre des Communes à ces amendements.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie au Sénat le bill (19) intitulé: "Loi constituant en corporation la Banque du Canada", et l'informe qu'elle a agréé, sans y en apporter d'autre, les amendements du Sénat audit bill.

Le Sénat s'ajourne à loisir.

Le Sénat reprend sa séance.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (113) intitulé: "Loi pourvoyant à la construction et à l'amélioration de certains ouvrages et entreprises publics dans tout le Canada", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Ledit bill est lu pour la première fois, et

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu pour les deuxième et troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes l'informant que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

Le Sénat s'ajourne à loisir.

Le Sénat reprend sa séance.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie au Sénat le bill (101) intitulé: "Loi concernant le droit de vote aux élections des députés à la Chambre des communes", et l'informe qu'elle a agréé, sans y en apporter d'autre, les amendements du Sénat audit bill.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie au Sénat le bill (115) intitulé: "Loi concernant l'élection des députés à la Chambre des communes", et l'informe qu'elle a agréé, sans y en apporter d'autre, les amendements du Sénat audit bill.

Sur motion, il est

Ordonné: Que le Sénat, lorsqu'il s'ajournera aujourd'hui, restera ajourné jusqu'à mardi prochain, à dix heures de l'avant-midi.

Le Sénat s'ajourne.

No 59

JOURNAUX
DU
SÉNAT DU CANADA

Mardi, 3 juillet 1934

Dix heures de l'avant-midi.

L'honorable P. E. BLONDIN, Président

Les membres présents sont:—

Les honorables sénateurs

Ballantyne,	Fauteux,	Little,	Murphy,
Béland,	Fripp,	MacArthur,	Parent,
Blondin,	Graham,	Marcotte,	Planta,
Brown,	Harmer,	Meighen,	Rainville,
Calder,	Horner,	Murdock,	Sharpe,
Coté,			Sinclair.

PRIÈRES.

A une heure l'honorable Président quitte le fauteuil pour le reprendre à deux heures et demie de l'après-midi.

Deux heures trente de l'après-midi.

Le Sénat reprend sa séance.

A six heures, l'honorable Président quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie.

Sept heures trente du soir.

Le Sénat reprend sa séance.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (129) intitulé: "Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1935", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Ledit bill est lu pour la première fois, et

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu pour les deuxième et troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes l'informant que le Sénat a adopté ce bill.

L'honorable Président informe le Sénat qu'il a reçu une communication du secrétaire de Son Excellence le Gouverneur général.

Ladite communication est lue par l'honorable Président, comme suit:

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL, CANADA

OTTAWA, 15 juin 1934.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence le Gouverneur général se rendra à la Chambre du Sénat le 3 juillet prochain à dix heures du soir en vue de proroger la présente session du Parlement.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

A. LASCELLES,

Secrétaire du Gouverneur général.

A l'honorable Orateur du Sénat,
Ottawa.

Ordonné: Que ladite communication soit déposée sur la Table.

Le Sénat s'ajourne à loisir.

Quelque temps après, Son Excellence le Gouverneur général étant venu et ayant pris place au Trône.

L'honorable Président ordonne au Gentilhomme Huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des Communes et d'informer cette Chambre que

“C'est le plaisir de Son Excellence le Gouverneur général que les Communes se rendent immédiatement auprès de lui dans la salle du Sénat.”

La Chambre des Communes étant venue,

Le greffier lit comme suit les titres des bills à être sanctionnés:

Loi modifiant la Loi des aliments et drogues.

Loi visant à l'amélioration des méthodes et usages suivis pour la mise sur le marché des produits naturels au Canada et dans le commerce d'exportation, ainsi qu'à l'établissement d'autres dispositions s'y rattachant.

Loi modifiant la Loi du prêt agricole canadien.

Loi modifiant la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu.

Loi concernant la *St. Clair Transit Company*.

Loi concernant la marine marchande.

Loi ayant pour objet de faciliter des compromis et arrangements entre cultivateurs et leurs créanciers.

Loi pour faire droit à Eugenie Margaret O'Reilly Stavert.

Loi pour faire droit à George Harold Allen.

Loi pour faire droit à Ena Beatrice Duclos Boyd.

Loi pour faire droit à Paul Herbert Addy.

Loi constituant en corporation la *Security National Insurance Company*.

Loi modifiant la Loi constituant en corporation *The Discount and Loan Corporation of Canada*.

Loi constituant en corporation la *Personal Finance Corporation*.

Loi modifiant et codifiant la Loi de l'accise.

Loi constituant en corporation *The Small Loan Company of Canada*.

Loi modifiant la Loi de la députation, 1933.

Loi modifiant la Loi des compagnies de prêt.

Loi modifiant la Loi des douanes.

Loi modifiant le Tarif des douanes.

Loi concernant la radiodiffusion.

Loi modifiant la Loi des pensions.

Loi modifiant la Loi des compagnies d'assurance canadiennes et britanniques, 1932.

Loi constituant en corporation la Banque du Canada.

Loi modifiant le Code criminel.

Loi pourvoyant à la construction et à l'amélioration de certains ouvrages et entreprises publics dans tout le Canada.

Loi concernant le droit de vote aux élections des députés à la Chambre des communes.

Loi concernant l'élection des députés à la Chambre des communes.

A ces bills la sanction royale est donnée par le greffier du Sénat dans les termes suivants:

“Au nom de Sa Majesté Son Excellence le Gouverneur général, sanctionne ces bills.”

Alors l'honorable président de la Chambre des Communes adresse la parole à Son Excellence le Gouverneur général comme suit :

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE :

Les Communes du Canada ont voté certains subsides nécessaires pour permettre au gouvernement de faire face aux dépenses du service public.

Au nom des Communes je présente à Votre Excellence le bill suivant :

Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1935.

Que je prie humblement Votre Excellence de sanctionner.

A ce bill, la sanction royale a été donnée par le greffier du Sénat, par ordre de Son Excellence, dans les termes suivants :

"Au nom de Sa Majesté Son Excellence le Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill."

Après quoi, il plaît à Son Excellence le Gouverneur général de clore la cinquième session du dix-septième Parlement du Canada par le discours suivant :

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Je désire vous exprimer combien j'apprécie le soin avec lequel vous avez étudié les diverses mesures qui vous ont été soumises au cours de la présente session, et vous féliciter de l'étendue et de l'importance de la législation que vous avez adoptée et qui est d'un intérêt fondamental pour la vie économique et sociale du Canada. C'est avec une grande satisfaction que l'on constate que l'amélioration des conditions économiques, qui se manifestait au début de la session, se continue encore aujourd'hui. Ce relèvement se traduit par une augmentation sensible du revenu national, par un commerce plus considérable avec les diverses parties de l'Empire et avec l'étranger, et par la diminution du chômage dans tout le pays. Les balances commerciales en notre faveur ont raffermi notre change, et le crédit de la nation n'a jamais été plus solide. La loi constituant la Banque du Canada pour faire fonction de banque centrale permettra d'exercer, dans une sage mesure, le contrôle public du crédit et de la monnaie dans l'intérêt de la vie économique de la nation et elle assurera au Canada plus de liberté sur les marchés du change international. La Loi des banques a subi sa révision décennale et les modifications nécessaires y ont été faites pour améliorer nos institutions monétaires et bancaires.

Une loi a été adoptée pour perfectionner les méthodes et les procédés de vente des produits naturels. J'exprime le ferme espoir qu'elle fournira à nos producteurs de denrées fondamentales les moyens d'exercer sur la vente de leurs produits un contrôle régulateur qui sera à leur avantage comme à celui du consommateur. La Loi des compagnies assurera une plus grande sécurité à ceux qui engagent leurs capitaux dans des entreprises canadiennes. Les producteurs de denrées fondamentales ont sérieusement souffert de la baisse qui s'est fait sentir au cours des dernières années dans le prix mondial des denrées, et la population agricole a eu à supporter un lourd fardeau de dettes. Grâce à la législation qui a été sanctionnée, le cultivateur pourra faire promptement et sans qu'il lui en coûte, des arrangements avec ses créanciers; et la Commission canadienne du crédit agricole a reçu l'autorisation d'étendre ses opérations en vue de procurer des capitaux additionnels aux cultivateurs par des avances sur hypothèques

agricoles et des crédits intermédiaires. Sous le régime du Statut de Westminster, une loi a décrété l'application extraterritoriale des lois du Canada à la navigation et à la marine marchande. La mesure destinée aux constructions et travaux publics disséminés dans le pays contribuera, il y a lieu de le croire, à stimuler encore davantage le rétablissement économique en procurant du travail dans différents domaines d'activité.

Au nombre des autres mesures importantes qui ont été adoptées, il faut citer: la Loi concernant le droit de vote aux élections des députés à la Chambre des communes; la Loi concernant le Bureau des traductions; une codification de la Loi de l'accise; des mesures législatives concernant les industries fruitière, laitière, animale et les produits de l'industrie animale; ainsi qu'une loi concernant les compagnies d'assurance canadiennes et britanniques.

Les investigations du Comité d'enquête sur les Ecart de prix et l'Achat en masse ont éveillé dans la conscience du peuple le souci d'empêcher les abus commerciaux et l'exploitation des travailleurs ainsi que la manipulation des prix qui atteint défavorablement le consommateur. Il faudra nécessairement attendre la conclusion des travaux du Comité pour légiférer à ce sujet.

Membres de la Chambre des communes, Je vous remercie d'avoir pourvu aux besoins de l'Administration.

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

L'amélioration générale et progressive des conditions économiques au Canada, si évidente à l'heure actuelle, promet de s'accroître encore davantage. Je félicite le peuple canadien de son esprit d'initiative et d'entreprise et de son courage indomptable et je me joins à vous pour remercier du fond du cœur la divine Providence des bienfaits dont elle a comblé notre Dominion.

L'honorable président du Sénat dit alors:

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

C'est la volonté et le plaisir de Son Excellence le Gouverneur général, que ce Parlement soit prorogé jusqu'au lundi, le treizième jour d'août prochain, pour être tenu en ce lieu, et ce Parlement est, en conséquence, prorogé jusqu'au lundi, le treizième jour d'août prochain.

INDEX
DU
SOIXANTE-DOUZIÈME VOLUME
DES
JOURNAUX DU SÉNAT DU CANADA
24-25 GEORGE V, A.D. 1934

A

Accise, Loi de l' (*Amendement et consolidation*):

Bill 89—1ère l., 252; 2ème l., comité B. et C., 261; rapport avec amendements, amendements adoptés et 3ème l., 268. Message des Communes n'acceptant pas les amendements, prise en considération du message, motion que le Sénat insiste sur ses amendements et message aux Communes. Communes demandant conférence libre, prise en considération et motion acceptant conférence libre et nommant les sénateurs pour y représenter le Sénat, message aux Communes, 357; message des Communes nommant ses représentants, 358. Rapport de la conférence libre—Les représentants recommandent que le Sénat insiste sur ses premier, deuxième et troisième amendements et que le quatrième amendement soit amendé; motion adoptant les recommandations des représentants, 360. Adopté par les Communes, 364. Sanction royale, 375. Ch. 52.

Acland, Edward Headley—(*Divorce*):

Pétition, 152; rapport 236; adopté, 242.
Bill K2—1ère l., 250; 2ème l., 260; 3ème l., 264; adopté par les Communes, 338. Message, 339. S.R., 352. Ch. 75.

Adamson, Ella Gertrude Bush—(*Divorce*):

Pétition, 152; rapport, 236; adopté, 243.
Bill L2—1ère l., 250; 2ème l., 260; 3ème l., 264. Adopté par les Communes, 338. Message, 339. Sanction royale, 352. Ch. 76.

Addy, Paul Herbert—(*Divorce*):

Pétition, 164; rapport, 270; adopté, 276.
Bill V2—1ère l., 2ème l., et 3ème l., 278. Adopté par les Communes, 368. Message, 368-369. Sanction royale, 375. Ch. 77.

Adresses:

A Son Excellence le Gouverneur général, pour lui offrir les humbles remerciements du Sénat pour son gracieux discours aux deux Chambres à l'ouverture de la session:
Motion, débat et ajournement, 18, 20.
Adresse adoptée et Ordre d'être présentée, 22.
Accusé de réception de l'Adresse, 52.

Affaires étrangères—Secrétaire d'Etat aux:

Rapport 1933, 56.

Affaires indiennes—Département des :

Rapport 1933, 17.

Agriculture et des Forêts—Comité de l' :

Liste des sénateurs, 29.

Premier rapport (Quorum), 36.

Deuxième rapport (autorité pour faire enquête sur l'agriculture en général; autorité pour faire comparaître des personnes et faire produire des documents et dossiers; impression des délibérations et augmentation du personnel du comité), 56.

Motion nommant des membres additionnels sur le comité, 60.

Troisième rapport, 344-345. Adopté, 353.

Agriculture, Ministre de l' :

Rapport, 1933, 16.

Ajournements du Sénat :

Du 1er au 20 février 1934, 22.

Du 28 mars au 11 avril 1934, 109.

Aliments et drogues—Loi des—(Amendement) :

Bill 70—1ère l., 270; 2ème l., comité de la Salubrité publique et de l'Inspection des aliments, 276; rapport, motion pour 3ème l., Bill amendé, 3ème l., 337-338. Adopté par les Communes, 350. Sanction royale, 375. Ch. 54.

Allen, George Harold—(Divorce) :

Pétition, 152; rapport, 269; adopté, 276.

Bill T2—1ère, 2ème et 3ème l., 277. Adopté par les Communes, 368. Message, 368-369. Sanction royale, 375. Ch. 78.

American Dairy Supply Company—(Brevet) :

Pétition, 118; lue, 130; rapport, 134.

Amirauté—Cours d' :

Bill C—1ère l., 24; 2ème l., comité B. et C., 30; rapport avec amendements, 220; rapport adopté et 3ème l., 224. Adopté par les Communes, 233. Sanction royale, 351. Ch. 31.

Amirauté—Loi d' (1934) :

Bill C—1ère l., 24; 2ème l., comité des Banques et du Commerce, 30; rapport avec amendements, 220; rapport adopté et 3ème l., 224. Adopté par les Communes, 233. Sanction royale, 351. Ch. 31.

Ancient Foresters' Mutual Life Insurance Company—(Constitution en corporation) :

Pétition, 52; lue, 60; rapport, 74.

Bill 28—1ère l., 224; 2ème l., comité des B. et C., 229; rapport, 242; 3ème l., 246. Sanction royale, 351. Ch. 67.

Animaux de ferme et leurs produits. Loi des—(Amendement) :

Bill 40—1ère l., 142; 2ème l., comité de l'Agriculture et des Forêts, 148; rapport, 153; 3ème l., 160. Sanction royale, 199. Ch. 20.

Archives publiques :

Rapport 1933, 28.

Armements, Genève 1932-1934, Conférence sur la limitation et la réduction des:

Rapport, 103.

Arrangement entre cultivateurs et créanciers, 1934, Loi d':

Bill 92—1ère l., 276; 2ème l., comité B. et C., 290; rapport avec amendements, 292; amendements adoptés et 3ème l., 343; Message des Communes acceptant le premier amendement mais non pas le deuxième, 358; prise en considération du message et motion que le Sénat n'insiste pas sur son deuxième amendement, message aux Communes, 360. Sanction royale, 375. Ch. 53.

Arrêtés ministériels:

Déposés sur la Table—*Voir*: Rapports, Ordres en Conseil et autres documents déposés sur la Table.

Motion approuvant certains arrêtés en Conseil déposés sur la Table le 30 janvier 1934, 39.

Aseltine, l'honorable Walter Morley:

Certificat de nomination, 6.

Présentation, Commission, Serment et déclaration de cens foncier, 12-13.

Attention attirée sur:

L'aviation au Canada, 242.

Chemins de fer Nationaux du Canada—Mise en commun des trains, 90.

Industrie canadienne des pêcheries et de la chasse aux phoques dans les eaux du Pacifique—Administration et résultats des traités existants, 66, 87, 90, 96.

Protection du commerce maritime au Canada, 238, 243, 246, 253, 262, 266.

Route de la Baie d'Hudson—Importance, 42, 49.

Neutralité du Canada—Nécessité d'établir des forces nécessaires à cette fin, 262.

Travaux du Sénat—Efforts accomplis pour obtenir l'introduction de mesures ministérielles dans cette Chambre, 48, 53, 57, 61, 67, 70, 88, 91, 96.

Tourisme—Moyens d'obtenir un plus grand développement de cette industrie, 153.

Chômage—Mesures tendant à assurer un travail d'une nature productive, 246.

Crise actuelle, agitation et confusion—cause probable, 46.

Aviation au Canada:

Très peu satisfaisante situation et moyens d'améliorer la situation, 242.

Motion et Ordre de production de documents, 166. Réponse déposée sur la Table, 213.

Aviation commerciale au Canada:

Motion et Ordre pour la production d'un document donnant certains renseignements relatifs à ce genre d'aviation, 166.

Réponse déposée sur la Table, 213.

B

Baie d'Hudson. Route de la:

L'attention du Sénat est attirée sur l'importance de cette route et on demande au gouvernement quel en est le coût, 42, 49.

Banques d'épargne de Québec. Loi des (Amendement):

Bill 33—1ère l., 251; remis, 261; 2ème l., comité B. et C., 266; rapport et 3ème l., 274. Sanction royale, 352. Ch. 39.

Banques—Loi des:

Bill 18—1ère l., 253; 2ème l., comité des B. et C., 261; rapport avec amendements, amendements adoptés et 3ème l., 281-282.

Adopté par les Communes, 339. Sanction royale, 353. Ch. 24.

Banques et du Commerce—Comité des:

Liste des sénateurs, 28.

Premier rapport (Quorum), 34.

Rapport (Permission de siéger durant les ajournements du Sénat), 94.

Rapport (Permission de siéger durant les séances du Sénat), 103.

Banque du Canada:

Bill 19—1ère, 2ème l., comité des B. et C., 350; rapport avec amendements, 359; motion pour adopter les amendements, motion en amendement (que le 9ème amendement ne soit pas adopté) adoptée sur division, motion principale, telle qu'amendée, est adoptée, 3ème l., 366. Adopté par les Communes, 371. Sanction royale, 375. Ch. 43.

Baux, Licences, Permits et autres autorités annulés (Loi des terres fédérales), 17.**Bibliothèque du Parlement—Comité mixte:**

Liste des sénateurs, 28.

Message des Communes (Liste de noms), 24.

Message aux Communes (Liste de noms), 30.

Rapport des bibliothécaires, 1933, 5.

Bill présenté et lu *pro forma*, 4.**Bills:**

Rejeté par le Sénat:

Firth-Brearley Stainless Steel Syndicate Limited (Brevet)—Bill 10, 153, 160.

Rejeté par les Communes:

Sweepstakes pour hôpitaux—Bill A.

Retirés:

Importation de liqueurs enivrantes (Amendement)—Bill 3, 284.

Billets du Dominion. Les des—(Amendement):

Bill 110—1ère l., 2ème l., comité général et 3ème l., 344. Sanction royale, 352. Ch. 34.

Bills d'intérêt privé. Comité:

Liste des sénateurs, 29.

Premier rapport (Quorum), 37.

de Boissière, Hilda High—(Divorce):

Pétition, 152.

Bons et garanties:

Enregistrés au département du Secrétaire d'Etat du Canada, 17.

Boyd, Ena Beatrice Duclos—(Divorce):

Pétition, 60; rapport, 269; adopté, 276.

Bill U2—1ère, 2ème et 3ème l., 278. Adopté par les Communes, 368. Message, 368-369. Sanction royale, 375. Ch. 79.

Briggs, Williamina Muir—(Divorce):

Pétition, 38; rapport, 66; adopté, 75.

Bill L—1ère l., 80; remis, 98; 2ème et 3ème l., 102. Adopté par les Communes, 127. Message, 127. Sanction royale, 144. Ch. 80.

Remboursement de la taxe parlementaire—Pétition, 152; rapport—pétition rejetée, 152.

Brevets, Commissaire des:

Rapport 1933, 17, 24.

Buffalo and Fort Erie Public Bridge Company—(Transfert de ses biens et actif):

Pétition, 108; lue, 108; rapport, 109.

Bill 13—1ère, 2ème et 3ème l., 109-110. Sanction royale, 110. Ch. 63.

Bureau des Traductions:

Bill 4—1ère l., 221; 2ème l., comité général, 225; motion que le Bill ne soit pas étudié en comité général mais qu'il soit envoyé au comité de la Régie interne et des comptes imprévus—motion adoptée, 229; rapport, 246; motion pour la troisième lecture, motion en amendement résolue dans la négative—autre motion pour troisième lecture suivie d'un autre amendement qui est résolu dans la négative, 3ème lecture, 252. Sanction royale, 351. Ch. 25.

Bureau des traductions. Loi concernant le:

Bill 4—1ère l., 221; 2ème l., comité général, 225; motion: que le Bill ne soit pas envoyé au comité général mais au comité permanent de la Régie interne et des comptes imprévus—Adopté, 229; rapport, 246; motion pour 3ème l., motion en amendement est résolue dans la négative, motion pour 3ème l., et autre motion en amendement résolue dans la négative; 3ème l., 252. Sanction royale, 351. Ch. 25.

Burke, Bertha Alice Maude Maher—(Divorce):

Pétition, 38; rapport, 125; adopté, 138.

Bill V—1ère l., 139; 2ème l., 148; 3ème l., 161. Adopté par les Communes, 195. Message, 195. Sanction royale, 200. Ch. 81.

C

Canadien du Pacifique—(Prolongation de délai):

Pétition, 48; lue, 56; rapport, 60.

Bill 16—1ère l., 216; 2ème l., comité C.T.H., 221; rapport, 238; 3ème l., 242. Sanction royale, 351. Ch. 64.

Canadian Northern Ontario Railway Company et The Campbellford, Lake Ontario and Western Railway Company—(Convention):

Bill 24—1ère l., 71; 2ème l., comité C.T.H., 75; rapport et 3ème l., 94. Sanction royale, 110. Ch. 4.

Cannon, Lucy Doris—(Divorce):

Pétition, 38; rapport, 124; adopté, 137.

Bill S—1ère l., 138; 2ème l., 148; 3ème l., 160. Adopté par les Communes, 195. Message, 195. Sanction royale, 200. Ch. 82.

Caughnawaga. Loi concernant la réserve de:

Bill 90—1ère l., 234; 2ème l., et 3ème l., 238-239. Sanction royale, 351.
Ch. 29.

Cens électoral fédéral—Loi du:

Bill 101—1ère et 2ème l., 370. Comité général, amendements et 3ème l., 371. Adopté par les Communes, 372. Sanction royale, 375. Ch. 51.

Central Finance Corporation—(Amendement):

Pétition, 136; lue, 146; rapport, 182.

Bill G2—1ère l., 184; 2ème l., comité B. et C., 190; rapport avec amendements, 232; amendements adoptés et 3ème l., 238.

Motion—Remboursement de la taxe parlementaire, 357.

Chambre des Communes:

Présence dans la Chambre des Communes:

Ouverture de la Session, 2.

Prorogation du Parlement, 375-377.

Sanction royale à certains Bills, 110-111, 144, 199-200, 350-352, 375.

Chapitre 4 du Statut de 1915—(Loi concernant certaines émissions de Billets du Dominion):

Bill 112—1ère l., 283; 2ème l., 340; 3ème l., 343. Sanction royale, 352.
Ch. 30.

Chemin de fer Canadien du Pacifique—(Convention relativement à certaines voies ferrées à Québec):

Bill 25—1ère l., 2ème l., comité C.T.H., 88; rapport, 118-119; motion pour 3ème l., motion en amendement (remise à six mois), débat et ajournement, 128; autre débat, motion en amendement est retirée, 3ème l., 131. Sanction royale, 144. Ch. 10.

Chemins de fer et Canaux. Ministère des:

Rapport 1933, 16.

Chemins de fer. Loi concernant les:

Bill *pro forma* lu pour la première fois, 4.

Chemins de fer, Télégraphe et Havres—Comité:

Liste des sénateurs, 29.

Premier rapport (Quorum), 34.

Chemin de fer du Canadien du Pacifique—(Convention pour l'usage en commun de certaines voies ferrées et terrains à Saint-Jean, N.-B.):

Bill 23—1ère l., 70; 2ème l., comité C.T.H., 75; rapport et 3ème l., 94. Sanction royale, 110. Ch. 5.

Chemin de fer National-Canadien—Lignes du:

Rapport des travaux exécutés et des dépenses faites au cours de l'année solaire 1933, *re* construction de lignes, 28.

Chemins de fer Nationaux du Canada. La compagnie des:

Rapport des travaux exécutés et des dépenses faites jusqu'au 31 décembre 1933, ainsi que les estimés des dépenses pour 1934, relativement à la construction d'outillage de terminus, etc., dans la vicinity de la ville de Montréal, 39.

Chemins de fer Nationaux du Canada, 1934. Loi financière des :

Bill 71—1ère l., 252; 2ème et 3ème l., 261. Sanction royale, 351. Ch. 28.

Chemins de fer Nationaux du Canada—Mise en commun des trains :

L'attention du Sénat est attirée sur la question ci-dessus, 90.

Chemins de fer Nationaux du Canada. Réseau des :

Rapport, 1933, 106.

Rapport de George A. Touche & Cie, comptables-experts *re* vérification des comptes, 177.

Chemins de fer Nationaux, Vérificateurs :

Bill 17—1ère l., 43; 2ème et 3ème l., 48-49. Sanction royale, 110. Ch. 3.

Chômage. Travaux d'une nature productive pour y remédier :

L'attention du Sénat est attirée sur cette question, 246.

Cité d'Ottawa—(Contrat prorogé pour un an) :

Bill 8—1ère l., 42; 2ème l., 46; 3ème l., 48. Sanction royale, 110. Ch. 7.

Code criminel—(Réunions de courses) :

Bill 35—1ère l., 106; 2ème l., comité des Bills privés, 109; rapport, 130; 3ème l., 137. Sanction royale, 144. Ch. 11.

Code criminel—(Amendements) :

Bill 114—1ère, 2ème l., comité général et 3ème l., 370. Sanction royale, 375. Ch. 47.

Comités (Permanents) :*Agriculture et Forêts—*

Liste des sénateurs, 29.

Premier rapport (Quorum), 36.

Deuxième rapport (Autorité pour prendre en considération et faire enquête sur les conditions de l'Agriculture en général; de faire comparaître des personnes, et de faire produire des dossiers et autres documents; impression des délibérations, et augmentation du personnel du comité, 56.

Motion nommant les membres additionnels, 60.

Troisième rapport, 344-345. Adopté, 353.

Banques et Commerce—

Liste des sénateurs, 28.

Premier rapport (Quorum), 34.

Rapport (Permission de siéger durant les ajournements du Sénat), 94.

Rapport (Permission de siéger durant les séances du Sénat), 103.

Administration du Service civil—

Liste des sénateurs, 30.

Premier rapport (Quorum), 37.

Commerce extérieur et relations commerciales du Canada—

Liste des sénateurs, 29.

Premier rapport (Quorum), 37.

Débats et Comptes rendus—

Liste des sénateurs, 29.

Premier rapport (Quorum), 38.

Deuxième rapport (Services de Messrs Blacklock et Fortier, 118; la prise en considération du rapport est remise, 128; adopté, 131.

Comités (Permanents):—Suite*Divorce—*

Liste des sénateurs, 29.

Rapports:

Quorum, permission de siéger durant les ajournements et les séances du Sénat et autorité pour élire un vice-président, 36.

Prorogation de délai pour réception de pétitions, 147.

Finances—

Liste des sénateurs, 29.

Premier rapport (Quorum), 43.

Immigration et Travail—

Liste des sénateurs, 29.

Premier rapport (Quorum), 36.

Régie interne et comptes imprévus—

Liste des sénateurs, 29.

Premier rapport (Quorum), 34.

Deuxième rapport—Amendement au plan d'organisation du personnel du Sénat, 158.

Troisième rapport—Changements dans le personnel, 204. La prise en considération du rapport est remise, 216. Rapport renvoyé au comité, 221-222.

Quatrième rapport—Comptes et pièces justificatives du greffier du Sénat, 204-205. Adopté, 216.

Cinquième rapport—Changements dans le personnel—adopté, 224.

Sixième rapport—Papeterie—adopté, 356.

Septième rapport—Que les employés du Sénat soient compris dans tout plan proposé par le gouvernement pour placer les employés temporaires sur la liste des permanents, 356. Adopté, 365.

Huitième rapport—Continuation des services de MM. Blacklock et Fortier pendant l'intersession du Parlement à un salaire égal à la moitié de leur salaire actuel—adopté, 356.

Neuvième rapport—Nomination de M. A. Wager à la position de Deuxième greffier adjoint, Editeur et Traducteur en Chef des Débats français du Sénat, 356-357. Motion pour adoption du rapport est résolue dans la négative, 365.

Bills d'intérêt privé—

Liste des sénateurs, 29.

Premier rapport (Quorum), 37.

*Us et coutumes du Sénat et privilèges du Parlement, 17.**Edifices et terrains publics—*

Liste des sénateurs, 30.

Premier rapport (Quorum), 40.

Salubrité publique et inspection des aliments—

Liste des sénateurs, 29.

Premier rapport (Quorum), 260.

Chemins de fer, Télégraphes et Havres—

Liste des sénateurs, 29.

Premier rapport (Quorum), 34.

Trafic touristique—

Motion amendant la Règle 78, 251.

Liste des sénateurs, 251.

Nom ajouté à la liste des sénateurs, 271.

Comités (Permanents):—*Fin**Sélection*—(Pour la nomination des sénateurs)—

Comité est nommé, 18.

Premier rapport (sénateurs choisis), 28-30.

Formation des comités, 30.

Ordres permanents—

Liste des sénateurs, 28.

Autorité de faire comparaître des personnes, et de faire produire des dossiers et documents lorsque requis, 30.

Premier rapport (Quorum), 35.

Deuxième rapport (Prolongation de délai), 35.

Dixième rapport (Prolongation de délai), 182.

Rapports sur pétitions, 35, 60, 74, 109, 118, 134, 182, 250, 280, 366-367.

Comités (Mixtes):*Bibliothèque du Parlement*—

Liste des sénateurs, 28.

Message des Communes (Liste de noms), 24.

Message aux Communes (Liste de noms), 30.

Rapport des bibliothécaires, 1933, 5.

Impressions du Parlement—

Liste des sénateurs, 28.

Message des Communes (Liste de noms), 25.

Message aux Communes (Liste de noms), 31.

Premier rapport (Documents parlementaires), 292-336; adopté, 343.

Restaurant—

Liste des sénateurs, 30.

Message des Communes (Liste de noms), 25.

Message aux Communes (Liste de noms), 31.

Comités (Spéciaux):*Pêcheries et chasse aux phoques dans les eaux du Pacifique*—

Motion pour la nomination d'un comité spécial pour faire enquête sur l'administration et le résultat des traités existants—débat et ajournement du débat, 66; autre débat, motion en amendement—autre débat et autre ajournement, 87, 90; autre débat, motion en amendement, résolue dans la négative, motion principale adoptée, 96.

Motion nommant des sénateurs pour constituer le comité spécial, 103.

Premier rapport—Impression des délibérations, 220.

Deuxième rapport (final), 286-290. Prise en considération du rapport est ajournée, 340. Rapport adopté, 343.

Comptes publics du Canada, etc.—

Motion, Ordre de former un comité spécial pour prendre en considération les comptes publics du Canada, les rapports de l'Auditeur général ainsi que les comptes courants et les prévisions pour l'année financière 1934-35, et faire rapport de temps à autre, 74.

Premier rapport—(Quorum), 95.

Deuxième rapport—Impression des délibérations, 158.

Troisième rapport (final), 337; adopté, 343.

Comités (Speciaux):—Fin*Tourisme—Industrie du—*

Motion et Ordre nommant un comité spécial pour étudier les grandes possibilités de cette industrie et s'enquérir des moyens pris par le Gouvernement en vue de son encouragement et de son expansion, 158.

Motion pour ajouter deux autres noms à la liste des sénateurs nommés pour constituer le comité spécial, 172.

Premier rapport—Quorum, pouvoir d'assigner des personnes et faire produire des dossiers et documents; impression des délibérations, 176.

Deuxième rapport—Autorisation de siéger durant les séances du Sénat, 182.

Troisième rapport (final), 205-213, adopté, 216.

Commerce extérieur et des relations commerciales du Canada—Comité du:

Liste des sénateurs, 29.

Premier rapport (Quorum), 37.

Commerce maritime du Canada. Protection du:

L'attention du Sénat est attirée sur cette question, 238; étude remise, 243, 246, 253, 262; autre débat, 266.

Commissaires des chemins de fer du Canada—Bureau des:

Rapport, 1933, 46.

Communes:

Présence dans la Chambre du Sénat—

Ouverture de la Session, 2.

Prorogation du Parlement, 375-377.

Sanction royale aux bills, 110-111, 144, 199-200, 350-352, 375.

Compagnies d'assurance étrangères, 1932. Loi des—(Amendement):

Bill B—1ère l., 24; 2ème l., comité B. et C., 40; rapport avec amendements, 80-86; amendements adoptés, 90; 3ème l., 95. Adopté par les Communes, 339. Sanction royale, 352. Ch. 36.

Compagnies d'assurance canadiennes et britanniques. Loi des—(Amendement):

Bill F—1ère l., 61; 2ème l., comité B. et C., 67; rapport avec amendements, 135-136; prise en considération des amendements remise à plus tard, 143; amendements adoptés, motion pour 3ème l., autre amendement, autre motion pour 3ème l., débat et ajournement, 148-149; remis, 155; débat sur la motion pour 3ème l. (suite); motion pour amender le Bill de nouveau est résolue dans la négative; 3ème l., 159. Amendé par les Communes; amendements référés au comité B. et C., 283-286; rapport et amendements adoptés, motion pour message aux Communes, débat, adopté, 342-343. Sanction royale, 352. Ch. 27.

Bill 128—1ère, 2ème et 3ème l., 367. Sanction royale, 375. Ch. 45.

Compagnies de prêt—(Amendement):

Bill 123—1ère et 2ème l., 365; comité général et 3ème l., 369. Sanction royale, 375. Ch. 56.

Compagnie hollandaise de prêt et de placement:

Motion et Ordre pour production de copie de toute la correspondance concernant le projet de la formation de ladite compagnie, 270. Réponse déposée sur la Table, 353.

Compagnies, 1934. Loi des:

Bill 64—1ère l., 2ème l., comité B. et C., 234; rapport avec amendements, amendements adoptés et 3ème l., 256-259. Adopté par les Communes, 271. Sanction royale, 352. Ch. 33.

Comptes et pièces justificatives du Greffier du Sénat, 39, 204-205, 216.**Comptes publics du Canada, etc.:**

Motion et Ordre nommant un comité spécial pour étudier les comptes publics du Canada, les rapports de l'Auditeur général ainsi que les comptes courants et les prévisions budgétaires pour l'année financière 1934-35, et faire rapport de temps à autre, 74.

Premier rapport—Quorum, 95.

Deuxième rapport—Impression des délibérations, 158.

Troisième rapport (final), 337; adopté, 343.

Conseil National des Recherches:

Rapport annuel 1932-33, 24.

Construction d'ouvrages publics, 1934. Loi sur la:

Bill 113—1ère, 2ème et 3ème l., 372. Sanction royale, 375. Ch. 59.

Coté, l'honorable Louis:

Certificat de nomination, 6.

Présentation, Commission, Prestation de serment, déclaration de cens foncier, 10-11.

Crise mondiale, Agitation et Confusion:

L'attention du Sénat est attirée sur ces questions, 46.

D**Débats et Comptes rendus—Comité des:**

Liste des sénateurs, 29.

Premier rapport (Quorum), 38.

Deuxième rapport (Service de MM. Blacklock et Fortier), 118; la prise en considération du rapport est remise, 128; adopté, 131.

Déduction sur les traitements, 1934. Loi continuant la:

Bill 55—1ère l., 176; 2ème et 3ème l., 186. Sanction royale, 200. Ch. 22,

Défense nationale. Ministère de la:

Nominations, promotions et mises à la retraite (Milice canadienne et Royale force aérienne du Canada), 17.

Ordres généraux, 17.

Ordres de la Milice, 17.

Ordres navals généraux, 17.

Rapport 1933 (Milice, service de l'air et service naval), 24.

Délégué du Gouverneur général:

Sanction royale à certains bills, 110-111, 144, 199-200, 350-352.

Députation, 1933. Loi de la—(Amendement):

Bill 116—1ère, 2ème et 3ème l., 367. Sanction royale, 375. Ch. 61.

Discount and Loan Corporation of Canada—(Amendement):

Pétition, 48; lue, 56; rapport, 109.

Bill M—1ère l., 109; 2ème l., comité B. et C., 116; rapport avec amendements, amendements adoptés, 130; 3ème l., 137. Amendé par les Communes, amendements adoptés, 365. Sanction royale, 375. Ch. 68.

Discours du Trône:

Ouverture de la Session, 2-4.

Copie entre les mains du Président et prise en considération du Discours, 5; Adresse en réponse: motion, débat et ajournement, 18, 20; autre débat, Adresse en réponse adoptée et ordre qu'elle soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, 52.

Accusé de réception de l'Adresse par Son Excellence le Gouverneur général, 52.

Prorogation du Parlement, 376-377.

Divisions:

Loi de la Banque du Canada, 366.

Loi de la Marine marchande, 228.

Loi des loteries (sweepstakes) pour hôpitaux, 52, 115-116, 119-120.

Divorces:

Bill rejeté par les Communes:—

Hyman Stotland—Bill Q2.

Divorces—Comité des:

Liste des sénateurs, 29.

Rapports—

Quorum, permission de siéger durant les ajournements et les séances du Sénat, et d'élire un vice-président, 36.

Prorogation de délai pour pétitions, 147.

Douanes—Loi des—(Amendement):

Bill 124—1ère, 2ème et 3ème l., 368. Sanction royale, 375. Ch. 48.

Douanes—Tarif des—(Amendement):

Bill 98—1ère l., 271; 2ème l., comité général et 3ème l., 277. Sanction royale 352. Ch. 32.

Bill 125—1ère, 2ème et 3ème l., 368. Sanction royale, 375. Ch. 49.

Duff, Le très honorable sir Lyman P.:

Sanction royale à certains bills, 110-111, 144, 199-200.

Duiven, Violet Charlotte Dyke—(Divorce):

Pétition, 152.

Duplicate Safety Glass Company of Canada, Limited—(Brevet):

Pétition, 118; lue, 130; rapport, 134.

Durand, Georgette Bouchard—(Divorce):

Pétition, 39.

E

Earp, Doris Jones—(Divorce):

Pétition, 39; rapport, 164; adopté, 171.

Bill C2—1ère l., 172; 2ème l., 179; 3ème l., 185. Adopté par les Communes, 233. Message, 233. Sanction royale, 351. Ch. 83.

Echiquier du Canada—Cour de l':

Règles et Ordonnances générales, 130.

Edifices et terrains publics—Comité des:

Liste des sénateurs, 30.

Premier rapport (Quorum), 40.

Elections fédérales—Loi des:

Bill 115—1ère l., 2ème l., comité général, amendements et 3ème l., 371. Adopté par les Communes, 372. Sanction royale, 375. Ch. 50.

Ellis, Jean Gordon Worden—(Divorce):

Pétition, 152; rapport, 165; adopté, 171.

Bill D2—1ère l., 172; 2ème l., 179; 3ème l., 185. Adopté par les Communes, 233. Message, 233. Sanction royale, 351. Ch. 84.

Enquêtes—Loi des—(Amendement):

Bill 84—1ère l., 230; 2ème l., 234; 3ème l., 239. Sanction royale, 351. Ch. 37.

Enseignement technique—Loi d'—(Amendement):

Bill 32—1ère l., 88; 2ème l., comité général, 90; comité général et 3ème l., 95-96. Sanction royale, 110. Ch. 9.

Entrepôts frigorifiques—Loi des:

Arrêtés ministériels émis sous l'autorité de la Loi, 16.

Etablissement de soldats—Loi d'—(Amendement):

Bill 94—1ère l., 247; remis, 253; 2ème et 3ème l., 260. Sanction royale, 351. Ch. 41.

Evêque des régions arctiques pour l'Eglise anglicane du Canada—(Constitution en corporation):

Pétition, 106; lue, 114; rapport, 118.

Bill 9—1ère l., 121; remis, 128; 2ème l., et comité des Bills Privés, 131; rapport, 153; 3ème l., 160. Sanction royale, 199. Ch. 74.

F

Fauteux, l'honorable Guillaume André:

Certificat de nomination, 6.

Présentation, Commission, Prestation de serment et déclaration de cens foncier, 6-7.

Finances—Comité des:

Liste des sénateurs, 29.

Premier rapport (Quorum), 43.

Financière—Loi—(Abrogation):

Bill 111—1ère l., 282; 2ème l., 340; 3ème l., 343. Sanction royale, 352. Ch. 35.

Firth-Brearley Stainless Steel Syndicate, Limited—(Brevet):

Pétition, 42; lue, 48; rapport, 60.

Bill 10—1ère l., 67; 2ème l. et comité des Bills privés, 75; rapport—Préambule n'a pas été établi, 153; rapport adopté, 160.

Freeman, Clara Dingman—(Divorce):

Pétition, 39; rapport, 64; adopté, 74.

Bill H—1ère l., 80; remis, 97; 2ème et 3ème l., 101. Adopté par les Communes, 126. Message, 127. Sanction royale, 144. Ch. 85.

Fripp, L'honorable Alfred Ernest:

Certificat de nomination, 6.

Présentation, Commission, Prestation de serment et déclaration de cens foncier, 9-10.

Fruits et le miel, 1934. Loi concernant les:

Bill 26—1ère l., 108; 2ème l., comité de l'Agriculture et des Forêts, 116; rapport, comité général, ajournement du comité, 134; remis, 143, 148; de nouveau en comité général et Bill amendé, motion pour 3ème l.; autre amendement; autre motion pour 3ème l., autre amendement, 3ème l., 154-155. Message des Communes n'acceptant pas les premier, deuxième et cinquième amendements apportés par le Sénat, 184-185; prise en considération du message; le Sénat n'insiste pas sur ses 1er, 2ème et 5ème amendements, message aux Communes, 190. Sanction royale, 200. Ch. 18.

G**Gouverneur général:**

Accusé de réception de l'Adresse en réponse au Discours du Trône, 52.

Ouverture de la session, 2-4.

Prorogation du Parlement, 375-377.

Grains de semence et autres secours:

Liste des répartitions et ajustements, 1933, 17.

Grains du Canada—Loi des—(Amendement):

Bill 53—1ère l., 270; 2ème l., comité de l'Agriculture et des forêts, 276; rapport et 3ème l., 280. Sanction royale, 352. Ch. 26.

Greffier du Sénat:

Comptes et pièces justificatives, 39, 204-205, 216.

Sanction aux bills, 110-111, 144, 199-200, 351-352, 375.

Bibliothèque du Parlement:

Lecture du rapport, 5.

Rinfret, Honorable Thibaudeau:

Lecture de la Commission le nommant substitut du Gouverneur général, 350-351.

Greffier du Sénat:—Fin

Nouveaux sénateurs:

Lecture des Commissions, prestations de serment... pour les sénateurs dont les noms suivent:

Aseltine, 12-13.

Coté, 10-11.

Fauteux, 6-7.

Fripp, 9-10.

Hocken, 8-9.

Horner, 11-12.

Moraud, 7-8.

H**Hanson, Blanche Marjorie Short—(Divorce):**

Pétition, 152; rapport, 194; adopté, 214.

Bill I2—1ère l., 214; 2ème l., 216; 3ème l., 221. Adopté par les Communes, 338. Message, 339. Sanction royale, 352. Ch. 86.

Hocken, L'honorable Horatio Clarence:

Certificat de nomination, 6.

Présentation, Commission, Prestation de serment et déclaration de cens foncier, 8-9.

Hopper, Marguerite Pearl—(Divorce):

Pétition, 38; rapport, 65; adopté, 74.

Bill I—1ère l., 80; remis, 97; 2ème et 3ème l., 101-102. Adopté par les Communes, 127. Message, 127. Sanction royale, 144. Ch. 87.

Horner, L'honorable Ralph Byron:

Certificat de nomination, 6.

Présentation, Commission, Prestation de serment et déclaration de cens foncier, 11-12.

I**Immigration et Travail—Comité:**

Liste des sénateurs, 29.

Premier rapport (Quorum), 36.

Importations, Exportations et Emigration:

Motion et Ordre pour la production d'un document concernant les questions ci-dessus, 86. Réponse déposée sur la Table, 86.

Importation des liqueurs enivrantes—Loi de I'—(Amendement):

Bill 3—1ère l., remis, 48, 61, 67, 70, 75, 88, 91, 96, 100, 128, 131, 137, 144, 149, 155, 161, 167, 171, 178, 187, 216, Bill retiré, 234.

Impôt de guerre sur le revenu—(Amendement):

Bill 99—1ère l., 339; 2ème l., comité B. et C., 344; rapport, 348; 3ème l., 358. Sanction royale, 375. Ch. 55.

Impôt de guerre sur le revenu—(Impôt spécial):

Bill 54—1ère l., 176; 2ème et 3ème l., 186. Sanction royale, 200. Ch. 19.

Impressions du Parlement—Comité mixte:

Liste des sénateurs, 28.

Message des Communes (Liste de noms), 25.

Message aux Communes (Liste de noms), 31.

Premier rapport (Documents parlementaires, 292-336; adopté, 343.

Imprimerie et papeterie publiques—Département de l':

Rapport 1933, 17.

Indiens:

Emancipation, 1933, 16.

Industrie laitière—Loi de l'—(Amendement):

Bill 38—1ère l., 2ème l., comité de l'Agriculture et des Forêts, 130; rapport, 134; 3ème l., 142. Sanction royale, 144. Ch. 12.

Insectes destructeurs et autres fléaux—Loi concernant les:

Copies des règlements émis sous l'autorité de la Loi, 16.

Bill 39—1ère l., 2ème l., comité de l'Agriculture et des Forêts, 131; rapport, 135; 3ème l., 142. Sanction royale, 144. Ch. 13.

Intérieur—Ministère de l':

Rapport 1933, 17.

Interpellations:

Aviation au Canada, 242.

Chemins de fer Nationaux du Canada—Mise en commun des trains, 90.

Protection du commerce maritime du Canada, 228, 243, 246, 253, 262, 266.

Route de la Baie d'Hudson—Coût, 42, 49.

Neutralité du Canada—Nécessité de prendre des mesures adéquates pour établir des forces nécessaires au maintien de la—, 262.

Travaux du Sénat—Introduction de mesures ministérielles indiquées dans le

Discours du Trône, 48, 53, 57, 61, 67, 70, 88, 91, 96.

Industrie du tourisme—Possibilité pour le gouvernement d'obtenir la coopération des autorités provinciales et des compagnies de transport en vue d'un plus grand développement de cette industrie, 153.

Chômage—Travaux d'une nature productive afin de soulager le chômage, 246.

Crise actuelle—Causes, agitation et confusion, 46.

J**Johnson, Mary Mabel Taylor—(Divorce):**

Pétition, 52; rapport, 194; adopté, 214.

Bill H2—1ère l., 214; 2ème l., 216; 3ème l., 221. Adopté par les Communes, 338. Message, 339. Sanction royale, 352. Ch. 88.

K**Kazenel, Esther Liverman—(Divorce):**

Pétition, 38; rapport, 147; adopté, 159.

Bill A2—1ère l., 161; 2ème l., 167; 3ème l., 171. Adopté par les Communes, 233. Message, 233. Sanction royale, 351. Ch. 89.

Kelly, Lucille Margaret Turbin—(Divorce) :

Pétition, 39; rapport, 147; adopté, 159.

Bill Z—1ère l., 161; 2ème l., 167; 3ème l., 170. Adopté par les Communes, 232. Message, 233. Sanction royale, 351. Ch. 90.

Koudsy, Aziz (alias Eddie Coudsy)—(Divorce) :

Pétition, 39; rapport du comité recommandant que la somme de \$50 soit prélevée sur la taxe parlementaire et versée à la partie défenderesse à compte de la conduite de sa défense, 94-95; rapport, 146; adopté, 158.

Bill X—1ère l., 161; 2ème l., 167; 3ème l., 170. Adopté par les Communes, 232. Message, 233. Sanction royale, 351. Ch. 91.

L**Lettres de Change—Loi des—(Amendement) :**

Bill 37—1ère l., 176; 2ème l., comité des B. et C., 186; rapport et 3ème l., 199. Sanction royale, 200. Ch. 17.

Levine, Helen Cohen—(Divorce) :

Pétition, 60; rapport, 236-237; adopté, 243.

Bill M2—1ère l., 250; 2ème l., 260; 3ème l., 264. Adopté par les Communes, 338. Message, 339. Sanction royale, 352. Ch. 92.

Lois adoptées au cours de la Session :**LOIS D'INTÉRÊT PUBLIC****SANCTIONNÉES LE 28 MARS 1934**

CHAP.		N° DU BILL
1.	Subsides (n° 1)	41
2.	Subsides (n° 2)	52
3.	Vérificateurs pour les Chemins de fer Nationaux	17
4.	Canadian Northern Ontario Railway Company et Campbellford, Lake Ontario and Western Railway Co.	24
5.	Canadien du Pacifique, convention <i>re</i> usage en commun de voies ferrées et terrains à Saint-Jean, N.-B.	23
6.	Loi des Pêcheries	7
7.	Contrat avec Ottawa	8
8.	Royale gendarmerie à cheval du Canada	22
9.	Loi d'enseignement technique	32

SANCTIONNÉES LE 20 AVRIL 1934

10.	Canadien du Pacifique, convention <i>re</i> voies ferrées à Québec.....	25
11.	Code criminel (réunions de courses)	35
12.	Loi de l'industrie laitière	38
13.	Loi des insectes destructeurs et autres fléaux	39
14.	Loi du poinçonnage des métaux précieux, 1928.....	2
15.	Mesures de secours	42

SANCTIONNÉES LE 16 MAI 1934

16.	Subsides (n° 3)	82
17.	Loi des lettres de change	37
18.	Loi des fruits et du miel	26
19.	Loi de l'impôt de guerre sur le revenu (Impôt spécial).....	54
20.	Loi des animaux de ferme et leurs produits	40
21.	Loi des serments d'allégeance	57
22.	Loi continuant la déduction sur les traitements	55

SANCTIONNÉES LE 28 JUIN 1934

23.	Subsides (n° 4)	109
24.	Banques et commerce de banque	18
25.	Bureau des traductions	4

CHAP.	N° DU BILL
26. Loi des grains du Canada	53
27. Loi des compagnies d'assurance Canadiennes et Britanniques.....	F-72
28. Loi financière des chemins de fer Nationaux du Canada.....	71
29. Loi concernant la réserve de Caughnawaga et modifiant la Loi des Indiens..	90
30. Chapitre 4 du Statut de 1915 (certaines émissions de Billets du Dominion)	112
31. Cours d'Amirauté	C-88
32. Tarif des douanes	98
33. Loi des compagnies	64
34. Loi des billets du Dominion	110
35. Loi financière	111
36. Loi des compagnies d'assurance étrangères	B-50
37. Loi des enquêtes	84
38. Loi des viandes et conserves alimentaires	6
39. Loi des Banques d'épargne de Québec	33
40. Loi de la Royale gendarmerie à cheval du Canada.....	95
41. Loi d'établissement de soldats	94
42. Loi spéciale des revenus de guerre	97

SANCTIONNÉES LE 3 JUILLET 1934

43. Loi sur la Banque du Canada.....	19
44. Loi de la marine marchande	E-91
45. Loi des compagnies d'assurance canadiennes et britanniques.....	128
46. Loi du prêt agricole canadien	93
47. Code criminel	114
48. Loi des douanes	124
49. Tarif des douanes	125
50. Loi des élections fédérales	115
51. Loi du cens électoral fédéral	101
52. Loi de l'accise	89
53. Loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers.....	92
54. Loi des aliments et drogues	70
55. Loi de l'impôt de guerre sur le revenu	99
56. Loi des compagnies de prêt	123
57. Loi sur l'organisation du marché des produits naturels.....	51
58. Loi des pensions	127
59. Loi sur la construction d'ouvrages publics	113
60. Loi concernant la radiodiffusion	126
61. Loi de la députation	116
62. Subsidés (n° 5)	129

LOIS D'INTÉRÊT PRIVÉ

SANCTIONNÉES, LE 28 MARS, LE 20 AVRIL, LE 16 MAI, LE 28 JUIN ET LE 3 JUILLET 1934

Compagnies de chemins de fer et compagnies de ponts

63. Buffalo and Fort Erie Public Bridge Company	13
64. Compagnie du Pacifique-Canadien	16
65. St. Clair Transit Company	100
66. Thousand Islands Bridge Company	27

Assurance et Compagnies de Prêt

67. Ancient Foresters' Mutual Life Insurance Company.....	28
68. Discount and Loan Corporation of Canada	M-58
69. Personal Finance Corporation	D-43
70. Prudential Trust Company	11
71. Security National Insurance Company	R2-117
72. Small Loan Company of Canada	15
73. Wawanesa Mutual Insurance Company	29

Autres Compagnies

74. Evêque des régions arctiques pour l'Eglise anglicane au Canada.....	9
---	---

Divorces

CHAP.	N° DU BILL
75. Acland, Edward Headley	K2
76. Adamson, Ella Gertrude Bush	L2
77. Addy, Paul Herbert	V2
78. Allen, George Harold	T2
79. Boyd, Ena Beatrice Duclos	U2
80. Briggs, Williamina Muir	L
81. Burke, Bertha Alice Maude Maher	V
82. Cannon, Lucy Doris	S
83. Earp, Doris Jones	C2
84. Ellis, Jean Gordon Worden	D2
85. Freeman, Clara Dingman	H
86. Hanson, Blanche Marjorie Short	12
87. Hopper, Marguerite Pearl	I
88. Johnson, Mary Mabel Taylor	H2
89. Kazenel, Esther Liverman	A2
90. Kelly, Lucille Margaret Turbin	Z
91. Koudsy, Aziz, alias Eddie Coudsy	X
92. Levine, Helen Cohen	M2
93. MacLaren, Grayse Irene Westlake	O2
94. Malcolm, Lois Theresa	R
95. Maybee, Helen Isabelle Smith	T
96. Meldrum, Annie Isabel Tinning	Q
97. Moxon, Mary Alice Beatrice Featherston	E2
98. Paradis, Eva Brabant	K
99. Probert, Ethel Irene	F2
100. Reid, Lilac Violet Grumbell	O
101. Richardson, Sybil Eileen Dyson	U
102. Roast, Gertrude Ethel Mosgrove	G
103. Robb, Aileen Marie Thompson	B2
104. Robertson, Naomi Willard Lyman	P2
105. Rosenberg, Sadye Harris	J
106. Rosner, Annie	N-2
107. Smart, Archibald Bruce Elliott	N
108. Smith, Fenwick William	J2
109. Stavert, Eugenie Margaret O'Reilly	S2
110. Thistle, William James	W
111. Watson, Lily Archer	P
112. Zavitz, Marjorie Seymour Hammond	Y

M**Malcolm, Lois Theresa—(Divorce):**

Pétition, 38; rapport, 79; remis, 97; adopté, 101.

Bill R—1ère l., 128; 2ème l., 138; 3ème l., 143. Adopté par les Communes, 195. Message, 195. Sanction royale, 200. Ch. 94.

Marché des produits naturels, 1934—Loi sur l'organisation du:

Bill 51—1ère l., 246; motion pour 2ème l., débat et ajournement, 253; motion pour 2ème l., débat, 2ème l., comité général—reporte progrès, 262; de nouveau en comité général, amendé, amendements adoptés, 265-266; motion pour 3ème l., motion en amendement est résolue dans la négative, autre motion pour 3ème l., motion en amendement résolue dans la négative, 3ème l., 271-272. Message des Communes n'acceptant pas les 1er et 2ème amendements apportés par le Sénat, prise en considération du message, motion que le Sénat n'insiste pas sur ses 1er et 2ème amendements et message aux Communes, 348. Sanction royale, 375. Ch. 57.

Marine marchande du Canada—Loi de la:

Bill E—1ère l., 56; 2ème l., comité B. et C., 61; rapport, avec amendements, 220; prise en considération du rapport, débat et remise, 224; reprise en considération du rapport, motion pour amender le Bill de nouveau—adopté sur division, rapport adopté, comité général et 3ème l., 228-229. Amendé par les Communes. Amendements renvoyés au comité B. et C., 274-275; rapport du comité, rapport adopté, 281. Amendements adoptés, 340. Message aux Communes *re* amendements adoptés, 361. Sanction royale, 375. Ch. 44.

Marine marchande du gouvernement canadien Limitée:

Rapport, 1933, 106.

Marine, Ministère de la:

Rapport, 1933, 16.

Marins malades et en détresse:

Etat des recettes et des dépenses, 1933, 16.

Maybee, Helen Isabelle Smith—(Divorce):

Pétition, 39; rapport, 124; adopté, 137.

Bill T—1ère l., 139; 2ème l., 148; 3ème l., 160. Adopté par les Communes, 195. Message, 195. Sanction royale, 200. Ch. 95.

MacLaren, Grayse Irene Westlake—(Divorce):

Pétition, 39; rapport, 237; adopté, 243.

Bill O2—1ère l., 251; 2ème l., 261; 3ème l., 264. Adopté par les Communes, 339. Message, 339. Sanction royale, 352. Ch. 93.

Meldrum, Annie Isabel Tinning—(Divorce):

Pétition, 42; rapport, 79; remis, 97; adopté, 101.

Bill Q—1ère l., 128; 2ème l., 138; 3ème l., 143. Adopté par les Communes, 195. Message, 195. Sanction royale, 200. Ch. 96.

Messages:

1. Des Communes:

Témoignages—Bills de Divorce:

Renvoi au Sénat des témoignages rendus devant le comité permanent des Divorces, soumis avec les Bills de Divorce, 127, 195-196, 233, 339, 368-369.

Loi de l'Accise:

Concernant les amendements apportés par le Sénat, 349, 357, 358, 364.

Loi concernant les fermiers et leurs créiteurs, 1934:

Concernant les amendements apportés par le Sénat, 358.

Loi concernant les fruits et le miel, 1934:

Concernant les amendements apportés par le Sénat, 184.

Comités mixtes:

Nommant les membres devant servir sur les comités mixtes de la Bibliothèque, des Impressions et du Restaurant, 24-25.

Loi sur l'organisation du marché des produits naturels:

Concernant les amendements apportés par le Sénat, 348.

Messages:—Fin**2. Aux Communes:**

Loi de l'Accise:

Concernant les amendements apportés par le Sénat, 349, 357, 360.

Loi concernant les fermiers et leurs crédeurs:

Concernant les amendements apportés par le Sénat, 360.

Loi concernant les fruits et le miel, 1934:

Concernant les amendements apportés par le Sénat, 190.

Comités mixtes:

Nommant les sénateurs devant servir sur les comités mixtes de la Bibliothèque, des Impressions et du Restaurant, 30-31.

Loi sur l'organisation du marché des produits naturels, 1934:

Concernant les amendements apportés par le Sénat, 348.

Mesures de secours—Loi concernant des:

Bill 42—1ère l., 127; 2ème l., 131; comité général, et 3ème l., 137. Sanction royale, 144. Ch. 15.

Métaux précieux, 1928—Loi du poinçonnage des—(Amendement):

Bill 2—1ère l., 30; remis, 40; 2ème l., comité B. et C., 43; rapport avec amendement, amendement adopté et 3ème l., 120-121. Accepté par les Communes, 139. Sanction royale, 144. Ch. 14.

Morand, L'honorable Lucien:

Certificat de nomination, 6.

Présentation, Commission, Prestation de serment et déclaration de cens foncier, 7-8.

Motions:

Agriculture et Forêts, comité permanent:

Nommant des membres additionnels sur le comité, 60.

Pêcheries et chasse aux phoques dans les eaux du Pacifique—Administration et résultats des traités existants:

Qu'un comité spécial soit nommé pour faire enquête—débat, 66; autre débat, motion en amendement—débat, 87, 90; motion en amendement résolue dans la négative, motion principale adoptée, 96.

Nommant des sénateurs pour servir sur le comité spécial, 103.

Central Finance Corporation:

Remboursement de la taxe parlementaire, 357.

Société des Nations:

Que le Canada devrait cesser de faire partie de la Ligue, et qu'aucun autre argent ne devrait être voté pour la ligue, 126, 138, 148, 153, 159, 167, 178, 186, 196, 199, 210, 214, 217, 222, 225, 229-230.

Arrêtés ministériels:

Que certains arrêtés ministériels, déposés sur la Table soient approuvés, 39.

Comptes publics et prévisions budgétaires:

Qu'un comité spécial soit nommé pour étudier les comptes publics du Canada, les rapports de l'Auditeur général, de même que les comptes courants et les prévisions budgétaires pour l'année financière 1934-35 et faire rapport de temps à autre, 74.

Discours du Trône:

Adresse de Son Excellence le Gouverneur général, 18, 20, 22.

Motions:—Fin

Règles du Sénat:

Amendements aux Règlements, 114, 126.

Amendements aux Règlements, 78, 251.

Suspension des Règlements, 110 et 119, 364.

Loi de la Marine marchande:

Qu'un message soit envoyé aux Communes, acceptant les amendements apportés au Bill, 361.

Trafic du tourisme:

Qu'un comité spécial soit nommé pour étudier les grandes possibilités, etc... et nommant des sénateurs pour servir sur le comité, 158.

Les noms des honorables sénateurs Horner et MacArthur sont ajoutés à la liste des membres du comité spécial, 172.

Amendant la Règle 78, pourvoyant au comité permanent, 251.

Liste des membres faisant partie du comité permanent, 251.

Ajoutant un nom à la liste des membres du comité permanent, 271.

Moxon, Mary Alice Beatrice Featherston—(Divorce):

Pétition, 152; rapport, 165; adopté, 172.

Bill E2—1ère l., 172; 2ème l., 179; 3ème l., 185. Adopté par les Communes, 233. Message, 233. Sanction royale, 351. Ch. 97.

Mulvey, Ecuver, C.R., Thomas:

Déclaration concernant sa mise à la retraite, 17.

N

Neutralité du Canada, besoin de prendre des mesures adéquates pour établir des forces nécessaires au maintien de cette neutralité:

L'attention du Sénat est attirée sur cette question, 262.

O

Oiseaux migrateurs—Loi de la Convention des:

Arrêtés ministériels, 17.

Ordres permanents—Comité:

Liste des sénateurs, 28.

Autorité d'assigner des personnes et de faire produire des dossiers et documents lorsque requis, 30.

Premier rapport (Quorum), 35.

Deuxième rapport (Prorogation de délai), 35.

Dixième rapport (Prorogation de délai), 182.

Rapports sur pétitions, 35, 60, 74, 109, 118, 134, 182, 250, 280, 366-367.

Ottawa, Cité d'—(Prolongation d'un contrat):

Bill 8—1ère l., 42; 2ème l., 46; 3ème l., 48. Sanction royale, 110. Ch. 7.

Ouverture de la Session du Parlement:

Communication du Secrétaire du Gouverneur général, 2.

Son Excellence le Gouverneur général ouvre la Session, 2-4.

P

Paradis, Eva Brabant—(Divorce):

Pétition, 38; rapport, 65-66; adopté, 75.

Bill K—1ère l., 80; remis, 98; 2ème et 3ème l., 102. Adopté par les Communes, 127. Message, 127. Sanction royale, 144. Ch. 98.

Pêcheries et chasse aux phoques dans les eaux du Pacifique:

L'attention du Sénat est attirée sur ces questions, motion pour l'établissement d'un comité spécial pour faire enquête sur l'administration actuelle de cette industrie et les résultats des traités existants à cet égard—débat et ajournement du débat, 66; autre débat, motion en amendement—autre ajournement du débat, 87, 90; autre débat, motion en amendement résolue dans la négative, motion principale adoptée, 96. Motion nommant des sénateurs pour former le comité spécial, 103.

Premier rapport—Impression des délibérations, 220.

Deuxième et dernier rapport, 286-290; la prise en considération du rapport est remise, 340; rapport adopté, 343.

Pêcheries, 1932—Loi des—(Amendement):

Bill 7—1ère l., 42; 2ème l., 46; 3ème l., 48. Sanction royale, 110. Ch. 6.

Pêcheries, Ministère des:

Rapport, 1933, 16.

Pensions et Santé publique—Ministère:

Rapport au 31 mars 1933, 16.

Rapport de la cour d'appel des pensions, 16.

Rapport du bureau des commissaires des pensions, 16.

Rapport du tribunal des pensions, 16.

Etat concernant les Règlements en vertu de la Loi des Pensions et de la santé publique, 16.

Pensions—Loi des—(Amendement):

Bill 127—1ère et 2ème l., 367; comité général, et 3ème l., 369. Sanction royale, 375. Ch. 58.

Personal Finance Corporation—(Constitution en Corporation):

Pétition, 22; lue, 28; rapport, 35.

Bill D—1ère l., 43; 2ème l., comité B. et C., 46; rapport avec amendement, amendement adopté, 90; motion pour 3ème l., motion en amendement, que le Bill soit étudié en comité général à la prochaine séance, adopté, 95. Comité général et 3ème l., 100. Amendé par les Communes, amendement adopté, 364-365. Sanction royale, 375. Ch. 69.

Personnel du Sénat:

Plan d'organisation est amendé—traducteurs, 158.

Nomination de M. Norman McL. Wood pour faire fonctions de Chef de la papeterie au Sénat, 224.

Nomination de M. Abraham Dallaire pour faire fonctions de Chef des messagers parlementaires, 224.

Nomination de M. Robert Brown pour faire fonctions de Chef adjoint des messagers parlementaires, 224.

Recommandation que les employés du Sénat soient inclus dans tout plan proposé par le gouvernement pour placer les employés temporaires sur la liste des permanents, 356. Adopté, 365.

Personnel du Sénat:—Fin

Modification du plan d'organisation—titre de la position "Massier, etc."—est changé, 224.

Continuation des services de MM. Blacklock et Fortier durant les vacances du Parlement, 356.

Recommandation concernant M. A. Wagar—Rejetée par le Sénat, 365.

Points de Règlement:

Sur l'amendement proposé par l'honorable sénateur Tanner, à la motion: Que cette Chambre est d'opinion que le Canada devrait cesser d'être membre de la Société des Nations et qu'aucun argent ne devrait être voté pour la ligue, 225, 229-230.

Sur l'amendement proposé en comité général, au Bill (A), Loi des sweepstakes pour hôpitaux, 115.

Président du Sénat—L'honorable:

Sanction royale à certains bills, 110, 144, 199-200, 349-350, 375.

Certificats de nomination de nouveaux sénateurs:

Informe le Sénat que le greffier les a reçus, 6.

Déclaration de cens foncier des sénateurs, 7-13.

Secrétaire du Gouverneur général—Lecture des communications suivantes:

Sanction royale à certains bills, 108, 142, 198, 349.

Ouverture de la session, 2.

Prorogation du Parlement, 374.

Bibliothèque du Parlement:

Présente le rapport des bibliothécaires, 1933, 5.

Point de Règlement—Décision, 229-230.

Rinfret, Honorable Thibodeau:

Informe le Sénat de sa nomination de délégué du Gouverneur général, 350.

Discours du Trône:

Informe le Sénat qu'une copie du Discours est entre ses mains, 5.

Présente message de Son Excellence accusant réception de l'Adresse en réponse, 52.

Prêt agricole canadien—Loi du—(Amendement):

Bill 93—1ère l., 276; 2ème l. et comité B. et C., 290; rapport avec amendements, amendements adoptés; motion pour 3ème l., motion en amendement—résolue dans la négative, 3ème l., 342. Adopté par les Communes, 344. Sanction royale, 375. Ch. 46.

Probert, Ethel Irene—(Divorce):

Pétition, 38; rapport, 165-166; adopté, 172.

Bill F2—1ère l., 172; 2ème l., 179; 3ème l., 186. Adopté par les Communes, 233. Message, 233. Sanction royale, 351. Ch. 99.

Prudential Trust Company Limited—(Réduction du capital social):

Pétition, 42; lue, 48; rapport, 60.

Bill 11—1ère l., 70; remis, 88, 91, 96, 100; 2ème l., comité B. et C., 106; rapport, 119; 3ème l., 128. Sanction royale, 144. Ch. 70.

Radiodiffusion—Loi concernant la:

Bill 126—1ère, 2ème et 3ème l., 367. Sanction royale, 375. Ch. 60.

Radio—Règlements de la:

Amendements aux règlements, 16, 70.

Rapports, arrêtés ministériels et autres documents déposés sur la table:

Agriculture, ministre de l'— Rapport 1933, 16.

Armements, Genève 1932-1934, Conférence sur la limitation et la réduction des armements, 103.

Bons et garanties enregistrés au département du Secrétaire d'Etat du Canada,, 17.

Bureau des Commissaires des chemins de fer du Canada—Rapport 1933, 46.

Marine marchande du gouvernement canadien Limitée—Rapport 1933, 106.

Chemins de fer nationaux du Canada—Rapport des travaux exécutés et des dépenses faites jusqu'au 31 décembre 1933, ainsi que les estimés des dépenses pour 1934, concernant la construction par la compagnie d'outillage de terminus, etc., dans la vicinity de la ville de Montréal, 39.

Chemin de fer National-Canadien—Rapport des travaux exécutés et des dépenses faites au cours de l'année solaire 1933, concernant la construction de lignes, 28.

Chemin de fer National du Canada:

Rapport 1933, 106.

Rapport de George A. Touche et Compagnie, experts-comptables brevetés, concernant la vérification des comptes financiers de la compagnie, 177.

Marine marchande du gouvernement canadien Limitée (West Indies)—Rapport 1933, 106.

Service civil—Rapport des positions exclues de l'opération de la Loi du Service civil, 17.

Service civil—(Commission du), Rapport 1933, 56, 115.

Entrepôts frigorifiques—arrêtés ministériels émis en vertu de la loi des—, 16.

Rapports des départements—Arrêté en Conseil concernant copie pour l'imprimeur, 221.

Insectes destructeurs et autres fléaux, Loi des—, Ordres et règlements émis sous l'autorité de cette Loi, 16.

Terres fédérales (Loi des)—Arrêtés en Conseil, 17.

Terres fédérales dans la zone ferroviaire (Colombie-Britannique)—Arrêtés en Conseil concernant l'arpentage, l'administration, la disposition et la gérance, 17.

Cour de l'Echiquier du Canada—Règles et Ordres généraux, 130.

Affaires étrangères (Secrétaire aux)—Rapport 1933, 56.

Pêcheries (Ministère des)—Rapport 1933, 16.

Affaires indiennes (Département des)—Rapport 1933, 17.

Indiens—Emancipation des—, 1933, 16.

Rapport indiquant les ventes de terre et les baux annulés par le Département des Affaires indiennes, 16.

Intérieur (Ministère de l')—

Rapport 1933, 17.

Liste des baux, licences, permis et autres autorités annulés, 17.

Travail (Ministère du)—Rapport 1933, 16, 24.

Bibliothèque du Parlement—Rapport des bibliothécaires, 1933, 5.

Marine (Ministère de la)—Rapport 1933, 16.

Oiseaux migrateurs (Loi de la Convention des)—Arrêtés ministériels, 17.

Mulvey, Ecuyer, C.R., Thomas—Rapport concernant sa mise à la retraite, 17.

Rapports, arrêtés ministériels, etc.:—Fin

- Défense Nationale (Ministère de la)—
 Nominations, promotions et mises à la retraite (Milice canadienne et Royale force aérienne du Canada), 17.
 Ordres généraux émis, 17.
 Ordres de la Milice, 17.
 Ordres navals généraux, 17.
 Rapport 1933 (Milice, service de l'air et service naval), 24.
- Conseil National des Recherches:
 Rapport annuel, 1932-33, 24.
- Revenu National (Ministère du):
 Rapport contenant les comptes du Revenu, etc., 1933, 20.
 Rapport du commerce maritime (Division des douanes), 1933, 20.
- Territoires du Nord-Ouest:
 Ordonnances, 17.
 Permis émis pour transporter des boissons enivrantes, 16.
- Brevets—Rapport du Commissaire, 1933, 17, 24.
- Pensions et Santé nationale (Ministère des)—Rapport des travaux accomplis, 16.
- Pensions (Cour d'Appel)—Rapport, 16.
- Pensions (Commissaires des)—Rapport, 16.
- Pensions (Tribunal des)—Rapport, 16.
- Pensions (Loi des— et de la Santé publique)—Etat concernant les Règlements en vertu de ladite Loi, 16.
- Spécialités pharmaceutiques ou médicaments brevetés (Loi concernant les)—Relevé concernant les règlements faits sous l'empire de cette Loi, 16.
- Archives publiques—Rapport 1933, 28.
- Imprimerie et papeterie publiques (Département de l')—Rapport 1933, 17.
- Loi de Santé des Travaux publics—Etat concernant les Règlements, 16.
- Radio (Règlements de la)—Copie des amendements, 16, 70.
- Commissaires des chemins de fer du Canada (Bureau des)—Rapport 1933, 46.
- Chemins de fer et Canaux (Ministère des)—Rapport 1933, 16.
- Remboursements (Ressources naturelles)—Etat des sommes remboursées, 17.
- Règles de la Cour du Banc du roi, province de Québec, 242.
- Secrétaire d'Etat du Canada—Rapport 1933, 17.
- Grains de semence et autres secours—Liste des répartitions et ajustements, 1933, 17.
- Marins malades et en détresse—Etat des recettes et dépenses, 1933, 16.
- Vétérans de la guerre (Comité des allocations aux)—Rapport, 16.
- Territoire du Yukon—Ordonnances, 1933, 17.

Rapports des départements:

Arrêté en Conseil déposé sur la Table, 221.

Régie Interne et Dépenses imprévues—Comité:

- Liste des sénateurs, 29.
- Premier rapport (Quorum), 34.
- Deuxième rapport—Amendement au plan d'organisation du personnel du Sénat, 158.
- Troisième rapport—Changements dans le personnel, 204. Considération du rapport est remise, 216. Rapport renvoyé au comité, 221-222.
- Quatrième rapport—Comptes et pièces justificatives du greffier du Sénat, 204-205. Adopté, 216.
- Cinquième rapport—Changements dans le personnel—adopté, 224.

Régie Interne et Dépenses imprévues—Comités,—Fin

- Sixième rapport—Papeterie—adopté, 356.
Septième rapport—Que les employés du Sénat soient inclus dans tout plan proposé par le gouvernement pour placer les employés temporaires sur la liste des permanents, 356. Adopté, 365.
Huitième rapport—Continuation des services de MM. Blacklock et Fortier durant les vacances du Parlement à un salaire égal à la moitié du salaire qu'ils reçoivent actuellement par semaine—adopté, 356.
Neuvième rapport—Recommandant la nomination de M. A. Wagar à la position de deuxième greffier adjoint, Editeur et Traducteur en chef des Débats français du Sénat, 356-357. Motion pour adoption du rapport est résolue dans la négative, 365.

Règlements du Sénat:

- Motion amendant les Règlements, 114, 126.
Motion amendant la Règle 78—Comité permanent du tourisme, 251.
Motion suspendant les Règles 110 et 119 pour le reste de la session, 364.

Règles de la Cour du Banc du roi, province de Québec:

- Copie déposée sur la Table, 242.

Reid, Lilac Violet Grumbell—(Divorce):

- Pétition, 38; rapport, 78; remis, 97; adopté, 101.
Bill O—1ère l., 127; 2ème l., 138; 3ème l., 143. Adopté par les Communes, 194. Message, 195. Sanction royale, 200. Ch. 100.

Remboursement de la taxe parlementaire:

- Pétition:
Briggs, Williamina Muir—refusé, 152.
Motion:
Central Finance Corporation, 357.

Remboursements—Loi des—(Ressources naturelles):

- Etat des sommes remboursées en vertu des dispositions de ladite Loi, 17.

Réponses à des Ordres du Sénat—Motions, etc.:

- Service civil—Réponse à un Ordre du Sénat en date du 25 avril 1933, indiquant le montant payé en salaires, etc., 65.
Aviation commerciale du Canada—Renseignements, 166, 213.
Compagnie hollandaise de prêt et de placement—Correspondance concernant le projet de formation, 270, 353.
Importations, exportations et émigration—Renseignements, 86.
Terres des Indiens—Renseignements, 126, 170.
Société des Nations—Renseignements, 114-115, 115.
Route du St-Laurent—Renseignements concernant la dette des ports de Montréal et de Québec, les élévateurs à grain, dragage, navires brise-glaces, etc., accidents de navigation, phares, etc., 86-87, 177-178.

Revenus de guerre—Loi spéciale des—(Amendement):

- Bill 97—1ère l., 271; 2ème l., comité B. et C., 277; rapport et 3ème l., 280-281. Sanction royale, 352. Ch. 42.

Revenu National, Ministère du:

- Rapport contenant les comptes du Revenu, etc., 1933, 20.
Rapport du commerce maritime (division des douanes), 1933, 20.

Restaurant du Parlement—Comité mixte:

- Liste des sénateurs, 30.
 Message des Communes (Liste des noms), 25.
 Message aux Communes (Liste des noms), 31.

Richardson, Sybil Eileen Dyson—(Divorce):

- Pétition, 39; rapport, 125; adopté, 137.
 Bill U—1ère l., 139; 2ème l., 148; 3ème l., 160. Adopté par les Communes, 195. Message, 195. Sanction royale, 200. Ch. 101.

Rinfret, Honorable Thibaudeau:

- Sanction royale à certains bills, 350-352. Commission le nommant délégué du Gouverneur général, 351.

Roast, Gertrude Ethel Mosgrove—(Divorce):

- Pétition, 39; rapport, 64; adopté, 74.
 Bill G—1ère l., 80; remis, 97; 2ème et 3ème l., 101. Adopté par les Communes, 126. Message, 127. Sanction royale, 144. Ch. 102.

Robb, Aileen Marie Thompson—(Divorce):

- Pétition, 39; rapport, 164; adopté, 171.
 Bill B2—1ère l., 172; 2ème l., 178; 3ème l., 185. Adopté par les Communes, 233. Message, 233. Sanction royale, 351. Ch. 103.

Robertson, Naomi Willard Lyman—(Divorce):

- Pétition, 152; rapport, 238; adopté, 243.
 Bill P2—1ère l., 251; 2ème l., 261; 3ème l., 265. Adopté par les Communes, 339. Message, 339. Sanction royale, 352. Ch. 104.

Rosenberg, Sadye Harris—(Divorce):

- Pétition, 39; rapport, 65; adopté, 75.
 Bill J—1ère l., 80; remis, 97; 2ème et 3ème l., 102. Adopté par les Communes, 127. Message, 127. Sanction royale, 144. Ch. 105.

Rosner, Annie—(Divorce):

- Pétition, 152; rapport, 237; adopté, 243.
 Bill N2—1ère l., 250; 2ème l., 261; 3ème l., 264. Adopté par les Communes, 338. Message, 339. Sanction royale, 352. Ch. 106.

Route du St-Laurent:

- Motion et Ordre pour la production d'un relevé concernant:
 La dette totale des ports de Montréal et de Québec; élévateurs à grains; dragage, brise-glaces, etc., accidents de navigation, phares, etc., taux de transport, etc., 86-87. Réponse déposée sur la Table, 177-178.

Royale gendarmerie à cheval du Canada—Loi de la—(Amendement):

- Bill 22—1ère l., 70; 2ème l., comité général, 75; remis, 88, 91, 97; comité général, remis, 100; comité général et 3ème l., 106. Sanction royale, 110. Ch. 8.
 Bill 95—1ère l., 271; 2ème l., comité B. et C., 277; rapport et 3ème l., 280. Sanction royale, 352. Ch. 40.

S

Salubrité publique et inspection des aliments—Comité:

Liste des sénateurs, 29.

Premier rapport (Quorum), 260.

Sanction royale à certains bills:

110-111, 114, 199-200, 351-352, 375.

Santé—Loi de—(des Travaux publics):

Etat concernant les Règlements en vertu des dispositions de ladite loi, 16.

Secrétaire d'Etat du Canada:

Rapport 1933, 17.

Secrétaire du Gouverneur général:

Communications concernant:

Sanction royale aux bills, 108, 142, 198, 349.

Ouverture de la session, 2.

Prorogation du Parlement, 374.

Security National Insurance Company—(Constitution en corporation):

Pétition, 190; lue, 198; rapport, 250.

Bill R2—1ère l., 251; 2ème l., comité B. et C., 261; rapport et 3ème l., 274.

Amendé par les Communes, amendements adoptés, 364. Sanction royale, 375. Ch. 71.

Sélection—Comité—(Pour nommer des sénateurs):

Comité établi, 18.

Premier rapport (Sénateurs nommés), 28-30.

Constitution des comités, 30.

Serments d'allégeance—Loi des:

Bill 57—1ère l., 177; 2ème et 3ème l., 186. Sanction royale, 200. Ch. 21.

Sénat—Travaux du:

Interpellation de l'honorable sénateur Murphy concernant l'introduction de mesures ministérielles au Sénat—Débat, 48; remis, 53, 57; autre débat, 61, 67, 70, 88; remis, 91; autre débat, 96.

Sénateurs présentés durant la session:

Les honorables sénateurs:

Aseltine, 12.

Coté, 10.

Fauteux, 6.

Fripp, 9.

Hocken, 8.

Horner, 11.

Moraud, 7.

Service civil:

Réponse à un Ordre du Sénat, en date du 25 avril 1933, indiquant le total payé en salaires pendant l'année se terminant le 31 mars 1933; aussi le montant total payé en pensions de guerre, 66.

Service civil—Commission du:

Rapport, 1933, 56, 115.

Service civil—Loi du:

Rapport: Positions exclues de l'opération de ladite Loi, 17.

Service civil—Administration du—(Comité d'):

Liste des sénateurs, 30.

Premier rapport (Quorum), 37.

Small Loan Company of Canada—(Constitution en corporation):

Pétition, 364; lue, 364; rapport, 366-367.

Bill 15—1ère et 2ème l., 367; comité général et 3ème l., 369. Sanction royale, 375. Ch. 72.

Smart, Archibald Bruce Elliott—(Divorce):

Pétition, 38; rapport, 78; remis, 97; adopté, 100.

Bill N—1ère l., 127; 2ème l., 138; 3ème l., 142. Adopté par les Communes, 194. Message, 195. Sanction royale, 200. Ch. 107.

Smith, Fenwick William—(Divorce):

Pétition, 42; rapport, 198; adopté, 214.

Bill J2—1ère l., 214; 2ème l., 216; 3ème l., 221. Adopté par les Communes, 338. Message, 339. Sanction royale, 352. Ch. 108.

Société des Nations:

Motion et Ordre pour la production des documents donnant certains renseignements, 114-115. Réponse déposée sur la Table, 115.

Motion—Que le Canada se retire de la Société des Nations et qu'aucun autre argent ne soit voté pour la Ligue.

Débat et ajournement du débat, 126; remis, 138; débat et ajournement, 148; remis, 153, 159; débat et ajournement, 167, 171, 178, 186, 196, 199, 201, 214, remis, 217, débat et ajournement, 222; autre débat, motion en amendement, Point de Règlement, remis, 225; débat sur le Point de Règlement, décision du Président—motion en amendement n'est pas recevable; autre débat sur la motion principale; motion principale résolue dans la négative, 229-230.

Spécialités pharmaceutiques ou médicaments brevetés.—Loi des:

Relevé concernant les règlements faits sous l'empire de ladite Loi, 16.

Stansfield, Austin Eugene—(Divorce):

Pétition, 152.

Stavert, Eugenie Margaret O'Reilly—(Divorce):

Pétition, 64; rapport, 268-269; adopté, 276.

Bill S2—1ère, 2ème et 3ème l., 277. Adopté par les Communes, 368. Message, 368-369. Sanction royale, 375. Ch. 109.

St. Clair Transit Company—(Prolongation de délai):

Pétition, 236; lue, 246; rapport, 280.

Bill 100—1ère l., 2ème l., comité C.T.H., 339; rapport, 348; 3ème l., 360. Sanction royale, 375. Ch. 65.

Stotland, Hyman—(Divorce):

Pétition, 38; rapport, 242; adopté, 246.

Bill Q2—1ère l., 251; 2ème l., 261; 3ème l., 365. Message, 339. (Rejeté par les Communes).

Subsides:

- N° 1. Bill 41—1ère l., 103; 2ème et 3ème l., 106. Sanction royale, 111. Ch. 1.
- N° 2. Bill 52—1ère, 2ème et 3ème l., 108. Sanction royale, 110. Ch. 2.
- N° 3. Bill 82—1ère et 2ème l., 196; 3ème l., 199. Sanction royale, 200. Ch. 16.
- N° 4. Bill 109—1ère, 2ème et 3ème l., 282. Sanction royale, 352. Ch. 23.
- N° 5. Bill 129—1ère, 2ème et 3ème l., 374. Sanction royale, 375. Ch. 62.

Sweepstakes pour hôpitaux—Loi des:

Bill A—1ère l., 22; remis, 24; motion pour 2ème l., débat et ajournement, 40, 43, 46; autre débat, adopté sur division, 2ème l., comité général, 52-53; comité général, 61; autre prise en considération en comité général, remis, 67, 70, 75, 88, 91, 96, 100; de nouveau en comité général, motion en amendement. Point de Règlement soulevé sur l'amendement proposé, le Président décide que le point de Règlement n'est pas acceptable, appel à la Chambre de cette décision, la décision du Président est maintenue sur division, amendement rejeté sur division; autre amendement proposé, adopté, 115-116; motion pour 3ème l., motion en amendement rejetée sur division, motion principale adoptée sur division et 3ème l., 119-120. Rejeté par les Communes.

T**Terres des Indiens:**

Motion et Ordre pour la production d'un état en réponse à certaines questions, 126.

Réponse déposée sur la Table, 170.

Terres fédérales—Loi des:

Arrêtés ministériels, 17. Motion et Résolution pour approbation, 39.

Terres fédérales dans la zone ferroviaire—C.-B.:

Arrêtés ministériels concernant les règlements pour l'arpentage, l'administration, la disposition et la gérance desdites terres, 17.

Territoires du Nord-Ouest:

Ordonnances, 17.

Permis émis pour transporter des liqueurs enivrantes dans ces territoires, 16.

Territoire du Yukon:

Ordonnances, 1933, 17.

Thousand Islands Bridge Company—(Constitution en corporation):

Pétition, 42; lue, 48; rapport, 60.

Bill 27—1ère l., 167; 2ème l., comité des Bills privés, 171. Rapport avec amendements, amendements renvoyés au comité général, rapport du comité général agréant les 1er, 2ème, 3ème, 5ème et 6ème amendements mais n'agréant pas le 4ème amendement, rapport du comité général approuvé, motion pour 3ème l., motion en amendement pour renvoyer le Bill au comité des Bills privés—Adoptée, 184; rapport avec autre amendement, amendement adopté et 3ème l., 190. Adopté par les Communes, 196. Sanction royale, 200. Ch. 66.

Thistle, William James—(Divorce):

Pétition, 38; rapport, 125-126; adopté, 138.

Bill W—1ère l., 139; 2ème l., 148; 3ème l., 161. Adopté par les Communes, 195. Message, 195. Sanction royale, 200. Ch. 110.

Tourisme:

L'attention du Sénat est attirée sur le tourisme, 153.

Comité spécial établi pour étudier les grandes possibilités du tourisme, etc., 158.

Premier rapport du comité (Quorum), autorité d'assigner des personnes et de faire produire des dossiers et documents, et de faire imprimer les délibérations, 176. Deuxième rapport (Autorité de siéger durant les séances du Sénat), 182. Troisième et dernier rapport, 205-213. Adopté, 216.

Tourisme—Comité permanent:

Motion amendant la Règle 78, 251.

Motion—Liste des membres, 251.

Motion—Ajoutant un nom à la liste des membres, 271.

Travail, Ministère du:

Rapport 1933, 16, 24.

U**Us et Coutumes du Sénat et privilèges du Parlement:**

Comité nommé (avec permission de s'assembler dans la Chambre du Sénat lorsqu'il le jugera utile), 17.

V

Ventes de terre et baux annulés—(Département des Affaires indiennes), 16.

Vérificateurs pour les Chemins de fer Nationaux:

Bill 17—1ère l., 43; 2ème et 3ème l., 48-49. Sanction royale, 110. Ch. 3.

Vétérans de la guerre—Comité des allocations:

Rapport, 16.

Viandes et conserves alimentaires—Loi des—(Amendement):

Bill 6—1ère l., 270; 2ème l., comité de la Salubrité publique et de l'inspection des aliments, 276; rapport et 3ème l., 337. Sanction royale, 352. Ch. 38.

W**Watson, Lily Archer—(Divorce):**

Pétition, 39; rapport, 78; remis, 97; adopté, 101.

Bill P—1ère l., 128; 2ème l., 138; 3ème l., 143. Adopté par les Communes, 195. Message, 195. Sanction royale, 200. Ch. 111.

Wawanesa Mutual Insurance Company, The—(Amendement):

Pétition, 52; lue, 60; rapport, 74.

Bill 29—1ère l., 167; 2ème l., comité B. et C., 171; rapport, 183; 3ème l., 190. Sanction royale, 200. Ch. 73.

Z**Zavitz, Marjorie Seymour Hammond**—(*Divorce*):

Pétition, 42; rapport, 146; adopté, 159.

Bill Y—1ère l., 161; 2ème l., 167; 3ème l., 170. Adopté par les Communes, 232. Message, 233. Sanction royale, 351. Ch. 112.

SÉNATEURS DU CANADA

PAR ORDRE D'ANCIENNETÉ

JUILLET, 1934

L'HONORABLE PIERRE-E. BLONDIN, C.P., PRÉSIDENT

SÉNATEURS	DIVISIONS SÉNATORIALES	ADRESSES
LES HONORABLES		
RAOUL DANDURAND, C.P.....	De Lorimier.....	Montréal, Qué.
JOSEPH-P.-B. CASGRAIN.....	De Lanaudière.....	Montréal, Qué.
JOSEPH-M. WILSON.....	Sorel.....	Montréal, Qué.
RUFUS-HENRY POPE.....	Bedford.....	Cookshire, Qué.
GEORGE GORDON.....	Nipissing.....	North-Bay, Ont.
ERNEST-D. SMITH.....	Wentworth.....	Winona, Ont.
JAMES-J. DONNELLY.....	Bruce-Sud.....	Pinkerton, Ont.
CHARLES-PHILIPPE BEAUBIEN.....	Montarville.....	Montréal, Qué.
JOHN McLEAN.....	Souris.....	Souris, Î.-P.-É.
JOHN-STEWART McLENNAN.....	Sydney.....	Sydney, N.-É.
WILLIAM-HENRY SHARPE.....	Manitou.....	Manitou, Man.
GEORGE LYNCH-STAUNTON.....	Hamilton.....	Hamilton, Ont.
CHARLES-E. TANNER.....	Pictou.....	Halifax, N.-É.
THOMAS-JEAN BOURQUE.....	Richibucto.....	Richibucto, N.-B.
HENRY-W. LAIRD.....	Régina.....	Régina, Sask.
ALBERT-É. PLANTA.....	Nanaïmo.....	Nanaïmo, C.-B.
LENDRUM McMEANS.....	Winnipeg.....	Winnipeg, Man.
DAVID-OVIDE L'ESPÉRANCE.....	Golfe.....	Québec, Qué.
RICHARD-SMEATON WHITE.....	Inkerman.....	Montréal, Qué.
AIMÉ BÉNARD.....	Saint-Boniface.....	Winnipeg, Man.
GEORGE-HENRY BARNARD.....	Victoria.....	Victoria, C.-B.
JAMES-DAVIS TAYLOR.....	New-Westminster.....	New-Westminster, C.-B.
FREDERICK-L. SCHAFFNER.....	Boissevain.....	Boissevain, Man.

SÉNATEURS	DIVISIONS SÉNATORIALES	ADRESSES
LES HONORABLES		
EDWARD MICHENER.....	Red-Deer.....	Red-Deer, Alta.
WILLIAM-JAMES HARMER.....	Edmonton.....	Edmonton, Alta.
PIERRE-EDOUARD BLONDIN, C.P. (Président)	Laurentides.....	Montréal, Qué.
GERALD-VERNER WHITE.....	Pembroke.....	Pembroke, Ont.
THOMAS CHAPAIS.....	Granville.....	Québec, Qué.
LORNE-C. WEBSTER.....	Stadacona.....	Montréal, Qué.
JOHN-ANTHONY McDONALD.....	Shédiac.....	Shédiac, N.-B.
WILLIAM-A. GRIESBACH, C.B., C.M.G.....	Edmonton.....	Edmonton, Alta.
JOHN McCORMICK.....	Sydney-Mines.....	Sydney-Mines, N.-É.
JAMES-A. CALDER, C.P.....	Saltcoats.....	Régina, Sask.
ROBERT-F. GREEN.....	Kootenay.....	Victoria, C.-B.
ARCHIBALD-B. GILLIS.....	Saskatchewan.....	Whitewood, Sask.
ARCHIBALD-H. MACDONELL, C.M.G.....	Toronto-Sud.....	Toronto, Ont.
FRANK-B. BLACK.....	Westmorland.....	Sackville, N.-B.
PETER MARTIN.....	Halifax.....	Halifax, N.-É.
ARTHUR-C. HARDY, C.P.....	Leeds.....	Brockville, Ont.
ONÉSIPHORE TURGEON.....	Gloucester.....	Bathurst, N.-B.
SIR ALLEN-BRISTOL AYLESWORTH, C.P., K.C.M.G.....	York-Nord.....	Toronto, Ont.
CLIFFORD-W. ROBINSON.....	Moncton.....	Moncton, N.-B.
JAMES-JOSEPH HUGHES.....	King's.....	Souris, Î.-P.-É.
CREELMAN MACARTHUR.....	Prince.....	Summerside, Î.-P.-É.
HENRI-SÉVÉRIN BÉLAND, C.P.....	Lauzon.....	Saint-Joseph-de-Beauce, Qué.
JOHN LEWIS.....	Toronto.....	Toronto, Ont.
CHARLES MURPHY, C.P.....	Russell.....	Ottawa, Ont.
WILLIAM-ASHBURY BUCHANAN.....	Lethbridge.....	Lethbridge, Alta.
ARTHUR-BLISS COPP, C.P.....	Westmorland.....	Sackville, N.-B.
JOHN-PATRICK MOLLOY.....	Provencher.....	Morris, Man.
DANIEL-E. RILEY.....	High-River.....	High-River, Alta.
PAUL-L. HATFIELD.....	Yarmouth.....	Yarmouth, N.-É.
LE TRÈS HON. GEORGE-P. GRAHAM, C.P.....	Eganville.....	Brockville, Ont.
WILLIAM-H. MCGUIRE.....	York-Est.....	Toronto, Ont.
DONAT RAYMOND.....	De la Vallière.....	Montréal, Qué.
JAMES-H. SPENCE.....	Bruce-Nord.....	Toronto, Ont.
EDGAR-S. LITTLE.....	London.....	London, Ont.
GUSTAVE LACASSE.....	Essex.....	Tecumseh, Ont.

SÉNATEURS	DIVISIONS SÉNATORIALES	ADRESSES
LES HONORABLES		
HENRY-HERBERT HORSEY.....	Prince-Édouard.....	Cressy, Ont.
WALTER-E. FOSTER, C.P.....	Saint-Jean.....	Saint-Jean, N.-B.
HANCE-J. LOGAN.....	Cumberland.....	Parrsboro, N.-É.
CAIRINE-R. WILSON.....	Rockliffe.....	Ottawa, Ont.
JAMES MURDOCK, C.P.....	Parkdale.....	Ottawa, Ont.
RODOLPHE LEMIEUX, C.P.....	Rougemont.....	Montréal, Qué.
EDMUND-WILLIAM TOBIN.....	Victoria.....	Bromptonville, Qué.
GEORGES PARENT.....	Kennebec.....	Québec, Qué.
JULES-ÉDOUARD PRÉVOST.....	Mille-Isles.....	Saint-Jérôme, Qué.
JOHN-EWEN SINCLAIR, C.P.....	Queen's.....	Emerald, Î.-P.-É.
JAMES-H. KING, C.P.....	Kootenay-Est.....	Victoria, C.-B.
ARTHUR MARCOTTE.....	Ponteix.....	Ponteix, Sask.
PATRICK BURNS.....	Calgary.....	Calgary, Alta.
ALEXANDER-D. MCRAE, C.B.....	Vancouver.....	Vancouver, C.-B.
LE TRÈS HON. ARTHUR MEIGHEN, C.P.....	St. Mary's.....	Toronto, Ont.
CHARLES-COLQUHOUN BALLANTYNE, C.P.....	Alma.....	Montréal, Qué.
WILLIAM-HENRY DENNIS.....	Halifax.....	Halifax, N.-É.
JOHN-ALEXANDER MACDONALD.....	Richmond-Cap-Breton- Ouest.	Saint-Pierre, Cap-Breton, N.-É.
JOSEPH-H. RAINVILLE.....	Repentigny.....	Saint-Lambert, Qué.
ALBERT-J. BROWN.....	Wellington.....	Montréal, Qué.
GUILLAUME-ANDRÉ FAUTEUX, C.P.....	De Salaberry.....	Outremont, Qué.
LUCIEN MORAUD.....	La Salle.....	Québec, Qué.
HORATIO-CLARENCE HOCKEN.....	Toronto.....	Toronto, Ont.
ALFRED-ERNEST FRIPP.....	Ottawa.....	Ottawa, Ont.
LOUIS COTÉ.....	Ottawa Est.....	Ottawa, Ont.
RALPH-BYRON HORNER.....	Saskatchewan Nord.....	Blaine-Lake, Sask.
WALTER-MORLEY ASELTINE.....	West Central Saskatchewan.....	Rosetown, Sask.

SÉNATEURS DU CANADA

LISTE ALPHABÉTIQUE

JUILLET, 1934

SÉNATEURS	DIVISIONS SÉNATORIALES	ADRESSES
LES HONORABLES		
ASELTINE, W. M.....	West Central Saskatchewan.....	Rosetown, Sask.
AYLESWORTH, SIR ALLEN, C.P., K.C.M.G....	York-Nord.....	Toronto, Ont.
BALLANTYNE, C.-C., C.P.....	Alma.....	Montréal, Qué.
BARNARD, G.-H.....	Victoria.....	Victoria, C.-B.
BEAUBIEN, C.-P.....	Montarville.....	Montréal, Qué.
BÉLAND, H.-S., C.P.....	Lauzon.....	Saint-Joseph-de-Beauce, Qué.
BÉNARD, A.....	Saint-Boniface.....	Winnipeg, Man.
BLACK, F.-B.....	Westmorland.....	Sackville, N.-B.
BLONDIN, P.-E., C.P., (Président).....	Laurentides.....	Montréal, Qué.
BOURQUE, T.-J.....	Richibucto.....	Richibucto, N.-B.
BROWN, A.-J.....	Wellington.....	Montréal, Qué.
BUCHANAN, W.-A.....	Lethbridge.....	Lethbridge, Alta.
BURNS, PATRICK.....	Calgary.....	Calgary, Alta.
CALDER, J.-A., C.P.....	Saltcoats.....	Régina, Sask.
CASGRAIN, J.-P.-B.....	De Lanaudière.....	Montréal, Qué.
CHAPAIS, T.....	Granville.....	Québec, Qué.
COPP, A.-B., C.P.....	Westmorland.....	Sackville, N.-B.
COTÉ, L.....	Ottawa Est.....	Ottawa, Ont.
DANDURAND, R., C.P.....	De Lorimier.....	Montréal, Qué.
DENNIS, W.-H.....	Halifax.....	Halifax, N.-É.
DONNELLY, J.-J.....	Bruce-Sud.....	Pinkerton, Ont.
FAUTEUX, G.-A., C.P.....	De Salaberry.....	Outremont, Qué.
FOSTER, W.-E., C.P.....	Saint-Jean.....	Saint-Jean, N.-B.
FRIPP, A.-E.,.....	Ottawa.....	Ottawa, Ont.

SÉNATEURS	DIVISIONS SÉNATORIALES	ADRESSES
LES HONORABLES		
GILLIS, A.-B.....	Saskatchewan.....	Whitewood, Sask.
GORDON, G.....	Nipissing.....	North-Bay, Ont.
GRAHAM, LE TRÈS HON. GEORGE-P., C.P.....	Eganville.....	Brockville, Ont.
GREEN, R.-F.....	Kootenay.....	Victoria, C.-B.
GRIESBACH, W.-A., C.B., C.M.G.....	Edmonton.....	Edmonton, Alta.
HARDY, A.-C., C.P.....	Leeds.....	Brockville, Ont.
HARMER, W.-J.....	Edmonton.....	Edmonton, Alta.
HATFIELD, P.-L.....	Yarmouth.....	Yarmouth, N.-É.
HOCKEN, H.-C.....	Toronto.....	Toronto, Ont.
HORNER, R.-B.....	Saskatchewan Nord.....	Blaine-Lake, Sask.
HORSEY, H.-H.....	Prince-Édouard.....	Cressy, Ont.
HUGHES, J.-J.....	King's.....	Souris, Î.-P.-É.
KING, J.-H., C.P.....	Kootenay-Est.....	Victoria, C.-B.
LACASSE, G.....	Essex.....	Tecumseh, Ont.
LAIRD, H.-W.....	Régina.....	Régina, Sask.
LEMIEUX, R., C.P.....	Rougemont.....	Montréal, Qué.
L'ESPÉRANCE, D.-O.....	Golfe.....	Québec, Qué.
LEWIS, J.....	Toronto.....	Toronto, Ont.
LITTLE, E.-S.....	London.....	London, Ont.
LOGAN, H.-J.....	Cumberland.....	Parrsboro, N.-É.
LYNCH-STAUNTON, G.....	Hamilton.....	Hamilton, Ont.
MACARTHUR, C.....	Prince.....	Summerside, Î.-P.-É.
MACDONALD, J.-A.....	Richmond-Cap-Breton-Ouest.....	Saint-Pierre, Cap-Breton, N.-É.
MACDONELL, A.-H., C.M.G.,.....	Toronto-Sud.....	Toronto, Ont.
MARCOTTE, A.....	Ponteix.....	Ponteix, Sask.
MARTIN, P.....	Halifax.....	Halifax, N.-É.
MCCORMICK, J.....	Sydney-Mines.....	Sydney-Mines, N.-É.
MCDONALD, J.-A.....	Shédiac.....	Shédiac, N.-B.
MCGUIRE, W.-H.....	York-Est.....	Toronto, Ont.
MCLEAN, J.....	Souris.....	Souris, Î.-P.-É.
MCLENNAN, J.-S.....	Sydney.....	Sydney, N.-É.
MCMEANS, L.....	Winnipeg.....	Winnipeg, Man.
MCRAE, A.-D., C.B.....	Vancouver.....	Vancouver, C.-B.
MEIGHEN, LE TRÈS HON. ARTHUR, C.P.....	St. Mary's.....	Toronto, Ont.
MICHENER, E.....	Red-Deer.....	Red-Deer, Alta.
MOLLOY, J.-P.....	Provencher.....	Morris, Man.

SÉNATEURS	DIVISIONS SÉNATORIALES	ADRESSES
LES HONORABLES		
MORAUD, L.....	La Salle.....	Québec, Qué.
MURDOCK, J., C.P.....	Parkdale.....	Ottawa, Ont.
MURPHY, C., C. P.....	Russell.....	Ottawa, Ont.
PARENT, G.	Kennebec.....	Québec, Qué.
PLANTA, A.-E.....	Nanaïmo.....	Nanaïmo, C.-B.
POPE, R.-H.....	Bedford.....	Cookshire, Qué.
PRÉVOST, J.-É.....	Mille-Isles.....	Saint-Jérôme, Qué.
RAINVILLE, J.-H.....	Repentigny.....	Saint-Lambert, Qué.
RAYMOND, D.....	De la Vallière.....	Montréal, Qué.
RILEY, D.-E.....	High-River.....	High-River, Alta.
ROBINSON, C.-W.....	Moncton.....	Moncton, N.-B.
SCHAFFNER, F.-L.....	Boissevain.....	Boissevain, Man.
SHARPE, W.-H.....	Manitou.....	Manitou, Man.
SINCLAIR, J.-E., C.P.....	Queen's.....	Emerald, Î.-P.-É.
SMITH, E.-D.....	Wentworth.....	Winona, Ont.
SPENCE, J.-H.....	Bruce-Nord.....	Toronto, Ont.
TANNER, C.-E.....	Pictou.....	Pictou, N.-É.
TAYLOR, J.-D.....	New-Westminster.....	New-Westminster, C.-B.
TOBIN, E.-W.....	Victoria.....	Bromptonville, Qué.
TURGEON, O.....	Gloucester.....	Bathurst, N.-B.
WEBSTER, L.-C.....	Stadacona.....	Montréal, Qué.
WHITE, G.-V.....	Pembroke.....	Pembroke, Ont.
WHITE, R.-S.....	Inkerman.....	Montréal, Qué.
WILSON, C.-R.....	Rockcliffe.....	Ottawa, Ont.
WILSON, J.-M.....	Sorel.....	Montréal, Qué.

SÉNATEURS DU CANADA

DANS CHAQUE PROVINCE

JUILLET, 1934

ALBERTA—6

SÉNATEURS	ADRESSES
LES HONORABLES	
1 EDWARD MICHENER.....	Red-Deer.
2 WILLIAM-JAMES HARMER.....	Edmonton.
3 WILLIAM-A. GRIESBACH, C.B., C.M.G.....	Edmonton.
4 WILLIAM-ASHBURY BUCHANAN.....	Lethbridge.
5 DANIEL-E. RILEY.....	High-River.
6 PATRICK BURNS.....	Calgary.

COLOMBIE-BRITANNIQUE—6

SÉNATEURS	ADRESSES
LES HONORABLES	
1 ALBERT-E. PLANTA.....	Nanaimo.
2 GEORGE-HENRY BARNARD.....	Victoria.
3 JAMES-DAVIS TAYLOR.....	New-Westminster.
4 ROBERT-F. GREEN.....	Victoria.
5 JAMES-H. KING, C.P.....	Victoria.
6 ALEXANDER-D. McRAE, C.B.....	Vancouver.

MANITOBA—6

SÉNATEURS	ADRESSES
LES HONORABLES	
1 WILLIAM-H. SHARPE.....	Manitou.
2 LENDRUM McMEANS.....	Winnipeg.
3 AIMÉ BÉNARD.....	Winnipeg.
4 FREDERICK-L. SCHAFFNER.....	Winnipeg.
5 JOHN-PATRICK MOLLOY.....	Morris.
6	

NOUVEAU-BRUNSWICK—10

SÉNATEURS	ADRESSES
LES HONORABLES	
1 THOMAS-JEAN BOURQUE.....	Richibucto.
2 JOHN-ANTHONY McDONALD.....	Shédiac.
3 FRANK-B. BLACK.....	Sackville.
4 ONÉSIPHORE TURGEON.....	Bathurst.
5 CLIFFORD-W. ROBINSON.....	Moncton.
6 ARTHUR-BLISS COPP, C.P.....	Sackville.
7 WALTER-E. FOSTER, C.P.....	Saint-Jean.
8	
9	
10	

NOUVELLE-ÉCOSSE—10

LES HONORABLES	
1 JOHN-S. McLENNAN.....	Sydney.
2 CHARLES-E. TANNER.....	Pictou.
3 JOHN McCORMICK.....	Sydney-Mines.
4 PETER MARTIN.....	Halifax.
5 PAUL-L. HATFIELD.....	Yarmouth.
6 HANCE-J. LOGAN.....	Parrsboro.
7 WILLIAM-H. DENNIS.....	Halifax.
8 JOHN-A. MACDONALD.....	Saint-Pierre, Cap-Breton.
9	
10	

ONTARIO—24

SÉNATEURS	ADRESSES
LES HONORABLES	
1 GEORGE GORDON.....	North-Bay.
2 ERNEST-D. SMITH.....	Winona.
3 JAMES-J. DONNELLY.....	Pinkerton.
4 GEORGE LYNCH-STAUNTON.....	Hamilton.
5 GERALD-VERNER WHITE.....	Pembroke.
6 ARCHIBALD-H. MACDONELL, C.M.G.....	Toronto.
7 ARTHUR-C. HARDY, C.P.....	Brockville.
8 SIR ALLEN-BRISTOL AYLESWORTH, C.P., K.C.M.G.....	Toronto.
9 CHARLES MURPHY, C.P.....	Ottawa.
10 JOHN LEWIS.....	Toronto.
11 LE TRÈS HON. GEORGE-P. GRAHAM, C.P.....	Brockville.
12 WILLIAM-H. MCGUIRE.....	Toronto.
13 JAMES-H. SPENCE.....	Toronto.
14 EDGAR-S. LITTLE.....	London.
15 GUSTAVE LACASSE.....	Tecumseh.
16 HENRY-H. HORSEY.....	Cressy.
17 CAIRINE-R. WILSON.....	Ottawa.
18 JAMES MURDOCK, C.P.....	Ottawa.
19 LE TRÈS HON. ARTHUR MEIGHEN, C.P.....	Toronto.
20 HORATIO-C. HOCKEN.....	Toronto.
21 ALFRED-E. FRIPP.....	Ottawa.
22 LOUIS COTÉ.....	Ottawa.
23	
24	

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD—4

LES HONORABLES	
1 JOHN MCLEAN.....	Souris.
2 JAMES-JOSEPH HUGHES.....	Souris.
3 CREELMAN MACARTHUR.....	Summerside.
4 JOHN-EWEN SINCLAIR, C.P.....	Emerald.

QUÉBEC—24

SÉNATEURS	DIVISIONS SÉNATORIALES	ADRESSES
LES HONORABLES		
1 RAOUL DANDURAND, C.P.....	De Lorimier.....	Montréal.
2 JOSEPH-P.-B. CASGRAIN.....	De Lanaudière.....	Montréal.
3 JOSEPH-M. WILSON.....	Sorel.....	Montréal.
4 RUFUS-H. POPE.....	Bedford.....	Cookshire.
5 CHARLES-PHILIPPE BEAUBIEN.....	Montarville.....	Montréal.
6 DAVID-OVIDE L'ESPÉRANCE.....	Golfe.....	Québec.
7 RICHARD-SMEATON WHITE.....	Inkerman.....	Montréal.
8 PIERRE-EDOUARD BLONDIN, C.P. (Président)	Laurentides.....	Montréal.
9 THOMAS CHAPAIS.....	Granville.....	Québec.
10 LORNE-C. WEBSTER.....	Stadacona.....	Montréal.
11 HENRI-SÉVÉRIN BÉLAND, C.P.....	Lauzon.....	Saint-Joseph-de-Beauce.
12 DONAT RAYMOND.....	De la Vallière.....	Montréal.
13 RODOLPHE LEMIEUX, C.P.....	Rougemont.....	Montréal, Qué.
14 EDMUND-W. TOBIN.....	Victoria.....	Bromptonville.
15 GEORGES PARENT.....	Kennebec.....	Québec.
16 JULES-EDOUARD PRÉVOST.....	Mille-Isles.....	Saint-Jérôme.
17 CHARLES-C. BALLANTYNE, C.P.....	Alma.....	Montréal, Qué.
18 JOSEPH-H. RAINVILLE.....	Repentigny.....	Saint-Lambert, Qué.
19 ALBERT-J. BROWN.....	Wellington.....	Montréal, Qué.
20 GUILLAUME-A. FAUTEUX, C.P.....	De Salaberry.....	Outremont.
21 LUCIEN MORAUD.....	La Salle.....	Québec.
22		
23		
24		

SASKATCHEWAN—6

LES HONORABLES	
1 HENRY-W. LAIRD.....	Régina.
2 JAMES-A. CALDER, C.P.....	Régina.
3 ARCHIBALD-B. GILLIS.....	Whitewood.
4 ARTHUR MARCOTTE.....	Ponteix.
5 RALPH-B. HORNER.....	Blaine-Lake.
6 WALTER-M. ASELTINE.....	Rosetown.

COMITÉS PERMANENTS

DU

SÉNAT

5ème SESSION, 17ème PARLEMENT, 24-25 GEORGE V

1934

COMITÉ MIXTE DE LA BIBLIOTHÈQUE

L'honorable ORATEUR, Président

SÉNAT

L'honorable PRÉSIDENT
Les Hon. sénateurs AYLESWORTH, SIR ALLEN
BEAUBIEN
CHAPAIS
FAUTEUX
GILLIS
GORDON
GRIESBACH
HATFIELD
LAIRD
LEMIEUX
LEWIS
LOGAN
MCLENNAN
PRÉVOST
TAYLOR
WILSON (*Rockcliffe*)—17

CHAMBRE DES COMMUNES

L'honorable PRÉSIDENT
Messieurs BARBER
BERTRAND
BOURASSA
BOYES
BUTCHER
CARMICHAEL
CHARTERS
CHEVRIER
COTNAM
DUBOIS
DUPUIS
FACTOR
FERLAND
FONTAINE
FORTIN
FRASER (*Cariboo*)
GAGNON
GIROUARD
GUTHRIE
HEPBURN
IRVINE
JONES
LAFLECHE
LARUE
LAVERGNE
MACMILLAN (*Saskatoon*)
MCGILLIS
MCGREGOR
MCINTOSH
MARCIL
PECK
PERLEY (Sir GEORGE)
POULIOT
QUINN
RHÉAUME
SHORT
SMOKE
STIRLING
THAUVETTE
THOMPSON (*Simcoe-Est*)
THOMPSON (*Lanark*)
WHITE (*London*)
WRIGHT—44

COMITÉ MIXTE DES TRAVAUX D'IMPRESSIONS

L'honorable	Président	sénateur	—M.P.
	SÉNAT		CHAMBRE DES COMMUNES
Les hon. sénateurs	AYLESWORTH, SIR ALLEN		Messieurs ANDERSON (<i>Halton</i>)
	BUCHANAN		BARIBEAU
	CHAPAIS		BELEC
	DENNIS		BOULANGER
	DONNELLY		BOURGEOIS
	GREEN		BRASSET
	HARMER		CHARTERS
	HATFIELD		DESROCHERS
	HOCKEN		DUBOIS
	HORSEY		EMBURY
	LEWIS		ESLING
	MCDONALD (<i>Shédiac</i>)		FACTOR
	MCLEAN		FORTIN
	MCLENNAN		GIROUARD
	MORAUD		GOTT
	PARENT		GRAY
	POPE		HAY
	PRÉVOST		HEAPS
	TAYLOR		HOWDEN
	WHITE (<i>Inkerman</i>)		LUCAS
	WHITE (<i>Pembroke</i>)—21.		MACLEAN
			MALONEY
			MARCIL
			MATTHEWS
			MCKENZIE (<i>Assiniboia</i>)
			MCLURE
			MOORE (<i>Châteauguay-Huntingdon</i>)
			MUNN
			MURPHY
			PARENT
			PECK
			PERRAS
			PICKEL
			PORTEOUS
			PRICE
			QUINN
			RHÉAUME
			RINFRET
			ROBERGE
			ROBINSON
			ROWE
			RYERSON
			ST-PÈRE
			SHORT
			SIMPSON (<i>Simcoe-Nord</i>)
			SPANKIE
			SPENCER
			SPOTON
			TAYLOR
			TÉTREULT
			VERVILLE
			WILSON
			WOODSWORTH
			WRIGHT—54

(Quorum 9)

COMITÉ MIXTE DU RESTAURANT

L'honorable ORATEUR, Président

SÉNAT

L'honorable PRÉSIDENT

Les hon. sénateurs HARDY
 LOGAN
 McMEANS
 MICHENER
 TANNER
 TAYLOR—7.

CHAMBRE DES COMMUNES

L'honorable PRÉSIDENT

Messieurs AHEARN
 BARRETTE
 BLACK (*Halifax*)
 CARMICHAEL
 GARLAND (*Carleton*)
 HANBURY
 HOWARD
 HOWDEN
 LAFLÈCHE
 MACPHAIL, Mlle
 MITCHELL
 MULLINS
 RYERSON
 SENN
 SPANKIE
 SPENCE
 SPROULE
 TAYLOR
 THAUVETTE—20.

AGRICULTURE ET FORÊTS

L'honorable J.-J. DONNELLY, Président

Les Honorables Sénateurs

BÉNARD
 BLACK
 BUCHANAN
 BURNS
 DONNELLY
 GILLIS
 HORNER
 LITTLE

MCGUIRE
 POPE
 RAYMOND
 RILEY
 SHARPE
 SINCLAIR
 SMITH—15.

(Quorum 3)

BANQUES ET COMMERCE

L'honorable F.-B. BLACK, Président

Les Honorables Sénateurs

AYLESWORTH, SIR ALLEN
 BALLANTYNE
 BEAUBIEN
 BLACK
 BROWN
 CASGRAIN
 COTÉ
 DANDURAND
 DENNIS
 FOSTER
 GORDON
 GRAHAM
 GRIESBACH
 HORSEY
 HUGHES
 KING
 LAIRD
 LEMIEUX
 L'ESPÉRANCE
 LITTLE
 MCGUIRE

MCLENNAN
 McMEANS
 McRAE
 MEIGHEN
 MITCHENER
 MURPHY
 PARENT
 PLANTA
 RAYMOND
 RILEY
 SCHAFFNER
 SHARPE
 SINCLAIR
 SMITH
 TANNER
 TAYLOR
 WEBSTER
 WHITE (*Inkerman*)
 WHITE (*Pembroke*)
 WILSON (*Rockcliffe*)
 WILSON (*Sorel*)—42.

(Quorum 9)

ADMINISTRATION DU SERVICE CIVIL

L'honorable D.-O. L'ESPÉRANCE, Président

Les Honorables Sénateurs

BÉNARD
DONNELLY
GRIESBACH
L'ESPÉRANCEMcRAE
PRÉVOST
ROBINSON
WILSON (*Rockcliffe*)—8.

(Quorum 3)

COMMERCE ET RELATIONS COMMERCIALES DU CANADA

L'honorable J.-S. McLENNAN, Président

Les Honorables Sénateurs

LEWIS
MACDONELL
McCORMICK
McLEAN
McLENNANRILEY
SCHAFFNER
TOBIN
WILSON (*Sorel*)—9.

(Quorum 3)

DÉBATS ET COMPTES RENDUS

L'honorable THOMAS CHAPAIS, Président

Les Honorables Sénateurs

BÉLAND
CHAPAIS
FAUTEUX
GILLIS
HARDYLACASSE
L'ESPÉRANCE
McLEAN
WHITE (*Inkerman*)—9.

(Quorum 3)

DIVORCE

L'honorable L. McMEANS, C.R., Président

Les Honorables Sénateurs

ASSELTINE
COPP
HORSEY
LOGANMcLEAN
McMEANS
ROBINSON
SCHAFFNER—8.

(Quorum 3)

FINANCES

L'honorable R.-SMEATON WHITE, Président

Les Honorables Sénateurs

ASELTINE
BROWN
FOSTER
HARDY
LACASSE
L'ESPÉRANCE
MACARTHUR
MARTIN

MCLEAN
MICHENER
POPE
SMITH
SPENCER
TURGEON
WHITE (*Inkerman*)
WILSON (*Sorel*)—16.

(Quorum 7)

IMMIGRATION ET TRAVAIL

L'Honorable L. McMEANS, C.R., Président

Les Honorables Sénateurs

CALDER
DONNELLY
FRIPP
HUGHES
MACDONNELL

MCDONALD
MCMEANS
MOLLOY
MURDOCK—9.

(Quorum 3)

RÉGIE INTERNE ET COMPTES IMPRÉVUS

L'honorable W.-H. SHARPE, Président

Les Honorables Sénateurs

BLONDIN (*Président*)
CHAPAIS
FOSTER
GORDON
HOCKEN
HORSEY
KING
LACASSE
LAIRD
LEMIEUX
L'ESPÉRANCE
LITTLE
LOGAN

MACARTHUR
MARCOTTE
MCRÆE
MEIGHEN
MICHENER
MURDOCK
PARENT
POPE
PRÉVOST
SHARPE
TANNER
WHITE (*Pembroke*)—25.

(Quorum 7)

BILLS D'INTÉRÊT PRIVÉ

L'honorable CHAS.-E. TANNER, C.R., Président

Les Honorables Sénateurs

BARNARD
BÉNARD
BLACK
CALDER
FAUTEUX
GRIESBACH
HARMER
LACASSE
LITTLE
LOGAN
LYNCH-STAUTON
McCORMICK

MCGUIRE
MCLEAN
MCMEANS
MCRAE
PARENT
PLANTA
RAINVILLE
RAYMOND
SPENCE
TANNER
TOBIN
WILSON (*Sorel*)—24.

(Quorum 7)

ÉDIFICES ET TERRAINS PUBLICS

L'honorable CAIRINE-R. WILSON, Présidente

Les Honorables Sénateurs

BLACK
FRIPP
HARMER
MCGUIRE
McLENNAN

SINCLAIR
SMITH
WHITE (*Pembroke*)
WILSON (*Rockcliffe*)—9.

(Quorum 3)

HYGIÈNE ET INSPECTION DES ALIMENTS

L'honorable H.-S. BÉLAND, M.D., Président

Les Honorables Sénateurs

BÉLAND
BOURQUE
BURNS
KING
LACASSE

MOLLOY
RILEY
SCHAFFNER
WILSON (*Rockcliffe*)—9.

(Quorum 3)

CHEMINS DE FER, TÉLÉGRAPHES ET HAVRES

Le Très Honorable GEO.-P. GRAHAM, C.P., Président

Les Honorables Sénateurs

BALLANTYNE
BARNARD
BEAUBIEN
BÉLAND
BLACK
BOURQUE
BUCHANAN
CALDER
CASGRAIN
COPP
DANDURAND
DENNIS
DONNELLY
GILLIS
GORDON
GRAHAM
GREEN
GRIESBACH
HARDY
HARMER
HATFIELD
HORNER
LACASSE
LAIRD

L'ESPÉRANCE
LEWIS
LYNCH-STAUNTON
MACARTHUR
MARCOTTE
MCDONALD (*Shédiac*)
MCLENNAN
MCRAE
MEIGHEN
MICHENER
MOLLOY
MORAUD
MURDOCK
MURPHY
PARENT
POPE
RAINVILLE
RAYMOND
ROBINSON
SHARPE
SPENCE
TOBIN
TURGEON
WEBSTER—48.

(Quorum 9)

TRAFIC DU TOURISME

(Comité nommé le 13 juin 1934)

Les Honorables Sénateurs

BUCHANAN
DENNIS
FOSTER
GREEN
HOCKEN

HORNER
MACARTHUR
PARENT
SHARPE
SPENCE—10.

ORDRES PERMANENTS

L'honorable W.-A. BUCHANAN, Président

Les Honorables Sénateurs

BUCHANAN
COTÉ
HARDY
LEMIEUX
MACDONALD (*St-Pierre*)

MACDONELL
MARTIN
PRÉVOST
SCHAFFNER—9.

(Quorum 3)

5ème SESSION, 17ème PARLEMENT, 24-25 GEORGE V, 1934

LISTE DE RÉPARTITION DES SÉNATEURS

DANS

LES COMITÉS PERMANENTS

- ASELTINE, Honorable W.-M.—Divorce, Finances.
 AYLESWORTH, Honorable Sir Allen.—Banque, Impressions, Bibliothèque.
 BALLANTYNE, Honorable C.-C.—Banques, Chemins de fer.
 BARNARD, Honorable G.-H.—Chemins de fer, Bills privés.
 BEAUBIEN, Honorable C.-P.—Banque, Chemins de fer, Bibliothèque.
 BÉLAND, Honorable H.-S.—Chemins de fer, Débats, Hygiène.
 BÉNARD, Honorable A.—Service civil, Bills privés, Agriculture.
 BLACK, Honorable F.-B.—Bills privés, Agriculture, Banques, Edifices publics, Chemins de fer.
 BLONDIN, Honorable P.-E.—Président—Régie interne, Bibliothèque, Restaurant.
 BOURQUE, Honorable T.-J.—Chemins de fer, Hygiène.
 BROWN, Honorable A.-J.—Finances, Banques.
 BUCHANAN, Honorable W.-A.—Ordres permanents, Chemins de fer, Impressions, Agriculture, Tourisme.
 BURNS, Honorable P.—Agriculture, Hygiène.
 CALDER, Honorable J.-A.—Chemins de fer, Bills privés, Immigration.
 CASGRAIN, Honorable J.-P.-B.—Chemins de fer, Banques.
 CHAPAIS, Honorable Thomas.—Bibliothèque, Régie interne, Impressions, Débats.
 COPP, Honorable A.-B.—Divorces, Chemins de fer.
 COTÉ, Honorable L.—Banques, Ordres Permanents.
 DANDURAND, Honorable R.—Banques, Chemins de fer.
 DENNIS, Honorable W.-H.—Impressions, Chemins de fer, Banques, Tourisme.
 DONNELLY, Honorable J.-J.—Chemins de fer, Service civil, Impressions, Agriculture, Immigration.
 FAUTEUX, Honorable G.-A.—Bibliothèque, Bills Privés, Débats.
 FOSTER, Honorable W.-E.—Banques, Finances, Régie interne, Tourisme.
 FRIPP, Honorable A.-E.—Immigration, Edifices publics.
 GILLIS, Honorable A.-B.—Bibliothèque, Débats, Chemins de fer, Agriculture.
 GORDON, Honorable G.—Bibliothèque, Chemins de fer, Régie interne, Banques.
 GRAHAM, Très Honorable George-P.—Chemins de fer, Banques.
 GREEN, Honorable R.-F.—Impressions, Chemins de fer, Tourisme.
 GRIESBACH, Honorable W.-A.—Bibliothèque, Bills privés, Service civil, Chemins de fer, Banques.
 HARDY, Honorable A.-C.—Finances, Débats, Restaurant, Chemins de fer, Ordres permanents.
 HARMER, Honorable W.-J.—Bills privés, Edifices publics, Impressions, Chemins de fer.
 HATFIELD, Honorable P.-L.—Bibliothèque, Impressions, Chemins de fer.
 HOCKEN, Honorable H.-C.—Impressions, Régie interne, Tourisme.
 HORNER, Honorable R.-B.—Chemins de fer, Tourisme, Agriculture.
 HORSEY, Honorable H.-H.—Impressions, Régie interne, Divorce, Banques.
 HUGHES, Honorable J.-J.—Banques, Immigration.
 KING, Honorable J.-H.—Régie interne, Hygiène, Banques.
 LACASSE, Honorable G.—Débats, Hygiène, Régie interne, Finances, Chemins de fer, Bills privés.
 LAIRD, Honorable H.-W.—Bibliothèque, Chemins de fer, Banques, Régie interne.
 LEMIEUX, Honorable R.—Bibliothèque, Régie interne, Banques, Ordres permanents.
 L'ESPÉRANCE, Honorable D.-O.—Banques, Débats, Finances, Régie interne, Chemins de fer, Service civil.
 LEWIS, Honorable J.—Bibliothèque, Commerce, Chemins de fer, Impressions.
 LITTLE, Honorable E.-S.—Bills privés, Agriculture, Régie interne, Banques.
 LOGAN, Honorable H.-J.—Bibliothèque, Bills privés, Divorce, Régie interne, Restaurant.
 LYNCH-STAUNTON, Honorable G.—Chemins de fer, Bills privés.

- MACARTHUR, Honorable C.—Finances, Chemins de fer, Régie interne, Tourisme.
- MACDONALD, Honorable J.-A.—Ordres permanents.
- MACDONELL, Honorable A.-H.—Ordres permanents, Immigration, Commerce.
- MARCOTTE, Honorable A.—Chemins de fer, Régie interne.
- MARTIN, Honorable P.—Ordres permanents, Finances.
- MCCORMICK, Honorable J.—Bills privés, Commerce.
- MCDONALD, Honorable J.-A.—Impressions, Immigration, Chemins de fer.
- MCGUIRE, Honorable W.-H.—Bills privés, Banques, Agriculture.
- MCLEAN, Honorable J.—Impressions, Finances, Commerce, Bills privés, Divorce, Débats.
- MCLENNAN, Honorable J.-S.—Bibliothèque, Banques, Edifices publics, Impressions, Chemins de fer, Commerce.
- MCMEANS, Honorable L.—Banques, Immigration, Divorce, Bills privés, Restaurant.
- MCRÆ, Honorable A.-D.—Banques, Régie interne, Service civil, Chemin de fer, Bills privés.
- MEIGHEN, Très honorable A.—Banques, Chemins de fer, Régie interne.
- MICHENER, Honorable E.—Chemins de fer, Régie interne, Finances, Restaurant, Banques.
- MOLLOY, Honorable J.-P.—Chemins de fer, Hygiène, Immigration.
- MORAUD, Honorable L.—Impressions, Chemins de fer.
- MURDOCK, Honorable J.—Régie interne, Immigration, Chemins de fer.
- MURPHY, Honorable C.—Chemins de fer, Banques.
- PARENT, Honorable G.—Bills privés, Finances, Régie interne, Impressions, Chemins de fer, Tourisme.
- PLANTA, Honorable A.-E.—Banques, Bills privés.
- POPE, Honorable R.-H.—Chemins de fer, Impressions, Régie interne, Finances, Agriculture.
- PRÉVOST, Honorable J.-E.—Ordres permanents, Service civil, Impressions, Bibliothèque, Régie interne.
- RAINVILLE, Honorable J.-H.—Bills privés, Chemins de fer.
- RAYMOND, Honorable D.—Impressions, Agriculture, Bills privés, Chemins de fer, Banques.
- RILEY, Honorable D.-E.—Hygiène, Commerce, Agriculture, Banques.
- ROBINSON, Honorable C.-W.—Service civil, Chemins de fer, Divorce.
- SCHAFFNER, Honorable F.-L.—Banques, Commerce, Divorce, Hygiène, Ordres permanents.
- SHARPE, Honorable W.-H.—Chemins de fer, Régie interne, Banques, Agriculture, Tourisme.
- SINCLAIR, Honorable J.-E.—Agriculture, Edifices publics, Banques.
- SMITH, Honorable E.-D.—Banques, Agriculture, Finances, Edifices publics.
- SPENCE, Honorable J.-H.—Bills privés, Chemins de fer, Finances, Tourisme.
- TANNER, Honorable C.-E.—Banques, Bills privés, Restaurant, Régie interne.
- TAYLOR, Honorable J.-D.—Bibliothèque, Banques, Impressions, Restaurant.
- TOBIN, Honorable E.-W.—Bills privés, Chemins de fer, Commerce.
- TURGEON, Honorable O.—Chemins de fer, Finances.
- WEBSTER, Honorable L.-C.—Chemins de fer, Banques.
- WHITE, Honorable G.-V.—Impressions, édifices publics, Banques, Régie interne.
- WHITE, Honorable R.-S.—Impressions, Finances, Débats, Banques.
- WILSON, Honorable J.-M.—Bills privés, Commerce, Finances, Banques.
- WILSON, Honorable C.-R.—Bibliothèque, Hygiène, Edifices publics, Service civil, Banques.

2

D